
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1883



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87

1884

ACADEMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1883



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87

1884

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1883.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du jeudi 18 janvier 1883.

Etaient présents : MM. le docteur Druhen, *président;* Ducat, l'abbé Faivre, Gauthier, Guichard, le marquis de Jouffroy, le docteur Lebon, C. Marquiset, Mercier, Michel, Mieusset, Pingaud, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Vuillermoz, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 1882 est lu et adopté.

M. Vuillermoz lit une étude sur l'ouvrage posthume de M. le président Clerc, intitulé : *Histoire des Etats généraux et des libertés publiques en Franche-Comté.* Cette étude, qui lui servira de discours de réception, est retenue pour la prochaine séance publique.

M. le chanoine Suchet donne communication de l'Eloge de M. le président Clerc, par Mgr Besson, membre honoraire. Ce morceau est également retenu pour la séance publique.

M. Marquiset fait connaître, au nom de M. Paul Laurens, absent, que celui-ci n'a pas terminé son examen des comptes de M. Dodivers, imprimeur, faute d'avoir reçu la facture relative au

dernier volume des Mémoires. L'Académie donne pleins pouvoirs à la Commission des finances pour examiner et approuver le rapport de M. Paul Laurens.

L'Académie, procédant au renouvellement de la Commission des publications, réélit MM. Gauthier, C. Marquiset, Mieusset, Pingaud et Tivier.

M. le secrétaire perpétuel lit un rapport sur les candidatures aux places vacantes proposées par la Commission des élections (une place dans l'ordre des associés résidants, trois places dans l'ordre des associés étrangers).

La séance est levée.

Le Président,
Docteur DRUHEN.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte DE VAULCHIER.

Séance publique du lundi 29 janvier 1883.

Etaient présents : M. le docteur DRUHEN, *président* ; Mgr l'ARCHEVÊQUE ; Mgr BESSON, *membre honoraire* ; MM. BAILLE, le chanoine BERGIER, BLANC, l'abbé CHATELET, le docteur COUTENOT, DUCAT, ESTIGNARD, l'abbé FAIVRE, GAUTHIER, GUICHARD, MAIROT, MICHEL, le docteur SANDERET DE VALONNE, le chanoine SUCHET, TIVIER, VUILLERMOZ, le comte DE VAULCHIER, *secrétaire perpétuel* ; l'abbé DE BEAUSÉJOUR, CHAMPIN, SAUZAY, THURIET.

Au milieu des applaudissements d'une nombreuse assistance, les lectures suivantes ont été faites :

La Médecine et les Médecins au temps de Mme de Sévigné, par M. le docteur Druhen, président ;

Les Libertés publiques en Franche-Comté, discours de réception par M. Vuillermoz ;

Réponse de M. le président ;

Les Origines de la Charité, discours de réception par M. l'abbé Faivre ;

Réponse de M. le président ;

Eloge du président Clerc, par Mgr Besson ;

Stances à Mgr Besson, par M. Jules Sauzay.

A l'issue de la séance, l'Académie a élu :

1° Dans l'ordre des *associés résidants :*

M. Isenbart, artiste peintre.

2° Dans l'ordre des *associés étrangers :*

M. Daguet (Alexandre), professeur à Neuchatel ;

M. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville de Bruxelles ;

M. Vuy (Jules), vice-président de l'Institut national génevois, à Carouge (canton de Genève) ;

M. Kervyn de Lettenhove, ancien ministre, à Bruxelles.

Le Président,
Docteur DRUHEN.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte DE VAULCHIER.

Séance du jeudi 15 février 1883.

Etaient présents : MM. le docteur DRUHEN, *président* ; le docteur COUTENOT, DUCAT, l'abbé FAIVRE, GAUTHIER, GUICHARD, ISENBART, le marquis DE JOUFFROY, MAIROT, C. MARQUISET, MICHEL, PINGAUD, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, VUILLERMOZ, le comte DE VAULCHIER, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal des séances des 18 et 25 janvier est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel donne lecture de la circulaire ministérielle invitant l'Académie à participer au congrès annuel des Sociétés savantes. L'Académie désigne, pour la représenter à ce congrès, MM. Gauthier, Pingaud et Coutenot. Elle désigne également, pour la représenter à la séance publique annuelle de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, M. le secrétaire perpétuel, auxquels pourront se joindre MM. Léon Marquiset et Mairot.

M. Mairot lit au nom de M. Paul Laurens, absent, le rapport de la Commission des finances pour la vérification des comptes de 1882. Ce rapport constate la présence en caisse au 31 décembre de 3,019 fr. 60. La Commission émet le vœu de voir supprimer le système d'acomptes successifs donnés à l'imprimeur, qui trouble la spécialité des exercices. Elle émet également le

vœu que les académiciens, auteurs de travaux insérés dans les Mémoires, cessent de jouir du bénéfice d'un tirage à part gratuit, et que les directeurs ou académiciens-nés cessent d'être exemptés de la prestation annuelle. Enfin elle présente pour 1883 un projet de budget qui, après quelques modifications de détail, est adopté ainsi qu'il suit :

RECETTES :

Arrérages de rentes	2.625 fr.	»
Subvention du conseil général	500	»
Cotisations annuelles, droits de diplômes	660	»
Intérêts de fonds déposés en banque	50	»
A prendre sur le reliquat de compte de 1882	1.836	50
Total	5.671 fr.	50

DÉPENSES :

Pension Suard	1.800 fr.	»
Prix à décerner	700	»
Concierge	70	»
Séances publiques	160	»
Frais de bureau, chauffage	100	»
Souscription à la statue de Cl. de Jouffroy	200	»
Frais d'impression des Mémoires	2.000	»
Arriéré de compte à l'imprimeur	641	50
Total	5.671 fr.	50

La séance est levée.

Le Président, Docteur DRUHEN.

Le Secrétaire perpétuel, Comte DE VAULCHIER.

Séance du jeudi 15 mars 1883.

Etaient présents : MM. le docteur DRUHEN, *président* ; DUCAT, l'abbé FAIVRE, GAUTHIER, le docteur LEBON, MAIROT, C. MARQUISET, MICHEL, PINGAUD, le docteur SANDERET DE VALONNE, le marquis TERRIER DE LORAY, TIVIER, VUILLERMOZ, le comte DE VAULCHIER, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du jeudi 15 février est lu et adopté.

M. Pingaud, revenant sur le vœu émis dans la dernière séance par la Commission des publications et relatif à la suppression de l'article 24 du règlement intérieur, demande que cet article soit maintenu, sauf aux auteurs à en décliner individuellement le bénéfice, s'ils le jugent à propos. La Compagnie consacre par son vote la proposition de M. Pingaud.

Conformément à la demande qui lui a été faite, l'Académie décide qu'elle échangera ses publications avec la Conférence scientifique d'Abbeville et du Ponthieu.

M. le président rend compte en ces termes d'une publication de M. le docteur Bourdin, de Pesmes, adressée à l'Académie :

« M. le docteur Bourdin, notre compatriote, médecin à Choisy-le-Roi, qui vous a adressé déjà plusieurs brochures intéressantes, vous a fait hommage d'un nouvel opuscule qu'il vient de publier sur les dangers qui résultent de l'abus du tabac. Il fait partie de cette armée, chaque jour plus nombreuse, de médecins qui font, avec conviction mais sans succès, la guerre à une coutume qui a déjà fait de nombreuses victimes.

Sa brochure n'est que la répétition des faits et des arguments qui se retrouvent dans tous les ouvrages publiés dans le même esprit ; mais elle est écrite sous une forme spirituelle et originale qui peut rendre sa lecture utile aux personnes encore indépendantes par rapport à la pipe ou au cigare.

Il recherche les causes des progrès de l'herbe malfaisante qui, à son origine, admise à titre de passe-temps dans la haute société, est descendue successivement, de couche en couche, jusqu'aux derniers échelons de la hiérarchie sociale, semblable à la tache d'huile qui sans cesse s'étend sans s'effacer jamais, et il les trouve dans l'esprit d'opposition, dans l'instinct d'imitation et dans le besoin de sensations fortes ou nouvelles. Puis, en quelques pages, il analyse ces trois ordres de cause et en démontre l'évidence.

Indépendamment des inconvénients et des dangers qui résultent pour la santé de l'empoisonnement lent et chronique par la nicotine, le docteur Bourdin signale, avec tous les adversaires du

tabac, les conséquences funestes qui en résultent au point de vue social.

Ici je le cite textuellement : « Le tabac a engendré les réunions exclusivement composées d'hommes. Ces réunions ont porté le premier coup à l'unité de la famille. Quand le père se contente de trouver à la maison la table pour se repaître, le lit pour se reposer, une femme pour le servir, le foyer proprement dit n'existe plus. A sa place, vous trouvez une simple auberge pour la satisfaction des besoins matériels... En ces circonstances, ne cherchez pas les épanchements intimes, les communications d'âme à âme qui devraient avoir la meilleure part dans la bonne vie ; elles n'existent plus. A ce moment, le divorce des âmes est accompli. »

M. Bourdin n'accorde même pas au tabac le mérite d'un médicament utile : les bons médicaments ne guérissent qu'une maladie ; or, comme on a recommandé le tabac dans une foule de maladies, c'est probablement qu'il n'a qu'une efficacité douteuse et qu'il mérite peu de confiance.

Enfin, aux apologistes du tabac, il oppose la décision de l'Académie de médecine de Paris. Le ministre de l'intérieur consultait ce corps savant sur la question de savoir si la demande de reconnaissance pour cause d'utilité publique pouvait être accordée à la Société *contre l'abus du tabac,* et l'Académie de médecine répondit à l'unanimité : 1° Qu'il y a un intérêt d'hygiène publique à faire connaître l'action nuisible que peut avoir le tabac employé d'une manière excessive ; 2° que cette action nuisible est démontrée par un ensemble de faits et d'inductions dès à présent acquis à la science.

Il va sans dire que le docteur Bourdin, membre actif de la société contre l'abus du tabac, applaudit à ces conclusions. »

M. Tivier donne lecture d'une notice sur M. Briot, membre correspondant, décédé le 20 septembre dernier. Cette notice sera insérée dans le volume de 1883.

Le secrétaire perpétuel rend compte du voyage qu'il a fait à Vesoul le 11 de ce mois, pour assister à la séance publique de la Société d'agriculture, sciences et arts. L'hospitalité gracieuse qu'il a reçue contribuera à resserrer les liens qui unissent l'Académie à une Société voisine et amie.

Le secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre datée de Messine, 1851, trouvée dans les manuscrits de feu le marquis de Vaulchier, contenant la description de la fête de la *Madonna della littera*. Cette œuvre posthume d'un ancien membre de l'Académie est accueillie avec le plus vif intérêt.

M. Gauthier présente à l'Académie de curieux spécimens des *Saints-Suaires*, souvenirs de pèlerinage qui se débitaient autrefois à Besançon, lors de l'exhibition annuelle de la relique de ce nom. Les explications qu'il donne à ce sujet seront, selon les désirs de l'Académie, rédigées et insérées, après examen de la Commission des publications, dans le prochain volume des Mémoires.

La séance est levée.

Le Président,
Docteur DRUHEN.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte DE VAULCHIER.

Séance du jeudi 19 avril 1883.

Etaient présents : MM. le docteur DRUHEN, *président ;* le docteur COUTENOT, l'abbé FAIVRE, GAUTHIER, ISENBART, le docteur LEBON, MAIROT, MICHEL, le chanoine SUCHET, TIVIER, PINGAUD, *secrétaire-adjoint.*

Le procès-verbal de la séance du 15 mars est lu et adopté.

Le secrétaire-adjoint donne communication de deux lettres ministérielles, l'une accusant réception d'une demande de subvention faite par la Commission des documents inédits, l'autre invitant l'Académie à dresser une liste de questions en vue du congrès des Sociétés savantes en 1884.

M. Gauthier fait connaître que M. Mieusset vient d'obtenir le prix de la Violette à l'Académie des Jeux Floraux. L'Académie se réjouit de ce nouveau succès obtenu par un de ses membres et adresse à M. Mieusset toutes ses félicitations.

M. le président lit, sous forme de notice, le discours suivant, qui devait être lu aux funérailles de M. Camille Marquiset et qui n'a pas été prononcé, sur le désir expressément manifesté de la famille :

« Messieurs,

« En acceptant la présidence annuelle de l'Académie, j'étais loin de penser à la douloureuse obligation d'exprimer les regrets qu'inspire la mort prématurée de l'un des derniers élus de notre Compagnie. En effet, quatorze mois à peine se sont écoulés depuis l'élection de M. Camille Marquiset, et déjà son fauteuil est vacant ! Mais s'il était l'un des derniers venus par la date de son entrée à l'Académie, on peut affirmer qu'il y occupait l'un des premiers rangs par l'estime et par l'attachement qu'il inspirait à tous ceux qui l'ont pu connaître. La sympathie qui l'entourait tenait à des qualités maîtresses constituant un assemblage homogène et parfait. Il était savant et artiste, mais il était avant tout modeste, bienveillant, affectueux et dévoué.

Né en 1835 d'une famille dont le nom est vénéré en Franche-Comté, M. Camille Marquiset s'était consacré de bonne heure à l'étude des mathématiques, de la mécanique et du dessin. Il avait une vocation décidée pour l'application de ces sciences positives et il aurait fait un ingénieur de premier ordre si d'autres considérations n'en avaient décidé autrement. Pour donner satisfaction à l'exquise tendresse de sa mère, il se fixa auprès d'elle, y fonda une famille et se consacra à la surveillance et à l'administration d'établissements métallurgiques qui faisaient partie du patrimoine de ses parents. Ses goûts artistiques, ses succès dans la pratique du dessin et son sentiment de la couleur en ont fait un peintre auquel il n'a manqué qu'un plus grand théâtre pour étendre sa réputation au delà des limites de la province.

Elève de M. Bavoux, de Besançon, il a, comme son maître, adopté le paysage et, dans de nombreux tableaux, il a reproduit les plus beaux sites des deux versants du Jura.

Il appartient à la Société des Amis des Beaux-Arts de Besançon, dont M. Camille Marquiset a été longtemps membre actif et trésorier, de dire toutes les qualités de ses paysages, de ses fraiches et gracieuses oasis où le talent de l'observateur et du coloriste s'est quelquefois élevé très haut. Il me sera du moins permis de constater qu'il a été plusieurs fois remarqué aux expositions de Paris, de Besançon, de Dijon, de Metz, de Moulins, de Strasbourg et qu'il a obtenu cinq médailles à celles de province auxquelles il a pris part.

C'est en 1857 qu'il fut admis pour la première fois au Salon de Paris ; il s'agissait d'un petit tableau très consciencieusement étudié et représentant une *Vue prise dans le Jura bernois.*

L'une de ses œuvres, *Un Souvenir du haut Jura*, admise au Salon de Paris en 1865, a été signalée par un critique fort compétent comme une composition charmante, pleine de goût et de sentiment pittoresque (1).

Déjà, trois ans auparavant, l'auteur du compte-rendu de la deuxième exposition de la Société des Amis des Beaux-Arts de Besançon disait d'une de ses toiles admise avec ce titre : *Vue prise dans la vallée du Doubs :* « c'est frais comme le printemps et très solidement peint (2). »

Les principaux tableaux de M. Camille Marquiset et les plus remarqués sont : l'*Entrée du Prættigau* (Suisse), la *Vue prise à Roche*, dont le dessin lui a été demandé pour être reproduit par l'*Illustration*, et le *Creux sous Roche*, qu'il a donné à la Société des Amis des Beaux-Arts de Besançon.

Le temps lui a manqué pour produire à l'Académie des œuvres durables, mais dans les fonctions de trésorier dont il a été investi en y entrant, chacun a pu apprécier la scrupuleuse exactitude qu'il apportait dans l'accomplissement de ses fonctions et le zèle réfléchi et bienveillant avec lequel il servait les intérêts de la Compagnie.

La prédilection de M. Camille Marquiset pour les sciences exactes n'avait altéré en rien chez lui les convictions religieuses qui étaient en quelque sorte une tradition et un patrimoine dans sa famille. La délicatesse de ses sentiments l'avait préservé des orages de la jeunesse ; sa modestie dissimulait à ses yeux son propre mérite; dans son dévouement, qui faisait une des assises de son caractère, il pensait à tout et à tous, excepté à lui-même, et, grâce à un assemblage aussi complet de qualités morales, le bonheur rayonnait autour de lui. Mais le bonheur absolu n'est pas de ce monde, et il jouissait en vrai sage de celui que la Providence lui avait départi. Il en connaissait cependant la fragilité, et la religion, qu'il avait toujours pratiquée en parfait

(1) M. de Jankovitz, *Annales franc-comtoises,* t. III, 1865.
(2) Armand Barthet.

chrétien, l'a trouvé tout préparé pour la suprême séparation. C'est dans ces sentiments que ceux qu'il a aimés trouveront un adoucissement à leur douleur : *Heureux ceux qui croient, car ils seront consolés !* »

L'Académie décide que M. Mairot, membre de la commission des finances, remplira les fonctions de trésorier jusqu'à la nomination du successeur de M. Marquiset, qui aura lieu à la prochaine séance.

La séance est levée.

Le Président,
Docteur Druhen.

Le Secrétaire-adjoint,
L. Pingaud.

Séance du jeudi 17 mai 1883.

Etaient présents : MM. le docteur Druhen, *président* ; Ducat, l'abbé Chatelet, l'abbé Faivre, Gauthier, le docteur Lebon, Michel, le docteur Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet, Vuillermoz, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 avril est lu et adopté.

L'Académie nomme, au scrutin, M. Mairot trésorier de la Compagnie, en remplacement de notre regretté confrère M. Camille Marquiset.

Elle décide ensuite qu'il sera pourvu en juillet à une place d'associé résidant et à trois places d'associés étrangers.

M. le chanoine Suchet fait une intéressante lecture sur l'abbaye du Mont Sainte-Marie. Ce travail, accompagné de planches dues à la collaboration de M. Gauthier, est renvoyé à la commission des publications.

Le secrétaire perpétuel communique à l'Académie une pièce de vers anonyme qui lui a été communiquée et qui contient un éloge touchant de notre confrère M. l'abbé Pioche. L'Académie s'associe aux sentiments exprimés dans cette pièce et regrette de n'en pas connaître l'auteur.

En l'absence de M. Pingaud, le secrétaire perpétuel lit une note de ce dernier sur le récit de la bataille de Rocroy, paru récemment dans la *Revue des Deux-Mondes* et signé Henri d'Orléans :

« Bossuet, dans ce récit de la bataille de Rocroy qui est une merveille d'exactitude historique comme d'art oratoire, a cru devoir signaler entre tous, parmi les capitaines espagnols, « le valeureux comte de Fontaines, qu'on voyait porté dans sa chaise, et, malgré ses infirmités, montrer qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime. » Plus loin, il dit du jeune vainqueur : « Qu'il eût encore volontiers sauvé la vie au brave comte de Fontaines ! Mais il se trouva par terre, parmi des milliers de morts dont l'Espagne sent encore la perte... »

Quel était ce personnage ? On a cru d'abord son nom altéré, suivant un usage trop fréquent au dix-septième siècle, et Voltaire, en particulier, a transformé Fontaines en comte de Fuentes, l'identifiant avec Pedro Acevedo de Fuentes, ancien lieutenant d'Alexandre Farnèse sous Paris et de Spinola devant Ostende. Etait-ce vraisemblable ? Certains recueils biographiques affirment bien que ce général était né à Valladolid en 1560 ; il aurait eu par conséquent quatre-vingt-trois ans lors de la campagne de Rocroy ; mais la vérité est que sa naissance remonte à 1526, et qu'il était mort en 1610. Fontaines est donc un personnage distinct de celui-ci, et M. le duc d'Aumale, dans le quatrième volume de son *Histoire des princes de Condé*, l'a restitué à l'histoire.

Selon lui, Paul-Bernard Fontaines portait bien réellement ce nom. Il était né sur une de ces terres de surséance qui formaient à la Franche-Comté une frontière flottante du côté de la Lorraine et de la Champagne, à Fougerolles ; il était donc Comtois, ou peu s'en faut. Attiré, comme beaucoup de ses compatriotes, aux Pays-Bas, ce « paysan des Vosges » (ainsi le nomme son dernier biographe) y fit lentement sa carrière politique et militaire ; Philippe IV le nomma gouverneur de Bruges en 1631, puis comte et l'un des gouverneurs des Etats de Flandre, à la mort du cardinal infant. En 1643, il avait cinquante ans de services et le grade de mestre-de-camp général ; avec le luxembourgeois Beck, il assistait dans sa marche vers l'intérieur de la France don Francisco de Mellos. Quand les Espagnols et les Français se rencontrèrent devant Rocroy, il dirigeait, au centre de la ligne de bataille, des fantassins de toute provenance, deux régiments de ses compatriotes (Grammont et Saint-Amour), cinq wallons, trois allemands, cinq italiens, flanquant les fameux bataillons des *Tercios Viejos*, la

« redoutable infanterie » qui combattait pour la dernière fois. Si la victoire eût dépendu de la solidité des troupes, Fontaines l'eût arrachée aux assaillants ; mais il comptait sans la présence d'esprit et la fougue du général français, qui, la bataille étant à demi-perdue sauf à l'aile qu'il commandait, par un changemen de front hardi, prit à revers l'infanterie ennemie, dispersa Italiens, Allemands et Wallons, et vint se heurter à la phalange espagnole, qu'il fallait à tout prix détruire avant l'arrivée des réserves ennemies.

« A l'un des angles de la phalange, un homme est élevé sur les épaules de quatre porteurs ; sa longue barbe blanche le fait reconnaître ; c'est le comte de Fontaines. Il a juré, dit-on, de ne combattre les Français ni à pied, ni à cheval, et il tient son serment, car il est assis sur la chaise où le clouent ses infirmités... Tout est immobile en face de nous ; Fontaines, sa canne appuyée sur son pied, les mousquetaires au port d'armes et derrière eux la forêt des piques. Les Français approchent ; si quelque coup de feu de leurs enfants perdus porte, les rangs se resserrent sans nulle riposte... Tout à coup la canne de Fontaines se dresse, dix-huit bouches à feu sont démasquées, tous les mousquets s'inclinent, une grêle de balles et de mitraille balaie le glacis naturel sur lequel s'avance la ligne française. Celle-ci flotte un moment, puis recule, laissant le terrain jonché de cadavres. Quand le vent eût dissipé la fumée, la phalange était de nouveau immobile, les mousquets relevés, Fontaines à la même place. Le duc d'Anguein a bientôt arrêté ses troupes ; deux fois il les ramène et deux fois encore il est repoussé... Cependant quelques vides se sont faits dans les rangs espagnols, les hommes semblent toujours impassibles et résolus ; mais la dernière décharge était moins nourrie ; le canon s'est tu ; les munitions manquent. On ne voit plus Fontaines sur sa chaise ; il est là gisant la face en terre, le corps traversé par les balles ; Dieu a épargné au vieux soldat la suprême douleur de voir enfoncer cette infanterie qu'il croyait invincible. »

La chaise sur laquelle il avait été tué fut un des trophées de la victoire. Le duc d'Anguein la donna au major de place de Rocroy, et elle fut cédée plus tard à un des derniers princes de Condé. Elle est aujourd'hui au Musée d'artillerie.

Ainsi succomba, sans reculer d'une semelle, le vieux capi-

taine dont Condé disait le soir même : « Je voudrais être mort comme lui, si je n'avais pas vaincu. » Et pourtant quoi de plus différent que les deux adversaires ce jour-là ; l'un, le vainqueur, les yeux enflammés, le geste menaçant l'ennemi et sollicitant impérieusement la victoire, avec cette allure incomparable qu'il avait l'épée à la main, et qui faisait bondir le cœur de Villars enfant ; l'autre, le vaincu, fléchissant devant la destinée comme sa patrie d'adoption, debout cependant, soutenant de son intrépidité calme cette infanterie qui s'abat à ses pieds comme un pan de mur, et au milieu de laquelle il succombe. En ce jour, où il honora par sa mort l'irrémédiable défaite de l'Espagne, il montra, par l'effet soit de l'âge, soit du caractère, des qualités vraiment comtoises, peu d'élan, mais l'inflexibilité dans une froide et méthodique résistance poussée jusqu'à l'héroïsme. « C'est un excellent soldat, dit encore de lui M. le duc d'Aumale, un de ces hommes qui se cramponnent à une position et qu'on ne déloge pas sans les tuer, et marchera sans vaciller sur le point de direction qui lui sera indiqué ; mais il veut toujours avoir ses troupes sous la main ; il est infirme et ne prendra pas l'initiative d'une attaque. »

Il est remarquable que les Condés aient trouvé à plusieurs reprises des adversaires dignes d'eux dans cette région de l'Est, lorraine ou comtoise, si longtemps et si fermement attachée à son indépendance. Le père du duc d'Anguein avait échoué en 1636 devant Dole, défendue par Boivin ; avant d'abattre Merci à Nordlingen, Anguein rencontra sur son premier champ de bataille Fontaines, dont la belle résistance lui valut le principal honneur de la journée. Il est piquant de voir aujourd'hui l'héritier du vainqueur fixer les traits du vaincu dans la mémoire des hommes, et avec l'autorité d'un soldat qui a été pendant quelques années Comtois de par son devoir militaire, ajouter un nom à la liste déjà longue des hommes de guerre nés sur le sol actuel de la Franche-Comté.

La séance est levée.

Le Président,
Docteur Druhen.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte de Vaulchier.

Séance du jeudi 21 juin 1883.

Etaient présents : MM. le docteur Druhen, *président ;* l'abbé Chatelet, Ducat, l'abbé Faivre, Gauthier, le docteur Lebon, Michel, Pingaud, le comte de Soultrait, Vuillermoz, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 17 mai est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel transmet à l'Académie deux communications de M. Castan.

Par la première, il annonce avoir retrouvé, au Musée de la Monnaie, à Paris, les deux coins de la médaille offerte à l'Académie par son fondateur, le duc de Tallard, qui servait de type aux médailles données jadis en prix dans les concours. Le secrétaire perpétuel propose que cette médaille, en bronze, accompagne désormais le prix en argent offert aux lauréats. M. de Soultrait veut bien écrire à la Monnaie pour s'informer des conditions du concours qu'elle aurait à nous donner, s'il était donné suite à cette proposition.

Par sa seconde note, M. Castan propose, pour les Mémoires, une bibliographie des travaux de l'ancienne Académie, résultant du dépouillement des manuscrits de cette Compagnie, qui sont conservés à la Bibliothèque de la ville de Besançon, et disposés ainsi qu'il suit :

1re série. — Délibérations (1752-1789). — Relevé chronologique de toutes les communications enregistrées, qui ont un intérêt historique ou scientifique.

2e série. — Ouvrages des académiciens (1752-1789). — Table du contenu des cinq volumes ainsi intitulés, plus de celui du volume consacré aux travaux des externes.

3e série. — Concours académiques (1753-1789). — Liste annuelle des questions mises au concours, mention du nombre des mémoires envoyés sur chaque sujet proposé, indication des personnes récompensées et de ceux des mémoires présentés qui ont été imprimés.

Une introduction de deux pages précéderait cette *Bibliographie*, dont l'ensemble pourrait fournir environ quarante pages d'impression.

L'Académie, reconnaissante, renvoie cette proposition à la Commission des publications.

M. le président lit une étude sur le théâtre de Besançon, qui est retenue pour la prochaine séance publique.

M. Pingaud propose à l'Académie l'établissement, devenu nécessaire, de deux nouveaux corps de bibliothèque dans la salle de ses séances. Le crédit nécessaire est voté, sauf approbation de la Commission des finances.

M. Vellot, avocat à Grenoble et lauréat de l'Académie, fait hommage de son livre intitulé *Vie d'Artus Prunier de Saint-André.* L'Académie prie le secrétaire perpétuel de remercier M. Vellot. M. Vuillermoz veut bien se charger de présenter, à la séance de novembre, un compte-rendu de cet ouvrage.

Un recueil de poésies anonymes a été également adressé à l'Académie. Un de nos confrères, à la vue du manuscrit, croit en avoir deviné l'auteur, qui appartient à la Compagnie. M. Tivier est prié de vaincre la modestie du poète et de lui offrir l'impression de quelques pièces dans les Mémoires.

Le secrétaire perpétuel lit un rapport sur les candidatures proposées par la commission des élections. L'Académie approuve le rapport ; elle décide en même temps la réintégration de M. de Piépape, ancien titulaire, que son retour à Besançon fait sortir de la classe des honoraires, et qui remplira une des places vacantes.

M. Gauthier présente d'intéressants documents pouvant servir à l'histoire militaire de la Franche-Comté au XVIe siècle ; ces documents sont renvoyés à la Commission des publications.

L'Académie nomme au scrutin les deux commissions pour les concours de poésie et d'histoire, qui sont ainsi composées :

1° Concours de poésie : MM. Mieusset, Tivier, Mercier ;

2° Concours d'histoire : MM. l'abbé Chatelet, le comte de Soultrait, le chanoine Suchet.

La séance est levée.

Le Président,
Docteur Druhen.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte de Vaulchier.

Séance du jeudi 5 juillet 1883.

Etaient présents : MM. le docteur DRUHEN, *président* ; l'abbé CHATELET, DUCAT, GAUTHIER, le marquis DE JOUFFROY, MAIROT, MICHEL, DE PIÉPAPE, PINGAUD, le comte DE SOULTRAIT, le marquis TERRIER DE LORAY, le comte DE VAULCHIER, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal du jeudi 21 juin est lu et adopté.

M. des Robert a envoyé à l'Académie son livre intitulé *Campagnes de Charles IV dans la Lorraine.* Cet ouvrage, qui contient de nombreuses pages relatives à la Franche-Comté, sera examiné par une commission composée de MM. Gauthier, Pingaud et de Piépape, qui en rendra compte à la séance mensuelle de novembre.

M. de Soultrait communique à l'Académie la réponse qu'il a reçue de la Monnaie de Paris au sujet des coins qui y sont conservés, et que le duc de Tallard avait fait graver pour l'Académie de Besançon. L'une de ces médailles, du module de 50 millimètres, est sous le nº 220 du règne de Louis XV. Son prix est de 15 fr. 60 en argent et de 3 francs en bronze. L'autre, du module de 41 centimètres, présente sur la face les armes de Besançon et au revers, en cinq lignes, au centre d'une couronne : *Præmium artium in Academia Vesontina.* Elle peut également être frappée au prix de 9 fr. 10 en argent et de 2 fr. 25 en bronze.

M. Pingaud communique, au nom de M. Meynier, membre honoraire, deux manuscrits intitulés : *Limites et anciennes divisions de la Franche-Comté*, et *Note sur le pays des Attuariens.* L'Académie décide qu'ils seront renvoyés à une commission spéciale, composée de MM. Gauthier, l'abbé Bergier et l'abbé Chatelet, qui jugera s'il y a lieu d'en autoriser l'impression dans les Mémoires.

M. Gauthier présente une note sur le sceau du cardinal de Granvelle, qui est renvoyée à la Commission des publications.

Une pièce de vers de M. Sauzay . *Combien j'aimerais Besançon,* est lue par M. Pingaud et retenue pour la séance publique.

Le secrétaire perpétuel lit son rapport annuel sur les œuvres des académiciens jusqu'au mois de juillet 1883.

La séance publique est fixée au jeudi 19 juillet. L'Académie

s'ajourne au mardi 17 pour entendre la lecture des rapports sur les concours de poésie et d'histoire.

La séance est levée.

Le Président,
Docteur DRUHEN.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte DE VAULCHIER.

Séance du mardi 17 juillet 1883.

Etaient présents : MM. le docteur DRUHEN, *président ;* l'abbé CHATELET, DUCAT, GAUTHIER, le docteur LEBON, MICHEL, PINGAUD, le chanoine SUCHET, le comte DE VAULCHIER, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet est lu et adopté.

M. Tivier donne lecture du rapport sur le concours de poésie et M. le chanoine Suchet du rapport sur le concours d'histoire. Les conclusions de ces deux rapports sont adoptées.

Le secrétaire perpétuel communique, au nom de M. Castan, la notice suivante :

« L'Académie de Besançon vient de perdre, dans la personne de M. Edouard Fleury, décédé à Laon le 8 juillet courant, l'un de ses correspondants qui honoraient le plus l'érudition provinciale.

Né à Laon en 1814, il était de sept ans plus âgé que son frère Jules, qui, sous le pseudonyme *Champfleury*, a fait preuve d'une véritable originalité littéraire. Longtemps directeur et imprimeur du *Journal de l'Aisne*, M. Edouard Fleury publia, de 1849 à 1850, onze opuscules sur les célébrités de l'époque révolutionnaire. Mais le terrain de la politique s'étant hérissé d'obstacles, notre confrère se réfugia dans le domaine paisible de l'archéologie et sut s'y créer une situation enviable.

Il débuta comme archéologue par une *Etude sur le pavage émaillé dans le département de l'Aisne*, 1 vol. in-4°, avec 200 gravures dessinées et gravées par lui-même. Grâce à son triple talent d'érudit, de dessinateur et de graveur, M. Edouard Fleury n'eut besoin d'aucune collaboration pour accomplir un grand travail sur les miniatures qui décorent les livres calligraphiés du moyen âge : il prit pour base de cette étude les manuscrits des biblio-

thèques de Laon et de Soissons, car il avait voué dès lors à son département natal la plénitude de son activité intellectuelle. Néanmoins, l'intérêt national que présentait son œuvre n'échappa point aux juges qui lui attribuèrent l'une des médailles du concours des antiquités de la France pour 1864. « Voici donc, disait à ce sujet M. Hauréau, voici donc un ouvrage complet, qui n'est pas seulement le fruit d'un consciencieux labeur, mais qui, votre commission s'est plu à le reconnaître et à le déclarer, atteste chez M. Fleury des connaissances très variées. Voici un ouvrage complet qui, malgré les imperfections inséparables de toute œuvre d'érudition, rendra les plus grands services à l'étude d'un art charmant, d'un art perdu, jadis fécond en chefs-d'œuvre. » Les trois volumes de M. Edouard Fleury sur les *Manuscrits à peinture* sont encore le plus important corps de doctrine que la France ait produit sur l'art de la miniature au moyen âge.

M. Fleury venait d'éditer les *Procès-verbaux du bailliage de Vermandois en* 1789 et de rédiger un volume concernant l'*Histoire du chapitre de la cathédrale de Laon* pendant cinquante années du seizième siècle, quand le Ministre de l'Instruction publique, par une circulaire en date du 2 août 1873, prescrivit aux préfets de constituer des commissions départementales, composées d'archéologues et de savants, qui prépareraient par toute la France une liste définitive des édifices à classer comme monuments historiques. Notre confrère se trouvait naturellement désigné pour être l'oracle de la commission qui fut créée dans le département de l'Aisne. Il eut à cœur que cette circonscription se distinguât entre toutes dans l'accomplissement du programme ministériel, et le Conseil général du département eut, de son côté, le bon goût de prendre sous son patronage ce patriotique désir. Ainsi naquit l'ouvrage intitulé : *Antiquités et Monuments historiques du département de l'Aisne*, magnifique recueil du format grand in-4°, dont le cinquième et dernier volume reste seul à paraître. Lors de l'arrivée à Besançon du premier volume de cet ouvrage, en 1877, je déclarais, dans un rapport, qu'un tel travail était digne d'être proposé à l'imitation des autres départements français. J'eus des raisons pour ajouter : « Il ne semble pas que tous les préfets aient constitué des commissions départementales ; ce serait profondément regrettable si chaque circonscription avait pu produire ce

que le département de l'Aisne doit au zèle, à la science et à la générosité de M. Edouard Fleury. » Mon docte ami M. Léopold Delisle, présentant naguère à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le dernier volume paru de l'ouvrage, caractérisait en ces termes le résultat obtenu par la plume érudite, le spirituel crayon et le consciencieux burin de notre confrère : « L'archéologie de bien peu de départements a été approfondie avec autant de succès que celle du département de l'Aisne.

Nous nous garderons de rien ajouter à un éloge qui proclame, avec une si haute autorité, le plus essentiel des services rendus par notre regretté confrère à cette science des antiquités provinciales dont il était l'un des plus méritants adeptes. »

La séance est levée.

Le Président,
Docteur Druhen.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte de Vaulchier.

Séance publique du 19 juillet 1883.

Etaient présents : MM. le docteur Druhen, *président ;* Baille, le chanoine Bergier, le docteur Coutenot, Ducat, Gauthier, le marquis de Jouffroy, Mairot, Mercier, Michel, Mieusset, de Piépape, Pingaud, le docteur Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet, Vuillermoz, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel ;* Sauzay.

Les lectures suivantes sont faites :

Par M. le président : *Le théâtre à Besançon ;*

Par M. Michel : *Discours de réception ;*

Par M. le président : *Réponse* au discours de M. Michel ;

Par M. Pingaud, au nom de M. Tivier : *Rapport sur le concour de poésie ;*

Par M. le marquis de Jouffroy : *Discours de réception* (Etude sur Girod de Chantrans) ;

Par M. le président : *Réponse* au discours de M. de Jouffroy ;

Par M. le chanoine Suchet : *Rapport sur le concours d'histoire ;*

Par M. Sauzay : *Combien j'aimerais Besançon,* pièce de vers.

M. le président a proclamé lauréat du concours de poésie M. l'abbé Cizel, professeur au collège de La Chapelle-sous-Rougemont, auteur de la pièce intitulée : *Dorothée de Jouffroy.*

Il a également proclamé, en vertu des conclusions de la commission du concours d'histoire, digne d'une médaille de trois cents francs M. l'abbé Favrot, curé de Scey-en-Varais, auteur d'une *Notice historique sur Scey-en-Varais.*

A l'issue de la séance, l'Académie a nommé dans la classe des associés étrangers :

1° M. Albert de Montet, à Vevey (Suisse) ;

2° M. Brünnhofer, archiviste à Aarau (Suisse) ;

3° M. l'abbé Vautrey, curé-doyen de Délémont (canton de Berne).

Procédant enfin au renouvellement de son bureau, l'Académie a nommé, pour 1883-1884, président M. Tivier, et vice-président M. de Piépape.

Le Président,
Docteur Druhen.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte de Vaulchier.

Séance du jeudi 15 novembre 1883.

Etaient présents : MM. Tivier, *président ;* l'abbé Chatelet, le docteur Coutenot, le docteur Druhen, Ducat, l'abbé Faivre, Gauthier, Mairot, Michel, Mieusset, de Piépape, Pingaud, le docteur Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal des séances du 17 et 19 juillet est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel communique la correspondance. M. le ministre de l'instruction publique, ayant égard à la demande de l'Académie, a accordé une somme de mille francs pour la publication du prochain volume des *Documents inédits.* M. l'abbé Manfredi, curé de Brignoles, a fait parvenir à l'Académie plusieurs exemplaires d'une notice sur son oncle, M. Matty de Latour, ancien membre honoraire.

M. Mallard, associé correspondant, a envoyé à l'Académie deux

dessins de restes de l'abbaye d'Acey et du château de Balançon.

Le secrétaire perpétuel remerciera, au nom de l'Académie, les auteurs de ces dons.

Les religieuses de la Visitation d'Ornans sollicitent un exemplaire du dernier volume des Mémoires, où il a été rendu compte d'un livre composé dans leur monastère. Cet exemplaire leur sera adressé, avec une lettre de M. le secrétaire perpétuel.

M. le docteur Druhen présente un rapport sur une circulaire envoyée par la commune d'Acquapendente (Italie), provoquant une souscription pour l'érection d'un monument à Girolamo Fabrizio, célèbre dans l'histoire de l'anatomie. Il propose le renvoi de cette circulaire à la Société des Médecins de Besançon. Sur une observation de M. le docteur Coutenot, qui propose le renvoi à la Société des Médecins du Doubs, M. le docteur Druhen insiste sur sa première proposition, en affirmant que la lettre sera certainement transmise par la Société des Médecins de Besançon à la Société des Médecins du Doubs. L'Académie charge le secrétaire perpétuel de communiquer ladite circulaire à M. le docteur Faivre, président de la Société des Médecins de Besançon.

M. l'abbé Chatelet donne lecture de la notice suivante sur M. l'abbé Coudriet, curé de Levier, associé correspondant, décédé le 6 septembre dernier :

« Messieurs,

« L'Académie de Besançon vient de perdre un membre correspondant qui, à plusieurs titres, mérite un souvenir de notre part ; je crois répondre à vos intentions en lui consacrant ces quelques lignes.

François-Jean-Baptiste Coudriet naquit à Oigney, canton de Combeaufontaine, le 10 mars 1814. Il fit ses premières études de latinité au presbytère de Pierrecourt, chez son oncle maternel, l'abbé Roblet, ancien directeur de cette petite école ecclésiastique qui, fondée à Ouge vers 1820, produisit plusieurs sujets distingués, entre autres l'abbé Gatin. Arrivé en philosophie où il eut pour professeurs les abbés Boisson et Jeanjacquot, le jeune Coudriet se faisait déjà remarquer par son amour pour l'étude et son attrait pour le sacerdoce. Il fut ordonné prêtre en 1836. Professeur pendant quinze ans, soit au petit séminaire de Luxeuil, soit au col-

lège catholique de Besançon, il sut se dévouer pour tous et trouver du temps pour tout. Avec un tact particulier et une bienveillance toute paternelle, il attirait à lui ses élèves et les charmait par ses intéressantes leçons.

Dans les différents postes qu'il a occupés, à Baume, à Seveux, à Lods et surtout à Levier, l'instruction et l'éducation chrétiennes ont toujours été pour lui l'objet d'une vive sollicitude. Partout il a été considéré comme l'homme du devoir et le prêtre accompli. Honoré de la confiance de ses supérieurs, il fut nommé curé-doyen de Levier par S. E. le cardinal Mathieu et élevé à la dignité de première classe par une faveur particulière de Mgr Paulinier.

L'étude de l'histoire était sa passion favorite. Pendant son séjour à Seveux, village si riche en antiquités romaines, il ne cessa de collectionner pour le Musée de Besançon, nouvellement fondé par MM. Clerc et Vuilleret. Collaborateur à la *Vie des Saints de Franche-Comté,* à l'*Histoire de Jonvelle* et à celle de *Jussey,* il a encore laissé en manuscrit une *Etude sur Saint-Gilbert,* un *Mémoire sur Port-Abucin* (1), l'Inventaire des archives municipales de Lods (2) et plusieurs autres documents inédits qui pourront servir à l'histoire du diocèse et de la province. C'est à tant de titres, Messieurs, que l'abbé Coudriet a mérité vos suffrages et l'honneur de siéger parmi vous. Dernièrement encore, ce travailleur infatigable préparait une lecture intéressante sur les assemblées bailliagères de Vesoul en 1789 : mais le soin de ses écoles, les préoccupations de son ministère devenues plus pressantes et ses infirmités encore plus que l'âge l'arrêtèrent dans ses projets. Sur l'avis des médecins, il était allé à Cauterets pour y chercher quelque soulagement à ses souffrances. Tout fut inutile. Il revint dans sa paroisse afin d'assister à la distribution des prix de son école libre, où l'on devait jouer une tragédie qu'il avait composée lui-même pour la circonstance. La pièce eut un plein succès : mais déjà couché sur son lit de douleurs, le pasteur ne put pré-

---

(1) Ce mémoire obtint une mention honorable et une médaille à la séance académique du 24 août 1859.

(2) Ce travail minutieux valut à l'auteur les félicitations du préfet du Doubs et du ministre de l'instruction publique.

sider cette fète scolaire. Atteint subitement d'une fluxion de poitrine qui le conduisit en quelques jours aux portes du tombeau, il comprit que la mort était proche et qu'il fallait s'y préparer. Il le fit avec cette foi et cette espérance qui accompagnent toujours l'homme de bien et le bon prêtre jusqu'à leur dernier soupir. Chose remarquable ! il conserva encore assez de lucidité d'esprit pour s'informer de ce qu'il avait de plus cher au monde. « *Rome,* murmura-t-il d'une voix mourante à l'oreille d'un vieil ami qui l'assistait, *Rome !... France !... Madagascar !...* Pour lui *Rome* était l'Eglise, *France* c'était la patrie, et *Madagascar* c'était la famille ; car là-bas, dans cette île bouleversée par une révolution, il avait un neveu missionnaire dont il était sans nouvelles depuis longtemps. Telle fut la suprême pensée de cette âme profondément chrétienne et française.

Sa mort fut un deuil pour toute la paroisse et chacun voulut honorer par de pompeuses funérailles celui qui, pendant quinze ans, avait été pour tous un tendre père et un vrai pasteur. Mgr Besson, dans sa lettre de condoléances, regrette de n'avoir pu assister aux obsèques de ce digne doyen qui avait été pour son collège un si bon maître et pour lui un ami si fidèle et si dévoué. Le clergé de Besançon, dit-il encore, perd un excellent prêtre et la paroisse de Levier un excellent curé.

A tous ces éloges, permettez-moi, Messieurs, d'ajouter un trait de patriotisme qui fait honneur à notre digne confrère. C'était pendant la guerre de 1870. Après la malheureuse affaire d'Héricourt, notre armée de l'Est, par une funeste méprise, errait à l'aventure dans nos montagnes. Le 29 janvier 1871, deux généraux, Minot et Dastugue, quarante-cinq officiers supérieurs et plus de deux mille hommes se trouvaient à Sombacourt, attendant une direction, quand une colonne de Prussiens tomba à l'improviste sur le village et les fit prisonniers. Conduits le lendemain à Levier, où était le quartier-général de Manteuffel, les soldats français furent enfermés à l'église et au cimetière et les officiers au presbytère. Il fallait procurer de la nourriture à tout ce monde gelé et affamé. Pendant la nuit, notre curé, en ardent patriote, parcourt le village en compagnie du maire et de quelques paroissiens résolus, et tous se mettent en quête pour trouver pain, viande et pommes de terre que l'on distribua le plus promptement

possible. Rentré chez lui, le pasteur, grâce à des expédieuts qui faillirent lui coûter la vie, fit évader cent soldats et sept officiers. Parmi ceux-ci était le jeune Alcan, capitaine d'artillerie : se faire raser par la sœur du curé, endosser la soutane et prendre le bréviaire et le tricorne fut pour lui l'affaire d'un instant. Ainsi déguisé, l'officier, muni d'un sauf-conduit fabriqué au presbytère et accompagné par le curé, put traverser les lignes prussiennes et gagner la Suisse. A sa rentrée en France, Alcan n'eut rien de plus empressé que de retourner à Levier pour remercier son bienfaiteur, et lui avouer qu'il était israélite : N'importe, lui répondit le curé, si j'avais su ce que vous m'apprenez aujourd'hui, je n'aurais pas plus hésité.

J'ai fini, Messieurs, et c'est un devoir bien doux à mon cœur que de payer ma dette à celui qui pendant plus d'un demi siècle m'a honoré de son amitié. Vous l'avez vu : homme du devoir, travailleur infatigable et prêtre accompli, tel est celui que vous avez jugé digne d'être associé à vos travaux et qui mérite tous nos regrets. »

Cette lecture est écoutée avec le plus sympathique intérêt. L'Académie, s'associant à l'observation d'un de ses membres, tient à constater que M. l'abbé Chatelet, en faisant l'éloge d'un confrère regretté, a oublié de rappeler la part considérable qu'il a prise aux travaux historiques de M. l'abbé Coudriet.

Au nom de la commission chargée d'examiner l'ouvrage de M. des Robert, M. de Piépape lit le rapport uivant :

« Voici un ouvrage militaire qui émane d'un auteur étranger à la science des armes, et qui n'en apporte pas moins de précieux documents à l'histoire des campagnes d'un des meilleurs généraux au service de l'Empire pendant la guerre de Trente ans.

Parmi les héros du XVIIe siècle, Charles IV de Lorraine est l'un des plus attrayants. Son histoire tient du roman. La guerre et l'amour s'y disputent la première place ; aussi les aventures de ce prince galant et chevaleresque ont-elles eu déjà plus d'un narrateur. M. d'Haussonville, avec sa plume magistrale, a depuis longtemps mis en lumière cette nature de prince doublé de condottiere, « ayant quelques parties d'un grand capitaine » et plus

encore d'un chef de bande. Il semblait qu'après le spirituel et savant académicien, il n'y eût plus rien à dire des vicissitudes d'une existence si agitée. Mais, découpé dans une histoire d'ensemble, un personnage de la valeur historique de Charles IV a toujours certains côtés plus ou moins sacrifiés par le sujet. La partie militaire ne pouvait être abordée qu'accessoirement dans l'ouvrage de M. d'Haussonville. Aussi la biographie de ce curieux duc de Lorraine était-elle encore réellement à faire. Ses vies manuscrites, enfouies dans la bibliothèque de Nancy, émanent de chroniqueurs lorrains pour la plupart aux gages du prince, et sont moins des histoires que des panégyriques.

Ainsi il restait à raconter plus à fond et plus impartialement, d'après les correspondances inédites, d'une part les amours de Charles IV, de l'autre ses campagnes. Pour combler cette double lacune, M. Pingaud a écrit l'histoire de Béatrix de Cusance, « la femme de campagne » de Charles IV : voilà pour les amours. Aujourd'hui, M. des Robert, un Nancéen, bien placé par conséquent pour recueillir les premières sources d'information, nous expose les campagnes du général. Le volume qu'il vient de publier fait pressentir un second tome, qui complétera l'ouvrage. Ce sera un chapitre inédit de l'histoire de la guerre de Trente ans.

Charles IV, l'époux de la duchesse Nicole, le beau-frère de Gaston d'Orléans, a régné plus de cinquante ans, si toutefois l'on peut appeler un règne la succession de vicissitudes qui ont marqué sa longue carrière de prince en exil. Il n'a cessé de combattre pour reconquérir ses Etats. Cantonné principalement sur le terrain militaire, l'auteur fait ressortir les efforts gigantesques de la petite armée lorraine qui, sous la conduite de son chef habile, mêlée aux Impériaux et aux Franc-Comtois, vainquit plusieurs fois l'armée française et celle de Weimar, et qui, après diverses alternatives de succès et de revers, victorieuse à Nordlingen, battue sous Belfort, revint triomphante en Lorraine, en 1635, sans pouvoir profiter de ses succès, fit lever le siège de Dole au prince de Condé, envahit la Bourgogne en 1636, et défendit avec énergie la Franche-Comté en 1637 et en 1638, contre Weimar, Longueville et Thianges.

Sans doute il y aurait beaucoup à rabattre des éloges de ce portrait, quant au génie militaire de Charles IV. Pardonnons à l'au-

teur de l'avoir ainsi surfait : n'est-il pas naturel à un biographe de se passionner pour son héros? Mais en réalité, soit comme tacticien, soit comme stratégiste, c'est par trop faire pour le vainqueur de Nordlingen que de l'égaler presque à Gustave-Adolphe ; son talent n'alla point jusque-là. Sa science de la guerre incontestable n'a pas eu à son service de troupes suffisamment solides, suffisamment nombreuses pour déployer tout leur essor. A tout prendre cependant, il est encore le meilleur général dont l'Empire ait disposé depuis Wallenstein, et c'est déjà un grand mérite que d'avoir tenu tête aux généraux de Richelieu, pendant de si longues années.

Nordlingen est sans contredit sa plus belle journée. Il y bat le maréchal Horn et y fait des prodiges, avec son lieutenant Jean de Werth. « Le duc de Lorraine, dit M. des Robert, s'y distingue surtout par son sang-froid, son activité et son intrépidité héroïques. »

« Toujours en les batailles il étoit le premier,
» L'épée nue en la main, tant devant que darier,
» Il n'épargnoit personne, ses ennemis tuoit,
» Qu'en toutes les armées, chacun le redoutoit. »
(Journal de Jean Bouchez.)

Cependant le prince finit par être sérieusement battu par le maréchal de la Force, à Melisey. Le jeune Turenne était là. Le soir de cette journée, le maréchal ordonna à chacun des corps qu'il commandait de se retrancher dans la plaine « avec le pic et la pelle, et dans le bois avec la hache, pour joindre les arbres les uns avec les autres. »

La campagne de 1636 ramena le duc de Lorraine en Franche-Comté. Ce ne sont pas seulement ses intérêts politiques, mais ses affaires de cœur qui le faisaient ainsi revenir à Besançon. M. des Robert reprend dans son livre, avec des détails nouveaux et fort piquants à coup sûr, les amours du prince et de Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix. Voilà de quoi défrayer la curiosité des lecteurs qui ne se contentent pas des héros de bataille et qui leur préfèrent les héros d'amour. On est initié à cet épisode, qui complète le travail de M. Pingaud, par un échange de lettres inédites entre le duc de Lorraine, mari frivole, inconstant, et sa femme Nicole, pauvre victime vouée à l'exil, en même temps que

sacrifiée à des liaisons adultères qui se renouvellent sans cesse. On la voit tout ensemble humiliée à Fontainebleau, où elle est retenue comme otage à la cour de France, et sollicitée par son capricieux mari de venir le retrouver à Besançon. Les charmes de la belle Béatrix étaient si puissants, au dire de M. des Robert, qu'involontairement l'on songe à pardonner à son esclave. Mais la duchesse était peu tentée de se rejoindre à lui. Elle laisse ce prince errant suivre son aventureuse carrière et il ne tarde pas à divorcer avec elle, pour épouser secrètement à Besançon Mme de Cantecroix, juste à point devenue veuve.

Quoi qu'en dise l'auteur, un peu suspect de complaisance pour la mémoire de Charles IV, le duc de Lorraine n'apporta ni bonne foi ni sérieux empressement dans son alliance avec le gouvernement comtois. Il a joué souvent un jeu double, et rarement, pour ne pas dire jamais, il a tenu sa promesse vis-à-vis des parlementaires de Dole. Ceux-ci le constatent dans leurs mémoires avec une tristesse naïve, et il nous faut reconnaître qu'ici l'astuce lorraine a fait bon marché de la finesse bourguignonne. M. des Robert accuse une tendance évidemment très lorraine dans ses jugements sur cette délicate matière. On n'est pas tout à fait de son avis au bord du Doubs.

Les Comtois, on le sait, ne se firent pas illusion sur ses douteux services. Tout d'abord son esprit fantasque se révèle : il arrive, pour faire lever le siège de Dole, au moment où la ville est déjà presque délivrée par l'héroïsme de ses habitants.

Son intervention devint inutile : mais, pour se donner l'air d'un libérateur, il veut qu'on attaque l'armée française au moment où elle décampe. Le coup manque par la mauvaise volonté du général allemand Lamboy. Charles IV change aussitôt d'attitude, et, après avoir tenu dans un conseil de guerre le plus belliqueux langage, c'est lui qui refuse à son tour d'envahir le duché de Bourgogne, pour y poursuivre le prince de Condé en déroute ; « et cependant, dit Girardot de Nozeroy, si les forces d'Espagne et de l'Empire, lors jointes ensemble, eussent donné secousses à la France, tous les rois de l'Empire eussent cru véritable ce que les Français avaient publié, que la maison d'Autriche tenait à la monarchie de l'Europe. » Les chroniqueurs lorrains parlent d'autre sorte des intentions de Charles IV ; mais c'est évidemment pour plaider les

circonstances atténuantes. Si M. des Robert veut bien s'en convaincre, il n'a qu'à suivre lui-même son héros au pays comtois, pendant les campagnes de 1636, 1637 et 1638. Il y verra que la seule préoccupation de l'auguste exilé était de rançonner ses hôtes.

Les trois derniers chapitres du premier volume de M. des Robert sont consacrés à la soi-disant défense de la province comtoise et aux querelles de ménage de Charles IV; cela ne forme pas la partie la moins curieuse du livre. Regrettons que l'auteur n'ait pas eu le temps de poursuivre cette première partie de son récit jusqu'après la bataille de Poligny (19 juin 1638). Il eût trouvé, sur les hauteurs de Chamole, l'occasion de venger son prince de bien des accusations, ou du moins il eût pu y justifier mieux que partout ailleurs peut-être ses talents, sinon son caractère. Là en effet nous aurions vu Charles IV remportant une brillante victoire sur le duc de Longueville, opérant en vrai tacticien, se couvrant par des fortifications de champ de bataille habilement disposées, et couchant le soir sur des positions disputées avec acharnement. Il est vrai qu'il eût fallu aussi nous le montrer décampant le lendemain de ce succès, et, fidèle à ses boutades d'auxiliaire intermittent, se repliant sans motifs sérieux devant son ennemi, au grand scandale du commissaire de l'Espagne, D. Sarmiento.

Tandis que la famine fait opérer à saint Vincent de Paule des prodiges de charité en Lorraine, la peste de Gray, surcroît de fléau pour les Comtois, surexcite le zèle ardent du bon curé de Mattaincourt.

Malgré les imperfections du livre, surtout dans la forme, il serait à souhaiter que beaucoup d'esprits aussi consciencieux que M. des Robert, aussi chercheurs, plus curieux de faire une œuvre durable que d'obtenir le succès du moment, vinssent à son exemple consacrer leurs loisirs d'hommes du monde à de patientes études et rechercher dans les grands dépôts de Paris, dans les archives inexplorées de leur ville natale, ce qui peut compléter l'histoire de nos provinces. C'est en grande partie aux archives des Affaires étrangères que M. des Robert a puisé les matériaux de son livre. Il y a trouvé de riches documents inédits, dont la découverte est précieuse pour l'histoire de la Lorraine, sinon pour celle de la

Franche-Comté, dont les guerres ont déjà trouvé plus d'un historien.

Enfin, et c'est par là que je terminerai pour vous demander quelque encouragement en faveur d'un ouvrage dont il faut au moins ne pas écraser la suite dans l'œuf; la guerre de 1870 lui donne une opportunité, une actualité particulières. Nos provinces frontières sont plus que jamais de palpitants sujets d'études rétrospectives; et la meilleure conclusion à tirer des *Campagnes de Charles IV*, c'est sans contredit la douloureuse comparaison des siècles qu'il a fallu à nos pères, pour conquérir certaines parties du territoire français, avec le temps, trop rapide hélas! que nous avons mis nous-mêmes à les reperdre!

L'Académie nomme, au scrutin secret, la Commission des élections. Cette commission séra composée de MM. Druhen, de Piépape, Mairot, Castan, Ducat, Guichard, Vuillermoz.

L'Académie décide qu'il sera pourvu en janvier à une place d'associé résidant.

La séance est levée.

Le Président,
H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte de Vaulchier.

Séance du jeudi 20 décembre 1883.

Étaient présents : MM. Tivier, *président;* le chanoine Bergier, Castan, l'abbé Chatelet, le docteur Coutenot, le docteur Druhen, Ducat, l'abbé Faivre, Gauthier, Mairot, Michel, de Piépape, Pingaud, le comte de Soultrait, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Vuillermoz, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre est lu et adopté.

M. l'abbé Bernard, de Montmélian, a écrit à l'Académie pour obtenir des renseignements sur les églises du département du Doubs consacrées à saint Maurice. Le secrétaire perpétuel lui indiquera MM. de Soultrait et Gauthier comme pouvant mieux que personne lui fournir les indications qu'il désire.

Dans une lettre dont M. Pingaud donne lecture, Mgr Besson émet le vœu que sur la liste académique, les membres honoraires anciens titulaires prennent le pas sur les membres honoraires proprement dits. L'Académie consacre ce vœu par son vote.

M. de Soultrait offre à l'Académie une étude sur les manuscrits de la cathédrale de Lyon. Des remerciements sont adressés à l'auteur, et M. l'abbé Faivre rendra compte de l'œuvre à la prochaine séance.

M. Vuillermoz rend compte en ces termes d'un livre offert à l'Académie par M. Alfred Vellot, avocat à Grenoble, et intitulé : *Vie d'Artus Prunier de Saint-André, premier président aux Parlements de Provence et Dauphiné :*

« La fin du XVIe siècle a été une grande époque pour la magistrature française ; ses représentants les plus élevés, loin de pactiser avec les passions qui déchiraient alors la France, s'efforcèrent de réconcilier les partis et au péril même de leur vie revendiquèrent hautement le respect dû aux lois.

Artus Prunier de Saint-André mérite d'occuper un rang distingué parmi les grands magistrats de cette époque ; à peine entré au Parlement de Grenoble, il s'associa à la résistance que cette compagnie ne craignit pas d'opposer aux ordres de la Cour touchant l'épisode sanglant de la Saint-Barthélemy, et il contribua pour sa part à préserver sa province des fureurs de ce triste temps ; élu ensuite à la première présidence du Parlement de Provence, il se prononça énergiquement pour le roi au milieu des troubles de la Ligue, et il négocia habilement pour ramener la ville de Lyon à l'obéissance royale; son nom mêlé à l'histoire générale de la Provence et du Dauphiné y a conquis aisément une véritable illustration, mais aucun biographe n'avait retracé sa vie, si ce n'est au XVIIe siècle un avocat au Parlement de Grenoble du nom de Nicolas Chorier dont le manuscrit le plus connu, écrit en langue latine, est aujourd'hui perdu.

On savait cependant que le même auteur avait laissé une autre relation, celle-ci en français de la vie d'Artus de Prunier, mais on la considérait comme également disparue.

M. Vellot a été assez heureux pour trouver entre les mains de M. le marquis de Virieu la copie intégrale du second travail de

Chorier, et il s'est fait un devoir de livrer cette biographie à la publicité en l'enrichissant de notes et de documents d'un grand intérêt historique.

L'œuvre de M. Vellot, toute de recherche et d'érudition, dénote chez son auteur un écrivain élégant et consciencieux ; l'Académie pensera sans doute qne c'est le cas de le remercier de son envoi. »

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un nouvel ouvrage de M. le chanoine Gainet, membre correspondant, offert par son auteur à l'Académie. Il y joint le rapport sommaire qui suit et dont M. Sauzay a bien voulu se charger :

« Déjà, Messieurs, il y a deux ans, à votre séance de décembre, j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie un important travail de M. Gainet sur la Chine. Aujourd'hui je viens encore, au nom de notre vénéré et infatigable confrère, vous offrir une étude géologique sur *le déluge de Noé et les terrains quaternaires*. M. Gainet, vous le savez, s'est particulièrement voué à concilier la religion et la science, ces deux sources de vérité qui sont l'aliment intellectuel nécessaire de l'humanité, et il a vu avec une tristesse profonde la géologie, qui à son début avait apporté, avec les Cuvier et les Elie de Beaumont, une nouvelle et précieuse confirmation de la Bible au sujet du déluge, déserter tout à coup et sans aucune raison apparente, l'enseignement de ses premiers maîtres, de ses grands initiateurs, et prétendre expliquer par une fonte de glaciers aussi hypothétiques qu'incommensurables les désordres dont la surface du globe montre partout la trace, et auxquels une multitude de débris végétaux et animaux assigne une date évidemment postérieure à la formation de la terre. Les premiers géologues, à la vue des énormes blocs erratiques trouvés à des centaines de kilomètres de leur lieu d'origine, des couches de coquillages amoncelés jusqu'au sommet de nos montagnes, des profonds dépôts de sable qui ont comblé des vallées entières et au fond desquels on découvre, avec des forêts enfouies en pleine végétation, une multitude d'animaux surpris et enterrés également tout vivants, avaient puisé dans tous ces faits la preuve incontestable d'un grand cataclysme universel. D'immenses masses d'eau très violemment agitées et sans proportion aucune avec nos inondations

ordinaires avaient seules pu à leurs yeux produire des effets si puissants et si universels. Mais cette explication, trop raisonnable pour n'être pas généralement acceptée tout d'abord, ne pouvait satisfaire longtemps trois sortes d'esprits : 1° ceux pour qui toute innovation est un progrès ; 2° ceux pour qui toute contradiction semble un triomphe, et enfin surtout ceux qu'une invincible horreur du *cléricalisme* entraîne à des extrémités de tout genre. L'explication des pères de la géologie avait pour ces derniers l'immense tort de paraître confirmer le récit de Moïse et de faire rire des plaisanteries fort peu savantes de Voltaire sur le déluge. Alors il a fallu à tout prix trouver une autre explication de tous ces grands faits qu'il était impossible de nier et que toutes les recherches subséquentes, toutes les découvertes nouvelles n'ont fait que corroborer. A des effets si gigantesques et si universels, il n'était pas facile d'assigner une autre cause adéquate, et tout ce que la soif des hypothèses et le besoin d'innover ont pu inventer est le très insuffisant système des glaciers. D'après ce système, aujourd'hui fort en faveur, ce qui aurait donné à notre sol sa forme dernière, ce serait la fonte d'une multitude de glaciers aujourd'hui disparus, qui, après une période de chaleur terrestre supérieure même à la chaleur actuelle, auraient un beau jour et on ne sait par quel caprice de réfrigération, envahi une grande partie de la terre et, par leur fusion, après le retour de la température ordinaire, auraient entraîné de gros rochers à des distances infinies et inondé nos coteaux les plus élevés. Eh bien, franchement, c'est trop accorder à l'imagination, dût-on même nous donner bientôt, comme on l'annonce, une carte de ces glaciers fantastiques. Tout cela semble dénué du caractère positif qu'on exige à bon droit de toutes les sciences, et il eût été plus simple, plus rationnel, si l'on avait tellement peur du déluge traditionnel, de recourir à un autre déluge tout à fait *laïque*, auquel on aurait cherché une autre date et d'autres caractères. Je ne sais ce qu'auraient pu en penser les théologiens ou les laïcistes à outrance, mais le sens commun y eût certainement mieux trouvé son compte.

M. Gainet a exposé la question avec une remarquable ampleur. Il a retracé d'abord l'état actuel de la surface terrestre d'après tous les explorateurs et les géologues les plus récents. Il les a suivis tour à tour dans les contrées scandinaves, la Russie, les îles Bri-

tanniques, les Pays-Bas, les Vosges, les Alpes, les Pyrénées, les bassins du Rhône, de la Seine, de la Loire et du Rhin, l'Europe occidentale et méridionale, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique. Partout il a trouvé avec eux les mêmes blocs erratiques, les mêmes accumulations de coquillages sur les hauteurs, les mêmes débris animaux entassés au fond des vallées. Cet exposé dénote une lecture prodigieuse, à laquelle rien n'est resté étranger. L'auteur nous montre ensuite l'impossibilité absolue d'expliquer tous ces phénomènes par la fonte des glaces, en si grande quantité qu'on se plaise à les supposer, et surtout par l'action nécessairement lente et régulière de cette fusion. Quand on l'a lu, il n'est pas possible de reposer son esprit sur cette étrange hypothèse des glaciers. On est même péniblement surpris de voir la jeune science géologique encore réduite à s'appuyer sur des spéculations aussi peu solides.

Les travaux comme celui de M. Gainet ne font peut-être pas faire à la science un pas en avant, et ils n'y prétendent point; mais ils l'empêchent d'en faire en arrière, en la ramenant dans le droit chemin et ce n'est guère un moindre service. »

L'Académie, heureuse de trouver dans l'un de ses membres les plus recommandables par l'âge et les services une activité encore si féconde. et particulièrement honorée par les ouvrages utiles qu'il ne cessse de produire, charge M. le secrétaire général de transmettre à M. le chanoine Gainet ses félicitations et ses remerciements.

M. le président donne lecture d'une étude sur l'histoire de l'orthographe française, qui est écoutée avec un vif intérèt.

L'Académie élit membres de la Commission des finances MM. de Soultrait, Lebon, Michel. Elle s'ajourne au 27 décembre pour le dépôt du tableau des candidatures.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
H. Tivier.	Comte de Vaulchier.

Séance du jeudi 27 décembre 1883.

Etaient présents : MM. Tivier, *président*; l'abbé Chatelet, le docteur Druhen, Ducat, l'abbé Faivre, Gauthier, le docteur Lebon, Michel, le comte de Soultrait, le marquis Terrier de Loray, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel donne lecture d'une pièce de vers envoyée par M. Jules Sauzay, membre honoraire. L'Académie applaudit au mérite incontestable de ces strophes et au sentiment qui les a dictées, mais elle leur trouve un caractère trop intime pour en autoriser la lecture en séance publique.

M. l'abbé Faivre rend compte en quelques mots de l'opuscule de M. de Soultrait sur les manuscrits du trésor de la cathédrale de Lyon.

M. Pingaud donne lecture de la lettre suivante qui lui a été adressée par M. le comte Edouard de Barthélemy, membre correspondant :

J'ai l'honneur de vous adresser, en vous priant d'en faire hommage en mon nom à l'Académie de Besançon, un document qui me paraît intéressant pour l'histoire de la Franche-Comté.

Il est intitulé : *Relation que fait à la Cour M le marquis de Saint-Martin de ce qui s'est passé en sa députation pour la prise de possession de la cité de Besançon.*

L'annexion de la ville impériale de Besançon au comté de Bourgogne et son échange contre Frankendal, décidés en principe à la diète de Ratisbonne en 1654 ne purent être opérés que onze ans après, le 11 mars 1654. Dans l'intervalle, l'Espagne envoya à diverses reprises à Besançon des agents chargés d'obtenir la ratification du traité de 1654 et le consentement des Bisontins nécessaire aux yeux de l'empereur pour consacrer cet échange. La pièce ci-jointe est la copie d'une relation faite au Parlement de Dole par Charles de la Baume-Montrevel, marquis de Saint-Martin, chevalier d'honneur au Parlement, chargé en 1661 d'une tentative de ce genre par le marquis de Caracena. Après des pourparlers qui durèrent du 25 mars au 10 avril, et divers incidents plus ou moins sérieux, le marquis quitta la ville sans avoir pu obtenir ni une

délibération, ni une signature. Les conclusions de son rapport se résument dans ce dernier paragraphe : « ..... Comme S. M. et ladite Excellence (M. de Caracena) lui ont ordonné de communiquer et consulter le tout à Messieurs de ceste Compagnie, et vous demander les moyens les plus pressants qui se pourront offrir pour réduire lesdits gouverneur et citoyens à prester ledit serment sans venir aux armes et force ouverte, et qu'en cas il seroit inutile et sans effect, en sorte qu'il ne resteroit autre voye que celle de la force, de procurer là-dessus vostre avis. »

Ce document, qui a dû faire partie de la correspondance du Parlement de Dole, me paraît avoir appartenu aux archives départementales du Doubs; l'Académie jugera si elle veut en autoriser la réintégration.

Veuillez agréer, etc.

L'Académie remercie M. de Barthélemy de sa communication et décide que le document ci-joint sera offert en son nom aux archives départementales du Doubs.

M. Gauthier, au nom de la Commission chargée d'examiner le double travail de M. le docteur Meynier, propose le dépôt aux archives de la note sur *Les anciennes limites de la Franche-Comté,* et l'impression de la note sur *Le pays des Attuariens* dans le prochain volume des Mémoires. Ses conclusions sont adoptées.

M. Michel lit une étude, écoutée avec intérêt, sur *L'inégalité des conditions*. Elle est renvoyée, selon l'usage, à la Commission des publications.

Le secrétaire perpétuel dépose le tableau des candidatures.

M. Gauthier présente à l'Académie deux cuivres repoussés, style Louis XIII, qui appartiennent à sa famille. Ces cuivres, dûs très probablement aux de Loisy, ont servi sans doute d'enseigne à des vierges de confrérie. M. Gauthier exprime le désir que ces cuivres soient reproduits par la photographie, et s'offre à accompagner ces reproductions d'une étude sur les de Loisy. L'examen de ces vœux est renvoyé aux Commissions des publications et des finances.

La séance est levée.

Le Président,
H. TIVIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte de VAULCHIER.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1884 et 1885.

CONCOURS DE 1884.

1° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

(400 francs.)

Sujet proposé : Etude sur les conditions de la vie du paysan franc-comtois au XVIIIe siècle, et particulièrement des hommes de la terre de Saint-Claude.

2° PRIX D'ÉLOQUENCE.

(300 francs.)

Sujet proposé : Histoire de la poésie en Franche-Comté depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789.

CONCOURS DE 1885.

1° PRIX D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

(Prix WEISS. — 500 francs.)

Un prix de 500 francs sera décerné au meilleur mémoire ou dissertation, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre, etc., ou étude sur une époque d'histoire générale), soit sur un sujet important ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° PRIX DE POÉSIE.

(200 francs.)

Un prix de 200 francs sera décerné à la meilleure pièce de

poésie. L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents ; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache, par un côté sérieux, à l'histoire ou au sol franc-comtois. Elle les laisse complètement libres de choisir le genre et la forme qui leur conviendront le mieux

---

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une devise qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Ces ouvrages adressés, *francs de port*, au secrétaire perpétuel de l'Académie, devront lui parvenir avant le 1er juin, terme de rigueur des divers concours.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours restent dans les Archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte ; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte de VAULCHIER.

MÉMOIRES.



LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS

AU TEMPS DE Mme DE SÉVIGNÉ

Par M. le docteur DRUHEN

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 29 janvier 1883.)

Messieurs,

L'usage et la tradition imposent au président de cette compagnie le devoir de porter la parole à chacune de vos séances publiques. J'accepte cette tâche, que vous me rendez facile par votre indulgence accoutumée, et par la bienveillance dont vous me donnez une nouvelle preuve en m'appelant à la présidence par des suffrages qui me touchent autant qu'ils m'honorent. J'essaierai de les justifier aujourd'hui par la brièveté de mon discours : à défaut d'autre mérite, un auteur inhabile peut toujours se donner celui de la discrétion.

On a épuisé toutes les formules pour louer Mme de Sévigné, et les écrivains les plus célèbres du XVIIIe siècle, parmi lesquels Voltaire, La Harpe, Marmontel, Suard, etc., ont compté parmi ses admirateurs. On a comparé ses lettres à Mme de Grignan, sa fille, aux épitres que Cicéron adressait à son ami Atticus, et le président Bouhier les considérait comme un chef-d'œuvre auquel les autres nations n'ont rien à opposer.

C'est dire assez que, humble profane dans le domaine des lettres, je me garderai de balbutier, sur ses œuvres, un éloge dont sa gloire n'a que faire. Un ministre du second empire n'a-t-il pas dit que les médecins avaient peu de goût pour les lettres ? Quoi qu'il en soit de cette proposition, qui a été

contestée, j'éviterai de vous fournir l'occasion de lui donner raison.

Il y a cependant dans les œuvres de Mme de Sévigné un côté intéressant qui n'a pas encore été mis en relief, et où le médecin peut moissonner sans sortir de sa compétence ; c'est l'état de la santé publique au temps où elle vivait, c'est l'opinion qu'elle professait personnellement sur la médecine et sur les médecins qui l'interprétaient.

M. Jules Simon a dit récemment : « Les médecins de nos corps livrent incessamment bataille à la mort et aux infirmités : ce sont leurs deux ennemies. Je ne sais pas s'ils ont gagné du terrain sur la mort ; j'incline à le croire ; je pense que la moyenne de la vie humaine a quelque peu augmenté, mais la science ne doit pas compter sur de grands triomphes de ce côté-là (1). »

Cette proposition me semble accorder à la médecine de notre époque une part insuffisante, et pour le prouver je ne remonterai pas bien haut dans l'histoire. Il me suffira d'interroger Mme de Sévigné : en la faisant parler, en écoutant, pour ainsi dire, les personnages au milieu desquels elle passait sa vie et en opposant à leurs témoignages l'autorité des faits contemporains, il sera facile à tous ceux que ce débat intéresse de se prononcer en connaissance de cause et de juger chaque époque d'après ses œuvres.

La première question à examiner est celle-ci : quel était l'état de la santé publique au temps de Mme de Sévigné ? Elle nous donne dans ses lettres des renseignements nombreux et précis de nature à nous édifier à cet égard et, d'après elle, les maladies étaient nombreuses et l'impitoyable mort moissonnait abondamment.

Dans une lettre à Mme de Grignan, sa fille, elle s'exprime ainsi : « Je trouve que dès qu'on tombe malade à Paris

---

(1) *La Réforme sociale*, journal publié à Naples, n° de septembre 1882.

on tombe mort. Je n'ai jamais vu une telle mortalité [1]. »

De Livry, elle lui écrit encore : « Tout le monde se meurt aux Rochers et à Vitré de la dysenterie et de la fièvre pourprée [2]. » De Paris, dans une lettre adressée au comte de Bussy, elle lui dit à propos d'un projet qu'avait manifesté Louis XIV d'aller s'établir à Versailles : « Les bâtiments ne seront pas en état de recevoir le Roi par la mortalité prodigieuse des ouvriers dont on emporte toutes les nuits, comme de l'Hôtel-Dieu, des chariots pleins de morts [3]. »

Deux ans plus tard, elle mande à Mme de Grignan : « Je n'ai jamais vu perdre tant d'amis : cela donne de la tristesse de voir tant de morts autour de soi [4]. » Quelques années après, Racine écrivait aussi à Boileau : « Quantité de nos amis sont malades [5]. »

De Paris M. de Coulanges informe Mme de Sévigné « qu'on ne voit qu'enterrements et l'on ne parle que de gens malades [6]. »

Un peu plus tard, il écrit de Tonnerre à Mme de Sévigné : « L'état sanitaire est fâcheux à Fontainebleau ; le mauvais air, les morts et les maladies y continuent. » Plus loin, il ajoute : « Vous ne manquerez pas de vous bien récrier sur tous les gens qui meurent à Paris [7]. »

Mme de Coulanges tient le même langage : « Mes lettres sont tristes et ennuyeuses : je perds tous mes amis et amies [8]. »

Si, à cette époque, la mortalité était si grande et d'une manière si persistante dans la société distinguée dont faisait

---

(1) Aux Rochers, le 5 août 1671.
(2) 16 septembre 1676.
(3) 12 octobre 1678.
(4) Paris, 3 avril 1680.
(5) Paris, 22 août 1687.
(6) 23 juin 1694.
(7) 3 octobre 1694.
(8) 10 décembre 1694.

partie Mme de Sévigné, dans cette société qui disposait de la fortune, du confort et de toutes les ressources de l'hygiène, que devait-elle être dans la bourgeoisie et dans la foule d'ouvriers et de paysans qui vivait de son travail et s'imposait souvent des privations ?

Le temps me manque pour rechercher toutes les causes d'une situation aussi déplorable, mais j'en relèverai quelques-unes qui m'ont frappé et tout particulièrement l'abus des plaisirs de la table. Celle-ci se présente si souvent sous la plume de Mme de Sévigné qu'elle mérite d'être signalée. Quelques courtes citations permettront d'en juger.

Dans une lettre datée de Nantes (1), elle rend compte d'un dîner qu'elle reçut de M. de Nointel ; c'était « un si magnifique repas en maigre, à cause des rogations, que le moindre poisson paraissait *la senora balena.* » A quelques mois de là, invitée dans une maison de campagne aux environs de Vitré; elle y fit le plus grand repas qu'elle ait vu depuis longtemps : « Toutes les bonnes viandes et les beaux fruits de Rennes y étaient en abondance ; les tourterelles et les cailles grasses, les perdreaux, les pêches et les poires comme à Rambouillet (2). »

Les excès de table étaient encore plus grands chez M. de Chaulnes, intendant de la Bretagne : « On y mange à deux tables dans le même lieu ; il y a 14 couverts à chaque table, Monsieur en tient une et Madame l'autre. La bonne chère est excessive ; on remporte des plats de rôti tout entiers ; et pour les pyramides de fruits, il faut faire hausser les portes (3). »

C'étaient partout les mêmes excès, et je pourrais couvrir nombre de pages en reproduisant ce que raconte à cet égard Mme de Sévigné. A Paris comme en province, le gibier de

---

(1) 27 mai 1680.
(2) Aux Rochers, 4 août 1680.
(3) Aux Rochers, à Mme de Grignan, 5 août 1671.

toute sorte, les perdrix d'Auvergne et les poulardes de Caen constituaient les plats de résistance. En Bretagne, Mme de Sévigné rendant compte de l'hospitalité qu'elle reçut chez un grand personnage, dit qu'il y eut un souper d'une magnificence à mourir de faim et elle ajoute : « Il faut pourtant s'accoutumer à cette fatigue (1). »

Dans une lettre datée de Grignan, elle décrit à M. de Coulanges, son cousin, les embellissements que sa fille a introduits dans son château, et elle ajoute : « Mais puisque nous y sommes, parlons un peu de la cruelle et continuelle chère que l'on y fait. Ce ne sont pourtant que les mêmes choses qu'on mange partout, des perdreaux, cela est commun. Mais ces perdreaux sont tous nourris de thym, de marjolaine et de tout ce qui fait le parfum de nos sachets. J'en dis autant de nos cailles grasses et des tourterelles, toutes parfaites aussi, des melons succulents, des figues blanches et sucrées, des muscats comme des grains d'ambre : mon cher cousin, quelle vie ! elle ne fait point du tout souvenir de celle de la Trappe (2). »

Madame de Sévigné et, avec elle, plusieurs de ses amies étaient loin d'approuver un tel régime, et elle reprochait à son gendre, M. de Grignan, alors lieutenant-général en Provence, l'exagération de ses dépenses en repas et en fêtes de toute sorte. Mme de Coulanges, dans une de ses lettres, reproche aux amis de M. de Luxembourg, mort depuis peu, de se réunir souvent sous prétexte de le pleurer, mais en réalité pour rire, manger et boire, et elle ajoute cette réflexion philosophique : « C'est ainsi qu'est fait le monde, ce monde que nous voulons toujours aimer (3). »

A toutes les époques, les fêtes publiques et privées ont eu

---

(1) Il s'agit de l'évêque de Vannes. Mme de Sévigné à Mme de Grignan : Auray, 30 juillet 1689.
(2) 9 septembre 1694.
(3) Mme de Coulanges à Mme de Sévigné, 21 janvier 1695.

pour couronnement un festin exceptionnel par le nombre et la qualité des mets. Maintenu dans des proportions modérées, et s'il ne se répète que de loin en loin, le luxe de la table ne constitue pas une infraction compromettante aux règles de l'hygiène. Mais il devient une faute et il constitue un danger s'il est porté jusqu'à l'excès, s'il dégénère en habitude, et cette faute a sa sanction dans la pathologie. La haute société de cette époque souffrait de ce régime plantureux : elle était goutteuse, et Mme de Sévigné, avec sa sagacité habituelle, mettait le doigt sur la plaie.

Un de ses amis, le coadjuteur de l'archevêque d'Arles, a la goutte et, en parlant de lui dans sa lettre à sa fille (1), elle dit : « Ah, seigneur Corbeau, si vous n'aviez demandé, pour toute nécessité, qu'*un poco di pane, un poco di vino,* vous n'en seriez pas où vous en êtes. Il faut souffrir la goutte, quand on l'a méritée ; mon pauvre seigneur, j'en suis fâchée, mais c'est bien employé. »

Si la goutte est une maladie volontaire en ce sens qu'il est à peu près libre à chacun de l'éviter, il y en avait d'autres, en présence desquelles la science était encore désarmée à cette époque. La petite vérole était de ce nombre, elle faisait de grands ravages et ne respectait personne. On se consolait de sa visite en pensant que cette maladie remplissait un but utile en débarrassant l'organisme d'un virus dont il portait le germe. Malgré plusieurs générations de médecins et une grande quantité d'écrits destinés à le combattre, ce funeste préjugé n'est point encore entièrement déraciné.

On s'est demandé si la médecine, comme on la pratiquait alors, n'avait pas exercé quelque mauvaise influence sur la mortalité de cette époque, si du moins elle n'avait pas quelque tort à se reprocher et si elle remplissait son but humanitaire qui est de guérir quelquefois, de soulager souvent et de consoler toujours? On sait toutes les satires que Molière a

---

(1) 19 juillet 1671.

prodiguées aux médecins et ce n'est pas moi qui prendrai leur défense. La vérité m'oblige, au contraire, à reconnaître que, à l'exception de quelques personnalités de grande valeur, le corps médical était au-dessous de sa tâche et que le grand auteur comique a rendu service à l'humanité en le ridiculisant. Je veux vous en donner la preuve.

Un médecin italien qui a attaché son nom à l'histoire de l'anatomie, Botal, pour attirer sur lui l'attention du peuple de Paris où il était venu se fixer vers la fin du XVIe siècle, s'était mis de suite en opposition flagrante avec la faculté. Il saignait sans pitié ses malades, tandis que la faculté purgeait les siens à outrance. Un avocat, Etienne Pasquier, lui demanda un jour des explications sur sa méthode des émissions sanguines : « Plus on tire de l'eau croupie d'un puits, répondit Botal, plus il en revient de bonne. Le semblable est du sang et de la saignée. »

Botal avait laissé des disciples qui, croyant mieux faire que le maître, faisaient de l'éclectisme en combinant les deux méthodes qu'il avait mises aux prises, et le roi Louis XIII, régulièrement affaibli par des purgatifs répétés jusqu'à 259 fois dans un an et par 47 saignées périodiques, pratiquées pendant une même année, nous montre une victime de ce déplorable système.

Guy-Patin, médecin qui jouissait d'une grande réputation au XVIIe siècle, raconte dans ses lettres qu'il ne se passait pas de jour à Paris qu'on ne fît saigner des enfants à la mamelle et plusieurs sexagénaires. Il était lui-même si grand partisan de cette méthode qu'il pratiquait 32 saignées à son confrère Mantel pour le débarrasser d'une fièvre continue, 64 à un M. Cousinot, atteint de rhumatisme, et se faisait saigner lui-même 7 fois pour un rhume. C'est dans le même temps que Chirac, un médecin bien original pour ne pas dire plus, renchérissant encore sur cet inexplicable engouement, s'écriait : « Petite vérole, je t'habituerai bien à la lancette ! » La vérité m'oblige à reconnaître que la petite vérole fit la

sourde oreille et qu'elle refusa de s'accoutumer à la lancette.

Mme de Sévigné, qui ne professait pas un plus grand respect que Molière pour les médecins de son temps, ne dissimule pas son opinion sur eux : « J'aime à les consulter, disait-elle, pour me moquer d'eux (1). » En cela elle imitait Molière : on sait la réponse qu'il fit un jour à Louis XIV, qui le voyant à son dîner avec son médecin et son ami le Dr Mauvillain : « Vous avez un médecin, lui dit le roi, que vous fait-il ? » — « Nous raisonnons, il m'ordonne des remèdes que je ne fais pas et je guéris. »

Dans une de ses lettres, elle s'écrie : « Ah ! que j'en veux aux médecins ! Quelle forfaiture que leur art (2) ! » Ailleurs elle dit : « Il n'y a qu'à voir ces messieurs pour ne vouloir jamais les mettre en possession de son corps (3). »

Cette méthode insensée des saignées à outrance soulevait déjà des protestations. Un des amis de Mme de Sévigné, Ch. de Monteil, venait de mourir, et elle en donne la nouvelle à sa fille en ces termes : « Il a été rudement saigné; il voulait résister à la dernière, qui fut la onzième; mais les médecins l'emportèrent; il leur dit qu'il s'abandonnait donc et qu'ils le voulaient tuer selon les formes (4). »

Apprenant la maladie de son gendre, elle écrit à sa fille : « Ne le faites point tant saigner, les médecins sont cruels (5). » Et plus tard, à propos de son petit-fils : « Ne soyez point en peine de la santé de votre enfant; ni saignée, ni médecine, rien du tout; un bon appétit, un doux sommeil, un sang reposé, une grande vigueur dans les fatigues; voilà ce qu'un médecin pourrait lui ôter si nous le mettions entre ses mains (6). »

---

(1) Mme de Sévigné à Mme de Grignan : Livry, 26 août 1676.
(2) Livry : Mme de Sévigné à sa fille, 16 septembre 1676.
(3) Paris id. id. 25 septembre 1676.
(4) Paris id. id. 10 février 1672.
(5) Rennes id. id. 29 avril 1685.
(6) Paris id. id. 13 décembre 1688.

Mme de Sévigné estimait par dessus tout l'hygiène et elle citait Mme de Lauzun, à qui l'on présentait un jour un médecin : « Mais je n'en ai que faire, répondit-elle, quand je me trouve mal, je fais deux lieues à pied et je suis guérie (1). »

En toute occasion, elle ne cessait de protester contre l'abus des saignées, qui faisaient le fonds de la thérapeutique de son temps. Une lettre de sa fille l'informe de la maladie de son fils, qu'on venait de soumettre à l'épreuve de la saignée. Elle répondit aussitôt : « J'en suis extrêmement en peine, et pour cette saignée, je ne comprends pas qu'elle puisse faire du bien à un enfant de trois ans, avec l'agitation qu'elle lui donne. Je crains que l'on ne fasse de notre enfant, à force de l'honorer, comme on a fait des enfants du roi et de ceux de M. le Duc (2). »

A tant de protestations de la part des gens du monde, il est juste de constater que plusieurs médecins joignaient aussi les leurs.

En présence du discrédit qui frappait la médecine officielle, plusieurs familles accordaient leur confiance à des communautés religieuses et recouraient à des remèdes empiriques qui avaient au moins le mérite d'être décorés d'un nom pompeux : c'étaient de l'essence d'émeraude, de la poudre de sympathie, de l'eau d'arquebusade, de l'or potable, de l'essence miraculeuse, des perles en poudre, etc.

Parmi les religieux qui étaient en possession de la vogue, les capucins de la Bretagne tenaient le premier rang ; Mme de Sévigné en usa pour elle-même et, en différents endroits de ses lettres, elle en fait le plus grand éloge (3).

---

(1) Aux Rochers, Mme de Sévigné à sa fille, 2 décembre 1671.

(2) Mme de Sévigné à Mme de Grignan. Paris, 26 juin 1675.

Le roi Louis XIV avait perdu six enfants légitimes, et le duc de Bourbon, fils du prince de Condé, venait de perdre deux de ses enfants à peu de jours l'un de l'autre.

(3) C'est l'un d'eux, en religion frère Tranquille, qui a inventé le baume de ce nom.

Ils jouissaient d'une telle renommée, que le gouverneur de la Bretagne, nommé à un poste d'ambassadeur, s'attacha l'un d'eux comme médecin.

Les carmélites partageaient aussi la faveur publique avec les capucins, mais elles eurent un jour à le regretter. La jeune Mademoiselle Marie-Louise d'Orléans, devenue plus tard reine d'Espagne, étant allée les consulter, pour des accès de fièvre, celles-ci lui firent prendre un breuvage qui produisit des effets violents. Louis XIV l'ayant appris, s'écria dans un accès de mécontentement : « Ah, ce sont les carmélites ! je savais bien qu'elles étaient des friponnes, des intrigantes, des ravaudeuses, des brodeuses, des bouquetières ; mais je ne croyais pas qu'elles fussent des empoisonneuses. » Mme de Sévigné, qui rapporte cette anecdote, ajoute que la terre trembla à ce discours et que tous les dévots furent en campagne (1).

Louis XIV ne s'en tint pas à ce mouvement de mauvaise humeur ; pour les punir de leur ingérence dans le domaine de la médecine, il fit transporter leur couvent de la rue du Bouloy dans la rue de Grenelle-Saint-Germain, qui leur offrait sans doute une résidence moins avantageuse (2).

Avec un peu plus de réflexion, le roi, cependant, se serait dispensé de cet acte de sévérité, car il était loin de dédaigner la médecine illégale, et le jeune duc du Maine, étant menacé d'une infirmité, Mme de Maintenon le conduisit incognito à Anvers, près d'un charlatan alors en réputation, et le charlatan le renvoya plus boiteux qu'il n'était venu (3). Cette démarche n'avait certainement pas été entreprise sans le conseil ou du moins l'autorisation du roi.

Dans ce temps-là, deux médicaments puissants furent dé-

(1) Mme de Sévigné à Mme de Grignan. Paris, 15 octobre 1677.
(2) Mme de Sévigné à Mme de Grignan. Paris, 14 juin 1673.
(3) Note de Gaul de Saint-Germain. Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 7 août 1675.

finitivement introduits dans la matière médicale où, après des protestations aussi ignorantes que passionnées, ils devaient occuper une place d'honneur que l'avenir leur conservera sans conteste : je veux parler de l'antimoine et du quinquina.

L'antimoine, introduit par les alchimistes dans la pratique médicale sous le nom de *stibium* avait, dès le XVI[e] siècle, provoqué une lutte ardente entre ses partisans et ses adversaires, et cette lutte continuait encore à l'époque où vivait M[me] de Sévigné. Des pamphlets, des brochures, qui avaient pour titres *L'antimoine justifié*, *L'antimoine triomphant*, *Le rabat-joie de l'antimoine,* furent inspirés par les polémiques qui passionnaient l'opinion des gens instruits et même le parlement de Paris.

Dans *Le rabat-joie de l'antimoine*, Jacques Perreau, son auteur, prétendit, d'après un manuscrit allemand, qu'un moine voulant purger les moines de son couvent avec une préparation antimoniale, réussit à les empoisonner tous, d'où le nom d'antimoine donné dorénavant à l'antique *stibium*. Guy-Patin, alors doyen de la faculté de médecine, prêta aux détracteurs du nouveau médicament le concours de sa malice et de ses sarcasmes, mais ce fut inutilement. Les esprits finirent par s'apaiser sur cette question, et ce fut indirectement Louis XIV qui en fut l'occasion.

En 1658, après la prise de Dunkerque, une de ses premières victoires (il avait alors 20 ans), il tomba si dangereusement malade, à Calais, qu'on en désespérait. Une grande et solennelle consultation eut lieu sous la présidence de Mazarin. Aux quatre médecins de la cour, on avait adjoint, pour la circonstance, un obscur praticien d'Abbeville, que Voltaire peint comme une espèce de paysan du Danube. « Ce bonhomme s'asseyait sur le lit du roi et disait : « Voilà un garçon bien malade, mais il n'en mourra pas[1]. »

---

(1) VOLTAIRE : *Siècle de Louis XIV*.

On attribue à ce praticien la première idée d'administrer l'émétique au roi; quoi qu'il en soit, le cardinal qui présida la consultation opina pour ce médicament et le roi fut sauvé. L'antimoine avait gagné ses titres de noblesse.

Louis XIV, en se prêtant à l'épreuve de l'antimoine, a rendu un signalé service à la médecine, mais ce n'est pas le seul; il a, en outre, rempli un rôle prépondérant dans la vulgarisation d'un médicament que Mme de Sévigné qualifie de merveilleux et que nous, après deux siècles d'expériences, nous appelons un remède héroïque : je veux parler du quinquina.

Le nouveau monde était découvert depuis 150 ans déjà et quelques caciques indiens seulement savaient les propriétés de cette bienfaisante écorce, lorsque les jésuites de Lima en envoyèrent au général de l'ordre, à Rome, d'où elle se répandit, peu à peu, dans toute l'Europe, sous le nom de poudre des jésuites.

Un empirique anglais, Talbot, informé de ses propriétés, vint à Paris pour en tirer profit, et plusieurs familles, entièrement détachées de la médecine de Sangrado, qui régnait alors en tyran, s'empressèrent de lui confier leurs malades. Mais, comme l'antimoine, le quinquina devait rencontrer beaucoup de détracteurs; il fut proscrit par des facultés et on vit des médecins devenir l'objet de persécutions pour avoir osé l'expérimenter.

La persécution produisit ses effets accoutumés, c'est-à-dire le triomphe de l'objet persécuté. Mme de Sévigné raconte que le bon abbé de Coulanges, étant gravement malade, « on appela l'anglais qui lui administra sa poudre miraculeuse qui le ressuscita (1). »

Dans une autre lettre, elle dit : « L'anglais est un homme

---

(1) Mme de Sévigné au comte de Bussy : Paris, 25 août 1679; et Mme de Sévigné à Mme de Grignan : Livry, 29 septembre 1679.

divin; » ailleurs encore : « il lui faut un temple comme à Esculape (1). »

Les succès de Talbot étaient si nombreux et si remarquables qu'elle n'était pas éloignée de plaindre les médecins. « Si M. de La Rochefoucauld, qu'on venait de lui confier guérit, écrit-elle à sa fille, j'admirerai la bonté des médecins de ne le pas tuer, assassiner, déchirer, massacrer ; car enfin les voilà perdus : c'est leur ôter la vie que de tirer la fièvre de leur domaine. »

La réputation de Talbot parvint bientôt jusqu'à Louis XIV qui, malade d'une fièvre intermittente très rebelle, consentit à essayer le remède secret qui avait rendu la santé à tant de personnes, et, comme elles, il guérit. Le roi alors acheta à Talbot son secret 48,000 livres, lui fit une pension viagère de 2,000 francs et l'éleva à la dignité de chevalier. Comme celle de l'antimoine, la cause du quinquina était gagnée sans appel.

Pour compléter ma thèse, j'aurais à mettre en regard du tableau que je viens d'esquisser celui de la médecine et des médecins au temps actuel. Je montrerais la première affranchie des systèmes exclusifs et des traitements à outrance dont la critique quelquefois sévère, souvent spirituelle, s'est si souvent glissée dans les œuvres littéraires du temps de Mme de Sévigné et particulièrement des œuvres théâtrales. Je ferais voir les seconds, avec l'expérimentation et l'observation cliniques pour guides, travaillant sans relâche à perfectionner le diagnostic et le pronostic des maladies, empruntant aux sciences physiques et chimiques quelques-unes de leurs découvertes pour enrichir la matière médicale et pour débarrasser les médicaments des éléments inutiles et répugnants et, comme corollaire, j'essaierais de dégager la part

---

(1) Mme de Sévigné à Mme de Grignan : Livry, 6 octobre 1679 ; et Paris, 8 novembre 1679.

qui revient à la médecine dans la prolongation de l'existence humaine. Mais un pareil travail dépasserait les limites d'une communication académique, et, pour ne pas laisser cette étude par trop incomplète, je me bornerai à donner, à titre de conclusions, des chiffres dont l'importance n'échappera à personne.

La vie moyenne, au XVIIe siècle, au temps de Mme de Sévigné, n'était que de 26 ans, elle était de 32 ans au XVIIIe siècle et elle est aujourd'hui de 39 ans (1).

Si l'on doit attribuer ce résultat à l'aisance générale, n'est-il pas juste d'en reporter en partie l'honneur à la science et à l'art médical ?

Sans doute tout ce qui se fait en leur nom ne porte pas le cachet de la perfection ; sans doute il y a des esprits aventureux qui, dans la poursuite du progrès, se laissent entraîner trop loin ; il y en a qui ne se préoccupent guère que de la matière brute et qui, abusant du microscope, s'absorbent dans l'étude des infiniment petits ; mais l'observation clinique fait bonne garde et, dans la pratique, c'est toujours elle qui juge en dernier ressort.

Messieurs, si j'ai rapproché deux époques si différentes entre elles, ce n'est point pour en tirer vanité au profit de la médecine contemporaine. Quels que soient les progrès accomplis, quelles que soient les conquêtes que lui réserve l'avenir, je sais qu'elle doit être modeste, car son horizon est sans limites. Les lois immuables de la mortalité lui opposeront un jour ses colonnes d'Hercule avec la sentence fatidique : *nec plus ultra,* tu n'iras pas plus loin ; car dans son domaine comme dans tous les champs de l'activité humaine, cette parole de Fénelon sera éternellement vraie : L'homme s'agite et Dieu le mène.

---

(1) TURCK : *De la vieillesse,* p. 7.

ÉLOGE

DE

M. LE PRÉSIDENT CLERC

Par Mgr BESSON

ÉVÊQUE DE NIMES, UZÈS ET ALAIS

MEMBRE HONORAIRE.

(Séance publique du 29 janvier 1883.)

Messieurs,

L'éloge du président Clerc est déjà fait. Notre confrère a reçu, de son vivant même, les hommages de vos contemporains ; il ne reste, après sa mort, qu'à les recueillir et à les confirmer. Magistrat par caractère, historien par goût, chrétien par conviction, tel il débuta dans la vie, tel il acheva sa carrière, en sorte que, dans un siècle troublé où les événements sont si divers et les hommes si changeants, il ne s'est jamais démenti un seul jour. On peut écrire au bas de son portrait : *Qualis ab incœpto processerit.*

Cette fidélité au devoir était une tradition de famille. Le fils ne faisait que continuer son père, et l'histoire de l'un est déjà celle de l'autre. Il y a bientôt cent ans, Michel-Dorothée Clerc, de Neuvelle-lez-Champlitte, était reçu avocat au parlement de Besançon. Son talent, son amour pour l'étude, sa fermeté de caractère l'avaient mis au premier rang du jeune barreau. Dix ans après, il plaidait devant les tribunaux révolutionnaires la cause des prêtres et des émigrés, allant à Baume, à Gray, à Vesoul porter à tous les opprimés le secours de sa parole, arrachant les victimes à l'échafaud, forçant les juges les plus prévenus à honorer sa toge et à respecter la liberté de son ministère. Son mariage fut le résul-

tat d'une bonne action. Il gagna la cause d'un proscrit et il épousa sa fille. Simple, laborieux, modeste, la clientèle la plus brillante fut, au retour de l'ordre et des lois, la récompense de son courage autant que de son talent. Il initia Courvoisier à l'étude du droit, partagea avec lui la confiance de toute la province, entra avec lui au parquet, devint comme lui procureur général. La révolution de 1830 mit fin à leur carrière, mais la vénération publique les suivit dans leur retraite avec une persévérance qui n'avait d'égale que leur vertu. Tous deux vinrent chercher dans cette compagnie les consolations que donnent l'étude des belles-lettres et le commerce des hommes d'élite. L'ancien garde des sceaux, qui était le plus jeune, mourut le premier, et toute la Comté se sentit frappée dans la personne de ce grand citoyen. L'ancien procureur général de Besançon survécut à son ami jusqu'en 1848. Il demeurait, sous les glaces de l'âge, attentif à toutes les publications nouvelles, et ne se reposait de ses études sur Dumoulin que pour réfuter Kant ou signaler les sophismes de Proudhon. Sa belle vieillesse fut un grand spectacle pour toute la cité, sa mort un deuil public, ses obsèques un triomphe. Un étranger qui en était témoin s'arrêta avec respect et s'écria : « C'est donc l'enterrement d'un prince ? — Non, répondit une femme du peuple, c'est l'enterrement d'un homme de bien. »

Cet homme de bien laissa trois fils, dont deux, Hyacinthe et Edouard, formés dans son cabinet, étaient comme prédestinés à la magistrature ou au barreau.

Hyacinthe était l'aîné. Mort à vingt-quatre ans, il emporta au tombeau les plus belles espérances qu'on eût jamais conçues pour l'avenir d'un jeune homme. Les regrets qu'il laissa dans la cité ont été consignés dans le registre des événements mémorables tenus par les maires de Besançon. Relisons cette page écrite en 1824, qui fait autant d'honneur à notre ville qu'au jeune homme dont elle déplorait la perte : « M. Hyacinthe Clerc est mort à Besançon le 9 janvier, à

l'âge de vingt-quatre ans. Les succès brillants qu'il avait obtenus dans ses premières études se sont renouvelés sur les bancs de l'école de droit. M. Proudhon le regardait comme son élève le plus distingué. Ses débuts à la cour royale ont réalisé les espérances de son maître et de son père. Un sens droit, beaucoup d'instruction, une chaleur douce et insinuante, un organe sonore et agréable devaient porter la conviction dans tous les esprits. La cour royale voulut attirer dans son sein le jeune orateur. Elle le présenta spontanément, sans qu'il l'eût demandé, pour une place vacante de conseiller auditeur.

» La nature avait prodigué à M. Clerc les dons les plus précieux : il avait les mœurs douces et une gaieté inaltérable dans le caractère; la modestie la plus pure, la religion la plus vive et la plus scrupuleuse, la vertu la plus austère présidaient à toute sa conduite.

» Cependant les travaux arides du droit altéraient visiblement sa santé, et, comme il ne pouvait rester oisif, ses parents cherchèrent à tourner son activité laborieuse vers les jouissances des arts. Il excellait dans la musique et il aurait pu même, sans de grands efforts, obtenir dans la capitale la réputation d'un artiste de premier ordre. Mais son extrême sensibilité lui rendit funeste le plus innocent des plaisirs. Une maladie de langueur, qui avait empreint sur sa physionomie quelque chose de touchant et de mélancolique, l'a conduit lentement au tombeau. Ses derniers moments ont été l'image de sa vie entière ; il s'est éteint sans murmure. La cour royale en corps, l'ordre des avocats, les autorités civiles et militaires, toutes les classes de la société ont assisté aux obsèques de cet intéressant jeune homme. Les regrets ont été universels (1). »

Ce témoignage rendu à Hyacinthe Clerc eût été pour son

---

(1) Extrait du registre des arrêtés du maire de Besançon, 1820-1828, p. 172-173.

frère Edouard un reproche, s'il ne l'avait pas mérité lui-même. Il se trouva chargé en même temps, auprès de sa famille, de réparer une si grande perte, auprès du barreau, de la cour, de toute la province, de continuer la réputation de son père et de justifier les espérances que son frère avait données. Ce double fardeau, qui aurait déconcerté une vertu médiocre, fut pour la sienne un incroyable stimulant.

Né à Besançon le 26 juillet 1801, Edouard suivit Hyacinthe sur tous les bancs, et trouva partout son nom à soutenir, avec l'obligation de moissonner tous les lauriers offerts à la jeunesse. Au collège royal, à l'Académie, à l'école de droit, cette noble image évoquée par ses maîtres aurait suffi pour le maintenir dans la bonne voie, s'il avait eu la tentation de s'en écarter. Ses maîtres étaient d'austères modèles. Il avait eu, à l'Académie de Besançon, l'abbé Astier pour professeur de philosophie et l'abbé Gerbet pour condisciple. Proudhon lui enseigna le droit à Dijon. Mais là, d'illustres amitiés attendaient sa jeunesse. Il y connut Foisset et le P. Lacordaire : Foisset, qui fut comme lui l'orgueil de sa province et l'une des lumières de la magistrature, rendit, comme lui, de grands services à l'histoire, et demeura, comme lui, un des champions de la foi catholique ; Lacordaire, un moment entraîné par l'impiété du jour, mais plein d'estime et d'admiration pour ses deux amis, et qui, en se convertissant, associait à ses pensées religieuses le souvenir de ces deux légistes qu'il avait vus croyants et pieux sur les bancs de l'école. Nous avons entendu Lacordaire dire au président Clerc : « Edouard, je n'ai rien oublié des années de droit que j'ai passées à Dijon avec vous. Mais vous, vous étiez sage, et moi je ne connaissais encore ni Dieu ni mes devoirs. »

Ce fut, en effet, l'incroyable bonheur d'Edouard Clerc d'être resté sans reproche dans ses mœurs, et de n'avoir pas eu un seul doute dans sa foi, une seule lacune dans ses pratiques religieuses. Vers sa vingtième année, il hésita une fois à se

confesser. L'hésitation ne dura que quelques jours; il la surmonta, et fut comme confirmé en grâce pour le reste de sa vie.

Le secret de cette vie se révèle dans sa correspondance avec son ami Foisset. A peine séparés, les deux jeunes légistes continuèrent, au sortir de l'école de droit, à s'entretenir dans les sentiments chrétiens, généreux et libres qui conviennent à une jeunesse studieuse et qui lui font porter noblement le joug du devoir. Edouard Clerc prêta son serment d'avocat le 3 août 1822, Théophile Foisset le 10 novembre suivant : « Je suis votre aîné, écrivait Edouard, de près de trois mois dans la carrière du barreau, mais vous y serez toujours mon guide. » Là dessus il le consulte sur ses études, lui cite ses lectures, lui communique les questions dont on s'entretient à la basoche de Besançon. Mais les exercices ordinaires du jeune barreau ne satisfont pas la soif qu'il a de s'instruire. Il forma avec de jeunes avocats, parmi lesquels était Amédée Varin, son condisciple et son ami, une académie de droit où l'on remontait aux sources et où l'on n'avait pas peur des in-folios. Ce stagiaire de vingt-un ans s'exprime ainsi sur l'emploi de son temps : « J'achève en ce moment Terrasson, dont le format in-folio vous annonce d'avance une étude de longue digestion. Je n'en ai pas lu une seule page sans prendre quelque note. Le second auteur que j'ai consulté sur l'histoire du droit romain, c'est l'anglais Schomberg. Le sujet y est traité avec rapidité, mais j'y ai trouvé des aperçus nouveaux dont j'ai fait mon profit. Il me reste à lire Gravina : je le jugerai comme les autres, peut-être avec sévérité. Je suis effrayé en usant si largement du droit d'apprécier les morts. Mais là vous reconnaîtrez votre ouvrage, car vous m'avez souvent répété que j'avais trop bonne opinion du genre humain. Je suis bien revenu de ma première ingénuité, du moins pour les auteurs défunts (1). »

---

(1) Lettre à M. Foisset, 1823.

Le bon Edouard était moins corrigé qu'il ne croyait l'être, car dans une autre lettre il dit en parlant de Condillac, dont il vient de lire le cours d'histoire, à l'usage du duc de Parme : « Condillac était-il un homme religieux? Plusieurs endroits de son cours semblent le faire croire. Avait-il la main forcée? Si j'en crois Barruel et Anquetil, sa foi serait fort suspecte. On le met sur la même ligne que d'Alembert. Je déteste l'hypocrisie, et je serais fâché que Condillac se fût abaissé jusque-là. Je désire de tout mon cœur qu'il ait été tel qu'il paraît dans les œuvres historiques que j'ai entre les mains. Dites-moi ce que vous savez là-dessus (1). »

Ce trait charmant : « Je désire de tout mon cœur, » ne révèle-t-il pas une belle âme aussi éprise de la charité chrétienne que de la vérité historique ?

Les conférences de droit étaient mêlées, bon gré mal gré, de discussions religieuses, et le jeune légiste défendait sa foi avec chaleur. On le traita un jour de fanatique. Bien loin de s'emporter, il revient sur ce sujet, il rédige la conversation et la fait circuler dans les rangs de la conférence : « Je sais, écrivait-il à son ami, que laisser croire qu'on est exagéré, c'est se priver de la possibilité de faire le bien. J'ai eu le bonheur de n'avoir aucun reproche à me faire, excepté d'avoir mis quelque vivacité dans la discussion. Cette chaleur, vous le savez bien, ne m'est pas habituelle, mais quel moyen de raisonner de sang-froid, quand on voit méconnaître les désastreux effets des doctrines de Voltaire et de Rousseau ! Enfin, tout est oublié. Je ne veux me rappeler de toute cette querelle que la profession de foi qui l'a terminée. Mon interlocuteur m'a protesté qu'il croyait à la religion attaquée par Voltaire. En général, ces jeunes gens ont bon cœur, leurs intentions sont droites, mais il y a chez eux de l'opiniâtreté, et une bonne raison les étonne plus qu'elle ne les convainc. Ils seraient fort peu charmés de devenir

(1) Lettre du 28 octobre 1822.

royalistes, mais combien je voudrais les voir chrétiens (1)! »

Avec de tels sentiments, le jeune avocat ne donnait au monde qu'un demi regard, estimant que tout le temps qu'il y perdait eût été mieux employé à l'étude. Il portait dans les salons une dignité précoce et une modestie touchante. Son succès fut d'y plaire à force de vertus et de conquérir des louanges et des sympathies que l'on n'accorde guère qu'à une légèreté brillante ou à des étourderies finement étudiées. Il étonnait et il charmait tout ensemble par la naïveté généreuse avec laquelle il jugeait le prochain, cherchant le bien en toute chose; croyant à peine au mal, prêtant aux autres ses qualités et ses vertus.

Les premières illusions détruites laissèrent un grand vide dans son âme désenchantée. Il se tourna alors vers l'Eglise et songea au sacerdoce. La mort de son frère ne fait que le confirmer dans cette pensée, mais il n'ose en parler à sa famille, et c'est à Foisset, son cher confident, qu'il ouvre son cœur : « Rappelez-vous, lui dit-il, l'ouverture que je vous fis au mois d'août. Je redoute l'instant où il faudra m'expliquer. Souffrir, se taire, n'oser s'ouvrir aux personnes qui nous sont les plus chères et qu'il faudra affliger un jour, être mal avec soi-même, quelle situation! je ne puis la soutenir. » Ce fut à sa mère qu'il s'adressa. On dirait une autre Monique écoutant un autre Augustin, mais un Augustin qui ne lui a jamais coûté une seule larme : « L'autre jour, je me promenais avec ma mère. La nuit approchait, et nous nous disposions à rentrer, quand notre conversation tomba sur la cour royale. Ma mère me rappelant les bonnes dispositions qu'elle avait pour mon frère Hyacinthe, m'engageait à en profiter pour y solliciter une place de conseiller auditeur. Cette ouverture me conduisit naturellement à parler de ma vocation future. Alors mon âme s'épancha, et quand le cœur parle, il est toujours éloquent. Ma mère m'écoutait at-

(1) Lettre du 3 juin 1823.

tentivement ; elle parut touchée. Quand j'eus fini. elle reprit avec douceur : « Nous n'avons jamais prétendu te contraindre, tu es toujours libre et nos démarches ne t'engagent à rien. Nous voulions te fixer auprès de nous pour ton bonheur encore plus que pour le nôtre. La mort de ton frère nous le faisait souhaiter encore davantage; mais je te le répète, nous n'achèterons jamais notre bonheur au dépens du tien. Puisque tu redoutes la magistrature, essaie d'être avocat, commence, et au bout d'une année, c'est toi-même qui prononceras. »

Ces douces paroles, cette liberté d'examen laissée à son âme, cette épreuve proposée à sa vocation rendent à Edouard Clerc force et courage. Il reprend l'étude du droit avec ardeur, accepte de plaider deux causes, les perd, non sans gagner l'estime de la cour et n'en souhaite que plus ardemment devenir un véritable avocat. La haute idée qu'il a de sa robe l'anime au travail. Il écrit à Foisset : « Mon étude principale, avec celle du droit, est celle de l'art oratoire. Je viens d'achever en prenant des notes, la lecture du cours de déclamation imprimé par Larive en 1810. C'est infini ce qu'il faut faire pour être un avocat médiocre et bientôt oublié. Je frémis quand je songe aux efforts des maîtres de l'éloquence, et je ris de ceux qui croient qu'on fait un avocat avec un cours de droit et le cabinet d'un procureur (1). »

Ce noble souci de sa profession le conduisit à Paris l'année suivante. Il voulait entendre les maîtres et se former à l'art de parler. Les impressions de son premier voyage et de son séjour sont pleines d'intérêts. On y retrouve le provincial qui s'étonne et qui se trouble au premier abord, le vertueux chrétien qui s'indigne, enfin l'homme studieux qui ne songe plus qu'au travail.

« J'avais pris mes précautions pour être logé, mais je m'étais adressé pour cela à un ami parisien, tête un peu légère,

(1) Lettre du 8 février 1824.

qui m'a oublié ou à peu près. Bref, je me suis gîté comme j'ai pu, heureux encore dans ma mansarde, que je payais sur le pied de 48 francs par mois, de ne pas coucher à la belle étoile. Je l'ai gardée huit jours, et durant ce temps, je n'ai pas cessé de courir. Figurez-vous l'étranger le plus vagabond, portant des lettres à droite et à gauche, déclinant son nom, lancé hors de toutes ses habitudes, et se délassant le soir du désœuvrement de la journée tantôt avec la Bible, tantôt avec Horace, deux ouvrages dont je n'ose pas écrire les noms si près l'un de l'autre. Mais il faut que je rembrunisse un peu le tableau. J'étais triste, et j'aimais, en parcourant ces rues nouvelles, à me nourrir de pensées tristes. Tantôt je me figurais malade, loin de ma mère, entouré d'indifférents et d'étrangers. Tantôt, dans ces rues sales et infectes que l'on trouve dans certains quartiers, il me semblait reconnaître, dans ces troupes de vivandières criardes, querelleuses, insolentes, les mégères de la Révolution. J'étais comme au fond d'un gouffre, et je me croyais plongé jusqu'au cou dans la pourriture et dans la fange. Je suis devenu peu à peu moins inquiet, et Paris m'a paru meilleur qu'au premier abord. En ce moment, je m'y trouve bien, j'y prends une assise, mes habitudes commencent à s'y remettre, et, pour un homme comme moi, les habitudes, c'est la vie.

» Déjà je suis allé quelquefois dans le monde, je compte y retourner. Le monde doit être ici une de mes études, cela m'aidera à vaincre la timidité qu'on me reproche à Besançon, et que je n'ai jamais sentie plus réelle qu'à Paris.

» Je n'ai rien entendu de célèbre au barreau, sinon M. Hennequin, dans une cause commencée, où je n'ai pu le suivre qu'à demi. M. Villemain fait tous les lundis son cours d'éloquence française. J'en ai été satisfait sur beaucoup de points; on n'a pas plus de brillant dans l'expression. La Chambre des députés n'a pas répondu à mon attente. Elle manque d'ordre et de dignité. On dirait les causeries et les

tapages d'un café ou d'une foire. Au surplus, j'ai fait connaissance de M. Cuvier à la tribune. Il improvise très facilement, et à sa chevelure on le prendrait pour Clodion le Chevelu.

» M Grappe, professeur à l'école de droit, qui est notre compatriote, me reçoit dans son cabinet. C'est une étude instructive, où se discutent les consultations les plus intéressantes. Enfin, je vais faire partie d'une conférence, où je plaiderai à tort et à travers (1). »

Edouard Clerc sollicita son entrée au Conservatoire pour apprendre à déclamer. Mais cette faveur, réservée aux artistes, lui fut refusée, et il dut se borner à prendre des leçons particulières. Un célèbre acteur, Michelot, lui donna des soins, et les conseils qu'il reçut de lui furent écoutés avec cette pieuse docilité qu'il mettait à suivre tous ses maîtres. Ce fut sa grande récréation pendant les vacances suivantes. Il en confie le secret à son ami : « Le plus pressant pour moi est d'apprendre à parler facilement. Mes vacances seront employées à faire beaucoup d'exercices de vive voix, soit pour me former à la prononciation, soit pour m'habituer à revêtir d'expressions justes et heureuses les idées que je n'aurai pas fixées sur le papier. Ces exercices me plaisent beaucoup. Aussi, depuis que je suis ce plan de conduite, je ne quitte presque plus le fond des bois. C'est au milieu des arbres, c'est dans des sentiers écartés que j'ai placé mon théâtre et le lieu de mes harangues. Ne parlez pas de cela, on se moquerait de moi. »

Le studieux avocat était revenu de Paris, après six mois de séjour, plus désabusé encore du monde, des plaisirs et de la gloire. Il n'y avait trouvé que vanité et fatigue. Il avait vu Lacordaire au séminaire d'Issy, et le voyant heureux, il rêvait pour lui le même bonheur. Le calme de la vie religieuse l'attirait, se rappelant et citant dans ses lettres le mot

---

(1) Lettre à M. Foisset, 1825.

de Montaigne, qui déclare que « pour qui est embrasé d'une vive foy, cette vie est au delà de toute autre vie. » Cependant de graves conseils auxquels il déféra lui persuadèrent de suivre le vœu de sa mère et d'entrer dans la magistrature. Son père eût préféré pour lui les luttes du barreau. M. l'abbé Ardin, son curé, M. l'abbé Doney, son ami, l'abbé de Rauzan, qui prêcha à Besançon la mission de 1825 avec un succès que soixante ans n'ont pas fait oublier aux demeurants de cette régénération religieuse, contribuèrent à fixer ses incertitudes. Prêtre, réussirait-il à prêcher? Avocat, les plaidoiries le fatiguent, il a eu des revers dans ses débuts, mais il a interrogé sa conscience, et sa délicatesse n'est pas sans alarme : « Je vois, dit-il, combien on a besoin d'une probité toujours attentive. Les mauvais jugements qu'on voit rendre, l'incertitude de plusieurs points de droit, une cause d'abord bonne et qui devient ensuite mauvaise, la crainte de se dédire ou d'abandonner son client, les subtilités auxquelles on a recours, tout cela prépare insensiblement à tout proposer et à tout soutenir. Peu d'hommes savent échapper à cet écueil. Cicéron lui-même, si honnête homme dans ses *Offices,* me révolte dans ses plaidoyers. Il se dédit, il se rétracte, il se vante d'avoir jeté de la poussière aux yeux de ses juges, il soutient le blanc et le noir, et il a l'audace de l'avouer en face du peuple romain. Il attaque les principes les plus sains, traitant de fables les châtiments des méchants dans l'autre vie, parce que sa cause a besoin de cet argument. Le tout soit dit sans préjudice d'un état, où l'on peut, à force de conscience et de soins, demeurer honnête homme, et où vous-même, mon cher Foisset, vous serez toujours, si vous y restez, homme délicat et homme de talent (1). »

Cependant la cour de Besançon allait au-devant des désirs de sa famille et faisait un peu violence à sa propre modestie

(1) Lettre du 25 juillet 1825.

en le présentant, à l'unanimité et en première ligne, pour une place de conseiller auditeur. Nommé par ordonnance du 30 novembre 1825, il fut accueilli dans la compagnie avec toute la faveur que son nom méritait, avec toute la confiance qu'il commandait déjà par son caractère et son application au travail. La magistrature fut, dans un degré moindre, le sacerdoce qu'il avait rêvé. Mais il l'exerça avec cette dignité extérieure, cette conscience pure, cette fermeté d'honneur et de sentiments qu'il aurait portés à l'autel et qui l'aurait rendu digne, dans une sphère plus haute, d'être l'interprète des lois divines et l'arbitre des destinées éternelles. Magistrat, il voua désormais sa vie à la réflexion et à l'étude, sachant que le magistrat, comme le prêtre, ne doit rien faire à la hâte ni à la légère, mais que l'exercice d'un ministère auquel sont déférés tous les jours les intérêts d'autrui exige tous les jours de celui qui en est revêtu autant d'attention, de délicatesse, de scrupule que si l'on n'avait à juger qu'une seule fois et dans une seule affaire. Il ne cesse donc de lire, de prendre des notes, de former son jugement. Il s'applique tour à tour au droit civil, au droit commercial, au droit criminel, avec l'ardeur d'un étudiant, et comme si son avenir n'eût pas été assuré. L'inamovibilité honorable dont il jouissait de si bonne heure, n'était pas à ses yeux une dispense, mais un engagement. La cour l'apprécia, et même avant l'âge où il devait avoir voix délibérative dans les assemblées, son vote, qui n'avait que le caractère d'une consultation, était regardé comme un premier jugement.

Ce fut dans l'exercice précoce de cette magistrature que Clerc fut surpris par la révolution de juillet. Son père, qui était procureur général depuis 1829, fut destitué. Mais le gouvernement nouveau répara son injustice en la commettant; il nomma le fils avocat général le 12 octobre 1830. Deux mois après, Edouard Clerc quittait le parquet et rentrait, avec le titre de conseiller, dans les rangs de la magistrature inamovible. Il y trouva, avec la sécurité, toute la

confiance qu'avaient inspirée ses débuts. Trente magistrats avaient sacrifié leurs places dans le ressort de la cour de Besançon plutôt que de prêter serment à une dynastie nouvelle. Noble exemple qui se reproduira cinquante ans plus tard, pour rendre hommage à des intérêts plus sacrés encore que ceux de la politique, à des devoirs sur lesquels on ne transige jamais ! Ce qu'Edouard Clerc aurait fait en 1880, sa conscience ne le lui demandait pas en 1830. Chacun l'en dissuada, son père, ses amis, nombre de ses collègues, les deux guides spirituels de sa vie, M. Gousset et M. Doney, qui devaient être un jour des prélats si éminents, et qui étaient déjà à Besançon les oracles des gens de bien : « Non seulement vous pouvez rester à la cour, lui dit M. Gousset, mais vous le devez. » M. l'abbé Doney lui disait : « Les dynasties passent, la justice demeure. Il faut pour la rendre des magistrats éclairés et religieux sous tous les régimes. »

Ainsi se forma sa conscience au milieu des vicissitudes de la politique de notre siècle.

Il expose très nettement sa conduite dans sa correspondance avec Foisset. Juge d'instruction à Beaune, son ami avait d'abord donné sa démission ; il la retira, et les gens de bien s'en félicitèrent. Edouard lui écrit à la date du 30 août 1830 : « Mon cher Théophile, voici la troisième lettre que je vous écris depuis un mois. Par le plus étrange oubli trop long à vous conter, les deux premières n'ont pas été jetées à la poste et vous ne les avez pas reçues. Je vous remerciais, dans la première, des sentiments que vous m'exprimez sur la destitution de mon père ; dans l'une et l'autre, je m'affligeais de votre résolution comme magistrat. Ces jours derniers, Varin est venu me lire votre lettre et j'en suis bien satisfait, ne pouvant me faire à l'idée de vous voir perdu pour la magistrature. D'après l'avis de personnes éclairées, et notamment de mon père, j'ai pris mon parti, et je reste à la cour, ne croyant pas compromettre ma conscience. La chose est vue

ainsi généralement à Besançon. Je pense même qu'on doit s'attacher avec force au gouvernement actuel, le seul possible, le seul qui puisse nous sauver du fléau de la République. Je suis heureux qu'ayant même manière de voir sur tant de points, nous ayions même manière d'agir dans ces importantes circonstances. Modération sera toujours ma devise. Elle l'a toujours été au milieu de tant de gens immodérés. Varin est dans les mêmes sentiments.

Mon père a du courage, des habitudes laborieuses, des livres, une bonne conscience et l'estime des autres. Avec cela et la vie de famille, il pourra se suffire. »

Les révolutions qui suivirent ne firent que consolider Edouard sur son siège. On disait malicieusement en comparant le père au fils : L'un a perdu à chaque bouleversement, en 1815 et en 1830; l'autre a toujours gagné quelque chose. C'était l'effet des circonstances qui élevaient le fils en frappant le père, dans une cour où l'on ne pouvait s'accoutumer à l'idée de se passer de leurs lumières et de leurs vertus.

Edouard Clerc fut nommé président de chambre en 1852. Quand la retraite lui fut imposée par l'âge et qu'il ne lui resta plus avec la cour que le lien de l'honorariat, il y comptait quarante-six ans de services et il en était le doyen. Il avait vu passer trois générations de magistrats, ayant siégé sous la Restauration, le gouvernement de Juillet, le second Empire, et les deux Républiques de 1848 et de 1870. Aucun de ces régimes ne demanda à sa conscience le moindre sacrifice, tant on le savait honnête, équitable et profondément religieux. Les magistrats éminents qui ont été dans ce siècle la gloire de la cour de Besançon, les Chiflet, les Bourqueney, les Monnot, les Golbéry, les Loiseau, les Blanc, les Bourgon, les Dusillet, les Alviset, les Jobard, les d'Orival, se tenaient pour singulièrement honorés d'être ses collègues. Il était leur égal par la connaissance du droit, l'application aux affaires, l'étude scrupuleuse des dossiers, l'attention

qu'il apportait aux audiences, l'autorité avec laquelle il donnait son avis, la lumineuse précision qu'il mettait dans ses arrêts. Un d'eux disait : « On peut ne pas aimer le président Clerc, c'est affaire de sympathie personnelle, mais il n'est pas permis de l'estimer médiocrement ; la haute estime qu'il mérite est un devoir imposé à la conscience publique. »

Quand on passe en revue ces grandes figures d'une magistrature qui s'en va, on se demande quel sera le relief, quel sera le sort de celle que les passions démagogiques voudraient imposer à la France. On se rappellera ces trois générations d'hommes justes qui ont administré la justice pendant près d'un siècle. Ils ont interprété notre Code civil et fixé, par leurs arrêts, le sens de chaque article. Uniquement occupés de leur tâche, ils n'ont pas laissé les passions monter jusqu'à leur tribunal, et les citoyens de tous les partis ont trouvé auprès d'eux, sans haine ni faveur, *bonne et briève justice*. Recrutés presque toujours dans la province, les uns avaient le prestige de la noblesse et du nom, mais personne ne s'en prévalait pour s'affranchir du travail personnel ; les autres ne devaient leur élévation qu'à leur talent, mais, sûrs de l'obtenir, ils n'avaient pas à la briguer, ils montaient naturellement du barreau au prétoire, et l'accueil qu'ils recevaient de la cour était une première récompense de leur mérite. Ni les hommes anciens ni les hommes nouveaux n'ont fait rougir une seule fois cette cour, héritière légitime du parlement de Franche-Comté et dépositaire auguste de toutes les traditions qui honorent une grande province. L'histoire en sera glorieuse, et le président Clerc y tiendra une des premières places. Personne ne représenta mieux que lui la justice dans toute son intégrité et dans toute sa grandeur. Sa taille élevée, sa noble contenance, son grand air, tout révélait en lui le magistrat pénétré de l'importance de sa tâche et qui se dit chaque matin qu'il sera jugé autant de fois qu'il aura jugé les autres. Il semblait né

pour marcher à la tête de sa compagnie. Quand il fut nommé président de chambre, Montalembert ne cacha point qu'il l'estimait capable et digne de monter plus haut : « Si le garde des sceaux m'avait écouté, nous dit-il alors, on aurait fait d'Edouard Clerc le premier président de la cour de Besançon. »

Je viens de citer Montalembert. Les relations qu'il entretint avec notre président furent encore une des gloires de sa vie, écoulée tout entière dans cette cité et où venait le chercher l'amitié de l'illustre orateur. Ce fut l'étude de nos annales qui commença leur liaison. A peine Montalembert eut-il épousé la Franche-Comté par son mariage, que cette province l'attacha par ses sites, par ses chroniques, par ses habitudes chrétiennes. On lui signala le jeune érudit qui avait entrepris de doter son pays d'une histoire puisée aux sources, longuement méditée, et écrite avec toute la dignité qu'un magistrat peut donner à son style. Cette entreprise était nouvelle et hardie. Il convient de la rappeler pour en apprécier la valeur.

Dans les trente premières années de notre siècle, rien n'était plus rare que les travaux d'érudition, et rien n'était moins populaire. Mais la Franche-Comté eut le bonheur d'avoir à son service, dans cette période d'indifférence, un homme passionné pour les livres et pour la gloire de sa province. Charles Weiss, chacun le nomme ici, portait presque seul le fardeau de l'histoire locale et de l'érudition biographique. Bibliothécaire de Besançon, mais estimé à Paris et connu dans toute l'Europe pour la part qu'il avait prise à la Biographie Michaud, il réunit avec les débris épars des bibliothèques de tous nos couvents, les cent trente mille volumes que notre ville possède aujourd'hui ; il découvrit et rassembla les manuscrits des Dunand, des Chiflet, des Perreciot ; il aida M. Marnotte à relever la Porte-Noire ; il consola M. Béchet du dédain public qui accueillait l'histoire de Salins. Il attira Duvernoy auprès de lui, avec la mission

de classer et trier les papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, dont il avait signalé la valeur à la commission nommée par Guizot pour publier les documents de l'histoire de France. Il pressentait que le goût de l'histoire et de l'antiquité se réveillerait bientôt et qu'on lui saurait quelque gré de n'avoir rien perdu de tout le temps passé, quand on voudrait en écrire les annales.

Vers 1834, ce mouvement commence et ne s'arrête plus. Weiss était en mesure de diriger les plus hardis et de seconder les plus habiles. Il voyait, dans l'université, dans la magistrature, dans le clergé, une jeunesse intelligente, curieuse, amie de l'étude, à qui il ne manquait plus qu'un mot d'ordre, une occasion, pour reprendre les travaux des bénédictins, interrompus depuis la révolution. Il proposa alors à l'Académie, dont il était l'âme, de mettre au concours des questions historiques. C'était un essai déjà tenté plusieurs fois, mais qui n'avait pas trouvé d'écho dans la province. L'appel de 1834 fut plus heureux. Un prêtre y partagea le prix avec un jeune érudit de Montbéliard; ce prêtre était M. l'abbé Richard, le futur historien de l'Eglise de Besançon. L'année suivante, il rentra en lice, trouva M. Edouard Clerc pour concurrent, et ce concurrent fut le vainqueur du jour : c'était le futur historien de la province. La cause de l'érudition était gagnée auprès du clergé et de la magistrature.

Le sujet traité par Edouard Clerc était, selon les termes du programme, une *Etude sur les ouvrages historiques de Dunod*. Comment le jeune magistrat, jusque-là ignoré dans les lettres, était-il devenu tout à coup un lauréat de nos concours académiques ? Sa correspondance avec Foisset va nous le révéler. Dès 1826, il s'était senti attiré par les prix qu'offrait l'Académie française, mais il jeta au feu son discours et renonça, sur le conseil de son ami, aux palmes de l'éloquence. Les longs et patients labeurs de l'érudition le tentèrent en 1836. Que de temps et de persévérance ne fallait-il

pas pour y réussir ! L'Ecole des Chartes était à peine fondée, nous n'avions ni la clé des écritures du moyen-âge, ni les procédés à l'aide desquels on reproduit les sceaux, ni les ouvrages spéciaux, ni les maîtres qui ont rendu la paléographie accessible à la bonne volonté. Les archivistes n'étaient guère que les gardiens des trésors de l'érudition, et s'ils pouvaient les livrer aux amateurs, ce n'était pas sur leur secours qu'il fallait compter pour en tirer quelque profit. On devait, pour comprendre une charte, se faire à soi-même son alphabet et sa grammaire. Weiss et Duvernoy, qui avaient tant rendu de services, n'avaient sur ce point que des connaissances incomplètes. Trente ans encore devaient s'écouler avant que l'Ecole des Chartes nous donnât, pour notre bibliothèque et pour nos archives, deux hommes qui déchiffrent à première vue un diplome ou une médaille et apprécient, avec une autorité irrécusable, le caractère, la date et la valeur d'un document mutilé par le temps.

Edouard Clerc ne recula point devant de telles difficultés. Son premier succès l'encouragea, et fit tout à la fois un grand honneur à la cour et à l'Académie. La cour se rappela que les Courbouzon et les Droz avaient dans le dernier siècle illustré les parlements par leurs études historiques ; l'Académie comprit qu'un historien venait de naître pour illustrer la province dans le siècle présent. Notre lauréat parle de sa première couronne avec une modestie qui l'honore encore plus lui-même. Il écrit à son cher confident : « Une autre source d'occupation a été pour moi le concours ouvert par l'Académie sous ce titre : *Considérations sur les œuvres historiques de Dunod*. J'ai osé, mon cher ami, entrer dans la carrière à un âge double de celui où vous y avez combattu et glorieusement triomphé. J'ai eu le bonheur de réussir et mon discours sera couronné après-demain 24 août. C'est ce que m'a dit un des juges, qui a reconnu mon écriture. J'ai trouvé dans cette étude beaucoup de charmes, encore plus que de fatigues. En la faisant, j'avais d'ailleurs un profit

assuré, celui de m'instruire de l'histoire de mon pays. Ce succès modeste a fait un extrême plaisir à mon père, qui m'a vu entrer avec tant de douleur, à trente ans, dans ce cercueil qu'on appelle une place de conseiller. La satisfaction de mon père est ma meilleure récompense (1). »

Foisset, charmé plus que personne de cette couronne académique, presse Edouard Clerc de livrer son mémoire à la *Revue des deux Bourgognes.* Cette revue, qui ne vécut que quatre ans, méritait de vivre toujours. Foisset, Lorain, Lacordaire, Ch. Weiss, Viancin, Pérennès, tous les littérateurs et tous les érudits des deux provinces en avaient fait, par leur fraternel concours, un recueil de belle prose et d'excellents vers, utile à l'histoire locale et agréable aux amis des lettres. C'était pour elle une bonne fortune de présenter l'ouvrage d'Edouard Clerc et d'inscrire un nouveau nom dans les annales du pays. L'auteur résista longtemps : « Je ne sais, disait-il, si ce mémoire soutiendrait la réputation qu'on a bien voulu lui faire et que le rapport lu à l'Académie par M. le professeur Bourgon lui a donné dans la ville. Vous savez, mon bon ami, combien je souhaite peu de faire du bruit dans ce monde. L'*Impartial*, journal de notre ville, en a déjà plus parlé que je ne l'aurais voulu. » Mais deux autres Bourguignons, Lorain et Ladey, vinrent rendre visite à l'auteur pendant les vacances, lui arrachèrent son manuscrit et le firent paraître dans la *Revue.* Bien loin de lui être fatale, l'impression mit le sceau à sa réputation naissante. Edouard Clerc fut désormais classé parmi les historiens franc-comtois.

Pour justifier ce titre, le lauréat de l'Académie de Besançon s'imposa de longues veilles, des recherches consciencieuses, des voyages à Dijon et à Paris, toutes les peines et toutes les fatigues auxquelles un érudit se condamne dans l'intérêt de la vérité. Ce n'était pas assez d'avoir jugé Dunod,

(1) Lettre du 22 août 1836.

il fallait le compléter et populariser nos annales en les écrivant avec plus de critique, de méthode et de goût. Après quatre ans d'efforts, l'étude couronnée par l'Académie devint un livre et le livre parut sous ce titre d'*Essai sur l'histoire de Franche-Comté*. Ce n'était que le tome premier d'un grand ouvrage; mais l'Institut le couronna sans attendre le second, et l'auteur, dépassant du premier coup les bornes de la province, prit rang parmi les historiens de France.

Le second volume de l'*Essai*, publié en 1845, ajouta encore à la renommée d'Edouard Clerc et fit souhaiter plus que jamais l'achèvement de l'ouvrage. Tous les critiques s'accordèrent à en signaler l'importance. Outre les matériaux que lui avaient fourni ses devanciers, il en découvrit de nouveaux dans l'étude des chroniques et des légendes jusque-là trop négligée. Les archives de la maison de Châlon, presque inconnues avant lui, furent une source inépuisable de documents qui l'éclairèrent sur le rôle de la ville de Besançon et les guerres de la Comté dans le moyen-âge. Il écrivait pièces en main, avec une scrupuleuse lenteur, refaisant dix fois la même page pour la rendre plus véridique, dessinant de sa main les restes des châteaux forts, ou les dernières ruines de la civilisation romaine, allant sur le terrain lever la carte du pays, prononçant enfin, dans les questions les plus débattues entre les érudits, avec cette maturité de jugement où se révèlent tout ensemble l'historien et le magistrat.

Ce scrupule explique assez pourquoi l'*Essai* d'Edouard Clerc n'a pas paru tout entier de son vivant. Le premier volume, réédité en 1870, s'étend de l'époque celtique au commencement du XIVe siècle; le second s'arrête en 1467, à la mort de Philippe-le-Bon. Le tome III, de l'avènement de Charles-le-Téméraire au commencement du XVIIe siècle, est achevé, mais resté manuscrit. Avec les fragments déjà écrits sur la guerre de dix ans et sur les deux conquêtes de Franche-Comté, une main habile pourrait facilement préparer la publication du quatrième et dernier volume. Ce soin regarde

l'Académie, la famille de l'auteur, ses jeunes amis qui se faisaient tant d'honneur d'être ses disciples, et entre lesquels, pour trouver le continuateur de son œuvre, il y aura sans doute un noble débat de reconnaissance et de piété filiale. Même inachevé, l'*Essai* demeure, pour la sûreté des informations, l'ordonnance du récit, la ferme correction du style, le principal monument élevé de nos jours à la gloire de la province. On le citera d'âge en âge, comme Gollut est cité depuis le XVIe siècle et Dunod depuis le XVIIIe. C'est le meilleur ouvrage de l'Académie et de la Franche-Comté contemporaine.

Le président Clerc, sans perdre de vue le principal objet de ses études, se laissa souvent un peu détourner de sa route pour cueillir dans le champ de l'histoire ou de la biographie des gerbes glorieuses. Telles furent *la Séquanie à l'époque romaine,* qui lui valut encore les suffrages les plus enviés de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; une *Etude sur Alaise,* où il lutta, à armes égales et toujours courtoises, contre les Delacroix, les Toubin, les Castan, les Quicherat, ces intrépides et savants défenseurs de l'Alesia séquanaise, dans ce tournoi passionné, où l'on versa plus d'encre sur un champ de bataille peut-être imaginaire, que Vercingétorix et César n'avaient fait répandre de sang dans le dernier combat livré pour la liberté des Gaules; *Le Président Boyvin*, étude favorite et vraiment attachante sur la vie et les écrits d'un grand magistrat du XVIIe siècle, en qui se complaisait, comme dans un modèle, la belle âme et la foi religieuse de son biographe : « Je n'ai voulu lire votre Jean Boyvin qu'en Franche-Comté, lui écrivait Montalembert, et je m'en félicite ; car j'en ai beaucoup plus joui que je n'eusse pu le faire à Paris. Cependant, là comme ici, j'aurais apprécié le service réel et considérable que vous avez rendu par la publication de ce volume, non seulement à l'histoire de la Franche-Comté, mais à celle de l'âme humaine. » Montalembert termine en l'invitant à venir le voir à Maîche : « Nous parlerons

surtout de cette pauvre Comté qui s'en va comme tout le reste, mais dont il reste assez encore pour que je me sente tout à fait enclin à dire comme votre héros : Toute mon ambition se termine à vouloir estre tenu pour naïf et véritable Franc-Comtois. »

Il faut citer encore *Gérard de Roussillon, récit du* IX*e siècle*, d'après les textes originaux et les dernières découvertes faites en Franche-Comté. C'est l'histoire d'un héros légendaire pour qui notre historien s'enthousiasme et se passionne comme pour la gloire du président Boyvin. Plus tard, il écrit une *Notice historique sur le baron d'Arnans, accompagnée de quarante lettres inédites.* Autre héros d'un âge plus rapproché de nous, plus digne d'intérêt encore, parce qu'il défend la liberté du pays succombant sous la fortune du grand roi. Le dernier effort de sa plume, dans sa 80e année, est l'*Histoire des Etats généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, deux volumes de documents curieux et nouveaux, mêlés d'éloquentes plaintes sur notre autonomie perdue et sur le despotisme d'un vainqueur à qui la Comté semblait un des plus beaux fleurons de la première couronne de l'univers, mais à qui il déplaît de l'entendre s'appeler franche et libre, et qui la tient pour suspecte en se souvenant du compliment que lui adressa le maire de Gray : « Sire, votre conquête serait des plus glorieuses si elle vous eut été disputée. » Le corps se rendait, mais l'âme restait libre et fière : « Rends-toi, Comtois. — Nenni, ma foi ! » Il terminait ce livre en s'écriant : « Puissent nos descendants, avec moins de malheur et autant de patriotisme que leurs ancêtres, justifier sans dégénérer jamais le nom de notre pays, qui survit à tant de vicissitudes, comme un reflet de son passé et de ses glorieuses franchises. Que dans le langage de l'avenir les belles contrées de la Saône et du Jura s'appellent toujours la Franche-Comté ! »

Tel était Edouard Clerc à quatre-vingts ans : un naïf et véritable Comtois, comme Boyvin l'avait été, comme Mon-

talembert souhaitait de l'être. Cette flamme patriotique et religieuse, que l'étude avait allumée dans son âme, se répandit autour de lui. Il était le premier né de notre renaissance littéraire, et il demeura à la tête de toutes nos études, consultant Weiss et Duvernoy avec le respect dû à leur âge et à leur compétence, et bientôt consulté à son tour par une foule de jeunes gens à qui ses livres avaient inspiré le goût de l'érudition et l'amour du pays. Il s'en fit des amis autant que des disciples, il aida à la publication de leurs ouvrages, il jouit de leurs triomphes encore plus que de sa propre gloire. Personne ne le sait mieux que l'auteur de cet éloge, et s'il a brigué l'honneur de le faire, c'est pour pouvoir dire avec l'accent d'une reconnaissance qui n'aura point de fin :

« C'est par lui que je vaux, si je vaux quelque chose. »

L'Académie de Besançon, qui inscrivit Edouard Clerc dès 1837 au nombre de ses membres, n'a cessé de l'écouter et de l'applaudir jusqu'à sa mort. Elle ne faisait que lui rendre en estime et en considération tout ce qu'il avait fait lui-même pour maintenir dans la Compagnie l'esprit qui la caractérise. M. Genisset, qui en était le secrétaire perpétuel quand elle lui ouvrit ses portes, voyant en lui les espérances d'un long avenir, lui avait fait promettre, presque avec la solennité d'un serment, qu'il resterait fidèle à l'Académie. C'était s'engager à en garder les bonnes traditions, les règlements austères, les nobles pratiques, et à y faire régner, avec l'amour de la province et des belles-lettres, la politesse des relations et la distinction du langage. La religion, qui y avait toujours été honorée, y fut accueillie, après la révolution de 1830, sous les auspices de M. Weiss, dans la personne de M. Gousset et de M. Doney, deux de ses plus illustres ministres, déjà destinés aux premiers honneurs du sanctuaire. Le garde des sceaux Courvoisier avait présidé la Compagnie pour y faire entendre des paroles empreintes de toutes les espérances du christianisme. On sentait comme un invincible et pressant

besoin d'honorer le prêtre quand la foule égarée lui prodiguait ses outrages et de défendre l'enceinte académique contre le flot montant de l'impiété.

Ce fut la consolation d'Edouard Clerc d'avoir contribué à cette heureuse réaction par sa présence et de l'avoir rendue plus sensible encore par les choix dont il fut l'inspirateur dans le recrutement de la compagnie. A chaque élection, il rendait compte à Foisset des victoires que les bonnes études avaient remportées ; il se félicitait, à chaque séance, du langage qu'on y avait tenu : « Encore une bonne journée, écrivait-il, encore une bonne élection pour l'Académie (1) ! » Il énumère les mérites des candidats ; il s'étend longuement sur le caractère sérieux de leur vie et de leurs ouvrages ; il est heureux de voir se renouveler dans un tel esprit une compagnie qui a toujours réuni dans son sein l'élite de la province, et donné aux hommes les plus éminents de la noblesse et du clergé, de la magistrature et de l'enseignement, de l'industrie et du commerce, l'occasion de se rencontrer et de se connaître, pour l'honneur de leur commune patrie, sur le terrain des sciences, des lettres et des arts. L'utilité des académies de provinces, ainsi entendue, est hors de toute contestation. En ouvrant vos annales, on voit que l'Académie de Besançon a compris son rôle et qu'elle ne cesse pas de le bien remplir.

Edouard Clerc fut élu quatre fois président de l'Académie. Cet honneur auquel il était fort sensible ne fut pas sans ennui ; mais il n'en fit que mieux ressortir l'esprit religieux avec lequel il entendait exercer ses hautes fonctions. La première fois qu'elles lui furent déférées, une proposition inattendue fut mise en délibération dans la Compagnie. Jouffroy venait de mourir et on demandait pour lui les honneurs d'une statue. On ne prodiguait pas encore le marbre, comme on le fait aujourd'hui, aux célébrités douteuses et Cuvier seul avait

---

(1) Lettre de 1850.

jusqu'alors reçu ce grand et légitime hommage dans notre province. La proposition faite à l'Académie parut hâtive aux hommes de bon sens; elle déplut aux hommes religieux. La discussion fut très vive, et le résultat, favorable au projet, essuya de justes critiques.

M. Clerc qui présidait l'assemblée ne se borna pas à un vote silencieux : « Je suis chrétien, dit-il hautement, et je ne saurais voter un monument élevé à l'homme qui a écrit dans le *Globe* l'article fameux : *Comment les dogmes finissent.* » Un autre magistrat, M. Jobard, dont l'autorité était aussi grande à la Cour qu'à l'Académie, répéta le mot de son collègue : « Je suis chrétien, et ma conscience me fait un devoir de repousser votre projet. » Il était difficile, en effet, de concilier l'esprit chrétien avec cet hommage rendu à un écrivain plein de talent sans doute, mais aussi d'orgueil et de témérité, qui s'était fait le fossoyeur attristé et confiant d'une religion dont il déclarait le règne passé et les dogmes finis. Mais le préfet qui avait pris l'initiative de la proposition l'imposa aux uns par politique, aux autres par crainte, et la statue fut votée.

Quatre ans après, le monument arrive à Besançon, et le jour de l'inauguration approche. Edouard Clerc rappelle à M. Foisset les débats que cette affaire a soulevés : « La statue Jouffroy à laquelle j'ai fait dans le temps où je présidais l'Académie une vive et inutile opposition sera placée dans la bibliothèque, qui déjà possède celle de Cuvier.

« Un haut fonctionnaire, plein de chaleur, et quelques amis de M. Jouffroy ont entraîné notre Académie à ériger le monument, dont la signification est déplorable dans une ville catholique, surtout quand l'impulsion est donnée par un corps jusqu'à présent chrétien, et qui veut demeurer tel.

» Dans la deuxième délibération relative à ce monument, l'Académie a donné une fiche de consolation aux gens affligés d'un acte si étrange. Elle a décidé que la question religieuse serait réservée dans l'inscription placée au-dessous de la statue, c'est-à-dire que l'hommage n'entraînait point l'apo-

logie des doctrines. Tout cela ressemble assez, pour qui veut comprendre, au problème de la quadrature du cercle.

» Il reste à faire l'inscription. M. de Golbéry à qui j'en parlais, me proposait à peu près cette formule qui serait en latin : A Jouffroy qui, ayant habité les hauteurs de la philosophie, est venu mourir dans les bras du christianisme.

» Mais cela est-il conforme à la vérité ? Jouffroy est-il mort chrétien ? Je crois qu'il y avait en lui un grand penchant à revenir aux idées religieuses, après l'épreuve qu'il avait faite de l'impuissance de la raison en face des grands problèmes de la philosophie. M. le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas a entendu de lui de bonnes paroles, des paroles chrétiennes. Mais tout s'est borné là, la mort s'est hâtée et Jouffroy est parti pour l'éternité sans avoir reçu les secours de la religion ? »

« Quelle inscription, mon cher Théophile, mettriez-vous sur cette statue. »

Foisset confessa son embarras et n'en proposa point. L'Académie, plus indécise que jamais après six ans de réflexions, se borna à déclarer, au commencement de la séance d'inauguration, que l'érection de la statue n'impliquait point l'approbation des doctrines, et la cérémonie se fit le 30 août 1847, dans la grande salle de bibliothèque, avec beaucoup de discours et un peu de musique. La musique n'y remplaça pas l'éloquence. Une portion notable de l'Académie avait refusé son concours à la cérémonie. M. le président Bourgon, qui était au nombre des absents, répondit en ces termes aux reproches que Weiss lui adressa :

« Vous deviez vous souvenir que je n'ai pas approuvé l'érection de cette statue, et que par conséquent je ne pouvais pas aller la saluer avec vous. Jouffroy avait du talent, je ne le nie pas, mais il n'en a pas toujours fait un bon usage, et malgré vos savantes distinctions vous ne parviendrez jamais à séparer en lui le franc-comtois du philosophe, pas plus que dans ses écrits vous ne pourrez séparer les doctrines du

style. Vous avez beau prétendre que vous n'entendez pas vous occuper des doctrines philosophiques et religieuses ; ces réserves prouvent votre embarras et voilà tout. Vous avez donné un mauvais exemple, c'est moi qui vous le dis. Quand on élève une statue à un homme qui a attaqué la religion et glorifié le doute, on fait croire par là qu'on partage de tels sentiments ou qu'on les regarde comme indifférents ou inoffensifs. Eh bien ! je vous déclare d'abord que ces sentiments ne sont pas les miens et ensuite qu'ils perdront tôt ou tard la société. »

« Vous avez donné un mauvais exemple ! » Quelle prédiction ! Hélas ! les imitateurs sont bien allés au-delà de toutes les prévisions du vieux magistrat. Jouffroy peut-être ne trouverait pas grâce aujourd'hui devant ceux qui disposent des marbres et de l'opinion et qui affligent, par le spectacle de tant de monuments inattendus les yeux des gens de bien. On songe, malgré soi, aux trois cents statues que Néron reçut de son vivant, comme un hommage de l'univers accroupi devant sa tyrannie, et quand on regarde celle que Pradier a sculptée en l'honneur de Jouffroy, il semble que la tristesse empreinte sur la figure de ce philosophe devient plus profonde encore. Il avait regretté le catéchisme sans oser le reprendre. Ne se lèverait-il pas aujourd'hui de son socle pour aller dire dans nos écoles : « Reprenez ce livre, et apprenez-le ; ou bien la société française, penchée vers l'abîme que j'ai imprudemment creusé, va s'y ensevelir pour toujours. »

Le président Clerc n'eut guère, dans les quarante-quatre ans qu'il siégea au milieu de vous, d'autre chagrin que celui de la statue de Jouffroy.

La Compagnie prit sa revanche avec éclat dans les années qui suivirent, et notre cher confrère en témoigne une vive et profonde joie. Les choix qu'elle fit, les discours prononcés dans ses séances publiques, les sujets de prix proposés, les mémoires couronnés dans ses concours, tout portait l'empreinte d'un esprit sincèrement religieux. Une ou deux fois

notre président redoute quelque exagération. Il s'en ouvre à son cher confident : « Il y a telle séance où la note chrétienne était peut-être trop souvent répétée. Craignons les retours soudains. L'esprit public peut passer d'une extrémité à l'autre. Mais qui aurait dit qu'au milieu d'un siècle, qu'on a appelé le siècle de l'indifférence, tous les bons esprits, tous les vrais savants, tous les écrivains de quelque mérite dont notre province s'honore, seraient dans un parfait accord sur le terrain académique, les uns pour défendre la religion, les autres pour ne point la combattre, tous pour l'honorer comme la première puissance du monde? » Il ajoutait : « Weiss en est frappé et ses sentiments chrétiens ne sont plus un mystère pour personne (1). »

La pieuse sollicitude avec laquelle il défendait les intérêts sacrés s'étendait aux monuments comme aux institutions. Il remplissait encore ses devoirs d'académicien et d'archéologue en décrivant le *Retable de Baume-les-Messieurs*, et en faisant un mémoire sur *L'abbaye de Montbenoît et les Carondelet, premiers restaurateurs de l'art en Franche-Comté.* Cette abbaye, d'abord classée parmi les monuments historiques, avait perdu ce privilège et par là ses droits aux subventions de l'Etat. Le président Clerc décrivit avec un talent plein de verve et de patriotisme l'église, le cloître, les stalles de cette vieille abbaye, rappela sur elle l'attention de l'Etat et obtint des secours pour en conserver les nobles ruines.

A peine aurons-nous achevé de citer ses écrits en disant qu'on trouve de lui de nombreux mémoires, rapports, articles divers dans le recueil des *Séances de l'Académie de Besançon*, dans celui de la *Société d'Emulation du Jura,* dans la *Revue des deux Bourgognes* et dans les *Annales franc-comtoises.* Citons encore une étude sur les *Lieux dits de Franche-Comté*, communiquée en 1863 à l'Académie des inscriptions et belles lettres. Il laisse des pages inédites sur *Les montagnes du Doubs*,

(1) Lettre de 1851.

leurs mœurs, leurs coutumes, leur langue. On y démêle comme dans ses autres ouvrages le double sentiment qui l'anime, un profond amour pour les libertés publiques de son pays, et un attachement passionné pour sa religion. Il aurait voulu attacher son nom à deux autres études, l'une sur le droit, l'autre sur le christianisme. La première ne fut pas même ébauchée ; il n'écrivit de la seconde que quelques lignes, le plan du livre étant encore mal arrêté dans la tête de l'auteur. Il y pensa toute sa vie comme on pense au plus cher de ses livres. Sa vie demeura, par ses exemples, la plus belle apologie de sa foi.

Mais de toutes les entreprises auxquelles il contribua pour la gloire de sa province, aucune ne le passionna plus noblement que le *Musée archéologique de Besancon*. Il n'est guère de sol qui, sitôt qu'on le fouille, rende autant de débris curieux que le sol franc-comtois. Besançon, Mandeure, Luxeuil, Corre, Seveux, les bords du lac d'Antre, sont pleins de restes de temples, d'arcs de triomphe, de colonnes, d'amphithéâtres, de sépultures, derniers témoins de l'époque romaine. A côté apparaît la civilisation celtique avec ses chemins, ses pierres sacrées, ses *oppida*, ruines moins somptueuses, mais non moins authentiques et non moins dignes d'intérêt. Le moyen âge se révèle partout : dans nos vieilles cathédrales de St-Jean, de Luxeuil, de St-Anatoile; dans les inscriptions à demi-effacées qui couvrent le pavé de Baume, de Château-Châlon, de Montigny ; dans les dernières assises d'une tour qui achève de s'écrouler, comme à Montfaucon ou à Arguel ; ou parmi les dernières pierres du monastère de Cherlieu pour qui Montalembert se plaignait avec une éloquente ironie qu'on n'eût pas pu obtenir du Conseil général de la Haute-Saône ni un secours, ni même un regard, sous prétexte que ces ruines étaient d'une date toute récente.

Ce Conseil général avait pris le XVIIIe siècle pour le XIIIe, et l'illustre archéologue concluait malicieusement que si l'église de Cherlieu ne datait que du siècle dernier elle n'en était que

plus précieuse encore à conserver, car elle aurait constitué un monument unique dans le monde en son espèce. Ainsi pensait, en archéologie, le Conseil général de la Haute-Saône en 1841. Besançon, grâce aux soins de M. Weiss, avait été plus heureux. Quand le clocher de l'église St-Paul eut été condamné à périr par une décision qui date de 1832 et qui semble remonter au temps des Vandales, ce fut M. Weiss qui recueillit quelques-unes de ces pierres sacrées pour la religion et pour l'art; ce fut M. Marnotte qui les disposa d'une main savante dans la cour de la bibliothèque publique. L'Académie et la Société d'Emulation du Doubs ne négligeaient rien pour faire prévaloir le respect dû à l'antiquité. Cependant il manquait un établissement pour réclamer, classer, réunir les choses précieuses; l'argent surtout manquait pour les payer.

Une collection formée de 1820 à 1829 par M. Riduet et comprenant médailles, mémoires, statuettes, ornements de tout genre sortis des fouilles pratiquées pour creuser le canal du Doubs, avait été signalée à l'Académie qui en avait constaté l'importance. Mais M. Riduet mourut, et sa collection vendue à un amateur dijonnais alla enrichir l'ancienne capitale du duché de Bourgogne. Nous n'étions dépourvus ni d'hommes, ni de ressources; un appel fait au pays eût été entendu; seulement l'initiative et la résolution faisaient encore défaut. La collection parut trop chère aux particuliers et trop peu utile aux sociétés savantes de la province. Enfin l'archéologie n'avait encore parmi nous aucun représentant avec une mission spéciale et une vocation reconnue. On regretta la collection Riduet; mais tout se borna à des regrets stériles et Besançon perdit, au milieu même du XIXe siècle, le premier essai de cabinet tenté pour nous rendre une partie des richesses archéologiques dont la Révolution nous avait privés.

En songeant à cette perte, quelques bons esprits commencèrent à faire des vœux pour la création d'un établissement

public, destiné à vivre plus longtemps que les collections particulières. Ce vœu se renouvelait chaque fois qu'on apprenait la ruine de quelque monument ou la mutilation de quelque antiquité. Cent fois exprimé, mille fois contenu, toujours inutile, il finit par s'accomplir quand on y pensait le moins.

M. Edouard Clerc était entré au conseil municipal à la suite de la révolution de 1848. Cette assemblée issue du suffrage universel était la représentation la plus éclairée de tous les partis qui divisaient la cité et de tous les intérêts qui pouvaient les réunir. On croyait alors que les hommes qui pensent, qui parlent, qui écrivent, ou que leur haute vertu, leur grande fortune, leur situation sociale élève aux regards de leurs concitoyens, sont, pour le pauvre et pour l'ouvrier, les défenseurs nés de l'infortune et du travail. Ce fut à ce titre qu'Edouard Clerc entra au conseil et qu'il y tint la place réservée à son caractère et à son mérite. Il n'y oublia point les intérêts de sa science favorite et son premier succès fut d'y obtenir la création d'une commission archéologique. Ce fut donc en 1848, au lendemain d'une révolution qui avait bouleversé la France, et à la veille d'une émeute qui allait la mettre tout entière sous les armes, entre les journées de février et celles de juin, que le conseil municipal réalisa le vœu de quelques savants un peu modestes, un peu dédaignés jusque là par la curiosité publique. Née le 20 juin 1848, cette petite société siégea pour la première fois le 4 juillet suivant, quand la France se remettait à peine de ses mortelles alarmes. M. Edouard Clerc en était le président et M. Vuilleret le secrétaire.

Telle fut l'origine du musée archéologique de Besançon. A peine la commission eut-elle obtenu et réuni quelques objets précieux qu'un local devint indispensable pour en faire le dépôt et le classement. Le président Clerc demanda une des salles de la nouvelle halle, à côté du musée de peinture. A l'aspect de cette vaste salle, les fondateurs se demandaient avec

inquiétude si l'avenir justifierait leurs espérances. Qu'on la visite aujourd'hui, et l'on s'assurera qu'elles ont été dépassées par l'abondance, la variété, les richesses de tout genre accumulées dans le plus riche de nos musées de province. Celui de Nîmes le dépasse de beaucoup par ses collections épigraphiques ; mais les collections celtiques du musée bisontin le rendent comparable, sinon supérieur aux musées de Londres, de Berlin et de Copenhague.

Le nom de M. Vuilleret deviendra un jour celui de ce musée, dont il a hâté la prospérité et accru l'importance par son zèle, sa science, ses démarches et ses sacrifices. Néanmoins personne n'oubliera combien l'autorité d'Edouard Clerc lui a été favorable. Née sous ses auspices, développée par la commission dont il avait la présidence, cette belle et féconde entreprise devenait par là même populaire dans toute la Comté. Son nom suffisait pour animer les recherches, provoquer les dons, réveiller de toutes parts le zèle endormi, et rallier d'un bout de la province à l'autre, dans la même pensée et dans le même but, par les efforts d'un travail aussi modeste que consciencieux, tous les hommes sincèrement jaloux de la gloire de leur pays et fermement résolus d'en sauver les ruines historiques. Ainsi fonda-t-il, à côté des *Documents inédits sur l'histoire de la Franche-Comté* auxquels il donna la collaboration de sa plume, un autre recueil de documents où la pierre, le marbre, le bois, les inscriptions et les statues, restes des ans et des barbares, racontent les annales du pays, aident à en fixer la carte et les limites, déterminent les lieux célèbres par des batailles, et, quand les érudits ne sont pas d'accord sur quelque point, préparent aux générations futures des problèmes à résoudre et des énigmes à déchiffrer. Plaise à Dieu que le siècle qui s'achève prenne quelque souci de nos recherches et daigne les continuer ! L'archéologie, l'histoire, les hommes et les choses de notre glorieux passé, toute cettte renaissance des lettres et des arts semble, après un effort de quarante ans, avoir épuisé

la curiosité. Est-ce la politique qui entraîne les âmes ou l'indifférence qui les gagne? La décadence qui se précipite s'arrêtera-t-elle? Ou bien faudra-t-il dire de l'âge suivant ce que Tacite disait de son siècle et de ses oublis : *Incuriosa omisit ætas?* Pour étudier l'histoire, publier des chartes et des documents, réunir et classer des médailles, ouvrir des musées, il faut croire à quelque chose et regarder, bon gré malgré, au-delà de la vie. La gloire purement historique et littéraire est toujours éclairée par le reflet de quelque pensée religieuse. Le scepticisme au contraire, par quelque talent naturel qu'il soit servi dans le monde, n'aboutit qu'au dédain de nous-mêmes, aussi bien que du nom et des œuvres d'autrui. C'est à l'Académie de prévenir ce désastre et de garder, avec les trésors qu'elle a recouvrés, la mémoire des hommes qui l'ont honorée par leurs travaux aussi bien que par leurs exemples. Elle a appris à renaître; ce sera son devoir et son honneur de ne plus mourir.

Si j'étais tenté d'exprimer quelque doute sûr cette renaissance, la correspondance d'Edouard Clerc ne me le permettrait pas. Il me répéterait ce qu'il écrivait à Foisset : « Ne prodiguons pas, mon cher ami, nous chrétiens, si nous voulons gagner les cœurs, les mots d'abaissement, d'égoïsme, de dépression. J'entends souvent répéter ces mots-là. Ils découragent les gens plus qu'ils ne peignent l'état exact des affaires et des esprits. Le comtois est né pour l'étude, ayons patience et prenons courage. Nous sommes encore de la province qui s'appelait dans l'antiquité *Maxima Sequanorum*, et la devise de nos pères est un cri d'espérance : *utinam* (1) ! »

Ce n'est pas encore là tout le président Clerc. Quelque digne que parût le magistrat, quelque érudit que fût l'historien, chez lui le chrétien était meilleur encore que tout le reste. Il aida son siècle et son pays à la pratique du christia-

(1) Lettre à Foisset, 11 décembre 1858.

nisme, comme il avait aidé à la bonne administration de la justice et au réveil des études historiques.

Plus heureux que la plupart de ses contemporains, il n'avait pas oublié un seul jour le chemin de l'église. Un peu distrait par caractère, mais toujours occupé du devoir qu'il remplissait, l'infidélité des autres ne fut jamais pour lui un prétexte à s'abstenir lui-même, encore moins un sujet de critique. S'apercevait-il qu'il était presque seul parmi les jeunes gens de son âge, je ne le crois pas, tant la pensée de Dieu l'absorbait dans le lieu saint. Si on le lui faisait remarquer, il n'en rougissait point, mais il ne cessait de s'en étonner et excusait ses condisciples et ses amis avec toutes les délicatesses de la charité la plus compatissante. Noble cœur, âme naïve, caractère ferme et droit, dont sa grande tenue n'était pas même la véritable image, car dans l'intimité il n'avait plus rien ni de raide, ni de solennel, l'émotion le gagnait, et les larmes coulaient de ses yeux au spectacle d'une affliction profonde, au récit d'un trait de foi, de bravoure ou d'honneur français. Une grande parole ou une grande action éveillait au fond de son âme l'admiration et l'enthousiasme. On devinait un homme en qui la foi a conservé la pureté des sentiments, et qui n'a jamais permis à sa cruelle expérience de penser mal des autres, ni même de discuter et d'approfondir les motifs secrets de leur conduite.

Tel était Edouard Clerc dans la solitude que fit longtemps autour de lui l'indifférence du XIX[e] siècle. Il faut entendre comme il se réjouit du progrès de la religion et de l'empire qu'elle reprend sur les âmes. Témoin des missions de 1825, il en constate le succès, non sans trembler pour la durée des fruits qu'elles ont portés : « Plaise à Dieu, disait-il, que la politique n'y soit pour rien ! » L'orage de 1830 ne l'épouvante pas : « On a beau abattre les croix sur nos places, elles demeureront debout dans nos cœurs. » On se rappelle que M. l'abbé Doney fut traduit aux assises du Doubs pour avoir protesté contre l'enlèvement de la croix de mission.

Edouard Clerc pressa Lacordaire de se charger de sa défense : « J'ai vu, écrivait-il à Foisset, avec une grande satisfaction le triomphe de Lacordaire dans le procès de l'école libre. Il trouverait ici une victoire plus facile encore. Soutenir que la presse est libre pour toutes les opinions et non pour une seule est une thèse qui présenterait de frappants aperçus. Tant d'articles du *Courrier*, de la *Tribune*, de la *Révolution*, publiés contre l'Eglise, tant d'attaques si violentes et si passionnées même contre les ministres, que le gouvernement laisse impunies, mis en comparaison avec la brochure de l'abbé Doney, assureraient à notre ami un complet triomphe. » Lacordaire s'excusa, mais le triomphe de M. Doney n'en fut pas moins complet. Défendu par M. Curasson, qui était l'avocat de toutes les grandes causes, le défenseur de la croix fut acquitté avec éclat, et le gouvernement de Juillet, revenu de ses préventions, l'appela treize ans après au siège épiscopal de Montauban.

Un journal hardi et passionné essayait alors d'entraîner l'Eglise de France dans les voies de la révolution. M. Clerc ne suivit point ses amis, et les doctrines de l'*Avenir* le trouvèrent froid et réservé. Il ne partageait pas même les sentiments moins emportés de M. Foisset, qui demandait dans le *Correspondant* l'abolition du Concordat, parce qu'il y voyait pour l'église des liens et des entraves. Il lui fait remarquer que ce Concordat, mal observé peut-être par le gouvernement, était encore la loi de l'Etat, et que ce serait fort imprudent d'y toucher. Il augurait que le jour où il serait rompu, la religion perdrait beaucoup plus d'autorité et de créance qu'elle ne gagnerait de vraie liberté, et que Rome, en qui réside la suprême sagesse, ne devait être ni devancée, ni prévenue par les publicistes dans une affaire de cette importance.

L'*Avenir* tomba, frappé par le Saint-Siège ; le *Correspondant* changea de ligne ; Lamennais condamné n'entraîna dans sa chute aucun de ses disciples, et l'Eglise de France,

après deux ans d'épreuves, reprit peu à peu son influence dans les conseils du pouvoir.

Toutefois une promesse avait été inscrite dans la Charte, et Montalembert, condamné avec Lacordaire pour avoir pris, avant la loi promise sur la liberté d'enseignement, le titre et les fonctions de maître d'école, continua dans la presse la campagne qu'il avait commencée devant la Chambre des pairs. Elle dura dix-huit ans. Avec quelle vigueur et quelle éloquence elle fut menée, chacun s'en souvient. Le noble pair cherchait partout des correspondants; ses voyages, ses lettres, sa parole remuaient partout les amis de l'Eglise et du vrai progrès. Edouard Clerc embrassa l'un des premiers cette cause sacrée, et ses rapports avec Montalembert la lui rendaient plus chère encore, puisqu'elle était à ses yeux celle de l'amitié aussi bien que de la justice. Ecoutons Montalembert : « J'ai regretté infiniment de n'avoir pu reprendre, Monsieur, la veille de mon départ de Besançon, la conversation si intéressante qui m'avait révélé en vous des sympathies si vives et si précieuses avec les convictions les plus ardentes de mon âme. Je profite d'une occasion pour vous prier de croire à ce regret, et pour vous demander en même temps de me laisser espérer que je pourrai cultiver, en temps et lieu, des relations dont je sens tout le prix. En attendant, je prends la liberté de vous faire adresser pendant quelques jours le journal l'*Univers*, sur lequel j'exerce une certaine influence, et auquel j'ai tâché d'imprimer une direction exclusivement catholique.

Dégager l'élément catholique de l'exploitation systématique et partiale d'un parti politique qui en a eu trop longtemps le monopole, employer cet élément immortel à purifier et à redresser la société moderne, ce qui ne peut se faire qu'en renversant l'idolâtrie aveugle qui a identifié les destinées impérissables de l'Eglise avec le sort d'une dynastie mortelle, telle est la tâche que se propose l'*Univers*. Ses ennemis sont nombreux et acharnés, car on ne s'attaque pas

impunément à des préjugés et à des passions, surtout lorsque l'on a par derrière soi d'autres préjugés et d'autres passions, mais enfin le nombre de ses adhérents augmente constamment, et j'ai cru qu'un esprit aussi désintéressé et aussi éclairé que le vôtre était digne d'entendre ce langage, adressé par des hommes consciencieux, à ceux qui sont avant tout et malgré tout catholiques (1). »

Deux ans après, le grand orateur annonce sa visite à Edouard Clerc : « Ce sera pour moi une grande jouissance de vous revoir, Monsieur ; la société où nous vivons est si triste que la rencontre d'un homme de cœur avec qui l'on peut sympathiser religieusement et politiquement, est un rare bienfait dont il faut savoir à la Providence un gré infini (2). »

L'ardeur de Montalembert, en se communiquant à son ami, ne lui donnait pas d'illusions sur les dispositions de l'esprit public en Franche-Comté. La liberté d'enseignement n'avait guère alors de partisans que dans le clergé, et le correspondant bisontin de l'illustre pair en est réduit à quelques visites à ses amis dont il sonde les dispositions : « Nous n'avons eu qu'une pétition, le principal auteur est M. le vicomte de Chiflet, dont le père a perdu, à la révolution de Juillet, la première présidence et la pairie. J'ai communiqué votre sentiment à notre ami Varin, et il nous a paru utile d'en parler à M. le président Bourgon, dont j'ai été fort satisfait dans l'affaire de la statue Jouffroy. Varin va lui parler, puis nous conférerons ensemble, afin d'agir d'accord et pour le mieux. »

« Soit à raison du naturel un peu froid du pays, soit à cause de la confiance qu'inspire ici l'université dont les chefs sont chrétiens et même pieux, il y a ici une grande indifférence sur la question de la liberté d'enseignement.

---

(1) Lettre de M. de Montalembert, 10 janvier 1840.
(2) Lettre de M. de Montalembert, Paris, 1842.

Le peuple ne s'en occupe pas, les parents des élèves n'y songent guère, le haut commerce est plutôt opposant, le barreau contraire, la magistrature divisée. Ce qui m'a étonné dans la cour, c'est d'avoir entendu deux membres de la compagnie, qui pratiquaient sincèrement leur religion, partager sur ce sujet tous les préjugés du pays. Le froid règne ici, les catholiques même n'y sont point unanimes sur l'opportunité des pétitions. Je suis certainement un des hommes les plus vivement préoccupés de cette situation si grave et si peu comprise. Voilà pourquoi je voudrais voir les gens de bien mieux d'accord chercher ensemble ce qu'il y a à faire pour éclairer l'opinion publique (1). »

M. de Montalembert, averti par son ami, finit par attendre avec moins d'impatience l'amélioration des sentiments publics. Il lui écrit, en 1846, à la veille des élections, qui allaient battre, dans le département du Doubs, deux fois le préfet, en faisant triompher à Besançon M. Convers, à l'aide des catholiques, et à Montbéliard M. de Mérode, à l'aide des protestants :

« Avec du temps et de la persévérance, notre position s'améliorera, j'en ai l'intime conviction ; mais il faut ces deux éléments de toute action sérieuse. Les catholiques sont en général trop pressés. Ils veulent à la fois se donner fort peu de peine et réussir promptement. Je sais que vous ne partagez pas cette faiblesse et c'est pourquoi je vous la signale sans réserve. J'ajouterai que les catholiques ne connaissent pas leur force; M. Guizot la connaît bien mieux qu'eux. Mes dernières relations avec cet homme d'Etat m'ont convaincu de la grande importance qu'il attache à notre concours. Dieu veuille que notre apathie aux prochaines élections ne vienne pas trop tôt le détromper.

» Je n'ai pas besoin de vous dire les vœux que je fais pour mon beau-frère de Mérode ; et cela non parce qu'il est mon

(1) Lettre à M. Foisset, 25 avril 1845.

beau-frère, mais parce que, comme tous ceux de sa maison, il est dévoué avec zèle et intelligence à la liberté religieuse. Du reste, il est assez jeune pour subir sans inconvénient un premier échec. Il en est de lui comme de tous les catholiques militants; c'est à force d'être vaincus que nous devons apprendre à vaincre.

» J'ai appris avec le plus vif intérêt que M. Pusel de Boursières était disposé à prendre en main la cause de la liberté religieuse et je souhaite de tout mon cœur qu'il réalise les espérances que vous me manifestiez à son égard. M. de Vatisménil a fait des tentatives auprès d'un de ses amis, lequel a répondu que, tout en sympathisant beaucoup avec nos efforts, il ne pouvait s'y associer de peur de compromettre l'avenir de son fils. Malgré toutes ces misères, je ne désespère pas de voir un jour ou l'autre la Franche-Comté reprendre son véritable rang dans l'action catholique qui caractérisera le XIXe siècle, ce qui seul peut sauver la France d'un état social aussi odieux et mille fois plus inexcusable que celui du Bas-Empire. »

Montalembert fut exaucé au-delà de toutes ses espérances, dans le pays même dont il déplorait la froideur avec Edouard Clerc. Le 24 avril 1848, il était proclamé représentant du Doubs. Candidat dans plusieurs circonscriptions, il ne fut élu que par le libre et significatif suffrage de nos montagnes. C'est à la magistrature, au clergé, à l'*Union franc-comtoise*, ce journal dont le titre fut un glorieux symbole de concorde et de ralliement, que le grand orateur dut d'entrer dans l'assemblée qui sauva la France, ramena le pape dans Rome et fonda, par la loi de 1850, la liberté de l'enseignement. M. Clerc triompha de toutes les victoires de son ami. Il lui demeura fidèle, en 1857, quand la plupart des électeurs l'abandonnèrent, croyant que l'empereur suffisait à assurer l'indépendance du pape et les libertés de l'Eglise. Il accentua sa fidélité avec plus d'énergie et d'affection encore, quand les catholiques à moitié détrompés firent, en 1863, un énergique

et magnanime effort pour rendre à nos assemblées le grand homme qui en était la gloire et qui peut-être eût sauvé l'empire en obligeant l'empire à tromper les vœux de la révolution.

A chaque changement de dynastie ou de constitution, la pensée d'Edouard Clerc se porte vers le christianisme. Il écrit au sujet des professions de foi publiées après la révolution de 1848 : « Décidément la question religieuse est à l'ordre du jour. Ceux qui n'aiment pas la religion sont réduits à voir en elle notre dernière et seule planche de salut. Dans le danger, je ne vois personne se tourner vers la philosophie (1). »

Le coup d'Etat de 1851 le laisse incertain : « Il vous répugne qu'un homme s'impose, dit-il à Foisset, et brisant ce qui existe, ne vous laisse plus d'autre alternative que sa nomination ou l'anarchie. Voilà la force de votre argument, et sous beaucoup de rapports vous avez raison. L'objection serait même sans réplique si la constitution renversée faisait le bien du pays. Mais faut-il dire cela de la constitution de 1848, qui nous a donné le vote universel, une seule Chambre et qui met en présence, sans contre-poids, deux pouvoirs, dont l'un doit finir par tuer l'autre. Je n'approuve rien, je n'absous rien, mais je me crois dans le vrai en n'adhérant pas et cependant en votant oui (2). »

Un an après, parlant du livre de son cher Montalembert, *Des intérêts catholiques au* XIXe *siècle :* « J'aime à voir, dit-il, le chef du parti catholique relever le drapeau de la liberté, en présence d'un pouvoir qui peut tout et qui est au dernier degré du triomphe. L'Eglise, qui a demandé la liberté, ne doit pas se jeter au cou d'un vainqueur en invoquant la dictature, comme un état permanent. Je ne doute pas que la France, si mobile, ne s'en lasse assez vite. En une

(1) Lettre à M. Foisset, 7 mars 1849.
(2) Lettre à M. Foisset, 18 décembre 1851.

matière si grave, c'est être sage que de se montrer réservé (1). »

On voit assez quel était le sentiment d'Edouard Clerc dans toutes les questions religieuses agitées de nos jours. Pour lui le christianisme était l'intérêt suprême, la politique demeurait au second plan. Il estimait dans chaque gouvernement le secours qu'il prêtait à l'Eglise, sans épouser aveuglément sa cause, et quand il devenait persécuteur, on le trouvait, à la suite de son maître, non pas avec des protestations bruyantes, mais avec la tristesse d'une conscience qui s'alarme et la fidélité modeste d'un serviteur qui ne trahira jamais. Sa modération rendait son concours précieux, et toutes les fois que les pouvoirs publics voulurent favoriser la religion, ils prirent ses conseils et les tinrent en grand honneur, estimant que sa présence était dans toutes les assemblées un gage rassurant pour les intérêts de l'Eglise. Mais toutes les fois qu'il s'éloignait, on pouvait craindre qu'il ne fût plus écouté, on devait trembler comme à l'approche d'un danger sérieux. Il avait poussé jusqu'au bout la déférence envers l'autorité; il avait interprété avec la dernière bienveillance les intentions même suspectes. Une fois éclairé, son optimisme était intraitable. Plus il aimait les hommes, plus il s'indignait devant leurs bassesses dévoilées et leurs hypocrites trahisons.

Le caractère de ses services religieux a donc quelque chose de particulier et d'original. Dévoué à l'Eglise, mais modeste et réservé dans l'expression de son dévouement, redoutant le bruit, mais pratiquant le bien avec cette suite qui caractérise la race comtoise, Edouard Clerc était fait moins pour parler que pour écrire, moins pour écrire que pour agir et persévérer. Il fut, par excellence, l'homme de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et l'esprit juste et droit, prudent et ferme, dont cette société a marqué tous ses ouvrages, semblait s'être incarné en lui, tant il en avait bien saisi la

(1) Lettre à M. Foisset, 7 novembre 1852.

règle, tant il en pratiquait les devoirs sans jactance comme sans embarras. Cette société commença à Besançon sous ses auspices. Il en fut longtemps l'âme et la vie. Il la recrutait, il la disciplinait, il la menait aux œuvres vivantes et à la pratique, le front haut, mais le regard modeste, se félicitant des progrès que la charité faisait autour de lui, mais se gardant bien de faire sonner devant ses œuvres les trompettes de la renommée ; homme de conseil, d'action, de persévérance, mille fois préférable aux hommes de bruit dont le zèle s'évanouit aussi vite qu'il éclate et qui excitent la haine des méchants au lieu de l'apaiser. Personne ne réussit mieux que lui à tenir la Société de Saint-Vincent-de-Paul dans une sphère supérieure à la politique. La prospérité qu'elle atteignit dans la province fut le fruit de cette loyale et discrète conduite. Il fonda, de 1849 à 1854, dans toutes nos villes et dans plusieurs villages, des conférences composées de l'élite des gens de bien ; allant les installer lui-même, leur faisant faire l'apprentissage de l'aumône, répondant à toutes les communications avec une exactitude, un intérêt, une chaleur d'âme, où l'on voyait assez percer ses plus chères prédilections. Quand la Société partagea la France en conseils provinciaux, il se trouva naturellement à la tête du conseil de Franche-Comté. Des réunions provinciales eurent lieu sous sa présidence, à Besançon et à Poligny. Le respect dont il était entouré ici était dans le reste de la province presque de la vénération. Les étrangers voulaient voir le chrétien qui ne s'était jamais démenti. On le citait pour modèle à la jeunesse des écoles, du barreau ou de la magistrature. Nombre de jeunes gens à qui leurs mères montraient le président Clerc comme un oracle à écouter et un modèle à suivre, ont donné à leurs mères la consolation de les voir comprendre et pratiquer comme lui les devoirs de la vie chrétienne.

L'une des récompenses de son zèle fut de recevoir chez lui le P. Lacordaire et de faire entendre sa parole aux conférences de Besançon. L'illustre dominicain était alors dans

tout l'éclat de son génie et de sa renommée. Il vint passer trois jours sous le toit hospitalier de son ancien condisciple, et la curiosité publique s'attacha à ses pas, comme elle s'était suspendue à ses lèvres dans l'étroite enceinte où le P. Lacordaire avait porté la parole. Le cardinal Mathieu reçut au grand séminaire la visite du Frère prêcheur, accompagné de son ami. L'accueil qu'il lui fit fut celui que l'on fait à un saint, dont on prise, bien mieux que le monde, la haute vertu : « Plaise à Dieu, lui dit-il en le bénissant, que pour fruit de vos prédications vous reconnaissiez, mon bien cher Père, que vous êtes un serviteur inutile ! » Le mot fut très commenté. Lacordaire dit à ceux qui s'en offensaient : « Jamais compliment ne m'a fait tant de plaisir. » Le président Clerc s'en étonna d'abord. Une plus longue expérience des choses humaines ne tarda pas à le lui persuader. Il se le rappelait surtout quand il voyait les nouvelles institutions catholiques contredites, attaquées, combattues avec acharnement. La foi dissipait peu à peu sa patriotique et religieuse tristesse et nous lui avons souvent entendu dire dans ces derniers temps : « Le cardinal Mathieu avait bien raison, Dieu n'a pas besoin de nous, et nous ne sommes que des serviteurs inutiles. »

Mais le serviteur inutile a le devoir de travailler toujours, comme si le succès ne dépendait que de lui seul. Edouard Clerc s'adonna donc à toutes les œuvres qui attestent dans la cité et dans la province le long travail de la régénération chrétienne. Fonde-t-on, en 1849, des écoles du soir en faveur des ouvriers ; il est à la tête des souscripteurs. Les écoles militaires commencent en 1850. Il s'en fait le patron, il les anime par sa présence, il les soutient par ses bienfaits. Le patronage des enfants pauvres est l'objet perpétuel de sa sollicitude et de ses soins affectueux. Il se délassa jusqu'à la fin de sa vie dans ce touchant ministère de charité. Le conseil municipal, le bureau de bienfaisance, toutes les autres administrations publiques s'étaient, sous l'empire des idées nou-

velles, peu à peu privés de ses services, comme pour se soustraire à la haute et légitime influence de cet homme de bien. Tel est l'ostracisme des peuples gouvernés par la démagogie. Athènes bannit Aristide. Quand on demandait à un citoyen pourquoi il avait voté contre lui : « Je m'ennuyais, répondit-il, de l'entendre appeler le juste. »

Que tel ait été, si l'on veut, le reproche mérité par notre confrère. Heureux l'homme qui n'en a pas mérité d'autre ! Au reste, Edouard Clerc avait de quoi se consoler, dans ses amis et dans sa famille. Il écrivait à Foisset : « J'accomplis aujourd'hui ma 70e année, et vous m'avez connu à dix-huit ans. C'est assez dire à quel temps remonte notre vieille et tendre amitié. Me voilà rendu à la vie privée. Je ne l'ai pas désirée, mais je ne la redoute pas. Sans infirmité, grâce à Dieu, je puis travailler encore de six à dix heures par jour, et je ne suis pas en peine pour remplir mon temps. Je ne regrette qu'une chose, c'est de ne plus pouvoir combattre pour la cause du bien, avec le prestige et l'autorité que donnent les fonctions publiques. Mon fils entre à la cour, juste soixante ans après mon digne père. Il y forme notre troisième génération de magistrats. L'homme de bien que M. Sauzay a dépeint comme s'étant dévoué, dans les jours les plus violents, à la défense des prêtres et des opprimés, ce Michel Clerc, c'est bien mon père ! noble cœur à qui je dois tout après Dieu ! (1) »

Les sentiments de l'amitié chrétienne, mêlés aux préoccupations de l'étude et de la famille reviennent sous sa plume, au commencement de l'année suivante, dans les souhaits qu'il fait à son ami :

« Dans nos tristesses si profondes, il est doux au cœur de se retrouver toujours les mêmes, toujours amis, après cinquante-deux ans, et surtout toujours chrétiens. »

« Vous voulez que je mette mes loisirs à profit pour termi-

(1) Lettre du 1er juillet 1871.

ner mon *Essai sur la Franche-Comté.* Mon 3e et mon 4e volumes sont depuis longtemps en partie écrits. Mais il y a beaucoup à faire encore pour les améliorer. Travaillant uniquement sur les documents originaux, je ne veux négliger aucune source importante. Les 88 volumes des manuscrits du cardinal de Granvelle sont le plus riche trésor pour moi. Le gouvernement en a tiré et publié neuf, mais cette publication s'arrête en 1575. Un champ m'est laissé ouvert, jusqu'à la mort du cardinal en 1586. Toute l'histoire du XVIe siècle s'y retrouve, même pour mon pays. J'ai *le chiffre* du cardinal dans ses lettres les plus intimes. Que de choses curieuses et inconnues surtout pour l'histoire si peu débrouillée de la Réforme dans nos contrées ! Et que d'erreurs dans les historiens, notamment dans Schiller !

» Voilà le trésor que j'exploite. C'est l'occupation de ma retraite, et ce travail qui me plaît beaucoup a rendu facile et presque insensible pour moi le passage de la vie publique à la vie privée. Je suis aussi occupé que je l'étais dans la magistrature. L'histoire fait ma constante étude, et la vie de famille tout le charme de mes loisirs (1). »

Il pouvait s'enorgueillir et se consoler dans son nom et dans sa famille. La famille avait été pour lui depuis près d'un siècle, en remontant à ses ancêtres et en reposant ses yeux sur ses petits-fils, le sujet d'un légitime orgueil et d'une joie chrétienne. Son cœur tendre s'y trouvait à l'aise et il en avait fait, après Dieu, toutes ses délices. Les objets de son affection avaient de quoi remplir et charmer sa grande âme : une épouse digne de lui et associée à toutes ses bonnes œuvres ; un fils à qui la cour de Besançon avait fait le plus flatteur accueil ; quatre filles d'une instruction rare et d'une haute piété ; trois gendres qui l'aimaient comme un père, qui partageaient sa foi et ses pratiques chrétiennes, et dont deux appartenaient, comme son fils, à la magistrature franc-

(1) Lettre du 29 septembre 1871.

comtoise; enfin quatorze petits-enfants croissant sous ses yeux, avec toute la grâce et toute la force dont parle l'Ecriture, comme les rejetons de l'olivier autour de la table paternelle, image de son cœur agrandi par cette brillante postérité : *Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ.*

Une de ses filles mourut il y a cinq ans passés. Il en prit le deuil au fond de son âme et ne le quitta plus, en s'efforçant d'élever un front serein, au milieu des tribulations de l'Eglise et de la France, aggravées par les douleurs domestiques. Sa blessnre secrète saignait toujours et l'étude ne faisait à sa peine qu'une diversion imparfaite. Il sentait venir la mort et il s'appliquait, non pas à la braver, mais à l'envisager sans crainte et à la recevoir sans trouble. Loin de s'en détourner, il ne voulut pas même trouver dans son deuil une légitime excuse pour ne pas paraître dans les cérémonies funèbres. Ses amis le trouvèrent d'autant plus sympathique à leurs propres douleurs qu'il avait lui-même beaucoup souffert. On le vit plusieurs fois presque défaillir en suivant des convois, mais il se remettait de lui-même sur son séant et il reprenait sa marche comme s'il eût signifié à la mort que son heure n'était pas encore venue. Il accepta pour la quatrième fois l'honneur de présider votre compagnie, se sentant encore la volonté et la force de remplir ce grand devoir. Il le remplit, en effet, au mois de janvier 1881, avec son éloquence accoutumée, passa l'hiver à Besançon en partageant son temps entre la charité et l'étude, et voulut écrire le discours qu'il se proposait de faire dans votre seconde séance publique. Heureuse précaution à qui l'Académie a dû de n'être pas privée des dernières études qu'il a faites sur la province ; car au jour marqué pour l'entendre, sa place était vide, et ce fut la voix d'un autre qui prononça son discours.

Ce discours était un adieu à l'Académie et à la vie publique. Edouard Clerc était parti au mois de mai pour sa maison des champs. Il y arriva à demi renversé par une attaque

d'apoplexie qui ne lui laissa plus que cinq mois à vivre. Ce furent cinq mois de souffrance et de langueur mêlées aux consolations de l'espérance chrétienne. Deux livres lui restèrent dans les mains quand il se vit hors d'état d'achever ses propres ouvrages. C'étaient l'*Histoire universelle* de Bossuet et l'*Imitation de Jésus-Christ.* Réduit à ne plus quitter sa demeure, il se sentait plus particulièrement affligé quand la cloche du village annonçait les offices du dimanche : « Combien Dieu m'éprouve, s'écriait-il, c'est la première fois que je vais manquer à mon devoir ! »

Cependant la faiblesse augmente avec la douleur, et il est hors d'état de quitter son lit. Il se résigne, il fait son sacrifice, il le renouvelle à chaque crise qui semble le rapprocher de sa fin. Sa principale invocation était un soupir de foi et d'amour : « O mon Père, ô Jésus, je vous aime de tout mon cœur. »

A mesure que la fin approchait, il voulait se purifier davantage, demandant au prêtre de l'absoudre encore et renouvelant ses sentiments de résignation et d'abandon complet à la volonté de Dieu. Il avait auprès de lui un prêtre dévoué qui servait de précepteur à ses petits enfants. Ce prêtre fut comme l'ange de son agonie, et quand, dans ses douloureuses angoisses, le vénérable malade cherchait avec un scrupule extrême les moindres fautes de sa vie, la parole sacerdotale le ramenait à la confiance. Il s'écriait en baisant le crucifix : *In te speravi !*

C'était le crucifix où son père avait laissé, en 1848, les dernières impressions de sa foi et de sa piété : héritage de famille, le seul alors qui lui fût précieux, parce qu'il était pour lui l'espérance avec le souvenir, et que cette espérance n'est jamais confondue. Aux longues heures d'angoisse et d'assoupissement succédèrent des heures de lucidité parfaite et de profonde paix. Dans son testament daté du 31 juillet, il avait déjà exprimé la pensée que la religion avait été la source de son bonheur pendant toute sa vie.

Cette pensée revint sur ses lèvres jusqu'à la fin, dans toutes les recommandations qu'il fit à sa famille, dans tous les adieux qu'il la chargea de porter à ses amis absents. Il leur souhaitait à tous d'être fidèles aux devoirs du christianisme et d'aimer l'Eglise encore mieux qu'il ne l'avait aimée lui-même.

Le dimanche 16 octobre, entouré de tous ses enfants, il reçut, en pleine connaissance, le sacrement de l'extrême-onction. La cérémonie achevée, il se pencha vers l'oreille de son confesseur et lui dit : « Que je suis heureux maintenant d'avoir toujours cherché à faire le bien ! Je meurs dans la foi catholique. Je crois et j'espère. Dites-le à tous mes amis, dites-le à tous mes enfants.» Dans la matinée du 18 octobre, il eut pour les épreuves et les douleurs de l'Eglise un profond sentiment de compassion, et la voyant sur la croix, après avoir goûté avec elle des jours meilleurs, sa piété filiale s'alarmait de sa passion nouvelle : « Répétez-moi donc, disait-il à son confesseur d'une voix éteinte, répétez-moi que Jésus-Christ soutient son Eglise. Je le sais, je le crois, mais dites-le moi encore. » Ce furent les dernières paroles dont on put saisir le sens et marquer la portée. Il s'éteignit doucement à onze heures et demie du soir, à la voix du prêtre qui lui renouvela, en ce moment suprême, le bienfait de l'absolution.

Ainsi mourut le président Clerc dans sa maison de Chilly-le-Vignoble, où il passait depuis trois ans la belle saison, et où les habitants, qui avaient eu à peine le temps de le connaître, avaient déjà cependant le bonheur de l'apprécier. Ils mirent des gardes d'honneur autour de son cercueil; ils déposèrent sur le corps une couronne funèbre portant cette inscription : *Souvenir des habitants de Chilly ;* les femmes pieuses communièrent à son intention le jour de ses obsèques ; toute la paroisse prit le deuil. Elle sentait comme la cour, comme l'Académie, comme toute la Comté, la grande perte qu'elle venait de faire.

La dépouille mortelle du président Clerc fut ramenée à Besançon, conformément au désir qu'il avait témoigné de reposer auprès de son père et de sa fille. Il me semble que les ossements de ce père bien-aimé ont dû tressaillir d'une sainte joie en le voyant venir. On l'aurait peint, au moyen âge, se levant de sa tombe pour le recevoir et lui faire place à côté de lui. Magistrat et chrétien, il s'était retrouvé en lui tout entier, mais les palmes de l'histoire et de l'érudition dont son fils lui faisait hommage, avaient agrandi le renom paternel et venaient ombrager ce glorieux tombeau. Le fils avait dépassé le père, en bornant son ambition à l'imiter. Le barreau, la cour, l'Académie, toute la province ont joui de l'un et de l'autre jusqu'aux dernières extrémités de l'âge. Ce fut presque un siècle : un siècle d'honneur professionnel et de considération publique, semé de bons exemples que l'on citera encore dans le siècle futur, signalé par de bons livres que la postérité lira avec respect pour vous, avec profit pour elle, avec une sincère estime pour la science, le caractère et les services de notre grave et religieux historien.

STANCES

A Mgr BESSON, ÉVÊQUE DE NIMES

Par M. Jules SAUZAY

MEMBRE HONORAIRE.

(Séance du 19 janvier 1883.)

Monseigneur,

Quand vous êtes parti pour Nîmes,
A l'appel d'une auguste voix,
Les regrets furent unanimes
Au sein du peuple franc-comtois.

Dans nos cités, dans nos villages,
Chacun s'écriait à la fois :
« Il emporte, avec ses bagages,
« La fleur de l'esprit franc-comtois.

« Adieu cette éloquence aimable
« Qui ne nous laissait jamais froids,
« Et savait rendre supportable
« Jusqu'à notre accent franc-comtois.

« Puisque dans un pays tout autre
« Du Christ il doit prêcher les lois,
« Qu'il soit prélat, qu'il soit apôtre,
« Mais qu'il reste un peu Franc-comtois.

« D'ailleurs à Nîmes, tout l'assure,
« Depuis les Cart et les Chaffois,
« Rien ne fait si bonne figure
« Que le titre de Franc-comtois.

« A son tour, pour qu'il réussisse,
« Il n'a qu'à montrer aux Nîmois
« Qu'un grand cœur, un peu de malice,
« Sont tout le fonds des Franc-comtois. »

Déjà nos vœux pleins d'assurance
Vous suivaient d'exploits en exploits
Dont l'éclat flattait à l'avance
Notre amour-propre franc-comtois.

En effet la terrible reine
Des bords du Gard, en quelques mois,
Votre éloquence souveraine
L'a mise aux pieds d'un Franc-comtois.

Malgré tout leur goût pour l'antique,
Vous avez à ces fins matois
Fait voir que le vieux sel attique
Ne vaut pas le sel franc-comtois.

Mais le cri de ce peuple immense
Vous élevant sur le pavois
Nous rendait plus dure l'absence
Du grand orateur franc-comtois.

Pendant qu'ici ce qui vous aime
Pleurait nos beaux jours d'autrefois,
Nous savons que souvent vous-même
Vous regrettiez les Franc-comtois ;

Que votre grande âme, harassée
Sous la pourpre, l'or et l'empois,
Hantait souvent par la pensée
Son cher collège franc-comtois ;

Ce salon, si gai, si modeste,
Où trouvaient un accueil courtois
Les plus importuns et le reste,
Au seul titre de Franc-comtois ;

Ce petit coin de cheminée
Où tant de martyrs aux abois
Ont vu changer leur destinée,
Grâce au bon abbé franc-comtois ;

Que dans vos courses pastorales
Vous rêviez à ce fin carquois
Qui ne put entrer dans vos malles,
En quittant le sol franc-comtois ;

Qu'au milieu de votre fournaise
Vous aspiriez, en tapinois,
Au moment de goûter à l'aise
Un peu du bon air franc-comtois.

Dès que votre tâche s'achève,
Des grandeurs déposant le poids,
Vous réalisez votre rêve,
Le rêve de tout Franc-comtois.

Vos troupeaux ont bien dû comprendre
Que le cœur conserve ses droits ;
Qu'ils ont un chef d'autant plus tendre
Qu'il est resté plus Franc-comtois.

Non, ce n'est point le frais ni l'ombre
Qui vous attirent dans nos bois ;
Pour vous, de vieux amis sans nombre
Sont le vrai pays franc-comtois.

C'est pour honorer leur mémoire
Qu'au cœur de l'hiver je vous vois
Venant nous retracer l'histoire
D'un sage et savant Franc-comtois ;

De ce juge à la grande mine,
Aux goûts si nobles et si droits,
Qui fit admirer sous l'hermine
La dignité du Franc-comtois ;

De ce piocheur exemplaire
Qui, déterrant jusqu'aux Gaulois,
Sut si bien remettre en lumière
Tout notre passé franc-comtois.

Déjà vous étiez avec zèle
Rentré dans nos doctes tournois,
En peignant, d'un pinceau fidèle
Un grand évêque Franc-comtois.

Ce saint que Montauban proclame,
Doney, l'apôtre de la croix,
Aimait bien aussi l'épigramme,
En véritable Franc-comtois.

Que son bon exemple vous serve.
Pouvez-vous faire un meilleur choix ?
Livrez-vous donc à votre verve,
Au moins parmi les Franc-comtois.

Chez nous le trait n'a rien qui blesse ;
Les esprits n'y sont point étroits.
Un bon mot n'est qu'une caresse
Pour l'épiderme franc-comtois.

Que dans d'autres pays on peigne
Le sage avec un air sournois ;
Ce n'est point à pareille enseigne
Qu'il est connu des Franc-comtois.

Ah ! que sous vos traits il sourie
Longtemps encore à nos vieux toits,
Dans cette aimable causerie
Si chère à tous les Franc-comtois :

Et puisqu'ailleurs la destinée
Vous lie au plus saint des emplois,
Accordez au moins, chaque année,
Vos courts loisirs aux Franc-comtois.

N'allez point à ces eaux thermales
Dont on est dupe en mille endroits ;
Pour vous les plus médicinales
Sont dans nos ruisseaux franc-comtois.

Mêlez plus souvent, dans ces fêtes,
Votre éloquence à nos patois :
Vous voyez que d'heureux vous faites
En parlant à vos Franc-comtois.

Leurs vœux vous réclament sans cesse ;
Sans cesse ils guettent les convois
Qui peuvent rendre à leur tendresse
Le plus Comtois des Franc-comtois.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DES ACADÉMICIENS

EN 1882

Par M. le comte DE VAULCHIER

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

(Séance du 5 juillet 1883.)

Un article de notre règlement charge le secrétaire perpétuel de rendre compte tous les ans des travaux de la Compagnie, pendant l'année qui vient de s'écouler. C'est une occasion d'entretenir des rapports de fraternité scientifique ou littéraire avec tous ceux dont les noms figurent dans les cadres de notre pacifique armée. Nous craignons bien de ne pouvoir faire qu'une sèche et très incomplète énumération. N'importe : c'est toujours une marque de bon souvenir; c'est une publicité honorable donnée à d'utiles écrits ; c'est un tribut payé à tous ceux qui produisent, un hommage rendu au talent et au travail.

Le dernier rapport a été fait par notre président pour 1881, M. le comte de Soultrait. Cet intelligent confrère, à peine entré dans nos rangs, avait fait connaissance avec tous les membres de notre Compagnie : son compte-rendu est une revue complète de nos travaux, revue toujours bienveillante, pleine d'une science sans prétention qui se laisse deviner plutôt qu'elle ne se montre. C'est bien l'histoire de nos douze dernières années jusqu'en 1882. Il ne me reste qu'à glaner après lui et à assurer le compte-rendu jusqu'en 1883. Je n'ai pas la prétention de vous captiver, comme il a su le faire, par cette causerie variée et de bonne compagnie qui est tout

à la fois celle du savant et de l'homme du monde ; toute mon ambition se borne à être son modeste continuateur.

Le premier nom qui s'offre à moi, en jetant les yeux sur notre liste académique, est naturellement celui de Monseigneur Foulon, notre archevêque. Notre illustre confrère vient de publier en deux volumes ses œuvres pastorales, instructions, lettres adressées à ses diocésains de Nancy pendant les quinze années de son épiscopat. Nous osons prédire à ce remarquable recueil l'honneur d'une grande publicité. Les mandements sur l'éducation, sur l'opposition à l'Eglise, sur le mariage chrétien sont de véritables traités théologiques. Ce point de vue n'est pas le nôtre ; nous respectons trop le côté religieux de ces belles œuvres pour nous permettre de le juger ; mais notre critique reprend tous ses droits quand il s'agit du côté philosophique et littéraire. C'est dans la devise des armes de Monseigneur Foulon : *In multa patientia*, que nous trouverons l'explication et le résumé de son œuvre tout entière ; la gravité, la mesure, voilà ce qui la caractérise ; le style facile et clair porte la marque de cette patience ; la phrase est, à la fois, sobre et nombreuse ; c'est la manière des maîtres ; j'oserais comparer l'auteur à nos grands écrivains du XVIIe siècle ; à coup sûr, c'est d'eux qu'il s'est inspiré.

Un autre prélat, Monseigneur l'évêque de Nîmes, cher à notre Comté dont il est l'honneur, a publié récemment la vie du cardinal Mathieu. Le grand orateur que nous avons entendu dans notre cathédrale prêchant les origines de notre religion, le brillant panégyriste qui avait célébré, dans la personne de nos comtes de Bourgogne, les souvenirs de notre histoire, est devenu, grâce à la souplesse de son talent, le plus intéressant des biographes. Soit qu'il nous montre Adrien Mathieu, clerc d'avoué, faisant les affaires du marquis de Montmorency, soit qu'il nous raconte la vie du grand évêque devenu le chef de l'épiscopat français, un immense intérêt s'attache à cette histoire et nous rend présent par l'intelligence et par le cœur celui que nous a pris le midi de la

France, mais dont nous gardons précieusement le souvenir.

Après Nosseigneurs les évêques, M. le curé de Baudoncourt, non content des publications fantaisistes qu'il confie aux colonnes d'un de nos journaux, publications bien plus athéniennes que le nom dont il les baptise, vient de livrer à l'impression un intéressant volume, l'*Histoire des Capucins en Franche Comté*. Le manuscrit, présenté en 1869 à notre Compagnie, avait mérité la médaille offerte par M. le marquis de Conegliano. M. l'abbé Morey y a joint la liste des capucins de Franche-Comté, dressée au dernier chapitre provincial de l'ordre, en 1788, avec des notes biographiques jointes à plus de 200 noms. Ce volume nous présente le rôle joué par les capucins pendant les pestes où ils laissèrent quatre-vingts des leurs à Besançon, Dole, Salins, Pesmes, Pontarlier; aux sièges de Dole et de Salins où ils manièrent le mousquet, à celui de Besançon, où l'un d'eux tint contre Vauban. La liste de 1788 et les notices qui l'accompagnent sont des documents importants pour l'histoire du clergé franc-comtois pendant la révolution. Une partie de ces notices est tirée de l'ouvrage de M. Sauzay: *Histoire de la Persécution révolutionnaire dans le département du Doubs.*

M. le baron de Gérando nous a envoyé un exemplaire des lettres de Madame de Gérando, sa mère. M. de Gérando est un de nos membres honoraires; ces lettres ne sont pas siennes, mais il y a des rapports si intimes entre la mère et le fils; ces deux âmes, ces deux talents se tiennent de si près que nous croyons devoir donner à cette publication charmante l'hospitalité de notre compte-rendu. Notre collègue M. Tivier, dans un rapport sur ce recueil, vous a dit la sensibilité de cette âme d'élite, la délicatesse de son goût, le charme de son style, le jugement de Madame de Staël sur sa correspondance. Nous sommes heureux de montrer au baron de Gérando que nous ne séparons pas le fils de la mère dans nos hommages et dans nos souvenirs.

Monseigneur le duc d'Aumale continue son histoire de la

maison de Condé ; deux volumes ont déjà paru en 1863 et 1864 ; les deux autres volumes sont sur le point de paraître. L'auteur en a donné l'avant-goût à l'Académie française, dans un récit attachant de la bataille de Rocroy. Ce récit a été imprimé dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er et du 15 avril 1883. Henri d'Orléans, c'est ainsi que le prince a signé une courte introduction placée en tête du premier volume, restitue à la Franche-Comté le valeureux comte de Fontaines, dont l'histoire a fait un seigneur espagnol et qui était tout simplement un paysan de Fougerolles. Le récit de la bataille de Rocroy, moins oratoire que celui de Bossuet, est plus militaire et peut-être plus émouvant. Les traditions de famille d'Henri d'Orléans, si intimement liées aux annales de la France, sa compétence sur tout ce qui touche à l'art militaire, son talent d'écrivain, nous sont un sûr garant du succès auquel est appelée l'histoire des princes de Condé.

Sur les rameaux l'oiseau soupire,
Son chant qu'il vous plaît d'écouter,
Il ne songe point à l'écrire
Et ne vous dit pas de le lire ;
Il ne chante que pour chanter.

C'est la préface d'un volume de poésies que nous envoie M. Xavier Marmier. Elle est très engageante cette préface, et nous dit bien gracieusement de lire les *Poésies d'un voyageur*. C'est un peu l'histoire de notre compatriote ; en tenant compte de certaines dates et de certains sentiments exprimés dans ces vers, on y trouve la jeunesse et l'amour des voyages, puis l'âge qui s'avance et l'amour du repos. Nous avons tous lu les voyages de M. Marmier dans le nord de l'Europe ; par lui nous connaissons ces contrées au pâle soleil dans lesquelles il a su trouver beaucoup de couleur et beaucoup de poésie. Ses romans pleins d'une grâce innocente ont fait le bonheur des jeunes filles et la tranquillité des mères. Ce recueil de vers complète ce talent si pur ; nous y trouvons avec bonheur le sentiment de la patrie comtoise :

Car nul pays ne vaut notre terre natale,
Celle qui nous sourit dans le printemps du cœur.

Les strophes d'une date récente ont un caractère mélancolique et résigné qui nous attache à l'auteur ; on aime à l'entendre dire :

A la Chaudeau, voilà longtemps
J'étais jeune, j'avais vingt ans.

Et *La prière à l'église de Doubs*, et *Simple histoire!* Tout cela est plein de sentiment et de charme. Je crois que ces poésies n ont été tirées qu'à un petit nombre d'exemplaires; c'est une coquetterie de l'auteur qui n'a pas voulu se faire acheter. Quand il aura fait toutes ses largesses, espérons que le gros public pourra, lui aussi, prendre sa part de ce régal poétique.

M. Edouard Grenier a publié dernièrement le recueil complet de ses poésies disséminées chez différents éditeurs. Il y a longtemps que M. Grenier fait des vers ; ses élégies de la vingtième année, *la Rose des adieux, Lilica,* sont de charmantes fleurs de jeunesse ; le recueil intitulé *Amicis*, paru en 1868, nous les avait déjà données. *Marcel,* publié plus tard, est un fruit d'un âge plus mûr; c'est le Childe Harold de M. Grenier. Il semble qu'il s'y révèle et s'y confesse ; c'est le sort de tout poète qui chante un héros imaginaire; qui peut-il peindre si ce n'est lui-même ? M. Grenier nous le dit.

...Pourquoi choisir un héros? Si je chante,
C'est pour mettre mon âme à l'air, au grand soleil.

Cette belle âme a raison de ne pas craindre la lumière du jour. Trois sentiments se partagent ces poèmes aimables, ou plutôt y règnent ensemble dans une douce harmonie. Il y a des strophes délicieuses où l'amour d'un fils pour sa mère est chanté avec la voix du cœur. Le mot Dieu y est à tout moment répété avec tout le respect qui lui est dû ; un autre sentiment, moins divin, y est chastement célébré ; tout est

d'un honnête homme, comme on disait du temps de Corneille. Le recueil est précédé d'une préface très finement écrite et qui nous prouve que notre poète peut manier la prose aussi bien que les vers. Toutes ces pièces ne sont pas nouvelles ; ce qui est nouveau, c'est le recueil de 1882 ; ces poèmes publiés à diverses époques, ces *disjecti membra poetæ*, gagnent à se trouver réunis. Cet ensemble constitue l'œuvre du poète ; nous ne voulons certes pas dire qu'elle est complète ; le public a tout intérêt à croire qu'elle ne l'est pas.

L'Académie vient de recueillir un précieux héritage. C'est un exemplaire manuscrit en six volumes d'un ouvrage couronné par l'Institut en 1861, au concours des antiquités de la France ; il est intitulé : *De la construction et de l'entretien des voies Romaines*. Son auteur, M. Matty de Latour, n'était point étranger à la Franche-Comté. Ingénieur ordinaire à Gray vers 1840, de patientes recherches l'amenèrent à la découverte de la voie romaine conduisant de Besançon à Langres et d'une belle mosaïque dans les bois de Membrey dans la Haute-Saône. M. de Matty, né sous le ciel de la Provence, d'une très ancienne et noble famille, est allé mourir à Saint-Servan ; au milieu des agitations de sa longue vie, il ne nous avait pas oubliés. Une commission nommée par l'Académie s'est occupée du legs que nous avons reçu et a nommé un rapporteur qui nous a rendu compte de cet important travail.

M. de Meaux a publié dans six numéros du *Correspondant* une étude très consciencieuse sur le rôle qu'a joué la France dans les luttes religieuses de l'Europe aux XVIe et XVIIe siècles. M. de Meaux fait le tour de l'Europe, étudie d'abord l'Angleterre, et raconte avec l'intérêt de la nouveauté les diverses phases de l'introduction du protestantisme dans ce royaume ; j'ai dit l'intérêt de la nouveauté. A force de remonter aux sources, sans accepter des opinions toutes faites, l'auteur donne à cette lamentable histoire un intérêt presque contemporain. La France y joue un rôle considérable ; de l'An-

gleterre, l'auteur passe aux Pays-Bas ; en Angleterre la France avait combattu l'influence de l'Espagne ; en Hollande, elle concourt à renverser sa domination ; quant à la Réforme religieuse, elle n'y crée point la liberté de conscience ; Barneveld lui-même, le défenseur des libertés de sa patrie, meurt victime du fanatisme religieux ; la France ne peut le sauver du supplice ; et le droit de régir l'Eglise, attribué décidément à l'Etat, triomphe au milieu de ces luttes fratricides. L'histoire de l'invasion du protestantisme dans les états scandinaves est présentée avec intérêt et impartialité ; l'auteur a puisé surtout aux sources protestantes; la loi commune à tous les peuples à travers les révolutions du xvie siècle se vérifie en Suède comme ailleurs ; le pouvoir de l'Etat y devint le pouvoir unique, et le despotisme luthérien régna en maître dans la patrie de sainte Brigitte. Continuant son tour d'Europe, M. de Meaux décrit en Allemagne les alternatives de succès et de défaites des deux religions ; la Confession d'Augsbourg, le concile de Trente, l'influence soudaine des jésuites sur le mouvement religieux de l'Allemagne, la lutte de Henri IV contre la maison d'Autriche, ses alliances protestantes tolérées par la cour de Rome, les projets de cet homme, qui fut peut-être le plus grand de nos rois, arrêtés par le poignard de Ravaillac. M. de Meaux finit par la Pologne; là aussi la France joue un rôle. Henri de Valois, depuis Henri III, nommé roi de Pologne, dut succéder aux vieux Jagellons; pendant le peu de temps qu'il fut roi, il fut aussi médiocre sur le trône de Pologne que plus tard sur celui de France; hésitant entre les deux religions, sans principes, un vrai Valois. La question religieuse fut vivement débattue en Pologne ; le catholicisme, défendu par les jésuites et par le grand Zamoyski, reste maître dans ce royaume, sans effusion de sang, sans la moindre intolérance ; la liberté de conscience est laissée aux protestants, mais le sentiment catholique l'emporte ; il y règne encore malgré les efforts de la Russie, malgré le partage qui donna les deux tiers de ce

noble pays à deux puissances ennemies de son culte. Nous demandons pardon de ce développement un peu long peut-être donné à notre compte-rendu de l'ouvrage important de M. de Meaux. Je ne crois pas qu'on puisse écrire l'histoire avec plus de conscience et d'impartialité.

Notre confrère, M. Pingaud, a publié dans la *Revue historique* une notice très intéressante sur le président de Vezet. Cette notice, dont les matériaux ont été fournis à notre confrère par le comte de Vezet, petit-fils du président, est un document considérable non-seulement pour l'histoire de notre province, mais surtout pour l'histoire de la période de l'émigration. Trop souvent l'histoire de France nous semble coupée en deux à l'époque de la Révolution. La transition manque pour passer d'une époque à l'autre. Dans la notice de M. Pingaud, les faits se suivent et s'enchaînent. Quelques personnes lui ont reproché l'absence trop complète de passion politique. Je ne suis pas de cet avis : chacun sait d'avance ce qu'il doit penser de l'époque révolutionnaire. L'historien peut se contenter d'enchaîner les faits. Notre confrère présente le président de Vezet en d'Espréménil du Parlement comtois. Il n'a été peut-être ni si révolutionnaire, ni surtout si mal traité par le peuple. Il a d'ailleurs bien vite compris l'impossibité d'être à la fois l'homme des réformes et l'homme des traditions. L'Eglise seule peut trouver dans ses réformes une nouvelle vie. A partir de 1791, le président de Vezet n'eut plus d'autre souci que de rendre la France à ses rois, tout en conservant aux parlements leurs droits anciens. Chassé d'asile en asile de Coblentz à Lausanne, de Lausanne à Frauenfeld en Thurgovie, puis à Augsbourg, enfin à Erlangen, au fond de la Franconie, il resta constamment attaché à la fortune des princes exilés et attendit leur retour pour revoir lui aussi sa patrie. Il se recommande, dit notre confrère, par certaines vertus qui sont de tous les temps : l'honnêteté professionnelle, le souci du bien public, le dévouement jusqu'à la misère et à la mort

pour les causes vaincues. Bel éloge qui fait honneur à celui qui le prononce et à celui qui l'a mérité.

Notre infatigable confrère M. Castan continue ses intéressantes publications. Je voudrais en citer au moins les titres. Le 11 juin 1881, il lisait à la séance de la Société d'Emulation une notice intitulée : *Le missel du cardinal de Tournay* à la bibliothèque de Sienne. D'autres opuscules ont pour titre : *Le Bronzino du musée de Besançon ; Le Canon d'autel de Fontevrault au musée de Naples.* M. Castan a retrouvé dans les trésors de la bibliothèque de Besançon un manuscrit de la bibliothèque du roi Charles V, avec la signature du roi. Cet infatigable chercheur a découvert dans notre musée l'anneau d'investiture donné à Saint-Georges de Gênes, pour la suzeraineté de la Corse en 1453 ; une dissertation sur cette précieuse trouvaille, dans laquelle se trouvent interprétés successivement plusieurs anneaux d'investiture de la riche collection du musée de Bologne, a été retenue pour les mémoires de la Société des antiquaires de France. Une autre dissertation, lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ressuscite pour notre ville une roche Tarpéienne aussi importante que celle du forum romain ; une terrasse de 8 mètres au-dessus du sol antique servait de piédestal au temple capitolin de Vesontio. Les marbres recueillis, conservés au musée et chez plusieurs particuliers, indiquent que le Capitole était flanqué de monolithes en marbre cipolin surmontés de chapitaux en marbre blanc.

Tous ces opuscules, écrits avec une précision pleine de charme, nous conduisent pas à pas à l'interprétation de ces chefs-d'œuvre presque ignorés du public. C'est une véritable fouille : on creuse avec l'auteur, on découvre avec lui, on fait des hypothèses qui deviennent des certitudes et dont on devient complice avec une satisfaction qui ne permet aucun doute. Et tout cela en reconnaissant des chefs-d'œuvre. Il est impossible de présenter l'archéologie sous une forme plus attrayante.

Cette science, si à la mode à l'époque actuelle, a de nombreux représentants dans notre Compagnie. J'ai parlé de M. le comte de Soultrait et de M. Castan. Je ne veux point omettre notre vice-président, M. Gauthier, conservateur des archives du Doubs. M. Gauthier puise utilement dans les trésors qui lui sont confiés. L'annuaire du Doubs de 1882 et celui de 1883 publient le commencement de son répertoire archéologique du Doubs; ce travail comprend les cantons de Baume et de Clerval. C'est un véritable guide pour le voyageur qui explore notre département; guide qui m'a semblé un peu sec, faute de rattacher à l'histoire les lieux qu'il décrit. M. Gauthier l'a voulu ainsi, la description est parfaite, mais on regrette le développement historique.

Notre confrère a publié : *Les tombes et les inscriptions de l'église abbatiale de Theuley (Haute-Saône)*. Cette année, une notice historique nous raconte les destinées de cette antique abbaye, achevée en 1210; c'était la nécropole de la famille de Vergy; c'est une ruine que M. Gauthier reconstruit par les inscriptions, par les tombes. Notre siècle n'est pas fécond en œuvres d'art, quoique les ingénieurs décorent du nom d'ouvrages d'art les ponts et les tunnels des chemins de fer; mais il a le culte des souvenirs; il ne crée rien en ce genre, mais il recueille les débris des âges où l'on créait.

Notre vice-président prépare un grand travail qui paraîtra dans peu de jours, c'est l'inventaire du *Trésor des Chartes de Franche-Comté*, un volume de 500 pages où se trouvent tous les documents relatifs à l'histoire de nos communes du XIIe au XVe siècles.

Je voudrais vous parler, avec connaissance de cause, d'une œuvre importante d'un de nos correspondants. On dit qu'elle est près d'être achevée; c'est la statue de Granvelle. Vous savez tous, messieurs, que notre illustre Weiss a voulu couronner sa noble carrière par un acte de libéralité dont le souvenir ne doit pas périr. Il avait donné 30,000 fr. à la ville de Besançon pour l'érection de la statue du cardinal qui fut

une des gloires de notre pays. L'œuvre est terminée ou du moins très avancée. Notre confrère M. Castan, digne héritier de M. Weiss, et qui, lui aussi, nous a été légué par cet homme aimable et célèbre, m'a dit l'avoir vue à Paris dans l'atelier de M. Petit, qui est, lui aussi, l'une de nos illustrations comtoises, et a été désigné par M. Weiss pour exécuter ce monument. La cour du palais Granvelle, désignée par le testament, attend encore cette décoration si intéressante et si comtoise. Tout le monde a pu voir le projet de ce monument exécuté en plâtre au neuvième de la proportion définitive. Granvelle est debout, tête nue, vêtu de la robe cardinalice. Un piédestal octogone s'élève sur trois gradins circulaires reposant sur le sol. Deux surfaces de ce piédestal sont des pages d'histoire, probablement dictées par M. Weiss. Dans l'une Granvelle, au nom de Philippe II, roi d'Espagne, répond à l'empereur Charles-Quint, abdiquant en faveur de son fils. Dans l'autre Granvelle, légat apostolique et vice-roi de Naples, remet entre les mains de don Juan d'Autriche l'étendard de la chrétienté.

M. Petit exécute en ce moment deux bustes en marbre qui reproduisent les traits de deux de nos correspondants, morts dans le courant de l'année 1882. Ces bustes sont : celui de M. Quicherat, commandé par l'Etat et destiné à l'école des Chartes, et celui de M. Francis Wey, commandé par la veuve de notre compatriote et destiné par elle à la bibliothèque publique de Besançon.

M. l'abbé Faivre vient de publier une petite brochure intitulée *Saint-Joseph*, *école charitable d'horlogerie*, dont il fait hommage à l'Académie ; c'est un chapitre de l'histoire de l'horlogerie à Besançon. M. l'abbé Faivre, aumônier de Bellevaux, vivant au milieu de deux cents jeunes détenus, s'est posé cette question : la société nous confie ces enfants tombés ; elle nous demande d'en faire des hommes. Voilà le germe de l'œuvre de Saint-Joseph : recueillir les enfants délaissés, les sauver par l'éducation, par l'instruction et l'ap-

prentissage. Dans cette ville, le grand atelier de l'horlogerie française, c'est à l'horlogerie qu'il fallait s'adresser ; M. l'abbé Faivre créa aux Petits-Carmes, puis à Bellevaux, l'atelier chrétien où l'apprenti devait trouver le pain, le travail et l'éducation. Les premiers résultats furent considérables ; mais bientôt l'argent manqua ; la charité avait peut-être une trop grande part dans l'œuvre ; en 1847, elle mourait de faim ; quelques milliers de francs auraient suffi pour la faire vivre. Elle succomba ; mais elle laissait, en mourant, des ouvriers fournis par elle et le souvenir de ses utiles travaux. L'école municipale d'horlogerie, organisée en 1863, reprit en partie l'idée de l'école Saint-Joseph. Nous ignorons quels avantages l'industrie horlogère de Besançon a tirés de l'école municipale. Les horlogers bisontins assurent que l'école est presque tout entière fréquentée par des étrangers. Quoi qu'il en soit, il est certain que M. l'abbé Faivre, pénétré des sentiments les plus purs de la philanthropie chrétienne, avait le premier conçu l'idée d'une école d'horlogerie. L'école actuelle me paraît procéder de l'école Saint-Joseph. La brochure de M. l'abbé Faivre est suivie de pièces justificatives extrêmement intéressantes.

Nos confrères les architectes ne sont pas restés inactifs. Il est vrai que leurs talents n'ont pas eu à aborder des travaux d'art où le dessin joue un rôle important : des prisons, des casernes, voilà les sujets qui leur sont offerts. Autrefois les bâtiments religieux leur permettaient de donner quelque chose à l'idéal ; mais il y a désormais peu d'argent pour ces sortes de travaux. Il faut donc aller visiter la prison de la Butte, œuvre de M. Saint-Ginest, ce dessinateur élégant, si capable de produire autre chose, en admirer l'aménagement, et nous rappeler que cette nouvelle maison de détention supprimera la partie pénitentiaire de Bellevaux dont les bâtiments deviendront exclusivement un lieu d'asile. Notre vice-président attend l'achèvement des nouvelles archives départementales, qui lui permettront d'étaler ses trésors dans

un écrin digne de les recevoir. La restauration et l'agrandissement du Palais Granvelle permettra à M. Saint-Ginest de faire de l'architecture monumentale, ornementée des grâces de la Renaissance.

M. Ducat vient de compléter heureusement l'installation du square archéologique de Saint-Jean ; ce musée en plein air si bien organisé par lui est plein d'utiles enseignements : il nous rend une partie de notre ville romaine, si intéressante et si longtemps oubliée. Aidé de M. Vaissier, de la Société d'Emulation, il a développé notre musée d'antiquités par d'importantes acquisitions faites à Besançon et à Mandeure. Mais une œuvre qui lui appartient en propre, c'est le monastère et la chapelle destinés à l'établissement des Carmélites. — Une chapelle ogivale, un cloître du même style, devaient donner un peu d'air et d'espace à ces modestes filles, si obscures et si pauvres, resserrées dans d'étroites murailles où le soleil ne pénètre pas. Ce soulagement, que peut-être elles ne désiraient pas, leur est refusé ; l'argent manque :

Pendent opera interrupta.....

Les Carmélites ne demandent rien ; elles continuent à vivre et à mourir dans l'étroit espace où elles sont confinées. La plupart d'entre elles n'ont pas même vu le monastère commencé par M. Ducat. Je ne leur souhaite pas cette vue, le cloître et la chapelle ressemblent déjà à une ruine. L'herbe pousse entre les joints des pierres, enlace les ogives, festonne les dalles. Il n'y a rien de si triste que les ruines neuves.

Et nos peintres, vous savez, Messieurs, qu'ils n'ont pas cessé de produire : notre Édouard Baille, ce Wyrsch du XIXe siècle, continue ses excellents portraits que chacun de nous possède et qui nous rendent si généreusement, si heureusement les traits des morts ou des absents ; c'est une grande œuvre que la sienne et je lui promets l'immortalité.

Je dépasserais la mesure de votre patience et du temps qui m'est accordé si je voulais passer en revue tous les travaux de nos collègues. Je m'arrête ici, que ceux que j'ai oubliés me le pardonnent.

MONTRES D'ARMES DU RIÈRE-BAN

DES RESSORTS DE DOLE ET D'AVAL

(1469-1521)

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

Par M. Jules GAUTHIER

VICE-PRÉSIDENT

(Séance du 21 juin 1883.)

L'histoire militaire de la Franche-Comté au moyen-âge et durant les deux siècles de l'ère moderne qui précédèrent son annexion à la France est encore à écrire ; on en connaît bien par de consciencieux travaux dont l'Académie de Besançon a souvent eu la primeur, les traits principaux, les faits héroïques, mais on ignore assez généralement les transformations du service armé tel que le pratiquèrent nos ancêtres du XIIIe au XVIe siècle. A cette dernière date le *Rière-Ban* fonctionne tel que l'ont organisé en 1614 les archiducs comtes de Bourgogne, d'accord avec les Etats de la province ; les trois grands bailliages d'Amont, d'Aval et de Dole fournissent trois régiments composés de 5000 fantassins et de 650 cavaliers ; sur ce nombre les détenteurs de fiefs n'ont à lever et à entretenir que 400 chevaux ; les grades, le solde, l'armement, sont distribués de façon réglementaire (1). Mais, si l'on remonte au XVIe siècle

(1) V. dans l'*Histoire de l'Université du comté de Bourgogne*, par Labbey de Billy, II, p. 149 et suiv, un extrait de l'*Etat du rière-ban* de 1614.

à plus forte raison aux siècles qui précèdent, les documents militaires deviennent de plus en plus rares ou laconiques, et n'ont pas encore été, sinon explorés, du moins sérieusement utilisés par nos historiens. Pour les xve et xvie siècles les archives départementales et communales possèdent cependant de curieux terriers domaniaux ou seigneuriaux donnant le détail de la levée et de l'armement des *retrahants* de nos villes et de nos bourgs fermés ; on y trouve des revues de la noblesse convoquée pour le Rière-Ban, des inventaires d'arsenaux, des visites de fortifications, des comptes d'entretien et de solde des troupes, des rôles de mercenaires appelés, particulièrement sous les règnes de Charles le Téméraire et de Charles-Quint, à renforcer les milices provinciales. Pour le xive siècle, les comptes de la province nous montrent des cadres militaires permanents constitués par les prévôts, châtelains et baillis du domaine, par l'entremise et sous les ordres desquels s'assemblent et marchent les féodaux et les sergents de chaque ressort, sous le commandement suprême des grands baillis, capitaines généraux ou gardiens. A côté de ces troupes employées presque exclusivement sur le sol même du Comté, à côté des milices sédentaires qui gardent les villes et les châteaux, on aperçoit dès cette époque des compagnies de gens de guerre (nobles la plupart) levées par des chevaliers comtois de haute race, qui combattent à la suite des Ducs sur les champs de bataille de France, de Flandre, voire même de Hongrie. Au xiiie siècle le nombre des documents se restreint encore, ce n'est plus que dans les reprises de fief, dans les quittances, dans les traités, dans les chartes de franchises où le service armé des bourgeois est soigneusement défini et réservé, qu'il faut patiemment rechercher les traces et les règles de notre organisation militaire.

L'intérêt qu'un pays de soldats, comme l'a toujours été la Franche-Comté, aurait à connaître ses origines militaires, la pénurie de documents anciens pouvant élucider ces ori-

gines, donnent au moindre texte concernant le recrutement de nos milices comtoises un caractère réellement précieux; tel est le motif pour lequel je publierai aujourd'hui trois *montres d'armes* franc-comtoises empruntées à trois collections distinctes et datant toutes trois de la fin du xve siècle et du commencement du xvie. Ces trois montres contiennent l'état complet de la noblesse soumise au Rière-Ban dans les deux grands bailliages d'Aval et de Dole, dressé par commissaires du comte de Bourgogne, en prévision d'un appel prochain ou éventuel. La plus ancienne, qui date de 1469, fut passée sur ordre de Charles le Téméraire, par Jean de Salins son bailli de Dole qui délégua l'enquête au procureur fiscal de Sancey, nommé Jean de Quarrillon. Assisté du greffier Girard Gyot, le procureur parcourut tout le ressort de Dole et dressa un état signalétique de tous les tenanciers de fief propres ou impropres à porter les armes; son procès-verbal est en même temps une revue d'effectif et un rapport de conseil de révision : Girard de Longwy, chevalier, âgé de 30 ans est déclaré bon pour le service (« fort et vite ») ; Louis Toubin, « homme de basse stature » âgé de 40 ans, et qui « ne fut oncques en guerre, » est, semble-t-il, réformé pour défaut de constitution. Un petit nombre de gentilshommes septuagénaires, octogénaires, voire même centenaires, tous impotents, ne sont mentionnés que pour la forme, tandis que la plupart des noms relevés s'appliquent à des hommes de 15 à 70 ans « de bonne stature et corpulence, adroits, forts et vites, accoutumés de suyr (suivre) les armes » et propres à rendre de bons services. Je mentionnerai sous les n° 194 et 195 de cette nomenclature la présence de Guillaume et Gui de Rochefort, tous deux morts chanceliers de France (1492 et 1507) et dont l'âge, exprimé dans la *montre*, précise, en les fixant à 1444 et 1452, les dates de naissances ignorées jusqu'ici des biographes.

La seconde montre d'armes est faite également au ressort de Dole (prévotés de Dole, Rochefort, Montmirey, Colonne,

Gendrey), en 1519, sur l'ordre de Marguerite d'Autriche, en présence d'Humbert de Rye, seigneur de Côtebrune, de François de Marenches, lieutenant-général du bailli de Dole, et d'Humbert Thiébaud procureur général du siège. Moins étendue et moins détaillée que la précédente cette montre ne contient que 107 noms de gentilshommes comparaissants, suppléés ou excusés; beaucoup parmi ces derniers sont indiqués comme retenus au service du Roi. Elle est curieuse à rapprocher de celle qui précède pour constater les modifications survenues en 50 ans dans le personnel des féodaux d'un même ressort.

Le troisième et dernier document est une revue du Rière-Ban d'Aval passée à Salins le 21 décembre 1521 par Jean Faulquier, écuyer, et Louis de Cise, commissaires délégués par Claude de La Baume, lieutenant-général du comté de Bourgogne. Limitée à 84 articles elle ne porte pas d'indication d'âges et enregistre simplement les serments ou les excuses des nobles convoqués.

Si l'on rapproche des trois textes ci-dessus analysés, et ci-dessous publiés, une quatrième montre d'armes, passée au bailliage d'Amont en 1488, et que l'Académie a recueillie dans un précédent *Bulletin* (1), on aura la physionomie d'ensemble de l'effectif des forces militaires fournies par la noblesse, soit sous Charles le Téméraire, soit au début du règne de Charles-Quint. A ce tableau qui intéresse vivement l'histoire politique et militaire est joint le détail non moins curieux de la noblesse comtoise, que nous voyons successivement ralliée autour de Charles VIII puis des princes de la Maison d'Autriche. Le nobiliaire de la province empruntera à nos montres de nombreuses indications de noms, de degrés de parenté, enfin et surtout d'âges de personnages qui, de 1474 à 1521, suppléeront utilement pour les généalogies à l'absence

---

(1) *Bulletin* de l'Académie de 1879 : *Les documents franc-comtois des Archives de Neuchatel*, par J. Gauthier, p. 242.

d'actes paroissiaux d'état civil (1). Un numérotage par articles et une table alphabétique des noms de personnes et de lieux permettra de se reporter aisément aux divers paragraphes de ces textes jusqu'ici totalement inédits et dignes cependant d'attirer l'attention des érudits.

---

(1) Les plus anciens registres paroissiaux d'état civil de Franche-Comté remontent seulement à 1526.

DOCUMENTS

1. *Montre d'armes du rière-ban du bailliage de Dole.*

(13 octobre-20 décembre 1469)

Pour ce que mon très redoubté et souverain seigneur monseigneur le Duc et Conte de Bourgoingne, par ses lectres missives escriptes à La Haye, le trezéme jour du mois d'octobre darnièrement passé, a mandé a noble seigneur Jehan de Salins, seigneur de Villers-Robert et de Nevy, conseillier chambellain de mondict seigneur de Bourgoingne et son bailli de Dole, de soy informer des féaulx et vassaulx de mondict seigneur qui personnelment le pourront servir en armes et de ceulx qui par minorité, feiblesse, ancienneté ou accident de maladies, ne pourroient faire ledit service, je Jehan de Quarrillon, licencié en lois, conseillier de mondict seigneur et son procureur oudict bailliage, appellé avec moy Girart Gyot juré de la court d'icelluy, par ordonnance dudict monseigneur le bailli me suis transpourté par tous les sièges et ressorts d'icelluy bailliaige de Dole, et, le plus diligemment que j'ay peu, me suis informé des noms et surnoms d'ung chascun desdicts féaulx et vassaulx dessusdicts menans et tenans leurs mesnaiges oudit bailliaige et de leurs qualités; et les ay mis en escript par la forme et manière cy après déclairés, affin de par mondict seigneur le bailli envoyer la déclaracion a mondict seigneur de Bourgoingne selon que par sesdictes lectres il mande estre fait.

Et premiérement au siège et ressort dudict Dole.

Gevrey.

1. Messire Girart de Longvy, chevalier, homme fort et vite eaigié de XXX ans.

2. Phelippe de Longvy, frère dudict messire Girard, aussi homme fort et vite, eaigé d'environ XXII ans.

3. Jehan de Longvy, frère desdicts messire Girart et Philippe, eaigé d'environ XX ans, seigneurs iceulx dessusdicts frères desdicts Gevrey et de Rahon.

Dole.

4. Messire Estienne de Lambrey, chevalier, eaigé de XXXVI ans, homme fort et vite.

5. Jacquot de Rouhault, eaigé d'environ XXXVII ans, homme de moyenne stature.

6. Jacques de Rouhault, eaigé d'environ XXXIIII ans, homme fort et vite.

7. Maistre Jehan Basan, licencié en lois, eaigé d'environ LX ans.

8. Jehan Du Champt, eaigé d'environ XXXVI ans, homme fort et vite.

9. Loys Toubin, homme de basse stature, eaigé d'environ XL ans, lequel ne fut oncques en guerre.

Bruvans.

10. Anthoine de Grantmont, eaigé d'environ XXX ans, homme fort et vite.

Aunores.

11. Guillaume Lambert, eaigé de cinquante ans, homme fort et vite.

12. Guillaume Vuillere, eaigé d'environ XV ans.

Belchemin.

13. Henri de Plennisel, eaigé d'environ XL ans, homme fort et vite; lequel a trois fils l'ung nommé Jehan, eaigé d'environ XX ans, l'autre Anthoine eaigé de XV ans, et l'autre Girart eaigé d'environ XII ans.

14. Jean Vuillamey, eaigé de LX ans, lequel a ung fils en eaige de VIII ans.

Noyres.

15. Pierre de Saussoy eaigé de LX ans et n'a nulz enffans.

Jousserot.

16. Jehan De Mars, eaigé de XL ans et est fort et vite homme qui a ung fils nommé Alfons eaigé de...

Champdivers.

17. Jehan de La Taverne, eaigé d'environ LX ans.

18. Guillaume de La Taverne, fils dudict Jehan, eaigé de XXX ans, homme fort et vite.

Saint-Aulbin.

19. Henri de Montrichard, eaigé d'environ XL ans, homme fort et vite qui a henté les armées de mondit seigneur dernièrement mises sus.

Tavel.

20. Huguenin Tizon eaigé d'environ XXXVII ans, homme fort et vite.

21. Olivyer Tizon, frère dudict Huguenin Tizon, eaigé d'environ XL ans, homme fort et vite, et a ùng fils en eaige d'environ XII ans.

Saint-Ylier.

22. Georges Taillant, eaigé de XL ans, homme fort et vite et n'a nulz enffans.

Raon.

23. Guillaume, Philibert et Gaulthier enffans de feu Jehan Le Brunc a son vivant demeurant audict Rahon, le plus viez eaigé de XXVI ans, homme fort et vite, l'autre de XXIIII ans et l'autre de XVIII ans.

24. Phelippe d'Ozeler, eaigé d'environ LX ans et n'a nulz enffans.

25. Anthonne de Bussy, eaigé de XXV ans, homme fort et vite.

Ou ressort de **La Loye.**

Nevy.

26. Jehan de Salins, seigneur de Villerrobert et dudict Nevy, bailli dudict Dole, eaigé d'environ LVI ans.

27. Phelippe fils dudict Jehan de Salins, eaigé d'environ XXVI ans, homme fort et vite.

28. Pierre aussi fils dudict Jehans de Salins et frère dudict Phelippe, eaigé de XXIIII ans, homme fort et vite.

29. Charles filz dudict Jehan de Salins et frère des dessusdits Phelippe et Pierre, eaigé d'environ XII ans.

Vauldrey.

30. Messire Guy d'Usier, chevalier, bailli d'Aval, eaigé d'environ XL ans, homme de bonne corpulance.

31. George d'Usier, frère dudict messire Guy, eaigé de XXXVI ans, homme fort et vite.

32. Anthonne d'Usier, aussi frère desdicts messire Guy et George eaigé de XXVI ans, homme fort et vite.

33. Guion d'Usier, frère des dessusdicts, eaigé d'environ XXII ans, lequel Guion est en l'ostel du Roy et en son service.

34. Guiot de Vauldrey, seigneur de La Chassaigne, eaigé de XLIIII ans, homme fort et vite, et a ung filz nommé Olivier eaigé d'environ...

Souvans.

35. Guillaume Chevalot, eagé de cinquante ans, homme débille de sa personne.

Mons.

36. Outhenin Loupvet, eaigé d'environ LX ans, homme ancien et débille de sa personne.

37. Guiot de Vauldrey, seigneur de Tannay, eaigé de XXVIII ans, homme de moyenne stature.

Santans.

38. Maistre Thomas Lanbelet eaigé de XXX ans, homme fort et vite.

Montbarrey.

39. Jehan Vignier, eaigé de LXX ans, homme feible et débille; Henry et Estienne Vignier ses enffans, eaigés le plus viez de XL ans et l'autre de XXXVI ans, hommes fors et vites.

40. Guiot de Fontenay, eaigé de cinquante ans, homme de petite corpulance.

Belmont.

41. Phelippe de Vauldrey, gruyer du conté de Bourgoingne, eaigé d'environ XXX ans, homme fort et vite.

42. Henry de Vauldrey, frère dudict Philippe, eaigé de XXVIII ans, homme fort et vite.

43. Jehan Bague, demeurant à La Verrière, eaigé de LX. ans, homme de bonne corpulance, et a ung fils nommé Philibert, eaigé de XX ans.

*Ou ressort d'*Ornans.

[Realmont]

44 Guillaume de Montcley, chastellain et tenant sa principale résidance a Realmont, eaigé d'environ XLIII ans, homme fort, vite et vaillant de sa personne.

Chastel-Neuf.

45. Symon de Moustier, eaigé de XL ans, homme de bonne faceon, fort et vite, qui a accoustumé de suyr les armes, et a ung fils nommé Guillaume eaigé d'environ XV ans, et a desia servi en armes.

46. Pierre Rambelval demeurant à Guyans, eaigé de XXX ans, homme fort et vite.

47. Nicolas d'Orchamps, eaigé d'environ XL ans, homme fort et vite, coustumier de fréquenter les armes.

48. Guillaume d'Orchamps, son frère, eaigé d'environ XXXVIII ans, homme fort et vite.

Vercel.

49. Guillaume de Pierrefontainnes, lequel par viellesse ne pourroit plus servir en armes, mais il a ung fils nommé Richart, eagié d'environ XXV ans, homme fort et utile qui a desia esté en guerre

50. Estienne Mellet, eaigé d'environ XLVI ans, homme de bonne stature et coustumier de suyr lès armes.

51. Jacques Mellet, frère dudict Estienne, eaigé d'environ XL ans, homme fort et vite coustumier de suyr les armes.

Espenoy.

52. Guillaume d'Espenoy, eaigé d'environ XL ans, homme fort et vite.

53. Estienne d'Espenoy son frère, eaigé d'environ XXX ans, aussi homme fort et vite.

Le Vauldahon.

54. Pierre de l'Eglise, eaigé d'environ XLVI ans, homme fort et vite coustumier de fréquenter les armes.

55. Jehan de l'Eglise, filz dudict Pierre, eaigé d'environ XX ans.

Gonssans.

56. Messire Joffroy Joffroy, chevalier, seigneur dudict Gonssans, eaigé d'environ XXVIII ans, homme fort et vite.

Bouclans.

57. Guillaume de Chantrans, eaigé d'environ LXX ans, homme faible et ancien pour servir en armes.

Naisey.

58. Guillaume de Chantrans le jeusne, eaigé d'environ XXXVI ans, homme fort et vite.

59. Jehan de Larderoy, eaigé d'environ XXXVI ans, homme fort et vite.

60. Jehan d'Orchamps, eaigé d'environ cinquante ans, homme fort et vite.

Jonne.

61. Anthonne Chevalot, eaigé de LXX ans.

62. George Chevalot, filz dudict Anthonne, eaigé de XXX ans, homme fort et vite.

Foucherans.

63. Jehan de Foucherans, eaigé de XLIIII ans, homme fort et vite

64. Pierre de Foucherans, eaigé d'environ XXVIII ans, homme fort et vite et a deux frères, l'ung en eaige de XIIII ans, l'autre de XII ans.

Sceilz en Varastz.

65. Jehan de Montfort, eaigé de LX ans, et a trois filz fors et vites fréquentans les armes, l'ung nommé Claude, l'autre Jacques et l'autre Jehan, eaigés le plus viez de XXVI ans, l'autre de XXIII et l'autre de XX ans.

66. Henri de Sceilz, eaigé d'environ XL ans, homme fort et vite.
67. Jehan de Masières, eaigé d'environ LXX ans.
68. Guillaume de Masières, filz dudict Jehan, eaigé de XXXVI ans, homme fort et vite.
69. Huguenin Jolyot, eaigé d'environ LX ans, et a deux filz, l'ung nommé Oudot en eaige de XVIII ans, l'autre Guillaume en eaige de XV ans.

Amondans.

79. Loyset le Maistre, eaigé de XLVI ans, homme fort et vite.

Fertans.

71. Jehan de Sceilz, seigneur de Fertans en partie, eaigé de LX ans.
72. Jehan de Sceilz filz dudict Jehan, eaigé d'environ XX ans, fort et vite pour servir en armes.
73. Jacques de Sceilz, seigneur dudict Fertans en l'autre mitié, homme fort et vite, eaigé d'environ XXXVI ans.
74. Jehan de Sceilz, frère dudict Jacques, eaigé de XXVIII ans, homme fort et vite.

Esternol.

75. Pierre d'Esternol, eaigé d'environ LX ans.

Cléron.

76. Symon de Cléron, eaigé de XXXVI ans, homme fort et vite.
77. Pierre de Cléron, frère dudict Symon, eaigé de XXIIII ans, homme fort et vite.

Amathey.

78. Regnauld Bidault, eaigé de LXX ans, lequel tient de fied et ne fut jamais en armées.
79. Jacques Bidault, filz dudict Regnault, eaigé de XXXVI ans, lequel ne fut aussi jamais en armées.

Longeville.

80. Artault de Longeville, eaigé de XXVIII ans, homme fort et vite.
81. Jehan de Longeville, frère dudict Artault, bastard, eaigé de XXVIII ans, homme fort et vite.
82. Jehan de Longeville, eaigé de LX ans, homme débille de sa personne.

Moustier Haultepierre.

83. Estienne du Moustier, eaigé de XXX ans, homme fort et vite,
84. Jehan de Frasne, eaigé de LXX ans.
85. Huguenin de Frasne, eaigé de XXX ans, homme fort et vite.

Lox.

86. Guillaume Picholier, eaigé de LXX ans, leqnel ne pourroit plus servir en guerre.

Villaffans.

87. Richard de Villaffans, eaigé de XXIIII ans, homme fort et vite fréquentans voulentiers les armées.

88. Jehan de Vuillaffans, dit le bastard, eaigé de XL ans, homme fort et vite pour suir les armes,

Ornans.

89. Jehan d'Andelot l'esney, eaigé de XLVI ans, homme fort et vite.

90. Symon d'Andelot filz dudict Jehan, eaigé de XXVIII ans, homme fort et vite.

91. Jehan de Chassaigne, eaigé de XL ans, homme bien adroit et fort et vite, lequel a plusieurs petis enffans masles.

92, Huguenin Phelibert, eaigé de LVI ans, homme bien adroit.

93. Pierre Philebert, eaigé de XL ans, aussi adroit homme.

94. Guillaume Grospain. eaigé de LXX ans et ne fut jamais en armes.

95. Jehan Grospain filz dudict Guillaume eaigé de XL ans et a servi es darnières armées.

97. Pierre Grospain aussi filz dudict Guillaume eaigié de XV ans.

97. Les enffans de fui Huguenin Philibert assavoir : Loys, Jehan, Pierre et Lyénard tous moindres d'eaige.

Loray.

98. Estienne de Montjutin, eaigié de cinquante ans. homme de bonne stature.

99. Mathey de Montjuctin, filz dudict Estienne, eaigé de XXV ans homme fort et vite. Jehan de Montjutin eaigé de XXIII ans aussi filz dudict Estienne, homme fort et vite, et ont ja servy ès darnières armées.

Ou ressort de **Quingey.**

100. Messire Jacques Mouchet, chevalier, demourant a Besançon seigneur de Chastel Roillault eaigé de IIII^xx^X ans et a les enffans qui s'ensuiyvent assavoir :

101. Messire Liénard Mouchet chevalier eaigé de cinquante ans, seigneur de Avilley ;

102. Guillaume Mouchet, eaigé de XL ans ;

103. Jehan Mouchet, eaigé de XXXII ans, tous gens de bonne corpulance.

Champaigne.

104. Anthoine de Champaigne, eaigé de XL ans;

105. Guillaume de Champaigne, eaigé de XXXVI ans;
106. Outhenin de Champaigne, eaigé de XXVIII ans, tous frères et gens de bonne corpulance.
107. Outhenin de Champaigne, eaigé de IIII^{xx} ans et a ung filz nommé Outhenin de Champaigne, eaigé de XXX ans, homme de bonne corpulance.
108. Symon de Champaigne, eaigé d'environ XXVIII ans.
209. Jehan de Champaigne, frère dudict Symon, eaigé de XXIIII ans, homme fort et vite.

Buffard.

110. Jehan de Chissey, seigneur de Saugey, eaigé de LX ans, lequel a trois enffans assavoir :
111. Messire Henry de Chissey, chevalier, eaigé de XXXVI ans.
112. Huguenin de Chissey, eaigé de XXVIII ans.
113. Huguenin de Chissey, eaigé de XXIII ans.
114. Humbert Maire, eaigé de cinquante ans, homme fort et vite

Roiches en Vaulouhois.

115. Claude de Roiches, eaigé de XXXV ans, homme fort et vite.
116. Jacques de Roiches frère dudict Claude, eaigé de XXX ans, homme fort et vite.

Souvans.

117. Jehan Guillaume, eaigé de XXVIII ans, fort et vite homme.
118. Huguenin Guillaume frère dudict Jehan, eaigé de XX ans, estant de moyenne stature.

Lielle.

115. Jehan Maire, eaigé de XL ans, homme de moyenne stature.

Monfort.

120. Jehan de Vergier, seigneur de Monfort, eaigé de XL ans, lequel par grosseur de sa personne ne pourroit bonnement exercer les armes.
121. Huguenin Guiard, eaigé de XL ans, homme de bonne faceon.
122. Jehan Cuamberon, eaigé de XXXVI ans, homme fort.
123. Jehan Montferrey, eaigé]de XXX ans, homme de moyenne stature.
124. Anthonne de Monthion, eaigé de XX ans, homme de bonne faceon.

Chastillon-sur-Lizon.

125. Jehan de Montaigu, eaigé de XL ans, homme fort et vite.

Chenesey.

126. Phelippe Mangerolz, seigneur dudit Chenesey, eaigé de XXV ans, homme fort et vite.

127. Estienne d'Arguel, eaigé de cinquante ans, homme de bonne faceon.

128. Jehan de Chenesey filz dudict Estienne, eaigé de XXV ans, homme fort et vite.

129. Girart Guillotz, eaigé de XL ans, homme fort et vite.

Arguel.

130. Anthoine de Falerans, eaigé de XL ans, homme fort et vite.

Beures.

131. Richart Michelot, eaigé de XL ans, homme fort et vite.

Thouraize.

182. Messire Jehan de Champdivers, chevalier, seigneur de Thouraize, eaigé de XXII ans.

Torpes.

133. Quantin de La Baulme, seigneur de Torpes, eaigé de XXV ans, homme fort et vite,

Boussières.

134. Jehan de Boussières, eaigé de LX ans, homme de petite corpulance.

Abbans.

135. Messire Jacque de Joulx, docteur en lois et en décret, eaigé de cinquante ans, homme fort et vite.

Bians.

136. Jacquot de Bians, eaigé de XL ans, homme fort et vite.

137. Guillaume de Bians, frère dudict Jacquot, eaigé de XXIIII ans, homme de bonne stature.

138. Symon de Bians, frère des dessusdicts, eaigé de XX ans, homme de bonne stature.

Quingey.

137. Richart Guillotz, eaigé de XLVI ans, homme de fort et vite coraige.

140. Guiot Guillotz, frère dudict Richart, eaigé de XL ans.

141. Nardin Guillotz frère des dessusdicts, eaigé d'environ XXX ans tous fors et vites.

142. Gille Grothebin, eaigé d'environ XX ans.

143. Jehan de Bians, eaigé d'environ XL ans, homme de moyenne stature.

Ou ressort de **Fraisans.**

144. Guillaume de Salins, seigneur de Rans, eaigé de XXXVI ans, homme fort et vite.
145. Jehan de Salins, frère dudict Guillaume, eaigé de XXVIII ans, homme fort et vite.

Orchamps.

146. Pierre d'Orchamps, eaigé de XXXVI ans, homme fort et vite.
147. Paule d'Orchamps, frère dudict Pierre, eaigé de XXXIIII ans, aussi homme fort et vite.

Lavans.

148. Humbert de Vorges, eaigé de cinquante ans, homme fort et vite.
149. Jehan Loupvet, eaigé de XXX ans, homme fort et vite.

Ou ressort de **Gendrey.**

150. Messire Jehan de Rye, seigneur de Balançon, eaigé de cinquante ans, homme de bonne conduicte et faceon.
151. Charle de Ruptz, maistre d'ostel dudict sieur de Balançon, eaigé de XXX ans, homme fort et vite.

Tervay.

152. Claude Deschamps, eaigé de XL ans, homme fort et vite.

Estrabonne.

153. Jehan seigneur d'Estrabonne, eaigé de XXVIII ans.
154. Jacques Caillenot, eaigé de XL ans, homme fort et vite.
155. Anthonne d'Espinoy, eaigé de LX ans, homme non puissant.
156. Loys d'Espinoy filz dudict Anthonne, eaigé de XXV ans homme fort et vite.

Courdiron.

157. Estienne de Bèze, eaigé de XXX ans, homme fort et vite.

Montmirey.

158. Jehan d'Andelost, chastellain dudict Montmirey, homme fort et vite eaigé de XL ans.
159, Claude Deschamps, frère dudict Claude, eaigé de XXXII ans homme fort et vite.

Branc.

160. Messire Pierre de Branc, chevalier, eaigé de XXX ans, homme fort et vite.

161. Jehan de Branc, frère dudict messire Pierre, eaigé de XXIIII ans.

162. Jehan de Saulçoy, eaigé de LX ans.

163. Robin Lalouhier, seigneur de Champaignolot, eaigé de cinquante ans.

Ou ressort de **Columpne.**

164. Symon de Rye, eaigé d'environ VI ans.

165. Jacquot de Chaumergy, eaigé d'environ LX ans, homme débille.

166. Euvrard de Chaumergy, eaigé de XXVI ans, homme de bonne stature et bonne façon.

167. Jehan de Chaumergy frère dudit Euvrard, eaigé d'environ XXV ans homme fort et vite.

Chassaigne.

168. Estienne de Savigney, eaigé de LXX ans, homme débille.

169. Anthonne de Palopucin, gendre dudict Estienne, eaigé de XXXVI ans, homme de bonne corpulance.

Berçoillin.

170. Claude de Villaffans, eaigé de XXII ans, homme fort et vite.

171. Jehan de Vuillaffans frère dudict Claude, homme de bonne corpulance.

Viseney.

172. Humbert d'Arlay, eaigé de LXX ans, homme débille.

173. Pierre d'Arlay, frère dudict Humbert, eaigé de XX ans, homme fort et adroit.

174. Georges d'Arlay, bastard dudict Humbert, eaigé de XXVI ans, homme fort et vite.

Columpne.

175. Jehan Charniez, chastellain de Columpne, eaigé de XL ans.

176. Estienne de Reculot, eaigé de XXVI ans, homme fort et adroit.

177. Philibert de Reculot, frère dudict Estienne, eaigé de XXII ans homme fort et vite.

178. Guiot de Courchappon, eaigé de XXVI ans, homme fort et vite.

Neufvilley.

179. Pierre Valin, eaigé de XLVI ans, homme de moyenne stature.

180. Jehan Valin, frère dudict Pierre homme de moyenne stature, eaigé de XL ans et est grevé de sa personne.

181. Bertholemey Valin, eaigé d'environ XXVIII ans, homme fort et vite.

182. Jehan Valin le Jeusne, filz de feu Bertholemey Valin, eaigé de XXX ans, homme grevé de sa personne.

Ou ressort de **Roichefort.**

18r. Huguenin Mourel, chastellain de Rochefort, eaigé de XXII ans.
184. Loys Mourel, frère dudict Huguenin, eaigé de XIIII ans.
185. Guillaume Bassand, eaigé de cinquante ans et n'a nulz enffans.
186. Pierre Pardessus, eaigé de cinquante ans homme fort et vite et a trois filz : l'ung nommé Anthonne, l'autre Phelippe et l'autre Loys eaigé le plus grant de XVI ans.
187. Jehan Pasqnoy, eaigé de XLII ans, homme fort et vite lequel n'a nulz enffans.
188. Jacques de Lenthennes, eaigé de LX ans, lequel a deux filz l'ung nommé Jehan et l'autre Nicolas, le plus grand en eaige de XIIII ans.
189. Pierre de Champvans, eaigé de XXXII ans et n'a nulz enffans, homme fort et vite.
190. Jean de Champvans, eaigé de cinquante ans, homme fort et vite et n'a nulz enffans.
191. Guillaume Brayer le viez, eaigé de XLV ans, homme fort et vite.
192. Pierre Brayer, frère des dessusdicts, eaigé de XXXVI ans, homme de moyenne stature.
193. Messire Guillaume seigneur de Champdivers, eaigé de cinquante ans et a deux filz l'ung nommé Claude et l'autre Jehan, le plus viez eaigé de XVIII ans.
194. Messire Guillaume de Rochefort docteur en lois, eaigé d'environ XXX ans, homme fort et vite.
195. Guiot de Roichefort, frère dudict messire Guillaume, eaigé de XXII ans, homme fort et vite.
196. Jean de Vautravers, eaigé de XXX ans et a deux filz moindres d'eaige.
197. Messire Jehan de Florence, eaigé de C ans.
198. Jehan de Florence, filz dudict messire Jehan, eaigé de XL ans, homme fort et vite.

Amenges.

109. Au lieu d'Amenges n'a nulz hoirs masles ains y a quatre filles.

Champvans.

200. Symon Deschamps, eaigé de XXXVI ans, homme fort et vite.

Signé : Jo. de Quarrillon.

Sur la couverture on lit : Dole. Pour messieurs des Comptes. Apporté en ceste Chambre des Comptes par monsieur le bailli de Dole le XXe jour de décembre mil IIIIc LXIX.

(B 11721 *bis*. Arch. de la Côte-d'Or. Cahier papier de 12 folios.)

II. *Montre d'armes du rière-ban du bailliage de Dole* (17-18 juin 1519).

Roole de la monstre et revenus des nobles du bailliage de Dole quand aux ressorts de Dole, Rochefort, Gendrey, Orchamps, Montmirey, Colone et La Loie faicte au lieu de La Loie le 17e et 18e de juin 1519, par devant noble seigneur Humbert de Rye, seigneur de Côtebrune etc., et François de Marenches, docteur ès droits, conseiller de Madame nostre souveraine princesse et lieutenant général de Monsieur le bailli de Dole, commis depputé par monseigneur le prince d'Orange gouverneur de Bourgongne, en présence d'honorable homme et sage maistre Humbert Thiébauz, procureur général audit bailliage.

201. Louis Desplanet, seigneur de Vercel, (Madame jouyt dudit Vercel).

202. Le sieur de Saint Aubin (excusé parce qu'il est occupé aux affaires de Madame, offrant par ses lettres nous envoyer faire son debvoir).

203. Le sieur de Gevrey (défaut, sauf ses excuses).

204. Le sieur de Rahon (excusé par Marc Darbonnay qui asseure qu'il est malade et qu'il fera debvoir).

205. Le sieur de Souvans (deffaut sauf ses excuses).

206. Messire Philibert de Vienne, chevalier, seigneur de Champvent et de Chamblay. (*Obiit*, comparant Claude de Vienne son filz offrant debvoir).

207, Messire Claude de Vauldrey, chevalier, seigneur de l'Aigle et de Rochefort. (*Obiit;* comparant Alexandre de Chilly, seigneur de la Porte, pour dame Marie de Chalant offrant service).

208. Messire Symon, seigneur de Rye et de Balançon. (*Obiit* et excusez ses enffans, partie estantz au service du Roy et d'aultres pupilz).

209, Le sieur de La Chassagne. (Excusé estant au service du Roy).

210. Jean d'Usier, escuier, seigneur de Vauldrey en partie. (*Obiit* ledit Jean d'Usie et deffaulx ses enffans, sauf leurs excuses).

211. Philibert de Vauldrey seigneur de Mont soubz Vauldrey. (*Obiit* et Symon son filz est au service du Roy et pour ce excusé).

212. Symon Lopvet, escuier, seigneur de Mont en partie. (Deffaut, damoiselle Catherine de Vauldrey qui tient la chevance dudit Symon et depuis excusé par M. de Rans offrant luy faire a faire son debvoir quand il lui sera commendez par gens suffisans).

213. Le sieur de Cordiron. (Il est au service du Roy et a Symon d'Andelot charge de comparoir pour luy à St Vy).

214. Le sieur d'Oigney (*Idem*, et se treuverat o son capitaine a Saint Vy).

215. Gaulthier et Charles de Champcourt seigneur dudit Monts en

partie. (*Obiit* ledit Gauthier et comparans George de Florence pour ledict Charles).

216. Jean de Longueville escuier, seigneur de Chevigney et de Villers-Robert. (*Obiit* et deffaut Anthoine de Longeville son filz et héritier).

217. Claude de Fallerans, escuier, seigneur de Nevy, Frontenay et Villers-Robert. (Deffaut sauf ses excuses).

218. Le seigneur de Champdivers. (Excusé par Claude de Champdivers oncle des héritiers dud. Champdivers offrant service).

219. Claude de Champdivers. (Comparait, prest a faire ce qu'on commanderat).

220. Les héritiers du sieur de Longecourt. (Deffaut sauf excuses).

221. Messire Pierre de Bran, chevalier, seigneur de Chassey. (Comparant par Marc de Bran son filz à cause de sa viellesse).

222. Estiene de Lantenes, escuier, seigneur de Peintres. (Comparant par Bastien son filz).

223. Messire Jacques Darbonnay, chevalier, seigneur de Roches. (*Obiit* et comparant Lamber de Libersac pour Anthide de Grandmont seigneur de Roche, offrant service).

224. Demoiselle Guillemette Darbonay. (Ledit Anthide de Grandmont tient le tout).

225. Dame Jeanne d'Amanges dame dud. lieu. (*Obiit* et excusé par Monsieur de Bernaud, par Jean Du Bois, escuier, offrant service).

226. Guillaume de Salins, escuier, seigneur de Rans. (Compare en personne).

227. Le sieur de Parthey. (Jean Du Bois, escuier, excusé le sieur de Parthey disant estre au Duché et offre service).

228. Alexandre de Saleneuve, seigneur de Sentans. (Deffaut sauf ses excuses, et excusé par Anthoine bastard de Saleneuve, qui promet faire debvoir, estant l'aultre hors le pays).

229. Jean et Noël sieur de Biarne en partie. (Hugue Seneley l'excuse offrant service pour luy).

230. Le seigneur de Regnans. (Compare messire Claude Regnaud offrant debvoir selon la nature de son fief).

231. Blaise et Claude Regnard seigneur de Moysey et dudit Regnans en partie. (*Obiit* ledit Blaise et Claude Regnard tient le tout et mis en un aultre article).

232. Le sieur de Bavrans. (Deffaut sans excuse).

233. Anthoine Deschamps, seigneur de La Barre. (*Obiit* led. Anthoine et deffaut, Charlotte d'Achey sauf ses excuses qu'il tient laditte seigneurie.

234. Jean Deschamps, seigneur de Montrambert.

235. François de La Platière. (Comparant Guillaume de Gilley tenant les biens dudit La Platière, offre service).

236. Humbert de Rye, seigneur de Cordiron. (Compare en personne).

237. Symon et Elion d'Andelot frères, seigneurs dudit Cordiron.

(M. le bailli de Dole tient ce qu'ils tenoyent aud. Cordiron, lequel est au service du Roy).

238. Le bailli de Dole, seigneur dudit Cordiron en partie.(Est au service du Roy comme dessus est dict).

239. Guillaume de Lambrey, seigneur de Parcey. (Excuse messieurs Claude et Jean de Chassey tenant ledit Parcey pour ce qu'ils sont au service du Roy et de Madame, l'un en Espagne, l'aultre aux Pays-Bas prest pour servir Madame, combien que ladite seigneurie de Parcey leur soit esté vendue de franc alodz).

240. Symon et Jean de Lambrey, escuyers, seigneurs de Choysey en partie. (*Obierunt* et en personne Estienne de Saint Boin seigneur dudit Choysey offrant service).

241. Jean de Morans, escuier. (En personne)

142. Alexandre de Chilley, seigneur de La Porte. (En personne).

243. Guillaume de Vaulgrenans, seigneur de Mouchard. (*Obiit* ledit Guillaume et Jean son frère est aveugle).

244. Guillaume de Montfort. (Au service du Roy).

245. Nicolas de Lanteynes, seigneur de Rabeur. (En personne).

248. Le seigneur du Deschault. (Excusé par M. de Ran qui offre service).

247. Eustache Duchampt, général des monnoyes. (Excusé par Claude Baletet; Eustache n'estant en ce pays).

248. Messire Estiene Duchamp. (Excusé par Jean Duchampt escuyer, son nepveu, attendu sa viellesse).

249. Guiot Duchampt. (Compare par Jean son fils qui dit que son père ny luy ne tenoient chose de fief).

250. Claude Duchampt. (*Obiit*, les enffans sont mineurs).

251. Messire Gui de La Fertey. (Excusé par Renobert Bourelier son nepveur, offre faire son debvoir).

252. Damoiselle Marie de La Fertey. (Compare messire Renobert son fils).

253. Huguenin de Montalot. (Jean son fils compare).

254. Jean de Cinqcents. (Compare).

255. Valtherin de Darbonnay, escuier. (Compare Jean fils de Huguenin de Monthelot offre service).

256. Anthoine et Jean Chambornay, frères. (*Obiit* Jean, et l'aultre compare).

257. Messire Guillaume de Malans, seigneur de Ranel. (Excusé par le seigneur de Rans),

258. Charles Tailland, seigneur de Saint Ylie. (Excusé par son fils qui offre service).

259. Pierre et Huguenin Tison, escuiers. (Excusez par Guillaume de Remilly).

260. Jacques de Chenely (qui tient les biens d'Uguenin).

261. Jean Amyot de Chastenay (Deffaut sauf ses excuses).

262. Anthoine Le Pardessus, escuier. (Compare).

263. Anthoine Bryhier, de Rochefort. (*Obiit*).
264. Claude de Reculot, de Colonne, escuier. (Compare par Philippe son fils).
265. Jean Chenu, de Colonne, escuier. (Compare).
266. Messire Claude de Carondelet, chevalier, seigneur de Champvans. (*Obiit* messire Claude).
267. Claude Belvoisin, escuier. (Compare).
248. Claude de Plainouseaulx, escuier. (Claude Belvoisin compare).
269 Guichard de Vercyon. (*Obiit* et Anthoine de Vercion a esté excusé par Guichard de Martigny).
270. Anthoine Valin. (Compare).
271. Pierre de Vingles, seigneur de Chemin. (Deffaut).
272. Huguenin de Chyssey, seigneur de Perret. (*Obiit* et tient messire Guy de La Fertey sa chevance, lequel a esté cy devant excusé par messire Bourelier son nepveur).
273. Guiot de Champvent, escuier. (Compare).
274. Richard Vuignier, escuier. (Compare).
275. Monsieur de Mont de Rubilly, escuier. (Il est au service de Madame).
276. Jean Bernard, de Saint Aubin, seigneur d'Autume, escuier. (Il fait faire les réparations de Saint Aubin au chasteau).
277. Jean de Ronchaulx, de Goux. (Excusé pour sa viellesse).
278. Messire Jean Prévost. (Robert son fils compáre).
279. Jean Maire, d'Orchamps. (Compare).
280. Guillaume de Coulon, escuier. (*Obiit* et Pierre de Visemaux tient la chevance dudit Coulon).
281. Guinchard de Martigny. (Compare).
282. Claude Lambert, d'Annoires.
283. Le seigneur de Vaictes, seigneur d'Annoires en partie. (Deffaut sans excuses).
284. Jean Du Bois, escuier. (Compare).
285. Claude seigneur de Blésy-Messery.
286. Guillaume de Chalanron, frère Anthoine de Pere, chevalier, tous deux de Longvy. (Guillaume de Boisset promet pour eux a cause qu'ils sont hors le pays).
287. Le seigneur de Noyres et de Neublans. (Excusé par M. de Rans).
288. Hugue d'Oliviers. (*Obist*),
289. Humbert Girard. (Deffaut sauf excuses).
290. Pierre Du Bousquet. (Compare).
291. Claude de Maisières, escuier. (Compare).
292. Thiébaud de Soilley. (L'on dict qu'il est au seruice de M. de Neuchâtel, a la garde d'Amance).
293. Pierre Chevalier, de Dole, demeurant à Tarcenay. (Compare).
294. Estienne Forneret, seigneur de Villers le Boz en partie. (En personne).
295. Pierre Bretin. (En personne).

296. Artaut de Revigny. (*Obiit* et tient le bien madame de Cottebrune).

297. Messire Jehan Jouelle. (Excusé par Anguerant Vijoux).

298. Philippe de Chassey. (*Obiit* et sont ses enfans au service du Roy et de Madame).

299. Charles de Lavoncour, escuier. (Excusé par messire Marc de La Baulme, parce qu'il est capitaine de Gevry).

300. Jacques de Chaulvirey, seigneur d'Aulnay. (Excusé par M. de Marnoz).

301, Denys de Montrichard, escuier. (Excusé estant capitaine à Joux).

302. François de Courchappon. (En personne).

303. Jean de La Chambre. (En personne).

304. Marc de Chaulmargy. (*Obiit* et M. de Marnoz tient son bien).

305. Henry de La Rochelle, seigneur de Belmond et Augerens en partie. (En personne).

306. Claude de Cornillon, escuier, (Compare).

307. Claude de Bran, escuier, seigneur de Chassey en partie. (En personne).

L'on ordonne a tous excuseurs des absents tenants fiefs et arrière fief et aultres nobles, que suyvant le vouloir et ordonnance de Madame et de M. le Gouverneur qu'ilz soyent dans quinze jours prochains armez et montez et accoustrez, selon la nature de leurs fiefs et aussy qu'ilz ont accoustumé pour servir madicte dame quand requis en seront, a la peine contenue au mandement que pour ce leurs ait estè faict led. an et jours que dessus.

Signé : P. Merey.

Et aussy signé : Segnin.

(Extrait d'un *Recueil manuscrit de mélanges généalogiques de Thomas Varin d'Audeux*. Bibl. de M. Droz des Villars.)

III

Montre d'armes du rière-ban du bailliage d'Aval.

(21 décembre 1521.)

Revue du rière-ban du bailliage d'Aval, passée à Salins le 21 décembre 1521 par Jean Faulquier, écuyer, et Louis de Cise, licencié en droit, commis par Claude de La Baume, lieutenant-général au comté de Bourgogne.

307 *bis*. Au lieu de Salins le samedi XXIe jour du mois de décembre l'an mil cinq cens vingtz et ung, par devant nous Jehan Faulquier escuier seigneur de Commenaille, d'Alonayse et d'Aulmont en partie, conseillier de notre très redoubtée et souverainne dame, et noble

homme et saige maistre Loys de Cise, licentié ès drois, aussi conseillier et maistre aux requestes de l'ostel de nostredite souverainne dame et lieutenant général de monsieur le bailli d'Aval, commis en ceste partie de noble seigneur Claude de La Baulme, baron et seigneur du Mont sainct Sorlin et du Mont Triblodz, et lieutenant général de messieurs les gouverneurs et mareschal de Bourgoingne, à faire revehue en ce bailliage d'Aval du ban et rière ban de tous barons, seigneurs vassaulx, nobles, gentilz hommes et aultres ayans accoustumez, et que, à cause des biens qu'ils tiennent rière cedit bailliage d'Aval, sont tenuz et doibvent suyr les armes, a esté faicte ladicte revehue desdits féaulx, vassaulx et aultres, selon que cy après est escript ensuyvant la commission puissance sur ce a nous adressée et que du passé a esté fait.

Desquelx barons, seigneurs, vassaulx, nobles, gentilz hommes et aultres et d'ung chascun d'eulx avons prins et receuz les seremens de fidélité à nostredite souverainne dame par eulx donnez d'estre et eulx tenir prestz, montez, armez et équippez pour le service d'icelle nostredicte souverainne dame, au jour et heure qu'ilz seront cy après mandez ou appellez, ung chascun selon la nature et qualité de son fiedz, et de faire et accomplir en oultre tout ce que par nostredite souverainne dame ou aultre ses commis leurs sera commandé, ordonné et enjoint; lesquelx sont estez appellez. Et avons procédé à ladite revehue comme cy après s'ensuit.

308. *Premièrement.* Adrien de Vauldrey, seigneur de Collaoux, a fait le serment a nostre souverainne dame, en levant la main aux sainctz, qu'il sera prestz, montez, armez et équippez pour le service d'icelle, selon la nature de son fieds, faire et accomplir tout ce que de par nostredite souverainne dame par elle ou ses commis luy sera commander.

309. Claude Chaulcin, seigneur de Chavennes et de Donblans, a fait le semblable serement.

310. Huguenin Du Pin, seigneur de la Chasnée, a fait le semblable serement.

311. Loys, seigneur de [Saint-Ge].....ourges? a fait le semblable serement.

312. Claude de Falerans, seigneur de Frontenay, a fait le semblable serement.

313. Jean de La Tour, escuier, seigneur de Bart, a fait le semblable serement.

314. Guyod de Falerans, escuier, a fait le semblable serement.

315. Guillaume de Vismeaul, escuier, seigneur d'Arche, a fait le semblable serement et aussi c'est présenter pour Pierre Vismeaul son père.

316. Adrien Vuyguier, seigneur de Coguya, a fait le semblable serement.

317. Loys seigneur de Nance c'est présenter pour luy et Claude de Nance son frère et a fait semblable serement.

318, Jehan de Cléron, escuier, a fait le semblable serement,

319. Hector de Chassal, seigneur de Crillia, a fait le semblable serement et aussi pour Loys de Chassal, seigneur de Bontavant, son frère.

320. Messire Bonnaventure du Louverot, docteur ès drois, seigneur de Rambey, a fait le semblable serement.

321. Loys d'Aultriset, escuier, a fait le semblable serement.

322. Charles Le Grant, escuier, seigneur de Charchillia, en partie, à fait le semblable serement.

323. Katherine de Varoy, escuier, a fait le semblable serement.

324. Pierre de Montaguz, escuier, seigneur de Moyron, a fait le semblable serement et aussi c'est présenter pour Guillaume de la Tour escuier et a promis luy faire scavoir ledit serement d'estre prestz.

325. Jaques des Saffloz, escuier, a fait le serement semblable et c'est présenter pour Guillaume Perrot son beaul père et pour Nycolas de Prel et Gabriel Canoz et a promis leur faire scavoir le serement d'estre prestz.

326. Et Marc de Ronchault, escuier, a fait le semblable serement.

327. Claude Favernier a fait le semblable serement tant en son nom comme pour et en nom de maistre Rolin Favernier son frère.

328. Jaques de Chemilly, seigneur de Chalfoy, a fait le semblable serement et a excusé Anthoine du Fie seigneur de Villete; et a promis luy faire scavoir l'ordonnance.

329. Bastien de Blie c'est présenter pour Bon de Bliez son père et a fait le semblable serement.

330. Regnault Romanet s'est présenté pour Claude Romanet son père et a fait le semblable serement.

331. Estienne d'Espenoy s'est présenter pour Lyennard d'Espenoy père et a foit le semblable serement.

332. Bénigne Barillet, seigneur de Legnya, en partie, a fait le semblable serement.

333. Jehan de Ronchaulx a fait le semblable serement pour luy et pour Guillaume de Ronchaulx son frère,

334. [Sy]mon du Tartre, escuier, a fait le semblable serement.

335. Jehan Dagay, de Poligny, a fait le serement.

336. Jehan d'Alangeoye, seigneur d'Alangeoye, a fait le serement semblable.

337. Guillaume Bretin s'est présenté pour Estienne Perrint son grant père et a fait le semblable serement.

338. Paris de Vaulx, escuier, a fait le semblable seremeut.

339. Othenin Sarrazin, seigneur de Sainct Martin, a fait le semblable serement,

340. Claude Faulquier, de Ruffey, escuier, a fait le semblable serement.

341. Loys de Champcourt s'est présenté pour Charles de Champcourt son père et a fait le semblable serement.

342. Anathoire Guychard s'est présenter pour Denis Guychard son père et a fait le semblable serement.

343. Jehan Nycolot, de Bynant, l'aynez, tant en son nom comme pour et en nom de Jehan Nycolot son frère a fait le semblable serement.

344. Estienne Nasey, de Voictour, escuier, a fait le semblable.

345. Estienne Baillault, de Vadans, a fait le semblable serement.

346. Anthoine Nyot, tant en son nom que de sa femme et de Claudine du Villey sa belle seur, a fait le semblable serement et pour Thiébault Laindry son beaul frère, auquel il a promis faire scavoir ledit serement.

347. Jehan de Blie, de Champaignolle, escuier, a fait le semblable serement et pour Pierre de Blie son frère.

348. Guillaume de Montront, escuier, a fait le serement pour Pierre de Montrond son père.

349. Hugues de Cyteaul, escuier, a fait le semblable serement.

350. Philibert Froissard, escuier, a fait le semblable serement.

351. Philippe de Faletans, de Salins, escuier, tant en son nom comme pour et en nom de damoiselle Claude de Gilley sa mère et de Jehan de Faletans son frère, ceste présente, et a fait le semblable serement.

352. Pierre Dagay, d'Orgelet, a fait le semblable serement.

353. Pierre Trousset c'est présenté pour et en nom de Thiébaul-Trousset son père, et a fait le semblable serement.

354. Henry Roubart c'est présenté pour Anthoine Bateffort et a fait le serement luy ordonnant luy faire scavoir.

355. Nycolas de Lalye, escuier, demorant à Salins, a fait le semblable serement.

356. Symon Marceret, escuier, seigneur de Montnet, a fait le semblable serement et samblablement c'est présenté pour Claude Marceret son frère seigneur de.....

357. Nycolas de Gilley s'est présenté pour Jehan de Gilley son père seigneur d'Aillepierre et de Marnoz et a fait le serement.

358. François donner de Loys Morel c'est présenté pour Henry de la Charme, seigneur de Pirajoux, et a fait le semblable serement.

359. Messire Pierre de la Sierra pitin, docteur en médecine, a fait le serement semblable.

360. Symon Gaigneffin, de Salins, a fait le semblable serement.

361. Maistre Jaques Benneret a fait le semblable serement.

362. Messire Claude Patornay, docteur ès drois, a fait le semblable serement.

363. Regnault Vincent c'est présenté pour Henriete Vincent vesve de feuz Pierre Daniel et a fait le serement.

364. Pierre Carle, d'Orgellet, c'est présenté pour Philibert Guygonard seigneur de la Villete et a fait le serement.

365. Philibert Rose, de Poligny, c'est présenté pour damoiselle Jehanne d'Orchamps de Poligny et a fait le serement.

366. Loys Blanc, de Lons-le-Saunier, c'est présenté pour demoiselle

Marguerite Bonvillain, femme de maistre Thomas Barbisy, et a fait le semblable serment.

367. Loys Béliard, de Villete, a fait le semblable serement.

368. Hugues Marchant, d'Abans, c'est présenté pour demoiselle Jehanne et Claudine de Chaulvirey dames de Leviez et a fait le serement.

369. Guyot Cuissaminet, de Salins, c'est présenté pour Guyenet Guisseminet son père et a fait le semblable serement.

370. Messire Guillaume de Ponterlie, chevalier, [seigneur] de Vaulgrenans, a fait le serement.

371. Pierre de Poligny, seigneur de Coges, c'est présenté pour luy et pour Hugues de Poligny son frère et a fait le semblable serement.

372. Jehan de la Barre a fait le semblable serement.

373. Jaques de Chemilly c'est présenté pour Estienne Fornerait seigneur de Villebez en partie et a fait le semblable serement.

374. Maistre Jehan de Chavirey, licentié ès drois, a fait le semblable serement.

375. Jehan Bonjour, de Ruffey, c'est présenté et a fait le serement semblable comme les précédents.

376. Ledit Claude de Falerans c'est présenté excuseur pour Guillaume de Vaultravars, seigneur de Charrin, et pour Humbert de Bynant, seigneur de Chambérya, auquel a esté ordonné de faire scavoir aux seigneurs pour lesquelx il c'est présenté excuseur de incontinent eulx apprester montez, armez et équippez selon la nature de leurs fiedz, pour faire ce que leurs sera commander par madame ou ses commis.

377. Guyot de Falerans c'est présenté excuseur de Loys de Brancion, escuier, seigneur de la Mure.

378. Hugues Cyteaul semblablement c'est présenté excuseur de Amey seigneur de Laubespin.

379. Loys Blanc c'est aussi présenté excuseur pour messire François Mareschal, seigneur d'Arinthoz, et pour messire Charles de La Chambre, seigneur de Savigny en Revermont, et luy a esté faicte semblable ordonnance.

380. Jehan Pitellet, de Salins, c'est présenté excuseur pour Lyennard de la Tourt auquel a estée faicte semblable ordonnance.

381. Bénigne Barillot a excusé le seigneur d'Escrille et sa femme, pour ce qu'il a dit ledit seigneur estre en excès de mort.

382. Claude Faulquier, de Ruffey, s'est présenté pour excuseur de Anthoine de l'Espinete, escuier demorant à Arlay, disant qu'il estoit malade au lictz de la goulte, et aussi demoiselle Ysebaul Faulquier, auquel luy a esté ordonné leur faire scavoir l'ordonnance comme dessus.

383. Le cappitainne de Joux a fait excuser Henry Colin seigneur d'Arson, pour ce qu'il a mener avec luy faire les monstres des habitans de Mortaulx.

384. Oudot Floriet, de Salins, c'est présenté excuseur pour dame

Jehanne de Vaulgrigneuse, dame de Marrigny en partie, auquel a esté faicte l'ordonnance comme aux précédents.

385. Claude de Grouson, escuier, a excusé Estienne de Sainct-Moris, auquel a esté faicte l'ordonnance comme aux précédans.

386. Anathoire Guychert a excusé Pierre Nycolot de Binant, disant ledit Pierre Nycolot estre malade, auquel a esté faicte l'ordonnance comme aux précédans.

387. Jehan de Gilley, seigneur d'Aillepierre, a excusé Jehan de Vaulgrenans, auquel a esté faicte l'ordonnance comme aux précédans.

388. Claude de Frasne, serviteur de Claude Chaulsin escuier, c'est présenté excuseur de Humbert de Benal, seigneur de la Tornelle, auquel a esté faicte l'ordonnance comme aux précédans.

389. Claude Chifflier, de Salins, a excusé damoiselle Jehanne Ramez femme de Jehan Felix, licentié ès drois, auquel a esté faicte l'ordonnance comme aux précédans.

390. Jehan Bonjour, de Ruffey, a excusé Bénigne de Gravelle, auquel a esté faicte l'ordonnance comme aux précédans.

391. Maistre Loys de Size, licencier ès drois ;

392. Jehan Faulquier, seigneur de Commenailles ont fait le serement samblable et comment les précédans.

Signé : Faulquier.

(Original sur papier. E 1259. Fonds Chalon, *Arch. du Doubs.*)

TABLE DES NOMS PROPRES

CONTENUS DANS LES *Montres d'armes des bailliages de Dole et d'Aval.*

NOTA. — Les noms de personnes sont en caractères ordinaires, les noms de lieux en *italiques*.

GIROD DE CHANTRANS

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le marquis DE JOUFFROY

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 29 juillet 1883.)

Messieurs,

Il est de tradition, dans les fastes de l'Académie, de prendre pour sujet d'un discours de réception l'éloge d'un confrère qui a apporté quelque éclat à votre savante Compagnie et qui l'a enrichie de ses nombreux travaux.

Je ne m'éloignerai pas de cette règle, qui mérite tous nos respects et qui nous fait admirer les vertus des hommes distingués, nos prédécesseurs dans la carrière. Conserver la mémoire de nos aïeux, admirer ceux qui ont joué un rôle éminent dans la littérature, dans les sciences, dans l'histoire de notre province, n'est-ce pas l'apanage de votre Société, toujours ferme dans son indépendance, au milieu des ruines de l'esprit humain qui désolent la fin de notre siècle? Elle a cherché à mettre obstacle à la décadence des lettres en ne recevant dans son sein que des membres disposés à protéger et à garder les saines doctrines.

Je voudrais, Messieurs, vous exprimer toute ma gratitude; vous m'avez honoré de vos suffrages au moment où je ne pensais pas les mériter; je suis très flatté de votre bienveillance, je la rechercherai sans cesse, elle sera ma passion continuelle.

Mon bagage est léger pour pénétrer au milieu de vous, mais en m'admettant dans votre Compagnie, vous avez tenu à conserver le souvenir de mes ancêtres qui, depuis plusieurs

siècles, ont protégé les arts et les lettres et ont contribué à la grandeur de notre province bien aimée.

A vous, Messieurs, revient en grande partie l'initiative de cette idée patriotique, puisque vous avez célébré les premiers la mémoire de mon grand-oncle, Claude-Dorothée de Jouffroy, en mettant au concours son éloge, qui m'ouvre aujourd'hui vos portes, et en inscrivant, en tête de la souscription destinée à élever une statue à cet homme illustre, la généreuse offrande de l'Académie.

J'ai pensé, Messieurs, que je serais bien accueilli dans votre Société, si j'essayais de vous décrire la vie d'un habitant de Besançon, qui a été un de ses premiers fondateurs à la restauration de 1806.

A la mort de Dom Grappin, il fut son successeur en qualité de doyen de cette Compagnie, et garda ce titre, que justifiaient son âge aussi bien que ses services, pendant huit années.

Vos annales sont muettes et parlent peu de cette simple histoire; rien de moins étonnant. Le contraire serait une surprise ; car notre philosophe faisait peu de bruit et ne se produisait point au dehors; par dessus tout homme de science, il quittait rarement son cabinet de travail, ses chères études; mais sa modestie égalait son génie. Sa générosité rivalisait avec son patriotisme; son agréable commerce lui avait procuré de nombreux amis, et son souvenir toujours vivant dans l'esprit de ses contemporains a laissé des marques sensibles de son existence dans le monde savant.

A qui donc appartient un visage si sympathique et qui possède de si brillantes qualités ? Je ne puis vous le dissimuler plus longtemps, Messieurs, et faire languir votre curiosité; ces dons étaient le partage du chevalier Justin Girod de Chantrans, né à Besançon le 20 septembre 1750.

En récompense de ses nombreux services, il reçut du gouvernement de la Restauration la croix de Saint-Louis, faveur qui conférait le titre de chevalier ; de la main du pre-

mier consul, celle de la Légion d'honneur ; il fut nommé capitaine du génie et pendant dix ans un des représentants de la Franche-Comté au Corps législatif. Mais n'anticipons pas sur les événements et reprenons le cours de notre sujet.

Appartenant à une famille honorable de la province, ses parents avaient confié son éducation aux pères Jésuites, encore fort appréciés à cette époque ; aussi voyait-on sans peine qu'il avait vécu dans un milieu où la politesse s'alliait au savoir ; ses manières étaient celles d'un homme distingué, relevées par une bienveillance et une affabilité qui ne se rencontrent que fort rarement de nos jours.

De taille moyenne, il était frêle et maigre; sa vie était austère ; il dédaignait les aliments gras, ce qui faisait dire au vulgaire qu'il suivait la doctrine de Pythagore. Cette secte, qui affectait une certaine régularité dans les habitudes et les mœurs, voulait rendre les hommes semblables à la divinité ; le seul moyen d'y parvenir, disait-on, était de posséder la vérité, et pour la posséder, il fallait la rechercher avec une âme pure. J'ai entendu raconter fréquemment au chevalier qu'il avait pris la chair en dégoût, depuis l'époque où il avait disséqué des animaux qui servaient à ses nombreuses expériences, à l'application des sciences naturelles, premier objet de ses études de prédilection.

Dès l'âge le plus tendre, Girod de Chantrans annonça en outre une aptitude particulière pour les mathématiques ; cette tendance manifeste de son esprit l'habitua à la réflexion et lui donna une maturité qui le faisait distinguer de ses condisciples. A cetteépoque, cette étude n'était point populaire, elle n'était cultivée que par des sujets rares et privilégiés.

Après avoir achevé ses premières classes, il fut admis à l'école militaire de Châlons, en 1766 ; il entra comme lieutenant en second à l'école d'application de Mézières le 1er janvier 1768, et en sortit deux ans après avec le grade d'ingénieur lieutenant, c'est-à-dire officier du génie.

Cette brillante carrière n'était l'apanage que des jeunes gens qui se faisaient remarquer par une intelligence très développée ; on comptait sur leurs services, d'autant plus que l'art de la défense des places était resté stationnaire depuis le grand Vauban et avait accusé de bien faibles progrès.

Plein de feu et d'ardeur, tourmenté du désir d'étendre ses connaissances, Girod ne craignit point d'exposer sa constitution débile aux dangers d'une expédition française en partance pour les Antilles.

Louis XVI, ce prince aux intentions si droites et si pures et qui fut le martyr de la liberté, avait envoyé une escadre, commandée par l'amiral de Grasse, dans les eaux de l'Amérique du Nord, avec des troupes dirigées par Rochambeau et Lafayette; leur triomphe sur le général américain Cornwallis décida de l'indépendance des Indes occidentales, qui étaient en insurrection. Mais peu après de Grasse fut vaincu par les Anglais et fait prisonnier après avoir éprouvé de grands revers. Girod de Chantrans fit partie de cette expédition, il fut témoin de cette défaite et eut la bonne fortune de débarquer à Saint-Domingue sans avoir reçu de blessure.

Il séjourna deux années dans cette île qui lui offrait des horizons nouveaux ; sa correspondance nous met au courant de ses méditations politiques, philosophiques et négrophiles, et surtout de ses travaux relatifs à l'histoire naturelle ; c'était la science qu'il affectionnait ; il lui donnait la préférence, elle semblait décupler son activité.

Si l'on recherche, Messieurs, quelle était la tendance littéraire de notre naturaliste, nous la découvrons facilement dans ses écrits. Il appartenait à l'école qui fleurissait à la fin du XVIIIe siècle ; grand admirateur de Jean-Jacques Rousseau, il aimait la sensibilité de son cœur, admirait la force, la chaleur, l'expression de quelques-unes de ses lettres ; mais les sophismes nombreux contre les notions reçues, que renferment ses ouvrages, ses paradoxes révoltants et les ra-

vages occasionnés par la doctrine trop légère de ce philosophe lui firent promptement abandonner l'auteur du *Contrat social.*

Les difficultés de tout genre qu'il rencontra sur sa route amenèrent bientôt notre chevalier à la pratique de la saine raison et à la persuasion que la vie simple et réglée est le meilleur moyen de perfectionner notre misérable humanité.

Une fois établi à Saint-Domingue, il régla son temps, ses études; il avait formé le projet de recueillir les plantes sous les diverses latitudes; il les séchait, les réunissait par famille et par genre; il se mit à créer un herbier des plus précieux composé de plantes exotiques; il collectionnait aussi, par la même occasion, des minéraux auxquels il assignait une classification particulière.

Comme résultat de son séjour dans cette île, Girod de Chantrans publia trente-deux lettres qui eurent pour titre : *Voyage d'un Suisse dans différentes colonies de l'Amérique* (Neuchâtel, 1788). Cet ouvrage renferme deux parties : le journal de sa vie, puis une requête présentée à l'humanité pour l'émancipation de la race noire.

Permettez-moi, Messieurs, de vous citer un passage de son livre, qui accuse les souffrances qu'il a éprouvées pendant ses voyages, sans compter les nombreuses déceptions qui se multipliaient à chaque pas (Page 239) :

« Vous, mes chers compatriotes, que rien n'appelle dans
» ces contrées barbares, gardez-vous d'une vaine curiosité !
» Avant d'y être venu moi-même, connaissant peu la me-
» sure des vices qui affligent l'humanité, je ne considérais
» pas suffisamment vos vertus, aujourd'hui je me prosterne
» devant ma patrie et je brûle d'y retourner. Ce nouveau
» trait de lumière sera sans doute le meilleur fruit que je re-
» cueillerai de mes voyages, mais puissé-je bientôt le savourer
» tranquillement, et quoi que l'on dise ici, chacun s'y cor-
» rompt par l'exemple; je puis assurer avec vérité que loin de
» voir des objets de séduction dans l'opulence vicieuse et

» tyrannique qui m'environne, je n'aperçois au contraire
» qu'une image dégoûtante de l'avarice et mensongère du
» bonheur. »

Cette courte citation n'est-elle pas le miroir qui réflète l'image de l'âme de Chantrans ? elle nous ouvre son cœur tout entier, le met à jour et nous dispense de tout commentaire.

Les tempêtes de la vie effrayaient sa vertu, il préférait les bords tranquilles d'un simple ruisseau qui arrose la fraîche vallée et la féconde, au torrent impétueux qui ravage les rives ombreuses, déracine les arbres, déplace les rochers et brise tous les obstacles.

Il ajoute plus loin (Page 296) :

« On a remarqué depuis longtemps qu'il y avait dans la
» montagne de tous les pays plus de bonhomie, des mœurs
» plus simples et plus pures que dans les plaines ; Saint-Do-
» mingue ne fait point exception ; le luxe, l'ambition, l'oisi-
» veté et la mollesse, corrupteurs adorés des villes et leurs
» alentours, n'existent point ou très peu pour l'habitant des
» montagnes. »

Le chevalier descendait d'une race de montagnards bien trempée ; la mâle éducation des hommes de son temps n'existe plus de nos jours. La trop grande civilisation anéantit nos forces, abaisse les caractères et nous conduit à notre perte.

Avec le patriotisme des forts il s'écrie (P. 416) :

« Je te félicite, ô ma Patrie, de n'être pour rien dans les
» crimes que je viens de dépeindre ; plus heureuse dans ta
» médiocrité que les royaumes, plus redoutable pour tes
» ennemis, la paix et la liberté sont les fruits de ta sagesse ;
» chez toi l'on ne connaît pas le faste accablant de ces hom-
» mes privilégiés, ni l'extrême misère. Tous les habitants
» marchent à peu près du même front, avec plus ou moins
» de superflu, ils ont des lumières, de la vertu, ils s'aiment :
» avec de si grands biens, ne sont-ils pas heureux ? »

Je crois, Messieurs, vous avoir fait pénétrer dans l'in-

timité de l'âme de Chantrans, et vous avoir initié aux inspirations de sa jeunesse; il me reste maintenant à vous entretenir des travaux de son âge mûr.

La paix le ramena en Europe, puis en Franche-Comté ; au retour de son expédition, en l'année 1777, le 1er janvier, il fut nommé capitaine du génie et commandant du fort de Joux. Ce château, situé entre la Suisse et Pontarlier, domine la vallée et défend le passage important qui donne entrée en France. Ses nouvelles fonctions lui laissèrent des loisirs, il en profita pour rédiger ses notes et continuer ses études de botanique.

Ce fut à cette époque qu'il fit la connaissance du grand mathématicien Lacroix, qui était alors professeur à l'Ecole d'artillerie de Besançon. La conformité de leur goût, la similitude de leur génie, les unirent de telle façon qu'ils devinrent bientôt nécessaires l'un à l'autre ; ces deux amis étaient inséparables ; quand les circonstances les éloignaient l'un de l'autre, ils avaient recours à la correspondance.

C'est ainsi qu'ils se communiquaient leurs observations scientifiques, qu'ils discutaient sur leurs études et parlaient de leurs projets d'avenir. Leurs lettres ne prirent fin qu'à la mort de Lacroix; touchante union d'une vive et solide amitié plus durable que celle qui s'appuie sur le caprice et la frivolité, et s'efface au gré des zéphyrs.

Le chevalier quitta le service le 1er avril 1791 ; les événements politiques préparaient la grande révolution ; il était trop bon royaliste pour n'être pas compris parmi les suspects ; loin d'en gémir il en bénit le ciel. C'était une belle occasion de n'être plus distrait de ses chères occupations, il revint habiter la maison paternelle, mais il n'y fut pas en repos ; le décret qui bannissait les familles nobles des places de guerre l'obligea à quitter Besançon.

Notre philosophe, bien loin de se laisser aller au découragement, prit son parti et alla se réfugier à Chantrans, petit village situé près de la ville d'Ornans, emportant sa meilleure

fortune, ses livres et ses collections ; c'était pour lui un remède bienfaisant et souverain contre l'ennui et l'oisiveté et surtout contre l'affliction qu'il ressentait à la vue des maux de sa patrie.

Il avait emmené dans sa retraite Charles Nodier, encore enfant ; il se plaisait à cultiver ses heureuses dispositions ; mais l'élève ne répondait pas toujours aux leçons du maître, et laissa bientôt comprendre qu'on ne pouvait lui inspirer le goût des mathématiques ; Nodier préférait l'histoire naturelle, en particulier l'entomologie, genre d'étude qui ravissait le futur académicien.

Pendant l'année 1793, de triste mémoire, Chantrans commença avec Lacroix ses travaux sur les *Conferves*. Dix ans de recherches persévérantes lui firent découvrir que dans cette section alors peu connue de la famille des algues, certaines variétés sont animées, tandis que les autres rentrent dans la famille des cryptogames.

Les observations à l'aide du microscope, qui avaient précédé cette importante découverte, furent relatées avec soin dans les bulletins de la Société philomatique, et c'est là que Vaucher de Genève en prit connaissance et sut se les approprier, en publiant son histoire des conferves d'eau douce, ouvrage qui parut en même temps que celui de notre naturaliste. Cette concurrence déloyale, appuyée par les hommes dont l'opinion faisait loi dans la science, empêcha Girod de recueillir le fruit bien légitime de ses longs et patients travaux.

Le chagrin cuisant que cette injustice lui fit éprouver ne se manifesta que par une simple note imprimée dans les journaux de cette époque, où il mettait de côté tout ressentiment.

Une telle modération surprit le monde savant et désarma ses adversaires les plus acharnés ; de Candolle lui-même, le champion le plus fidèle de Vaucher, ne tarda pas à rendre hommage au mérite de l'inventeur, en donnant à une algue nouvelle le nom de *Chantransia*.

Après le 18 brumaire, le 6 germinal an X, Girod reçut du département le mandat de député au corps législatif; il accepta volontiers cette honorable mission qui l'obligea à transporter à Paris ses livres et ses collections. fort heureux de se rapprocher du foyer de toutes les lumières ; très apprécié par ses connaissances et sa modération, il ne tarda pas à être distingué par le premier consul lui-même qui, le 4 frimaire an XII, c'est-à-dire à la création de l'ordre, le nomma chevalier de la Légion d'honneur.

Mais la science et la philosophie l'emportèrent bientôt sur les travaux de la Chambre, il fut rendu à ses compatriotes après dix ans d'absence.

Depuis longtemps, le chevalier désirait visiter le mont Poupet, situé près de la ville de Salins, explorer ce sommet, qui est de 859 mèt. au-dessus du niveau de la mer, rechercher les plantes qui croissent sur cette montagne, la plus élevée parmi celles qui composent la deuxième chaîne du Jura, et admirer le superbe panorama qui se dessine au lever du soleil, splendide horizon que les voyageurs recherchent avec curiosité.

Il part pour Salins, fait son ascension et revient chargé de plantes et de minéraux qui augmentèrent ses chers trésors.

Nous voici, Messieurs, parvenu à l'époque la plus brillante de la vie de Girod de Chantrans. Entraîné par le même esprit de bienveillance et d'amour pour l'humanité, il fut le fondateur et le soutien de la Société d'agriculture et arts du département du Doubs, qui de l'an 1799 à 1806 fut non seulement une société scientifique, mais encore un centre intellectuel et littéraire, qui groupa les anciens académiciens. Cette institution fleurit encore de nos jours, après avoir rendu de nombreux services aux habitants des campagnes. Il pouvait leur dire avec Virgile ces vers si remplis de charmes :

O tantum libeat mecum tibi sordida rura,
Atque humiles habitare casas et figere cervos,

Hœdorumque gregem, viri compellere hibisco !
Mecum una in sylvis, imitabere Pana canendo,
Buc, Egl. II.

qu'un poète a traduit ainsi :

Daigne aimer avec moi ces champs vils à tes yeux,
Habiter la cabane, à l'exemple des Dieux,
Ou ranger des brebis sous la verte houlette ;
Nous ferons du dieu Pan résonner la musette.
TISSOT.

Le chevalier se mit en collaboration avec M. Laurens, père de notre honorable confrère, fondateur de l'annuaire du Doubs, auteur de nombreux articles littéraires, historiques et économiques. Cet excellent Franc-comtois a laissé dans notre ville les meilleurs souvenirs. On admirait dans ses ouvrages un grand talent d'exposition ; il joignait au mérite de la science celui d'un travailleur intrépide que n'arrêtait aucun obstacle. Il prêta bien volontiers son concours à Girod de Chantrans, et on peut dire avec vérité qu'un grand nombre des rapports imprimés dans le bulletin de l'agriculture étaient l'œuvre du respectable M. Laurens.

Dans notre province, la variété de la température est un redoutable ennemi qu'il faut combattre sans cesse. La culture est une science pénible, tel est le partage de nos contrées ; aussi le Comtois paresseux délaisse trop souvent la terre qui l'a vu naître ; en proie au découragement, il quitte les champs pour habiter la ville, attiré par les plaisirs, et après avoir été abreuvé de misères, il va piteusement mourir dans les hospices. C'est pour mettre un frein à ces déceptions que notre chevalier, avec l'aide de M. Laurens, entreprit avec un courage extraordinaire de persuader à ses compatriotes de suivre l'exemple de leurs pères, qui s'attachaient à leur patrimoine et le cultivaient honnêtement. En suivant le progrès des nouvelles découvertes, il leur promettait de l'aisance et souvent la fortune.

Que d'efforts merveilleux pour stimuler l'agriculture ! Que de lumières nouvelles apportées dans les conférences de

cette société ! Girod agrandissait chaque jour le cadre de ses études, et partout brillait cette haute intelligence qui devait présider à tant d'expérimentations utiles.

Si l'on parcourt les articles très intéressants contenus dans le recueil publié de 1828 à 1841, on est étonné de la fécondité d'esprit et de travail apportée par Girod de Chantrans dans une entreprise qu'on peut mettre au rang des plus philantropiques.

Il préconisa l'arrosement des champs et des prairies, il conseilla l'abolition de la vaine pâture, fléau pernicieux au point de vue de la perte des engrais, du temps et de la moralité. A l'exemple de Parmentier, il propagea la culture de la pomme de terre.

Chantrans avait rêvé de reboiser les terrains vagues, qui dans chaque commune du département présentent une grande étendue ; c'était un moyen d'enrichir le budget et d'augmenter les revenus municipaux. En 1825, au nom de la Société, il donnait des encouragements et des prix à ceux qui obtiendraient la plus belle venue de plantes forestières sur un ou plusieurs terrains présentement en friche, formant ensemble au moins deux hectares d'étendue ; il ajoutait dans son programme, que l'on ne pourrait être admis au concours qu'après trois années révolues de plantation, afin que l'établissement puisse offrir une garantie de durée.

Le chevalier séjournait souvent à la campagne chez sa nièce, Mme Amey, à Champvans, près de Baume-les-Dames. Pendant la belle saison, dès l'aube du jour, on voyait ce chétif vieillard manier la bêche, comme un jardinier consommé, préparant les plates-bandes pour ses semis et recherchant les meilleures espèces de graines de fleurs et de légumes qui pouvaient orner et rendre agréables les potagers les plus élégants. Il en donnait à ses amis et n'oubliait jamais d'en procurer aux personnes qui aimaient la verte nature. Mais Chantrans ne se contentait pas de fournir des encouragements aux habitants des champs, il chérissait l'ab

négation, le dévouement et la charité. Sur sa proposition, en 1801, la Société d'agriculture du Doubs revendiqua l'honneur d'offrir à sœur Marthe (Anne Biget de Thoraise) une médaille d'argent portant sur la face une couronne de chêne avec cette inscription : *Hommage à la vertu.* En qualité de président, il félicita cette bonne religieuse, qui chaque jour dépensait le temps d'une façon merveilleuse à secourir toutes les douleurs.

Non seulement l'auteur des Annales s'occupait de la culture des champs, mais encore il recherchait les meilleurs procédés pour faire fructifier la vigne et améliorer la fabrication du vin, science fort importante dans notre province. Il eut des conférences avec les vignerons de la Chapelle-des-Buis, près de Besançon, et ces derniers n'eurent qu'à se féliciter de ses conseils, soit pour la plantation, soit dans le choix des cépages.

Dans sa revue, Chantrans écrivait des articles très remarquables en matière d'assurances contre les ravages du feu et de la grêle ; sur la règlementation des partages fonciers, en haine du morcellement des terres; sur les excès du vagabondage, sur le paupérisme et sur une quantité de questions économiques non résolues qui sont encore discutées de nos jours.

Bon royaliste, chrétien fervent, il respectait l'autorité; aussi les plus hauts fonctionnaires du gouvernement avaient en vénération et en haute estime l'excellent chevalier; ils lui facilitaient la belle tâche qu'il avait entreprise; ils l'aidaient dans une juste mesure, en obtenant du ministre des allocations de fonds destinées à encourager l'agriculture.

Il serait trop long, Messieurs, d'analyser tous les travaux publiés par notre académicien ; il écrivit de nombreuses brochures et quelques livres qui furent édités de 1786 à 1841, sans parler des articles fort estimés qui furent imprimés dans les feuilles scientifiques. Son principal ouvrage a pour titre : *Essai sur la géographie physique, le climat et l'histoire*

naturelle du département du Doubs; il fut approuvé par l'Institut en 1810.

Ce livre, fort remarqué lors de son apparition, n'offre plus le même intérêt; il renferme des considérations du vieux temps qui ne sont plus en faveur et qui sortent entièrement du cadre des études contemporaines.

Enfin, il publia, en 1841, l'année de sa mort, une brochure qui a pour titre : *Coup d'œil sur les facultés de l'homme comparées à eelles des animaux dans les trois règnes de la nature.*

Qu'il me suffise, Messieurs, d'emprunter une citation à ce dernier livre; elle me semble le résumé de la saine doctrine de Girod de Chantrans (P. 415) :

« Mais toi, libre et jeune, rentre dans le monde sans beau-
» coup différer; il n'est point facile d'arriver au point où je
» suis. Souviens-toi cependant de préférer la campagne à la
» ville, de fréquenter les pauvres plutôt que les riches, plu-
» tôt les malheureux que ceux à qui tout semble sourire; les
» uns, au lieu de te montrer les besoins de l'humanité souf-
» frante, ne t'offriraient chaque jour que l'exemple corrup-
» teur d'un luxe insatiable, et puis, en t'éloignant des mal-
» heureux, l'on oublie trop aisément qu'il en existe; sois
» juste, bienfaisant, puis n'aye aucune crainte. »

Le dernier ouvrage qu'il fit imprimer me paraît le résumé de ses études consciencieuses, le fruit de ses savantes recherches, le testament d'une raison bien équilibrée :

« Cette simple ébauche, dit-il, des brillantes facultés de
» l'homme suffit sans doute pour prouver son immense su-
» périorité sur toutes les autres espèces vivantes; mais sa
» prééminence n'est rien en comparaison de celle que lui as-
» sure la connaissance qu'il a de son créateur, dont nul
» animal ne soupçonne même l'existence, la raison seule
» étant capable d'en concevoir la nécessité. »

Ce jugement, porté sur la race humaine, devrait confondre les sectateurs du matérialisme moderne, qui s'agitent beau-

coup trop en ce moment et qui ne rencontrent que le vide dans l'éternité.

Charles Nodier, qui était un connaisseur, rapporte dans ses ouvrages que Chantrans était le seul homme qu'il eût rencontré dans sa vie qui réunît les mérites d'Aristote et de Newton, témoignage bien éclatant rendu par lui à son protecteur, et sanctionné par de nombreux travaux.

Notre cher compatriote a publié dans ses *Souvenirs de jeunesse* une charmante nouvelle où il trace le portrait de son maître dans des termes tellement flatteurs, que je ne puis m'empêcher de les mettre sous vos yeux :

« Il y avait alors dans ma ville natale, écrit-il au début de *Séraphine*, un homme d'une quarantaine d'années, qui s'appelait M. de X..., et qu'au temps dont je parle, on appelait plus communément le citoyen Justin, du nom de son patron, parce que la Révolution lui avait ôté celui de son père. C'était un ancien officier du génie qui avait passé sa vie en études scientifiques et qui dépensait sa fortune en bonnes œuvres. Simple et austère dans ses mœurs, doux et affectueux dans ses relations, inflexible dans ses principes, mais tolérant par caractère, bienveillant pour tout le monde, capable de tout ce qui est bon, digne de tout ce qui est grand, et modeste jusqu'à la timidité, au milieu des trésors de savoir qu'avait amassés sa patience ou devinés son génie ; discutant peu, ne pérorant pas, ne contestant jamais, toujours prêt à éclairer l'ignorance, à ménager l'erreur, à respecter la conviction, à compatir à la folie ; il vous aurait rappelé Platon, Fénelon, ou Malesherbes ; mais je ne le compare à personne, les comparaisons lui feraient tort. »

Dans son discours de réception à l'Académie française, le 6 février 1845, Mérimée prononça l'éloge de son prédécesseur Nodier. Après avoir fait le récit des premiers pas dans la vie de l'aimable conteur, il rappela avec son talent merveilleux que parmi les hommes qui exercèrent sur l'enfance de Charles Nodier la plus grande et la plus utile influence, il ne

fallait point oublier un vieux gentilhomme, « officier du génie, homme d'esprit, de savoir, véritable philosophe pratique à la manière de Xénophon. A Besançon encore, on ne parle de lui qu'avec attendrissement. M. de Chantrans, c'était son nom, avait remarqué les dispositions singulières du jeune Charles et prenait plaisir à les cultiver ; il lui prêtait des livres, il satisfaisait à son inquiéte curiosité, et, dans de longues promenades, il développait chez l'enfant le talent inné de l'observation, en lui inspirant un goût précoce pour l'étude de l'histoire naturelle. M. Nodier a fait, dans l'anecdote de Séraphine, un portrait délicieux de ce sage, qu'il chérit toute sa vie, portrait d'une ressemblance achevée, et le seul, m'a-t-on dit, qu'il n'ait pu embellir. »

Cet homme de bien favorisait de son expérience et de ses conseils toutes les personnes qui l'approchaient; il aimait le botaniste Grenier, un de vos éminents confrères, le couvrait de sa bienveillance et l'encourageait dans ses études.

Sa fortune était très modeste : pour ne point mettre la discorde parmi ses héritiers, il abandonna à ses neveux un petit capital ; ces derniers lui payaient une rente viagère. Cette succession anticipée lui attira le respect et l'affection de ses proches.

Il avait un seul domestique qui le servait avec déférence. A l'âge de quatre-vingts ans, le chevalier prévint son serviteur qu'il ne l'inscrirait pas sur son testament, mais qu'il augmenterait ses gages chaque année, dans une proportion raisonnable; c'était un moyen de remplacer le dévouement, s'il n'existait pas, par un mobile propre à favoriser la prolongation de ses jours.

Dans la rue de la Vieille-Monnaie vivaient, en face l'un de l'autre, deux nonagénaires qui étaient adorés de leurs voisins. Les habitants du quartier étaient fiers de conserver ces deux trésors de longévité et avaient promis d'illuminer la rue le jour où l'un d'eux aurait atteint cent ans. La Providence ne permit pas la célébration d'une fête si rare dans les familles de notre province.

La comtesse de Mauclerc, ancienne chanoinesse à Poulangy, mourut en 1840, à l'âge de 98 ans et 6 mois.

Le chevalier Girod de Chantrans s'éteignit sans souffrances le 1er avril 1841, à l'âge de 91 ans et 7 mois, laissant de nombreux regrets et une quantité considérable de monuments qui mettent au grand jour les qualités d'une âme sage et tranquille, passionnée pour la science et le perfectionnement de l'humanité.

L'année qui précéda sa mort, il adressait encore à l'Académie de Besançon un travail, le dernier sans doute qui soit sorti de sa plume, avec cette aimable dédicace :

« Si dans ma quatre-vingt-dixième année, l'on me supposait la prétention d'écrire comme on le fait assez communément dans la force de l'âge, ce serait affaiblir mon propre jugement sur les facultés morales qui me restent, car il n'a pas décliné jusque-là ; mais si, malgré toutes les imperfections du petit écrit dont j'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, elle y trouve encore quelques idées qui lui semblent dignes de paraître sous ses auspices, je serai amplement récompensé de toutes les peines de ma rédaction. »

Il laissa aux musées de la ville qui lui avait donné le jour ses précieuses collections, résultat de ses immenses travaux, et aujourd'hui, ces richesses font l'admiration des hommes qui cultivent les sciences naturelles.

Pour moi, Messieurs, bercé dans mon enfance par cet excellent vieillard, car je suis né dans sa maison, je serais bien récompensé de mes recherches, si j'avais pu parvenir à faire revivre un instant cette figure si respectable, qui laissa dans notre cité une réputation impérissable de travail et de vertu. En acquittant auprès de vous ma dette de reconnaissance, je suis heureux d'avoir trouvé cette occasion de rappeler la mémoire d'un serviteur de la science, d'un esclave de la dignité et de l'honneur, d'une des gloires de votre Compagnie.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

Au discours de réception de M. le marquis DE JOUFFROY.

MONSIEUR,

C'est, de votre part, un sentiment louable d'avoir commencé votre discours en invoquant le souvenir de Claude-Dorothée, marquis de Jouffroy, votre illustre ancêtre, qui, le premier, appliqua avec succès la vapeur à la navigation. En effet, c'est son éloge écrit par vous d'une main sûre et d'une manière digne de lui qui vous a valu d'être élu membre de notre Compagnie, après avoir mérité une des récompenses qu'elle réserve à ses lauréats.

C'est aussi un grand honneur pour l'Académie de Besançon d'avoir, par un concours public, provoqué la biographie d'un homme dont le génie a pu, à travers des péripéties et des déceptions sans nombre, poursuivre avec confiance, sans relâche et sans découragement, l'application d'une idée qui devait enfanter des merveilles et assurer à sa mémoire une illustration posthume.

Le projet, encouragé par l'Institut et le monde savant, de lui élever une statue à Besançon sa ville natale, montre que, cette fois encore, notre Compagnie a cédé à une heureuse inspiration.

Dorothée de Jouffroy mérite bien cet honneur, car il a été le précurseur de M. Ferdinand de Lesseps et l'application de la force motrice de la vapeur d'eau à la navigation peut être considérée comme la première étape qui devait conduire au percement des isthmes de Suez et de Panama.

L'éloge que vous venez de prononcer de Girod de Chantrans est intéressant à d'autres titres. Il met en relief une

figure que la génération actuelle a peu connue; il rappelle aux hommes de notre âge un compatriote distingué, un philosophe dont le spiritualisme tolérant commandait la sympathie, à tous un citoyen qui a honoré son pays par la pratique des vertus modestes, par son dévouement aux sciences naturelles, à l'agriculture et par son attachement à la patrie franc-comtoise.

C'est une œuvre sainte et utile d'interrompre, ne serait-ce que pour quelques moments, le silence de la tombe des hommes dont la mémoire peut servir de leçon ou d'exemple. Aujourd'hui un courant différent semble vouloir s'imposer à la foule ; l'éloge funèbre devient banal, la médiocrité a ses panégyristes, le vulgaire a ses orateurs et la nullité elle-même a sa tombe couverte de fleurs. C'est ainsi que les enterrements civils font parler d'eux et provoquent un éclat éphémère.

Il n'en sera pas ainsi des grands citoyens dont vous avez retracé la vie. Celle de Jouffroy est définitivement acquise à l'histoire des découvertes des temps modernes, et celle de Girod de Chantrans vivra dans la mémoire de ceux qui placent au-dessus des intérêts matériels, le culte de la nature et de ses merveilles ; et, en écrivant leur panégyrique, vous avez bien mérité de l'Académie au nom de laquelle je suis heureux, Monsieur, de vous offrir, aujourd'hui, les souhaits de bienvenue.

VIRGILE

ÉGLOGUE ANTIQUE

Par M. Pierre MIEUSSET

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 20 décembre 1883.)

Le long du Mincius quel voyageur chemine
Admirant la vallée aux décors enchanteurs ?
Tout renaît : le cytise embaume la colline,
Et les champs ravagés, hier encore en ruine,
Voient sourire au soleil les épis et les fleurs.
Les bois sont pleins de nids, les saules pleins d'abeilles ;
Mantoue au fond du val brille, encadré de treilles,
Et c'est là qu'à grands pas — sans guide — l'étranger
Se dirige, en songeant au poète-berger.
Soudain, au bord d'un bois, une flûte joyeuse
L'attire... Il s'en approche et voit sous une yeuse
Un jeune pâtre assis, jouant des airs nouveaux.

POLLION.

Quel est ton nom, berger, et quels sont ces hameaux ?

VIRGILE.

On me nomme Virgile et mon village est Andes ;
C'est ce petit hameau qu'on voit au bout des landes.

POLLION.

C'est donc toi, cher poète ?

VIRGILE.

O mon cher bienfaiteur,
Je crois te reconnaître ; ah ! c'est trop de bonheur.

POLLION.

Ami, je viens de Rome, envoyé par Mécène.

VIRGILE.

Heureux soit ton retour, illustre capitaine !
Tu parles de Mécène ? Eh ! que veut-il de moi ?

POLLION.

Il te chérit, Virgile, et notre République,
Du Parnasse latin te saluant le roi,
Attend de toi bientôt plus qu'un chant bucolique.
C'est trop peu de chanter au milieu des pasteurs ;
Réjouis-toi : Mécène auprès de lui t'appelle ;
Octave te réclame et t'offre ses faveurs ;
Conduis en son palais ta Muse jeune et belle,
Un trône d'or t'attend.

VIRGILE.

O noble cœur, merci !
Exempt d'ambition, je suis heureux ici.

POLLION.

Quoi ? tu laisserais fuir la gloire et la fortune ?
Oh ! poète !

VIRGILE.

Aux pasteurs la gloire est importune.
Octave me protège ; Octave aura les chants
Que j'aime à moduler sur ma flûte rustique ;
Puissé-je lui bâtir un temple poétique !
Mais tout me dit : « Berger, ne quitte pas tes champs. »
Euterpe aime les fleurs plus que l'or de la ville ;
Il lui faut les vallons, les grottes, frais asiles,
Le silence des bois, l'air pur, la liberté.
A Rome mes pipeaux n'auraient jamais chanté.

POLLION.

Tu te trompes. A Rome eût grandi ton génie ;

C'est la ville aux cent voix, temple de l'Harmonie
Et des Beaux-Arts. C'est là que de Minerve épris,
Comme l'aigle au soleil, s'envolent les esprits;
Là tu verrais tes vers acclamés au théâtre
Et de blanches Vénus te sourire, heureux pâtre!

VIRGILE.

Nulle belle ne vaut ma jeune Amaryllis;
Blonde, aux Nymphes pareille, elle a l'éclat des lys,
Et son œil rit toujours..... Mais gagnons ma demeure,
Tu pourras l'admirer, l'entendre tout-à-l'heure,
Et mon père à son tour sera fier et joyeux
De fêter Pollion et rendra grâce aux Dieux.

POLLION.

Restons encore un peu près de cette fontaine;
Le soleil de ses traits ardents crible la plaine;
Cette eau fraiche à ma soif vaudra mieux, j'en suis sûr,
Qu'un flot de vieux Falerne ou de Massique pur.

VIRGILE.

Hélas! mon père est pauvre; à sa table frugale
Tu ne trouveras point une liqueur royale;
Nous n'aurons à t'offrir que le lait du troupeau,
Des châtaignes, du miel et le plus tendre agneau.

POLLION.

Et ce sera pour moi, par Phœbus! une fête
Que ce joyeux festin chez un divin poète.

VIRGILE.

Je ne mérite point un éloge pareil,
Aimable Pollion!

POLLION.

J'entrevois ton soleil
Et j'aime tes pipeaux. Tu n'as pas tort peut-être
De préférer la paix et le bonheur champêtre

Au murmure orageux de la grande Cité
Où brille des Brutus le glaive ensanglanté ;
Mais de Rome qui donc gravera l'épopée,
Ses fastes merveilleux et ses grands coups d'épée ?
Pourquoi ne sers-tu pas ta patrie en chantant
Autant qu'un fier guerrier la sert en combattant ?

VIRGILE.

Oh ! j'y rêve souvent. Dans un vaste poème
J'entrevois nos aïeux guidés par Mars lui-même,
Pallas au casque d'or, au front ceint de rayons,
Et Rome se levant, reine des nations !
Après les sombres jours de la guerre civile
Heureux qui chantera, semblable à la Sibylle,
Et, sur le ton d'Homère, en un ciel glorieux
Mettra les fils d'Enée au rang brillant des Dieux !
Mais pour ce chant sacré ma flûte est trop petite ;
C'est assez qu'un berger imite Théocrite.

POLLION.

Et quels sont tes plaisirs au sein de ces forêts ?

VIRGILE.

Les Muses et Diane ont pour moi des attraits
Merveilleux. J'aime errer dans ce val solitaire
Quand l'aube le colore et quand Vesper l'éclaire.
J'y rêve ; et quand l'automne a dépouillé les bois,
J'y force avec mes chiens les chevreuils aux abois.
Dès qu'aux premiers zéphyrs a fleuri l'aubépine
J'émonde le verger, les ceps de la colline ;
Au bord du Mincius je pêche quelquefois ;
Là, le vol des ramiers près des sources sacrées,
Rappelle à mon esprit les Muses adorées
Et je crois les bergers plus heureux que les rois.

POLLION.

Pendant que tes chevreaux à l'ombre sont tranquilles,
Pourrais-je entendre ici tes nouvelles idylles ?

Je t'en prie, apprends-moi, Théocrite latin,
Quelles charmantes fleurs tu cueillais ce matin?

— Virgile, ému, commence : il dit les dialogues
Des pasteurs disputant le prix de leurs églogues,
Et Mantoue et Tityre et les pleurs des bergers
Que Mars vient d'exiler sous des cieux étrangers;
Il chante, rayonnant, l'agreste mélodie
De la flûte de Pan, le soir, dans l'Arcadie,
L'Eurotas couronné de myrtes toujours verts,
Et dit le miel d'Hybla moins doré que les vers
Des chanteurs de l'Hellade. Il dit ta lyre, Orphée,
Entraînant les forêts, les tigres du Riphée,
Les concerts de Linus, les pipeaux de Daphnis
Et couronne de fleurs la blanche Amaryllis.
Il chante aussi Pomone et Flore et les prairies,
Les laboureurs dansant dans les plaines fleuries
Et les vierges en chœur fêtant dans leurs chansons
Cérès, reine des champs, déesse des moissons;
Puis Silène, Bacchus ceint de grappes vermeilles,
Diane à l'arc d'argent lançant ses javelots,
Le Pénée, Aristée appelant ses abeilles
Et les Nymphes, ses sœurs, l'entraînant sous les flots.
Il soupire l'idylle éternellement belle
Du temps où la Dryade était chaste, immortelle,
Où les Dieux se plaisaient au terrestre séjour,
Doux temps qui fait pleurer de regrets et d'amour.
Il s'anime, et prédit l'heureux retour d'Astrée
Et d'un Enfant divin la naissance adorée;
Mais soudain Pollion à ce chant merveilleux
S'émeut, et croit Virgile inspiré par les Dieux.

POLLION.

O Cygne, je t'admire! et je comprends sans peine
Que, modeste, et cueillant une gloire certaine
Tu dédaignes la ville et l'or et les grandeurs
Pour chanter les forêts, les Nymphes et les fleurs;

Car les Nymphes pour toi vont moissonner des roses
Et, quand tu dis tes vers pleins d'adorables choses,
On croit ouïr Daphnis..... Allons, roi des bergers,
Allons voir ton vieux père et tes riants vergers!
Et, repartant demain, j'irai dire à Mécène
Qu'Apollon te retient sous tes grands bois de chêne,
Que tes beaux vers d'Euterpe enguirlandent l'autel
Et qu'ils rendront un jour ton village immortel.

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. MICHEL

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 19 juillet 1883.)

Messieurs,

De longs mais fort modestes travaux m'ont sans doute valu vos bienveillants suffrages. J'en suis très honoré. Ne voyant en moi aucun mérite pour une si insigne faveur, j'ai osé l'attribuer à la fermeté de mes principes, autant qu'à ma constante sollicitude de discuter les questions, sans faire intervenir les personnes. Aussi, comme l'a dit un aimable confrère, j'ai eu l'heureuse fortune, après tant d'années de luttes, à travers plusieurs révolutions et des jours difficiles, de n'avoir jamais trouvé, même parmi mes contradicteurs les plus ardents, un seul ennemi.

J'ai eu ce témoignage lorsque j'ai cessé d'écrire, et ce souvenir consolait ma retraite, que je croyais définitive, lorsque vous avez daigné penser à moi. Bien que d'autres littérateurs eussent mieux servi les intérêts de l'Académie, je suis touché de votre préférence et je m'estime heureux d'être dans vos rangs. Cette distinction est pour moi, sans que j'y mêle en rien la politique, justement bannie de cette enceinte, comme la sanction et le couronnement de ma carrière.

Il y a presque un demi-siècle que je fréquente les séances de l'Académie. J'y venais deux fois par an, prendre un doux repos, dans une atmosphère tranquille et sereine, où se développent et grandissent les œuvres de l'esprit. Vos discours charmaient mes rares loisirs et me donnaient, sans que j'y misse le moindre effort, la pure jouissance des lettres. Je ne contenais point ma juste et sympathique admiration en vous

entendant parler, comme quelqu'un qui voudrait critiquer à tout prix et mettre dans un compte rendu un mot piquant; je me bornais à faire valoir vos écrits par une analyse fidèle, et la province entière pouvait ainsi les connaître. J'étendais utilement la publicité de vos séances pour le bien des lettres, et j'étais ravi de payer ce tribut à l'Académie.

Quel esprit chagrin pourrait dire que je me suis égaré en vous louant? N'y a-t-il pas eu dans vos lectures tout ce que la science, la littérature et les arts étaient en droit de vous demander? L'Académie n'a-t-elle pas traité tous les sujets, abordé tous les genres et atteint tous les sommets?

A côté d'un discours où brillait la science, venaient des vers charmants, ou des couplets admirablement réussis. Histoire et légendes, odes et élégies, épigrammes et satires, tout est venu à son heure, et je me souviens de ces frémissements de plaisir qu'éprouvait un auditoire plein de discernement, lorsque l'orateur avait magnifiquement fourni sa carrière, ou que le poète avait trouvé le mot juste contre un des travers de notre siècle.

Comment s'étonner qu'on soit assidu à vos séances lorsque vous savez donner à la longue, dans la juste mesure, avec les talents les plus divers, à l'auditeur attentif, les productions les plus ravissantes de l'esprit humain?

La pensée qui naît la première en vous écoutant, c'est de chercher à vous imiter; mais l'art est difficile. Pour le comprendre et l'exercer avec profit pour soi-même et pour ses semblables, il faut de longues études, de longs jours de peine, et nous sommes dans un siècle où le voyageur, à peine parti, voudrait être arrivé. Le chemin de fer marche déjà trop lentement à notre gré. Voici l'heure propice pour inventer une locomotive plus rapide, ou nous allons périr d'ennui en route.

En m'associant à vos travaux, vous m'avez donné une tâche que je ne pourrai remplir comme vous l'avez espéré. Le journal ne m'a point laissé de temps pour revoir mes auteurs,

et, j'ose même le dire, puisque j'ai eu le bonheur de ne pas vous déplaire, après avoir tenu la plume de journaliste pendant quarante ans, si j'avais à recommencer ma vie, je recommencerais la même carrière.

Et pourtant, le journalisme, s'il a fait ma joie, a fait en même temps et constamment mon désespoir.

Il a fait ma joie, parce qu'il m'était permis de défendre les causes justes, et il a fait mon désespoir, parce que je ne les défendais jamais assez bien.

Je voyais, avec douleur, le journal laissé trop souvent à des esprits peu préparés, comme moi, à la défense de la vérité. Des mains débiles tenaient l'arme du combat, tandis que les plus forts et les plus habiles restaient hors de la mêlée.

Néanmoins, y a-t-il, dans les lettres humaines, un genre de littérature qui mérite mieux de préoccuper celui qui veut servir son pays et la société ?

Depuis près d'un siècle, le journal n'est-il pas devenu le maître de l'opinion ? Il fait et défait les renommées, mais, hélas ! nous ne pouvons pas dire que ce soit toujours avec justice !

S'il n'élève pas les empires, il en sape sans contredit les fondements, et il n'a pas de rival pour démolir. On lui attribue, d'après les titres les mieux justifiés, la plupart de nos révolutions.

Il domine et gouverne là où il pénètre, et l'esprit qui s'en nourrit, s'il n'a pas des principes sagement et fortement arrêtés, est tôt ou tard asservi par lui.

Les entreprises industrielles, entourées des risques les plus périlleux, reçoivent, par le journal, des encouragements pleins de séduction. Les annonces et les réclames revêtent, dans ses colonnes, les plus brillantes couleurs, et n'est-ce pas, le plus souvent, pour duper les esprits naïfs et crédules? Tel est, sur ce point, le bon vouloir du public, que, le lendemain d'un désastre financier, il se laisse encore persuader

qu'en livrant ce qui lui reste de ses épargnes, on recueillera pour lui des trésors faciles sur les plages les plus inconnues du nouveau monde.

Et pendant que l'industriel, avide de la fortune, s'applique à exploiter la troisième et la quatrième page du journal, les esprits les plus téméraires, dans l'espoir d'autres profits, essayent, dans les autres pages, de renverser, l'une après l'autre, les assises de notre vieille société.

Tout, reconnaissons-le, se trouve dans le journal, le bien et le mal, la vérité et le mensonge, la croyance en Dieu et la négation de Dieu, la religion et l'impiété, la morale soumise à la règle et la morale sans règle, la morale indépendante et trop souvent l'immoralité.

Mais le vrai n'est pas en faveur. Là où la feuille qui le défend a mille lecteurs, la feuille qui l'attaque et le dénature en a cent mille !

Jusqu'ici, la force employée pour atténuer ou détruire cette redoutable propagande du mal est restée impuissante.

Si l'on considère que le journal a remplacé le livre, et que personne ne nourrit plus son intelligence et sa curiosité que de la feuille que le facteur, toujours trop en retard à notre gré, remet, chaque matin, à notre porte, ne faudra-t-il pas concevoir quelque crainte pour les générations soumises à un tel enseignement ?

Les lecteurs de journaux étaient autrefois en petit nombre. C'était une classe privilégiée, comme les électeurs censitaires. Il fallait avoir des revenus pour se livrer à la politique. Le suffrage universel, modifiant profondément la situation des choses, a poussé le peuple vers le journal, et le journal, abaissant son prix et se mettant au service des passions, a vu tout d'un coup ses lecteurs s'accroître en des proportions infinies. S'il y a, en ce moment, dix millions de Français qui sachent lire, il y a dix millions de lecteurs de journaux.

Les romans, publiés en feuilletons, ont excité et accru l'attrait des esprits frivoles et rendu le journal plus popu-

laire. Ce goût a gagné aussi bien les campagnes que les villes, et comme les récits qui flattent les passions et les instincts suspects de la nature humaine sont surtout préférés, le mal a étendu son empire et accompli d'étranges ravages au sein des populations. Les vieilles et saintes traditions de nos pères se sont perdues, et le sens commun de la nation a été perverti.

Un journal qui se vend à un sou le numéro, dont les nouvelles à sensation, racontées avec fracas, ont toute l'apparence de romans, et qui a toujours en publication au moins deux romans véritables, a été et est encore vendu, chaque jour, à près de sept cent mille exemplaires. Il est traduit en plusieurs langues, et il est lu à l'étranger avec la même faveur qu'en France. On le publie au Caire en arabe.

Les livres qui ont mis notre littérature au premier rang, les chefs-d'œuvre de nos grands auteurs, n'ont pas fait un tel chemin !

Les ennemis de l'ordre ont promptement compris qu'ils pouvaient, par le journal, atteindre toutes les intelligences et arriver jusqu'aux dernières couches sociales pour la propagation de leurs idées. Ils s'en servent pour tout ébranler.

A-t-il existé une époque où des théories plus dissolvantes aient été développées au grand jour avec plus de cynisme que dans le journal de notre temps, et où des aspirations plus alarmantes pour l'avenir se soient produites et aient été reçues, au sein des peuples, avec un plus sympathique concours que dans notre pays ?

Tout ce que les siècles, en leur sagesse, avaient respecté, tout ce que d'illustres philosophes, dont l'humanité s'honore, avaient établi avec la puissance d'une raison supérieure et d'invincibles arguments, est attaqué, nié et avili. Et les démolisseurs de nos jours ne se mettent pas dans l'ombre pour porter leurs coups. Ils se glorifient de leur œuvre, et lorsque, poussant trop hardiment leur agression, ils tombent sous l'action de la loi, ils déclarent, avec l'accent qui dénote

des ennemis implacables, qu'ils regrettent de n'avoir pas mieux opéré pour le succès, et ils proclament qu'ils reprendront la lutte dès qu'ils seront redevenus libres.

L'organisation des pouvoirs publics donne l'empire à l'opinion, et c'est le journal qui la forme. Le jour où le peuple manifeste son sentiment sur la chose publique, tout dépend de lui, tout, même l'existence de la nation et de la société.

Que le journal ait préparé les esprits à vouloir détruire, en croyant mieux pouvoir reconstruire, on sera détruit selon toutes les formes légales, et mieux que pour les industries brevetées, avec la garantie du gouvernement.

De loin en loin, le peuple s'assemble et nomme ses mandataires, pour résoudre les problèmes qui touchent aux plus grands intérêts des familles. Que les novateurs de notre âge, un jour de vote, aient réussi à lui donner la croyance qu'il doit vouloir ce qu'ils veulent, notre pays, la veille en pleine paix, se trouvera, le lendemain, aux prises avec la tempête.

Est-ce que la question sociale ne domine pas aujourd'hui la question politique? Des esprits ardents, chaque jour en plus grand nombre, poursuivent avec frénésie, en promettant la fortune sans travail à ceux qui ne la possèdent pas, le funeste dessein de changer les conditions actuelles de notre existence.

Tout en commun, avec la prétention, pour les réformateurs, de gouverner la communauté et de s'attribuer ce qui leur plaira des biens conquis par la violence.

L'ouvrier fidèle au travail, sage et rangé dans les moments de loisir, le soutien de sa famille, sera-t-il aussi bien doté que l'ouvrier paresseux, dissipé et libertin ?

Jamais, dans les révolutions sociales venues par la révolte, le bien ne l'a emporté sur le mal. Et, dans notre époque où la raison semble de plus en plus perdre ses prérogatives, n'y a-t-il pas à craindre que les efforts dirigés contre notre société ne restent pas impuissants, si on ne s'entend point pour les paralyser ?

Les Académies se sont mises, avec une sage prévision, en dehors de la politique et des partis, mais rien ne montre qu'on ne doive pas, tout en respectant cette règle, servir des intérêts qui touchent à la vie même des sociétés comme à l'existence de la famille.

Lorsque le navire est battu par la tempête et que les flots en courroux menacent de le faire sombrer ou de le démolir pièce à pièce, les passagers eux-mêmes, comme les matelots, se mettent à la manœuvre pour éviter un naufrage imminent.

N'est-ce pas la mission et le rôle en ce moment de celui qui veut se garantir et garantir son pays de dangers prochains et redoutables?

La France aurait subi moins de revers si le journalisme avait compris et surtout mieux rempli ce devoir patriotique et social.

Quelque sombre que puisse paraître l'avenir, quelque difficile que soit une situation, soutenir, défendre et proclamer, sans jamais faiblir, les droits imprescriptibles de la vérité, voilà quel est et quel sera, en tout temps et en tout lieu, l'honneur de l'honnête homme et du Français digne de ce nom.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

Au discours de réception de M. MICHEL.

Monsieur,

Pendant votre longue carrière professionnelle, l'Académie avait remarqué en votre personne un journaliste doublé d'un écrivain courtois, honnête et consciencieux, c'est-à-dire de la bonne école. Aussi quand l'heure de la retraite a sonné pour vous, elle s'est souvenue de l'écrivain et dès lors votre élection était inévitable. J'ai dit : écrivain de la bonne école; ne fallait-il pas en être pour avoir occupé la direction d'un journal pendant quarante années; pour avoir écrit sur toutes sortes de sujets et soutenu de nombreuses polémiques sans avoir jamais blessé personne et pour avoir, en quittant le journalisme militant, inspiré des regrets à vos contradicteurs habituels.

Vous aimiez l'Académie, et vous venez d'exprimer en termes flatteurs pour elle les émotions que vous rapportiez de ses réunions solennelles ; tous les comptes-rendus que vous en avez publiés sont frappés au coin de la sympathie pour l'institution et de la bienveillance pour les personnes et, dans le discours que nous venons d'entendre, vous avez admirablement établi la synthèse des travaux qui constituent son programme.

Vous venez de parler de journalisme en homme qui a vieilli dans l'exercice de cette profession, qui en connaît le fort et le faible. Dans le tableau que vous en avez tracé, les couleurs sombres dominent visiblement et quelques personnes trouveront peut-être votre critique sévère. Cependant si l'on s'en rapporte à des écrivains d'une grande compétence,

vous pouviez aller plus loin. Il vous suffisait, pour cela, d'invoquer le témoignage, entre autres, d'un homme qui a fondé quelques douzaines de journaux et toujours avec succès : j'ai nommé Emile de Girardin.

En réalité, il faut reconnaître que le journal n'interprète pas toujours la vérité et qu'on pourrait lui appliquer, quelquefois, l'apologue du vieil Esope à propos de la langue.

Soyons justes. cependant ; le journalisme rend des services considérables et malgré ses erreurs, ses écarts et ses dangers, on peut dire que s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer. D'ailleurs, comme toutes les institutions humaines, il est perfectible et, sans caresser une utopie, ne pourrait-on entrevoir une époque où les hommes qui se croient capables d'éclairer et de diriger les autres, mieux préparés à cette importante mission, fourniront des garanties d'instruction et de moralité dont la société toute entière profiterait? Quand ce progrès sera réalisé, on ne verra plus ces luttes passionnées, ces polémiques irritantes dont le moindre inconvénient est de n'être utile à personne. Alors les journalistes abjurant les personnalités blessantes renonceront aux calculs de l'intérêt et de l'ambition et ne s'adresseront plus, pour convaincre leurs lecteurs, qu'aux sentiments les plus élevés de l'homme, le patriotisme, la liberté, la bienveillance et le dévouement au bien public.

Mais je m'aperçois, Monsieur, que je viens de retracer le rôle que vous avez rempli dans le journalisme, ce rôle qui vous a valu cette haute estime et cette sympathie sincère qui honorent votre retraite, et qui me procurent à moi l'honneur de présider à votre réception comme membre de notre Compagnie.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. le chanoine SUCHET

MEMBRE RESIDANT.

(Séance du 19 juillet 1883.)

Messieurs,

Depuis son origine, l'Académie de Besançon n'a cessé d'encourager les études sur l'histoire du Comté de Bourgogne. Ses efforts dans ce sens ont si bien réussi, qu'aujourd'hui les sujets historiques les plus importants sont presque tous épuisés. Les villes, les bourgades, les églises, les monastères, les châteaux, les villages même ont eu leurs historiens. On a écrit la biographie des personnages illustres et la légende de nos saints ; on a dressé le tableau de nos institutions et rédigé les annales du diocèse. Il ne reste pour ainsi dire plus qu'à glaner dans ce champ de notre histoire franc-comtoise.

Toutefois ce champ est assez fécond pour qu'on puisse y recueillir encore des gerbes abondantes. De plus, malgré les richesses historiques accumulées par nos concitoyens, nous n'osons pas dire que nous avons aujourd'hui une histoire de la Franche-Comté. Les essais tentés en ce genre, depuis Dunod jusqu'à Edouard Clerc, sont malheureusement inachevés ou incomplets, et nous attendons qu'un travail de synthèse réunisse en un faisceau tous les éléments épars de nos annales.

Votre compagnie continue donc de faire appel à tous les esprits curieux qui aiment à fouiller le trésor de nos archives. Elle les encourage de son exemple par la publication de ses

Documents inédits. Elle récompense tous ceux qui apportent quelque pierre à la construction de notre édifice historique.

Cette année un seul mémoire a été envoyé au concours ouvert pour le prix Weiss. Il porte le titre modeste de *Notice historique sur Scey en Varais*, avec cette épigraphe :

C'est par la petite patrie qu'on s'attache à la grande.

Votre commission a examiné ce travail et je viens vous soumettre son appréciation.

La maison de Scey, encore subsistante, est sans contredit une des plus anciennes de notre province. On a des preuves de son origine dès l'an 937. A cette date, on voit Attella de Scey obtenir de Gerfroy, archevêque de Besançon, pour elle et ses deux fils, la terre de Frasne-le-Château avec l'église d'Estrelle.

Trois de nos historiens ont publié en grand détail la généalogie de la maison de Scey. C'est Dunod dans son *Nobiliaire* (page 211) ; c'est l'abbé Guillaume dans l'*Histoire des sires de Salins* (tome I, p. 179) ; c'est enfin Labbey de Billy, dans l'*Histoire de l'Université* (t. II, p. 60) où il prétend compléter les historiens qui l'ont précédé.

Le concurrent a puisé dans ces documents déjà connus. Il a eu, de plus, à sa disposition, les archives de la famille de Scey et un certain nombre de pièces recueillies dans les archives communales, dans les papiers conservés par les familles du pays, ou dans quelques mémoires locaux. Telles sont, avec les renseignements déjà publiés par nos derniers historiens, les sources où l'auteur a puisé pour nous donner une histoire aussi complète que possible du château et du village de Scey.

L'auteur a divisé son mémoire en trois parties distinctes. C'est d'abord l'histoire féodale, comprenant, avec l'histoire généalogique de la famille de Scey, les recherches sur l'origine du château, ce vieux *castellum* élevé sur des rochers presque inaccessibles, et dont l'origine, dit-on, remonte jus-

qu'à l'époque romaine. Au pied de ses ruines se déroule la rivière de la Loue, qui donne la vie à ce gracieux vallon. « Ses aspects divers, dit le mémoire, les rochers qui l'encei-« gnent, les crêtes bizarres des montagnes qui ferment la « vallée, les ruines si poétiques du château Saint-Denis, « attirent chaque année un certain nombre de peintres, « jaloux de reproduire le *miroir* de Scey, les rochers de la « Baulme, les fourches du château, et le vieux château lui-« même. »

Dans ses recherches sur le vieux manoir de Scey, l'auteur a voulu remonter même au-delà de l'époque romaine. Il a cru voir des traditions druidiques dans les lieux-dits, dans les légendes populaires, dans les pierres-qui-virent, etc. Il a vu même dans le culte de saint Denis, patron du château, une substitution du christianisme au culte païen de Bacchus Dyonisius, Nous pensons que nos historiens ont un peu trop souvent abusé de ces rapprochements fantaisistes. et que, sur ce point, un peu moins de druidisme ne nuirait pas à l'histoire véridique.

Après la chronique du château, l'auteur nous donne, dans la seconde partie, la chronique du village de Scey ; puis enfin celle de la paroisse, dans la troisième partie de son travail. Cette méthode, qui a l'inconvénient de donner lieu a quelques répétitions, est cependant en somme avantageuse au développement et à la clarté du récit.

Ce mémoire est une œuvre sérieuse. Il est fait consciencieusement. Il est écrit avec sobriété, avec une noble simplicité de style, sans emphase, manquant un peu de couleur, mais généralement correct. Comme la plupart des auteurs de monographies, le concurrent a mis trop de zèle à retracer certains détails qui l'intéressaient peut-être personnellement, mais qui sont peu importants pour l'histoire. Il n'a pas toujours la connaissance nette de la langue héraldique, et il emploie quelques termes de blason sans en bien saisir le sens. Nous croyons qu'il s'abuse en qualifiant les sires de

Scey du titre de princes. Le mot *princeps* qui se lit dans une de leurs chartes est un titre honorifique donné pour signifier *chef-seigneur*, comme dit Ducange, mais non pour indiquer une dignité princière.

Le nom de Scey en Varais a donné lieu à une opinion adoptée par Labbey de Billy, et soutenue récemment par un de vos lauréats, M. Marlet : c'est que le château de Scey a été, dès les temps anciens, le centre de la contrée des Varasques, et que les sires de Scey furent les chefs de cette grande peuplade bourguignonne, qui donna son nom à cette partie de la province. Notre concurrent embrasse cette opinion qui donnerait ainsi à la famille de Scey la plus haute antiquité. En somme cette opinion n'est qu'une conjecture, fondée sur une étymologie ; Dunod expose bien plus simplement que ce village à château est appelé Scey en Varais, *in Varasco*, pour le distinguer de Scey-sur Saône.

La famille de Scey se trouve mêlée partout à la vie féodale de notre province. Elle comptait un grand nombre de vassaux combattant sous sa bannière. Elle se signala par ses libéralités, et aussi quelquefois par ses injustices envers les églises. Les seigneurs de Scey figurent dans presque tous les titres du onzième et du douzième siècle comme donataires ou comme témoins. Dans les chartes anciennes, ils sont toujours nommés parmi les plus grands seigneurs, souvent les premiers et quelquefois avant les comtes de Montbéliard, les vicomtes de Besançon et ceux de Vesoul. Ils avaient droit de sépulture à Saint-Etienne à côté des comtes de Bourgogne. Leurs alliances ont été des plus illustres, et on les voit figurer avec honneur aux croisades.

L'auteur du mémoire a exposé en détail cette partie de son récit. On y retrouve, comme dans toutes les chroniques des maisons féodales de cette époque, la série monotone des guerres de château à château, des échanges, des donations, des procès, des ventes, des envahissements faits par les sires de Scey sur les biens d'église, envahissements réparés

ensuite par des fondations pieuses pour le remède de leur âme.

En 1130 c'est un sire de Scey qui fonde l'abbaye de Buillon. Cent ans plus tard, c'est un sire de Scey qui la persécute et la dépouille, et l'officialité de Besançon le condamne à restituer avant qu'il parte pour la croisade. Ces alternatives sont fréquentes dans l'histoire du moyen âge, suivant que l'esprit de foi ou la cupidité l'emporte dans ces âmes rudes.

L'auteur nous montre la maison de Scey riche et florissante jusqu'au milieu du treizième siècle. Dès lors elle s'engagea dans des querelles malheureuses qui amenèrent son déclin, et elle finit par être dépouillée de son antique forteresse. Toutefois, au siècle suivant, Thiébaud de Scey releva un instant l'éclat de sa maison, «Thiéband menait grand train, dit l'auteur du mémoire. Ses gens burent vingt-cinq muids de vin aux fêtes de son mariage. Il était généreux et désintéressé. Pour ne point accabler Gauthier, sire de Rupt, son allié, qui lui devait deux mille florins, il n'en exigea que cent par année jusqu'à l'expiration de la dette. » Thiébaud avait à cœur de recouvrer le château de sa famille, qui était tombé en la possession des comtes et ducs de Bourgogne. Il le racheta du duc Philippe en 1359. Mais cette haute fortune ne dura pas longtemps, et à la suite des luttes malheureuses qu'il eut à subir, Thiébaud de Scey abandonna ses biens à Gérard de Cusance, et sa maison ne joua plus dès lors qu'un rôle secondaire dans l'histoire de la province.

Le château de Scey fut successivement possédé par la maison de Cusance, par la maison de Vienne, puis envahi par d'Amboise en 1480, ensuite restauré par la famille de Granvelle. En 1639, les soldats de Saxe Weimar vinrent l'assiéger. Notre auteur prétend qu'il résista à leurs attaques, qu'il ne fut pas pris et n'a été démantelé qu'après la conquête de Franche-Comté. D'autres historiens au contraire racontent qu'ils fut enlevé et livré aux flammes par les Suédois; « depuis ce temps, dit l'abbé Baverel, le château de

Scey n'a point été relevé. Ses ruines attestent qu'il fut vaste et qu'il pouvait trainer un siège en longueur. On ne voit plus que quelques pans de murailles de sept à huit pieds d'épaisseur, et des fossés déjà remplis des débris du château. » (*Dictionnaire des villages*, art. Scey.)

Ces ruines, attestées par un auteur du siècle dernier, n'ont fait que s'accentuer de jour en jour. « Toutefois, nous dit l'auteur du mémoire, il en reste encore d'importants débris, que la nature a enveloppés, comme d'un linceul, de l'immortelle parure de son lierre, de ses herbes grimpantes, et de ses fleurs agrestes. La porte sur la vallée, un chemin de ronde encore ouvert, des remparts assez bien conservés, quelques souterrains, des oubliettes, une porte basse gardant l'écusson de Bourgogne, et donnant accès sur l'ancien parc, des pans de murailles revêtus de plâtre et portant les noms de mille visiteurs, puis la grande tour debout, impassible sous les coups des orages et des ans, voilà ce qui survit de dix siècles de gloire. Sentinelle des temps anciens, la tour Saint-Denis semble attendre dans son immobilité qu'on vienne la relever de sa longue veille, et garde fidèlement la noble devise inscrite sur l'étendard qu'Etienne de Scey portait aux guerres contre les Turcs : « *Changer ne veult.* »

On peut citer, parmi les épisodes les plus intéressants qui se rattachent au château de Scey, le siège de cette forteresse par la noblesse comtoise, en 1365, pour en déloger le routier Brisebarre qui s'en était emparé ; la trahison qui livra cette place forte à d'Amboise en 1480 ; sa reconstruction par la famille de Granvelle en 1565 ; le siège qu'elle soutint contre les Suédois en 1639, et son occupation en 1674, par Luxembourg, lors de la conquête de la Franche-Comté. C'est quelques années après, c'est-à-dire en 1679 que le comte de Saint-Amour, possesseur de cette forteresse, céda ce débris des siècles et des guerres au représentant de la maison de Scey, qui rentra ainsi en possession du berceau de sa famille.

L'auteur s'arrête à cette époque. Il aurait pu rattacher

naturellement à son récit les événements auxquels ont pris part, depuis le commencement du XVIIe siècle, jusqu'au temps actuel, les descendants des sires de Scey qui ont fait quelque figure dans notre histoire.

Dans la seconde partie de son travail, l'auteur du mémoire raconte la formation du village et de la commune de Scey, qui s'est développé sous la protection des seigneurs de Montrond, branche de la famille de Scey. Ce qu'il dit de la condition des paysans, des droits féodaux, ne présente rien de bien neuf. C'est à peu près ce qu'on retrouve partout à la même époque. Parmi les corvées singulières il signale celle du *port des lettres*, et il cite une femme qui fut appelée en justice pour avoir refusé de *porter des lettres à Dole pour affaires particulières du sieur de Maillot, quoiqu'elle eût été dûment commandée par Claude Mille sergent*, *comme mainmortable*.

Sous la dépendance du grand fief de Montrond, Scey-la-Ville comptait plusieurs fiefs secondaires. Un de ces fiefs fut possédé par les d'Emskerk d'Anvers, riche famille de négociants flamands, qui a laissé son nom à une rue de Besançon. En 1528, Denis et Antoine d'Anvers devinrent acquéreurs des forges de Scey. Ces forges leurs procurèrent sans doute des bénéfices considérables, et ils firent bientôt de nombreuses acquisitions dans le pays.

L'auteur du mémoire rappelle à cette occasion un souvenir intéressant pour l'industrie franc-comtoise. C'est aux forges de Scey que fut introduite la première fabrication de ferblanc en Franche-Comté. C'est l'archevêque Ferdinand de Rye, avec l'aide de Jean de Maizières, qui engagea plusieurs ouvriers allemands à venir dans notre province, pour former cet établissement industriel aux forges de Scey en Varais. Ce projet fut mis à exécution en 1627, grâce au concours de l'archevêque de Besançon. Les preuves de cet établissement industriel ont été publiées au tome IX des *Annales franc-comtoises*, (page 187) et nous les signalons à l'auteur du

mémoire. Cette industrie fut ensuite transportée aux forges de Chenecey, par les soins du ministre Colbert, après la conquête de notre province.

Signalons encore, dans ce travail, quelques détails intéressants sur la peste de 1636, sur les assemblées des échevins, sur l'administration des biens communaux, sur l'instruction publique pour laquelle le maître d'école recevait en 1651 une somme annuelle de 60 francs, et un supplément de 10 francs pour le logement. Et cependant, comme le prouvent les actes de l'époque et les registres de la commune, la plupart des chefs de famille savaient lire et écrire. Ce travail contient encore des détails assez curieux sur les habitations des paysans, leurs troupeaux, leur nourriture, l'agriculture et l'industrie au xviie et xviiie siècle, dans cette partie du val de la Loue. Toutes ces données, dont quelques-unes sont un peu minutieuses, s'appuient sur des preuves tirées de documents authentiques, et sont intéressantes pour l'histoire de nos campagnes.

La dernière partie de ce mémoire est toute religieuse. Elle comprend l'histoire de la paroisse de Scey, et celle de son prieuré, qui eut, dans l'origine, la charge de l'administration paroissiale. Les détails nombreux dans lesquels entre l'auteur du mémoire sont loin d'offrir toujours un intérêt général. C'est de l'histoire de clocher et quelquefois des querelles de sacristie que nous lui conseillons d'abréger.

En résumé votre commission est d'avis que ce travail mérite une récompense. Il atteste une étude sérieuse du sujet. Il est généralement de bon style. On voudrait que les origines de la famille de Scey fussent élucidées d'une manière plus nette, si les documents ne font pas défaut. L'auteur a dû avoir à sa disposition quelques chartes ou quelques documents intéressants qu'on aimerait à trouver à la fin de son ouvrage sous le titre de pièces justificatives.

Il pourrait, d'un autre côté, abréger avantageusement certaines parties du texte de son mémoire, où il y a des lon-

gueurs et des généralités inutiles. On n'y trouve aucun fait nouveau important. Mais l'auteur, en profitant largement des documents déjà imprimés, les a coordonnés d'une façon naturelle. Si son travail ne s'élève pas à la hauteur de la grande histoire, il ne laisse pas d'être intéressant et utile, et, comme il le dit dans son épigraphe, ce mémoire peut apprendre aux habitants de Scey à aimer davantage leur petite patrie. Faire aimer son village, par ce temps d'émigration universelle vers les villes, c'est là sans doute un service véritablement patriotique, Aussi votre commission est unanime à accorder à l'auteur de la *Notice historique sur Scey en Varais* une médaille de trois cents francs.

ÉTUDE

SUR

LE THÉATRE A BESANÇON

Par M. le docteur DRUHEN aîné

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance du 19 juillet 1883.)

Messieurs,

Dans une lecture que j'ai eu l'honneur de faire à l'Académie en janvier 1856, je résumais le rôle de la médecine en ces termes : « La médecine touche à tout : sciences, belles-lettres et arts; tout ce que Dieu a donné à l'homme pour prolonger sa vie, pour l'embellir et la perfectionner, agrandit ses conquêtes ou lui doit quelque secours efficace. »

Cette pensée m'a inspiré le désir de quitter aujourd'hui le terrain de la science pour demander à l'art le sujet d'un entretien académique. L'art présente en effet des perspectives variées et, quelle que soit sa forme, un observateur attentif et curieux est sûr de lui trouver, dans ses applications, un côté justiciable de la médecine.

J'essaierai de démontrer cette thèse par une étude sur le théâtre à Besançon depuis 1830 jusqu'à nos jours. A défaut d'autre mérite, ce travail aura du moins celui de l'actualité, puisque le premier centenaire de la fondation de notre théâtre fait partie du programme des fêtes que la ville prépare pour l'année prochaine.

On a beaucoup écrit sur le théâtre, son but, son utilité et son rôle dans une nation civilisée Ses partisans sont nombreux : nous en interrogerons quelques-uns : le tour de ses détracteurs viendra plus tard.

Parmi les philosophes, Voltaire se fait remarquer par les éloges qu'il donne aux représentations scéniques. Il les regarde comme susceptibles de polir les mœurs, de les adoucir, de répandre parmi les peuples des maximes utiles de morale et comme capables, par la représentation des plus nobles actions et le choix des pensées, de faire détester le crime et aimer la vertu.

« Le théâtre, a dit Victor Hugo, a, de nos jours, une importance immense et qui tend à s'accroître avec la civilisation même. » Et les partisans du grand poëte répètent après lui : le théâtre est une tribune, c'est une chaire, c'est une école; il a une mission sociale à remplir.

En théorie, toutes ces opinions peuvent se soutenir; reste à savoir si l'expérience est d'accord avec elles. J'essaierai de prouver le contraire.

Durant la période comprise dans cette étude, trois grandes révolutions ont changé la forme du gouvernement de la France. Celles de 1830 et de 1848, en abolissant momentanément la censure théâtrale, ont fait éclore, à Paris surtout, quelques vaudevilles conçus dans le plus mauvais esprit et qui ne méritaient aucun nom dans la littérature. Mais on peut rendre ce témoignage au théâtre de Besançon que ces œuvres malsaines ou extravagantes n'y avaient pas pris racine.

Après le rétablissement de la censure, Scribe fut, parmi les auteurs dramatiques, le représentant le plus accrédité de la comédie et du vaudeville et l'on peut affirmer, qu'à quelques exceptions près, celles de ses pièces qui furent jouées sur notre scène étaient frappées au coin de la décence et de l'honnêteté. On peut en citer aussi de quelques compositions d'auteurs moins connus, et il est juste de rappeler que la jeunesse ne courait aucun danger aux représentations du *Gamin de Paris,* de la *Famille improvisée*, de *Michel Perrin,* de *Michel et Christine,* du *Verre d'eau*, de l'*Ami Grandet,*

pour citer quelques-unes de celles que tous les amateurs de théâtre reverraient avec plaisir.

Je ne prétends pas que toutes les pièces jouées étaient châtiées scrupuleusement ; on y plaisantait quelquefois sur le mariage et les maris, sur les oncles à succession et sur quelques autres thèmes qui constituent le fond inépuisable des productions de ce genre; on y chantait bien quelques couplets égrillards, mais les allusions étaient si légères, si gazées qu'on pouvait leur accorder une patente nette. Les plus mauvaises étaient du moins impitoyablement repoussées, et les vieux grognards de la République, les colonels de l'Empire y obtenaient plus particulièrement les sympathies du public.

Parmi les vaudevilles inoffensifs contemporains de la révolution de 1848, on vit apparaître quelques pièces légères, fugitives et amusantes inspirées par les idées dominantes. C'était l'époque où le socialisme, étudié au point de vue théorique, ne songeait point encore à se faire militant, et certaines pièces qui plaisantaient sur le droit au travail et sur la banque d'échange y excitaient une gaîté franche et de bon aloi. Les socialistes, à cette époque, se posaient en réformateurs pacifiques, et ils étaient loin de prévoir qu'ils enfanteraient les anarchistes et que leurs écrits seraient un jour remplacés par des engins puissants et terribles.

Les choses ont bien changé depuis. De nos jours, le vaudeville a pris des allures si hardies, disons le mot, si licencieuses que beaucoup de familles renoncent au théâtre dans la crainte d'y entendre des propos et d'y voir des scènes de nature à offenser la morale ou seulement les convenances.

C'est surtout dans la comédie que le théâtre pourrait représenter les mœurs, la grandeur et les faiblesses de l'humanité, se rendre vraiment utile et bien mériter du pays en faisant aimer la vertu, haïr le vice, en corrigeant le cœur de l'homme et en l'ouvrant aux saines impressions.

La comédie contemporaine semble se donner cette mission, mais elle s'en acquitte par des procédés fort contestables. On en peut juger notamment par les pièces que l'un des auteurs les plus accrédités de notre époque, M. Alexandre Dumas fils, a écrites sur divers problèmes soulevés par la condition de la femme dans notre société. Ainsi, c'est la *Dame aux Camélias*, une pécheresse dont le cœur est surpris par une passion sincère ; c'est le *Demi-Monde* qui représente une courtisane cherchant à se réhabiliter par un mariage honnête ; c'est le *Fils naturel*, écrit pour justifier la recherche de la paternité. Sa conclusion a fait assez de bruit pour que je me dispense de la reproduire ici. C'est l'*Etrangère*, dont l'héroïne personnifie la protestation contre le mariage en faveur de l'amour ; ce sont les *Idées de Madame Aubray*, où l'auteur semble prendre à tâche de refaire un honneur à la femme deshonorée et de la réhabiliter.

Je cite ces pièces parce qu'elles ont été jouées à Besançon; mais il me serait facile d'en étendre la liste en puisant soit dans les œuvres complètes du même écrivain, soit dans la collection de quelques auteurs engagés dans la même voie.

La lecture et surtout la représentation de ces différents ouvrages m'inspirent une réflexion pénible. Des écrivains d'un aussi grand talent ne pourraient-ils pas au théâtre intéresser le public sans mettre en scène un libertin, une femme coupable et un mari trompé ? Si la scène, comme le veulent certains théoriciens, doit être le miroir fidèle de ce qui se passe sous nos yeux, je veux bien qu'elle représente, pour les châtier, la fureur des richesses sans travail, l'ambition des places sans capacité, des distinctions sans mérite, l'amour avec ses égarements et ses désordres : c'est légitime. Mais peindre le monde d'après des femmes et des hommes tarés, voilà qui est illogique et conséquemment inadmissible. Et d'ailleurs, quelle morale, quel enseignement, quel conseil peut-on tirer de ces pièces ? M. Alexandre Dumas s'est chargé lui-même de répondre à cette question. Dans la préface de

sa comédie la *Dame aux Camélias*, il s'exprime ainsi : « Je pense que vous n'avez pas donné ce livre à vos filles et que vous ne les avez pas conduites à mes pièces (1). » Dans celle d'une autre comédie, *Une visite de noces* (2), en s'adressant au public, il renouvelle expressément cette recommandation : « Tu n'y as pas mené ta fille, tu as eu raison. Il ne faut jamais mener sa fille au théâtre, disons-le une fois pour toutes. Ce n'est pas seulement l'œuvre qui est immorale, c'est le lieu. »

Après le vaudeville et la comédie le drame.

Les drames émouvants ont toujours obtenu quelques succès au théâtre de Besançon, et ce sont les spectateurs du dimanche qui éprouvent pour eux le plus d'attrait. Dans les premières années de l'époque où commence cette étude, les amateurs des émotions fortes n'acceptaient pas toujours certaines exagérations sans protester, et je pourrais citer quelques drames qui succombèrent sous les sifflets du parterre. Alors les drames historiques et trop souvent pseudo-historiques étaient en faveur. Parmi eux. ceux de *Latude ou 35 ans de captivité,* la *Tour de Nesle*, l'*Homme au masque de fer* étaient particulièrement sympathiques ; je remarque qu'ils sont encore aujourd'hui représentés avec le même succès.

Parmi les drames historiques, plusieurs avaient pour but de mettre en scène quelques épisodes de la vie de Napoléon Ier et de ses généraux. L'une d'elles donna lieu au mois d'octobre 1831 à un procès singulier. Un conflit était survenu entre M. Claparède, directeur du théâtre et l'acteur à qui la tâche de représenter Napoléon à Schœnbrunn était dévolue. Celui-ci ne se reconnaissant pas les qualités physiques suffisantes pour représenter le grand homme refusa ce rôle. Mais le tribunal de commerce, après débat contradictoire, rendit

---

(1) Préface de la *Dame aux camélias*. Théâtre complet d'Al. Dumas fils, 1868.

(2) Edition de 1877.

une sentence qui condamnait l'acteur à endosser la redingote grise et à se coiffer du petit chapeau légendaire. Je dois ajouter que quelques jours après le parterre donnait tort au tribunal en déclarant que jamais l'Empereur n'avait été aussi pitoyablement représenté.

Du reste, tout était à critiquer dans cette représentation; les accessoires et les décors étaient négligés et les acteurs qui remplissaient les rôles du duc de Bassano et du comte de Bubna, envoyé d'Autriche, qui accompagnaient Napoléon au camp et à la revue y portaient les bas de soie et les souliers à boucle qu'ils chaussaient dans la pièce qui précédait le drame napoléonien. Un autre jour, dans la *Mort de Kléber,* les figurants eurent une distraction qui égaya la salle. Le combat d'Héliopolis venait de cesser; au bruit des chevaux, de la fusillade et de la canonnade avait succédé le silence, mais le champ de bataille était solitaire et l'on n'y voyait ni morts, ni blessés. Le régisseur qui, depuis les coulisses, surveillait la représentation s'en étant aperçu, on vit bientôt quelques grenadiers rentrer en scène, s'y coucher tranquillement et rester immobiles jusqu'à la chute du rideau. Cette manière de figurer les morts fit rire un instant le parterre et l'incident fut vite oublié.

Le succès des drames napoléoniens était grand et, quand j'y songe, je me demande s'ils n'ont pas eu quelque part, secondaire sans doute, dans la disposition des esprits à la restauration de l'Empire. Beaucoup d'autres circonstances, jusqu'à la chanson, ont coopéré à ce résultat; on se souvient de celle de Béranger :

« On parlera de sa gloire
Sous le chaume bien longtemps.
L'humble toit dans cinquante ans
Ne connaîtra plus d'autre histoire.
Là viendront les villageois
Dire alors à quelque vieille :
Par des récits d'autrefois,
Mère abrégez notre veille. »

En 1831, on s'occupait beaucoup à Besançon de la Pologne et des Polonais qui venaient, en grand nombre, d'y recevoir une hospitalité généreuse. Le théâtre voulut s'associer à l'accueil enthousiaste fait aux exilés et plusieurs représentations furent données à leur bénéfice. A l'une d'elles un acteur chanta, sur l'air de la *Parisienne*, des vers composés par un poète bisontin et à la représentation suivante on assista à une touchante cérémonie imaginée par le directeur du théâtre. Au lever du rideau, entre les deux pièces qui composaient le spectacle, on aperçut un tombeau élevé sur la scène et portant cette inscription : «Aux braves Polonais». Les acteurs, vêtus de deuil, vinrent deux à deux suspendre à ce tombeau des couronnes de lauriers et des branches de cyprès, et une cantate conforme à ces tristes hommages fut chantée en chœur par tous les acteurs de la troupe.

Les anciens dramaturges, à quelques exceptions près, s'inspiraient de la fantaisie et leur imagination faisait presque tous les frais de leurs œuvres. Aujourd'hui l'imagination a moins à faire : les faits divers les plus sombres dont les journaux sont remplis, les annales de la cour d'assises offrent de nombreux sujets émouvants. Les auteurs en trouvent encore et des plus saisissants dans les romans réalistes. Or, ces romans faisant, pour la plupart, l'exposition des passions violentes ou impures, il est aisé de prévoir les drames qui en sont en quelque sorte la mise en action.

En 1860, le ministre de l'intérieur adressait aux préfets, à propos des romans-feuilletons une circulaire dont un passage peut trouver ici sa place : « Cette littérature facile ne cherchant le succès que dans le cynisme de ses tableaux, l'immoralité de ses intrigues, les étranges perversités de ses héros, a pris de nos jours un triste et dangereux développement. »

Changez la date ; à la place du roman substituez le drame et vous serez toujours dans le vrai. Ceux qui en douteraient en trouveraient une preuve récente sur les murs de notre

ville. On y voit encore l'affiche qui annonçait la représentation, donnée le 15 avril de cette année, d'un drame qui n'est autre chose que la mise en scène du crime du Pecq, crime qui a ému à si juste titre l'opinion publique il y a quelques mois à peine.

J'ai toujours peur, disait Amédée Achard, quand je vois cette littérature dramatique trempée d'alcool, qu'on n'en revienne un soir au laitage de M. de Florian.

Entre ces deux extrêmes, je préfèrerais le laitage : il n'offre du moins aucun danger. Car non-seulement le drame moderne n'offre au spectateur ni leçon honnête ni conseil utile, mais encore la distraction qu'il procure n'est ni indifférente, ni inoffensive d'après l'opinion motivée des criminalistes et des médecins. Il est une sorte d'atmosphère morale qui enveloppe l'homme comme l'atmosphère extérieure; personne n'y échappe, et ses effets seront utiles ou malfaisants selon la nature des éléments qui la composent; c'est là une vérité que les médecins aliénistes ont mise souvent en relief.

« On ne saurait croire, dit Trélat, l'un des plus distingués, jusqu'à quel point des natures excellentes qui, bien entourées, fructifieraient abondamment au profit de tous, s'affaiblissent et se stérilisent sous un dangereux contact (1). »

En offrant au public des spectacles où le tableau des crimes prédomine, on expose les organisations jeunes et impressionnables à se pénétrer d'idées malsaines (2). Peu à peu leur esprit en vient à douter de la vertu, du dévouement et enfin par perdre la notion du bien et du mal.

En 1850, le gouvernement, croyant devoir rétablir la censure théâtrale supprimée par la révolution de 1848, ouvrit une enquête sur cette question. On remarqua les directeurs

---

(1) Trélat, *De la folie lucide.*

(2) C'est encore l'opinion d'Al. Dumas. Il dit dans une de ses préfaces : « Toute littérature qui n'a pas en vue la perfectibilité, la moralisation, l'idéal, l'utile en un mot, est une littérature rachitique et malsaine, née morte. »

de théâtres parmi les partisans les plus déclarés de cette institution, et Scribe et Jules Janin se prononcèrent énergiquement dans le même sens. A l'appui de son opinion, Jules Janin raconta le fait suivant :

« Un jour que je visitais la prison de la Force, le directeur me dit : Monsieur Janin, je lis vos feuilletons, mais je n'en ai pas besoin pour savoir quel genre de pièces on joue. Représente-t-on un mauvais drame sur les boulevards, je m'en aperçois tout de suite au nombre de jeunes détenus qui m'arrivent. »

Parmi les œuvres scéniques représentées au théâtre de Besançon, c'est le genre lyrique et, parmi les œuvres de ce genre, c'est l'opéra-comique qui, dans le cours des cinquante dernières années, a toujours obtenu la préférence. Les sujets qu'il traite sont simples, légers et gracieux et il est d'autant plus apprécié qu'il offre en même temps plaisir pour les yeux, pour le cœur et pour l'esprit : pour les yeux par la richesse et la diversité des costumes, par l'éclat des décors ; pour le cœur par la variété des émotions, pour l'esprit, enfin, par la suavité de la musique dont chacun subit irrésistiblement l'empire.

Les opéras qui dans les quinze premières années de la période comprise dans cette étude étaient considérés comme des chefs-d'œuvre, jouissent encore aujourd'hui de la même faveur et ce n'est pas sans motifs qu'on a pu leur prédire l'immortalité autant qu'œuvre humaine peut être immortelle. Le *Barbier de Séville*, la *Dame blanche*, le *Chalet*, le *Pré aux Clercs* si riches en gracieuses mélodies, toutes ces créations charmantes, d'un goût exquis, d'une convenance parfaite, exhalent un parfum de bonne compagnie qui les fera toujours rechercher des amateurs de l'art musical.

On jouait encore alors des partitions d'un vrai mérite que la génération actuelle apprécierait sans aucun doute, si quelque directeur bien avisé les arrachait de l'oubli.

Ces pièces ont été remplacées par des opéras auxquels on ne pourrait sans injustice refuser la fraîcheur, la grâce et même une certaine élégance (1). Mais, à côté de ces créations estimables, il s'est fait dans les théâtres de Paris, puis, peu à peu, dans ceux de province une sorte d'invasion d'un genre singulier qui sous le nom d'opéra-bouffe ou d'opérette tend, si l'on n'y prend garde, à se substituer aux œuvres sérieuses. C'est un genre sceptique et badin où la composition musicale ne semble que l'accessoire et où le machinisme, la féerie, la surprise et surtout la licence des paroles semblent occuper le premier rang.

Le genre bouffe n'est pas précisément nouveau ; ce qui est de création récente, c'est le genre indécent. Car avant l'époque actuelle on jouait déjà quelquefois des bouffonneries fort amusantes, qui faisaient mouvoir des personnages comiques et mêmes burlesques; la musique en était gaie, simple, agréable et n'inspirait au spectateur que des sensations douces et innocentes (2).

Mais à ces qualités, les opérettes d'aujourd'hui joignent des allures qui en font un genre à part ne se rattachant à l'art que par des liens très fragiles.

Au point de vue littéraire elles sont nulles ; ce sont des œuvres vulgaires, triviales, burlesques, extravagantes et c'est bien à elles qu'on pourrait appliquer ces paroles de Beaumarchais : ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. Les sujets traités par les auteurs des libretti se résument dans des plaisanteries de mauvais goût contre le mariage, la religion, la magistrature, l'armée ; les règles de la décence y sont à chaque instant violées; les idées les plus absurdes, quelquefois immorales, des scènes scabreuses y sont représentées sans façon : voilà pour le fonds. Quant à

---

(1) On rencontre ces qualités notamment dans *Lucie de Lammermoor*, *Mignon*, *Le Domino noir*, *Les Noces de Jeannette*, *Le Songe d'une nuit d'été*, *Le Voyage en Chine*, *Haydée*, etc.

(2) *Cosimo*, opéra bouffe joué en 1837, est de ce nombre.

la forme, c'est le comique devenu bouffon ; ce sont des gestes de mauvaise compagnie, des expressions de taverne ; ce sont des termes empruntés à l'argot, c'est la crudité et la décadence du langage. Ajoutons enfin que les acteurs médiocres, et ils sont nombreux, ne manquent pas de souligner par leur attitude, par leurs gestes et leur mimique les passages scabreux de leurs rôles.

L'appréciation qu'un critique distingué a publié sur la *Timbale d'argent* résume les reproches qu'on pourrait adresser à ces œuvres. « Ce qui fait, dit-il, le charme particulîer de cette opérette, c'est que le sujet est de ceux qu'on ne peut ni raconter, ni même essayer de faire entendre ; c'est que les auteurs, gens experts, sont parvenus à force de dextérité et d'audace, à reculer la limite de l'indécence tolérée et à danser sans balancier, pendant trois actes, sur la corde raide de l'allusion obscène et de l'équivoque ordurière (1). »

Autrefois Paris possédait le théâtre Comte qui avait pris pour devise : « La mère sans danger y conduira sa fille. » Où est le théâtre qui oserait reprendre aujourd'hui cette devise ?

Alexandre Dumas fils, dans la préface de sa comédie du *Fils naturel*, accuse le public d'avoir inspiré ces œuvres malsaines par son indifférence pour les œuvres vraiment littéraires et honnêtes, et il lui tient ce langage :

« Tiens, voilà des plaisanteries de carrefour, de la musique de sauvage, des chansons de cabaret, des lazzi crapuleux, des danses obscènes, de la gaité épileptique.... » Je ne veux pas achever la citation, car l'auteur, pour exprimer son indignation, emploie des termes que je ne saurais reproduire ici.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, dans son discours aux sociétés savantes au mois d'avril dernier (2),

---

(1) Victor Fournel, *Correspondant*, 25 avril 1872.
(2) A la Sorbonne, avril 1883.

recommandait aux savants de conserver l'idéal. Cette recommandation a d'autant plus d'à propos qu'en France le roman et le théâtre l'ont condamné à l'exil et qu'une jeune femme qui veut se distraire par des lectures honnêtes et inoffensives ne peut le faire en toute sécurité qu'en s'adressant à la littérature étrangère.

Soyons juste : ce n'est pas d'aujourd'hui que la littérature française est en décadence : « La littérature, disait Eugène Pelletan en 1866, dégénère de plus en plus en littérature frivole ou licencieuse..... quant au théâtre, il n'est même plus la débauche de l'esprit, ce n'est plus que la débauche du regard (1). »

A la même époque Jules Favre disait au corps législatif : « Vous avez décrété la liberté des théâtres, et, avec la censure vous faites ce que voulez sur la scène publique : et qu'y faites vous ? grand Dieu ! vous en avez fait un foyer de libertinage et d'impudicité, vous y exposez de honteuses nudités(2). »

Ces critiques provenant de deux des champions les plus ardents de la liberté ne donnent-ils pas raison contre Voltaire à Jean-Jacques Rousseau qui ne voyait « dans le théâtre que des objets propres à corrompre les nations, à les porter aux passions énervantes, à précipiter les peuples dans la mollesse et à les conduire aux crimes par la perte de la religion et de leur innocence. »

Pour terminer cette étude, il me reste à justifier l'intervention de la médecine dans une question d'art qui, par certains cotés, semble ressortir uniquement à l'éducation et à la mo-

---

(1) Chambre des députés, 20 mars 1866.

(2) Chambre des députés, 15 mars 1866. Voici, d'ailleurs, des chiffres qui concordent parfaitement avec la critique de l'éminent orateur. Le 22 décembre 1865, le Théâtre-Français, pour célébrer le 266e anniversaire de Racine, jouait *Mithridate* et *Les Plaideurs*; sa recette fut de 1,500 francs. Le même soir, le théâtre du Châtelet faisait plus de 5,000 francs avec *La lanterne magique*, et celui des Variétés plus de 4,000 francs avec *La Belle Hélène*. Le succès de la plupart des opéras bouffes composés depuis prouve que rien n'est changé sous ce rapport.

rale. Il y aurait là le sujet d'une thèse spéciale ; mais pressé par le temps, je la résumerai en quelques lignes.

Il est un axiome incontestable, c'est que la morale et l'hygiène sont liées par des liens indissolubles, c'est que tout précepte d'hygiène est en même temps une maxime de morale. Or, il est un fait évident pour tout le monde, c'est que le tempérament de la France est éminemment nerveux. On constate dans une grande partie de la population une irritabilité organique qui se traduit par des névroses de tout genre dont se préoccupent à bon droit les médecins. Cette susceptibilité qui est aussi bien morale que physique tient à des causes que je n'ai pas à rechercher ici. Je me borne à constater le fait et à rappeler que parmi ces causes les lectures romanesques et les spectacles licencieux tiennent le premier rang. Avec le tempérament nerveux, les imaginations jeunes, ardentes, celle des artisans aussi bien que celle des hommes adonnés aux professions libérales, en subissent fatalement l'influence.

Au premier moment, l'impression est superficielle et imperceptible ; c'est un léger trouble qui charme, mais la cause venant à se renouveler, l'innervation chancelle et, dans cet état, la volonté, impuissante à préserver l'homme inexpérimenté, le livre à tous les désordres capables de rompre l'équilibre fonctionnel indispensable à l'intégrité de la santé du corps et de l'esprit.

C'est ainsi que naissent un grand nombre de maladies nerveuses d'autant plus graves, d'autant moins accessibles à la médecine que les malades refusent d'en reconnaître l'origine et, sous prétexte de se distraire, se saturent du poison qui les a fait naître.

Jean-Jacques Rousseau, dans la préface d'un roman célèbre (1), dit ceci : « J'ai mis à ce roman un titre assez décidé pour qu'en l'ouvrant on sût à quoi s'en tenir. Celle qui, mal-

(1) *Julie* ou *La nouvelle Héloïse.*

gré ce titre, en osera lire une seule page est une fille perdue.»

La représentation des pièces auxquelles s'adresse la critique indignée d'Alexandre Dumas me paraît plus dangereuse, pour la jeunesse, que la lecture de la *Nouvelle Héloïse* et l'avertissement du philosophe de Genève n'aurait-il pas autant d'à-propos dans un cas que dans l'autre ?

Le danger, est sans doute, moins grand, il peut même être nul pour les personnes d'un certain tempérament que leur âge, leur situation, leur moralité éprouvée ont déjà blasées ou rendues moins impressionnables ; mais ce n'est pas la règle.

Tout en regrettant que les pièces qui sont de nature à offenser le bon goût, la décence et la morale ne soient pas bannies du théâtre, on cède quelquefois à l'attrait de la musique et on se persuade qu'on reste indifférent à tout le reste. Je crois que c'est une illusion, car la musique exerce, par elle-même, une action réelle sur nos organes et cette action est toujours en rapport avec les idées qu'elle exprime. L'expérience le prouve, et les preuves qui attestent sa puissance sont si multipliées que je n'aurais que l'embarras du choix si les limites de ce travail me le permettaient. Chacun admet que la *Marseillaise* éveille des idées belliqueuses, que le *Ranz des Vaches* porte la pensée des Suisses vers le clocher de leur village et vers la vie de famille. La musique des opéras-bouffes est soumise à la loi commune et elle ne saurait s'y soustraire. Elle opère autrement : voilà toute la différence ; elle excite l'imagination et inspire des idées qui se traduisent, dans la majorité des cas, par des sensations plus ou moins réalistes.

Messieurs, le sujet que je viens d'ébaucher mériterait un travail de plus grande importance, mais j'en ai dit assez pour faire naître quelques réflexions utiles à ceux qui n'ont pas de parti pris à cet égard.

Et si maintenant on me demande mes conclusions, ma réponse est facile : que ceux qui sont, comme moi, convaincus

qu'il y a des spectacles dangereux, que les exemples et les leçons qu'on y reçoit sont contraires aux convenances, à la saine morale et à l'éducation vraiment virile qui convient à la France, qu'ils sont de nature à compromettre la santé du corps et de l'esprit, affirment leurs convictions. Beaucoup d'autres, étrangers à ces questions, ou bien entraînés par l'habitude ou le besoin de distraction, par l'attrait du plaisir, continueront à donner raison aux drames trempés d'alcool, comme disait Amédée Achard, et aux faiseurs de musique de sauvages, suivant l'expression d'Alexandre Dumas fils. Et cette étude ira, comme tant d'autres, fruits des meilleures intentions, se perdre dans les oubliettes de l'indifférence, rappelant à leurs auteurs, à titre de consolation, cette belle devise dictée par la sagesse : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

LES SAXIFRAGES

POÉSIES FRANC-COMTOISES

Par M. Louis MERCIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 15 novembre 1883.)

AU PAYS COMTOIS

IDYLLE.

Oh! de la patrie invincible charme!

En votre Paris, ô belle cousine !
Où l'art le plus pur enchante et fascine,
Vous arrive-t-il de rêver parfois
A ce coin d'Eden, oasis bénie,
Perdu dans les monts de la Séquanie,
Tout là bas, là bas, au pays comtois ?

Et si vous n'étiez aujourd'hui baronne,
Mais, comme autrefois, simplement Simone,
J'oserais, Madame, en ces quelques vers,
Vous le rappeler, ce val adorable,
Où vous, frais lutin, et moi petit diable,
Enfants, nous courions dans les grands prés verts.

De votre boudoir, bonbonnière rose,
J'admire ces riens que la mode impose :
Baguiers, bracelets, colliers d'ambre, émaux
Et vos onyx pleins de fleurs des tropiques ;
Pourtant plus jolis, sous les véroniques,
Dans l'écrin des nids, sont nos œufs d'oiseaux !

Sans doute, il est doux d'entendre *Ophélie*
Ou *Violetta, Rosine, Lucie*
Jeter de leurs chants les trilles ailés ;
Mais les nuits d'été, quand la lune blonde,
En paillettes d'or fait scintiller l'onde,
Ceux du rossignol sont-ils moins perlés ?

Le bois de Boulogne avec ses allées
D'un gravier d'argent finement sablées,
Vaut-il, dites-moi, le petit sentier
Tout blanc de muguets ou tout noir de mûres,
Où nous nous sauvions, quand sous les ramures,
Sombre, se montrait quelque charbonnier !

*
* *

Vous rappelez-vous, chère indifférente !
Ces bords que le Doubs d'une eau transparente
Amoureusement caresse en son cours ?
Que de beaux bouquets faits sur ces rivages
Diaprés d'iris, de menthes sauvages
Et de fleurs sans nom, d'or et de velours !

Vous rappelez-vous notre antique église,
Dont la giroflée embaume la frise,
Et sa tour romane où viennent nicher
Avec mille cris et battements d'ailes,
Les moineaux bavards et les hirondelles
De joie emplissant l'ombre du clocher ?

Vous rappelez-vous, au soleil de Pâques,
Comme une vivante eau-forte de *Jacques*,
Notre métairie en sa vaste cour ;
Et sur le vieux mur où rien ne l'effare,
Le grand coq altier jetant sa fanfare
A tous les échos au lever du jour ?

Vous rappelez-vous, dans les hautes herbes,
Les bœufs blancs et roux se dressant superbes,
De leurs yeux rêveurs sondant l'horizon ;
Et dans le verger entouré de treilles,
L'essaim bourdonnant des blondes abeilles
Ivres des parfums de la floraison ?

Vous rappelez-vous, dormant sous les aulnes,
L'étang constellé des nénufars jaunes,
Où le merle noir siffle dans les joncs ;
Et troublant parfois le chœur des fauvettes
Ou l'âpre concert de vertes rainettes,
Les canards faisant de joyeux plongeons ?

Vous rappelez-vous la fraîche fontaine
En jets de cristal s'échappant sereine,
Où par les beaux soirs, dans son chemin creux,
Plus d'une fillette oubliant sa seille
Qui déborde à flots, vient prêter l'oreille
Aux tendres propos de son amoureux ?

Vous rappelez-vous, lorsque août irradie,
Sous l'ardent soleil qui les incendie,
Les bruns moissonneurs coupant les épis ?
Combien vous aimiez dans l'or des javelles
Les coquelicots mêlant aux nielles
Leurs crêtes flambant comme des rubis !

Vous rappelez-vous, quand rougit l'automne,
Et qu'au fond du ciel le couchant rayonne,
Les bœufs ramenant aux sons des pipeaux
La tonne empourprée où rit la vendange,
Et le soir venu, le bal dans la grange,
Tandis que le vin bout dans les cuveaux ?

Vous rappelez-vous, l'hiver aux chaumières,
Assis devant l'âtre aux folles lumières,
A l'heure où le loup hurle en nos forêts,

Et qu'aux clairs vitraux, que la bise gèle,
Quelque roitelet vient frapper de l'aile,
Les noëls chantés au bruit des rouets ?

Vous rappelez-vous, enfin, cette tombe
Où jamais un pleur attendri ne tombe?
Là, dort votre mère et depuis longtemps
Sur ce marbre, hélas ! que tout abandonne,
Seuls, le saxifrage et la belladone
Répandent leurs fleurs à chaque printemps !

Oh ! de la patrie invincible charme !
A ces souvenirs, je vois une larme,
Diamant de cœur, voiler votre œil noir.
Mais en vain des champs j'ai brodé l'éloge,
Voici qu'on apporte un coupon de loge :
N'est-ce pas « première » aux Bouffes, ce soir?

*
* *

Si vous n'étiez pas, cousine, baronne,
Mais comme autrefois simplement Simone,
J'oserais vous dire : — En fleurs sont les bois
Fuyons ce Paris qui dessèche l'âme,
Dans nos champs en fête, avril vous réclame,
Tout là bas, là bas, au pays comtois !

1883.

A LA FRANCHE-COMTÉ

SONNET.

Amour sacré de la patrie

Avec ses noirs donjons fleuris de saxifrages,
Ses grands sapins remplis d'immense majesté
Et ses âpres sommets défiant les orages,
Est-il plus beau pays que la Franche-Comté ?

Qu'il est doux de venir sur ses rochers sauvages
S'enivrer d'infini, d'air et de liberté ;
Et de sa vieille gloire en déroulant les pages,
Que de fois notre cœur d'orgueil a palpité !

Puisses-tu ne jamais revoir, ô Séquanie !
Les vautours allemands, les loups de Germanie
S'ameuter et hurler autour de ton drapeau !

S'ils osaient convoiter ton altier diadème,
A l'appel de Rouget jetant son chant suprême,
Tes vieux preux par milliers surgiraient du tombeau !

LA FÊTE DU SAUT DU DOUBS.

Pays des hommes libres!
Ed. GRENIER.

I

Rêvez quelque sublime et large paysage
Par Ossian chanté,
Où la nature mêle à sa pompe sauvage
Une âpre majesté ;

Rêvez des pics altiers dressant leurs crêtes grises
Dans l'azur du grand ciel,
Et des sapins géants jetant au vol des brises
Leur hymne solennel ;

Rêvez une vallée, oasis ignorée
De l'insipide Anglais,
Et des lacs transparents, où dans l'onde moirée
Se mirent les chalets.

Si vous voulez jouir en son charme suprême
De cet Eden si doux,
Oh ! venez aux *Brenets*, le frais vallon que j'aime
Sur les rives du Doubs !

II

Mais quel est ce bruit sourd, symphonie incessante,
Quel est ce grondement dont frémit le vallon ?
Est-ce la grande voix de la mer menaçante,
Est-ce, tordant les pins, le vol de l'aquilon ?

Non, du sommet des monts, c'est un fleuve en démence
Qui roule avec fracas sur de vieux rocs brisés ;
Dans un gouffre sans fond plonge sa nappe immense,
Ecume et rejaillit en brouillards irisés.

Ce torrent déchaîné qui rugit et bouillonne,
Terrifiant à voir, superbe en son courroux,
Ayant une forêt pour former sa couronne,
Voilà le *Saut du Doubs !*

III

J'aime surtout ce val quand juillet irradie.
Sur ces bords une fête en ces beaux jours unit
Les enfants de la France à ceux de l'Helvétie,
Célébrant de la paix le triomphe béni.

Telle autrefois la Grèce heureuse et fortunée,
Sur le riant Céphise, au pied du Cythéron,
De ses peuples faisait un auguste hyménée,
D'où naissaient les héros et les fils d'Apollon.

Alors de tous côtés, à la brise estivale,
Flottent les étendards aux emblèmes sacrés,
Le drapeau tricolore et la croix fédérale
Brillent parmi des noms à jamais révérés.

La flûte, le hautbois, les cymbales bruyantes,
Des chalets d'alentour appellent les pasteurs,
Et sous les grands sapins, les valses tournoyantes
En cercles fugitifs entraînent les danseurs.

Au bras des montagnards, la veste chamarrée
De rubans éclatants, de boutons argentés,
Dans les blondes lueurs de l'aurore dorée,
Arrivent en chantant mille fraîches beautés.

Du Locle et des Brenets ce sont les pastourelles,
Plus roses que les fleurs étoilant leur chapeau,
Les Bernoises avec leurs flottantes dentelles,
Et plus belles encor les filles de Morteau !

Les buveurs attablés le long de la montagne,
Sablent de Neufchâtel le gai petit vin blanc,
Et tandis que dans l'air éclate le champagne,
Les oiseaux effrayés s'envolent en sifflant.

Sur le lac endormi, fins canots et nacelles
Se poursuivent légers ; — on dirait à les voir
Un gracieux essaim de folles hirondelles
De leur aile effleurant des eaux le pur miroir.

Des émules de Tell les flèches obstinées
Du « *Noble Jeu de l'Arc* » se disputent le prix,
Et des vieillards blanchis par l'hiver des années,
De leurs tremblantes mains applaudissent leurs fils.

Et pendant que le Doubs hurle au fond de l'abîme,
Et que le cor partout jette un appel joyeux,
De l'immortel Rouget la cantate sublime
Mêle ses fiers accents aux *ranz* mélodieux.

IV

Sur le torrent, voyez cette croix vermoulue
Que de loin le nocher pieusement salue ;
Des *Fiancés du Doubs* elle rappelle, hélas !
Les fatales amours, le funeste trépas.
Et mêlant sa chanson au bruit de la cascade
Le nautonnier prudent redit cette ballade :

Les églantiers étaient en fleur.

Du lac rasant l'onde dormante,
Le pêcheur Max et son amante,
Voguaient, enivrés de bonheur.

Les églantiers étaient en fleur.

La nuit brillait tout étoilée,
Et dans le fond de la vallée
Le torrent s'annonçait grondeur.

Les églantiers étaient en fleur.

« — O Max ! murmurait l'amoureuse,
Demain que je serai joyeuse
Unie à toi par le pasteur..... »

Les églantiers étaient en fleur.

« — Par l'espoir mon âme est ravie,
Tu seras l'ange de ma vie ! »
Lui répondait le beau pêcheur.

Les églantiers étaient en fleur.

Longtemps caressé par la brise,
L'heureux couple d'amour devise,
Perdu dans un rêve enchanteur.

Les églantiers étaient en fleur.

Mais soudain la frêle nacelle,
Sur l'eau qui s'agite chancelle,
Les amants ont frémi d'horreur !

Les églantiers étaient en fleur.

Par l'affreux courant emportée
Et contre les récifs heurtée
La barque bondit, ô terreur !

Les églantiers étaient en fleur.

Le torrent a saisi sa proie,
L'esquif dans le goufre tournoie,
Adieu l'amour, songe trompeur!

Les églantiers étaient en fleur.

V

Déjà depuis longtemps, au fond des sapinières,
Dans son grand manteau d'or le soleil s'est couché,
D'humides diamants s'emperlent les bruyères,
Et le sapin s'endort sur l'abîme penché.
Tandis qu'aux bords du Doubs expirent les quadrilles,
Dans l'air montent encor des chants de jeunes filles,
Et pendant que les monts flambent de mille feux,
Dans un immense cri s'élevant jusqu'aux cieux,
Les enfants de la Suisse, et les fils de la France
Scellant par un baiser leur antique alliance,
Le cœur ardent, le front rayonnant de fierté,
Portent un dernier toast à la Fraternité!

A VICTOR HUGO

SONNET.

Apre comme les monts de notre Séquanie,
Mais sublime comme eux, ô Maître! ton génie
Dans les orages plane — et glorieux Titan,
Toi le Dante français — tu brilles éclatant!

De ton luth fort et doux étrange est l'harmonie :
C'est tour à tour des bois l'agreste symphonie.
Ou l'hymne en feu d'Amos, ou le concert strident
De la vague des mers sous l'éclair se tordant.

Hugo! sais-tu pourquoi, poète inconnu, j'ose
Mêler cette humble fleur à ton apothéose
Et célébrer, ravi, tes combats triomphants?

C'est que de l'opprimé toujours tu fus l'égide,
C'est que simple est ton cœur, quoique haut et splendide,
Et qu'il est plein d'amour pour les petits enfants!

26 février 1881.

VIERGE ET FLEUR.

Jeune fille — Jeune fleur.
CHATEAUBRIAND.

Il est dans notre aimé village,
Une enfant au divin visage;

Au fond des bois pleins de fraîcheur,
Je sais une céleste fleur.

L'enfant a le nom de Claudine,
Elle est belle comme une ondine.

La fleur c'est celle de *Rousseau*,
La pervenche du renouveau.

Je retrouve dans la fleurette
Les doux yeux bleus de la fillette.

De Claudine le regard pur
Me rappelle la fleur d'azur.

Quand me sourit la vierge blonde,
De gaieté mon âme s'inonde,

Et devant la pervenche, épris,
Je suis par un charme surpris.

O chère enfant, belle adorée!
Astre des bois, fleur préférée!

O ravissantes sœurs, à vous
Mes chants et mes vœux les plus doux !

Sur vos hautbois, gars du village,
Chantez Claudine au fin corsage.

Linots, rossignols et pinsons,
Jetez à la fleur vos chansons.

A la vierge que tout sourie,
Bonheur rayonne sur sa vie !

De la pervenche, va, zéphir,
Baiser l'étoile de saphir.

Vers l'enfant, perle d'innocence,
Volez, rêves de l'espérance !

Beaux papillons couleurs de feu,
Caressez le calice bleu.

Si quelque pleur, dans ton œil brille,
Qu'il soit de joie, ô jeune fille !

Rosée — au pétale charmant,
Pose à chaque aube un diamant.

Et toi, que la nature immense,
Avec amour exalte, encense,

Toujours, toujours, bénis Seigneur,
La vierge et la petite fleur !...

LE NOEL DES OISEAUX.

O bonté de l'âme.
V. Hugo.

Tandis qu'expirait l'harmonie
Des gais et derniers carillons,
La messe de minuit finie,
Devant l'âtre nous nous serrions.

La ferme était toute joyeuse.
Le vin du Jura pétillait,
Et melèze entier, lumineuse,
La bûche sainte flamboyait.

La table débordait splendide
De tourtes d'or et de gâteaux,
Mais une place restait vide,
Celle de Lise aux yeux si beaux.

Des frais bambins la troupe folle,
Avec un vacarme effréné,
Prenait d'assaut la girandole
D'un bel arbre de sucre orné.

Et chacun chantait à la ronde
Les vieux noëls de la Comté ;
Du grand foyer la flamme blonde
Rendait plus vive la gaieté.

Se souvenant de sa jeunesse,
L'aïeule en joie aussi chantait ;
Seul, en cette immense liesse,
Je demeurais sombre... distrait.

— Où donc est Lise, demandai-je,
Elle nous a quittés, pourquoi ?
Par ce froid âpre et cette neige,
Où peut-elle être, dites-moi ?...

— Mon fils, répondit la grand'mère,
Suivant l'usage en nos hameaux,
Lise a porté dans la clairière
Le *Noël* aux petits oiseaux. (1)

---

(1) Cette naïve et touchante coutume est encore fort répandue dans les montagnes du Doubs.

Je me levai plein de surprise,
Et je partis au même instant
Chercher par la forêt ma Lise,
La pure enfant que j'aime tant.

La nuit scintillait froide et claire,
Et sur les monts silencieux
La neige étendait son suaire;
Le vent du nord cinglait mes yeux.

Les arbres tordaient sur ma tête
Leurs bras hérissés de glaçons;
Parfois de nos chaumes en fête,
Vagues, m'arrivaient les chansons.

Devant moi la forêt sans borne,
Sous l'aigre bise frissonnant,
S'étageait, ténébreuse et morne,
Dans le ciel glacé rayonnant.

Et j'aperçus mon adorée !
Elle était là, sous un sapin,
Blanche, par la lune éclairée,
Dans les airs émiettant du pain.

Oh ! m'écriai-je, sois heureuse !
Toi qui viens la nuit de Noël,
Malgré la bise furieuse,
Secourir les oiseaux du ciel !

MA CHAUMIÈRE

NOSTALGIE D'ÉTUDIANT.

Voilà la maison calme aux murailles fleuries
Où du premier foyer j'ai connu la douceur.
Armand SILVESTRE.

Quand refleurit sur ma fenêtre
Le petit rosier, emporté
Du toit béni qui m'a vu naître,
Doucement je rêve attristé.

Ses pauvres fleurs étiolées
Me rappellent, charme attendri,
Les mélancoliques vallées
De mon vieux Jura tant chéri.

Je retrouve en leur vague arôme
De nos prés verts la saine odeur,
Et je crois revoir l'humble chaume
Où toujours s'envole mon cœur!

*
* *

Oh ! oui, je l'aime ma chaumière !
C'est là mon unique trésor,
Mais le bon Dieu l'orne de lierre
Et de chélidoine aux fleurs d'or.

Son toit couvert de paille sèche
En mai se couronne d'iris;
A sa muraille qui s'ébrèche
Grimpe un flot de volubilis.

Près du seuil est un banc de pierre
Où ma mère assise, rêvant,
Pour l'absent fait une prière
Qu'une larme achève souvent.

D'ici je vois toute proprette,
Ma chambre avec ses volets verts
Et la table blanche, discrète,
Où j'ai commis mes premiers vers.

En rond couché sur la croisée,
Dort le chat ; de son œil mi-clos,
Sournois, il suit dans la rosée
Les ébats des pinsons du clos.

Tandis que s'abreuvent à l'auge
Les bœufs aux mufles ruisselants,
Sur la margelle où croît la sauge,
Descend un vol de pigeons blancs.

L'essaim lâché des poules gratte
Le fumier en tas dans la cour ;
Un coq à la crête écarlate
En vrai sultan leur fait la cour.

Ce calme Eden est ceint de haies
De ronces folles et d'osier,
D'où les fauvettes toutes gaies
Jettent leurs chants à plein gosier.

Dans le fond, pour tout paysage,
Le Doubs par les prés ondulant,
Et blanche, émergeant du feuillage,
Notre église au coq de fer blanc.

* * *

Sous le dais d'un antique érable,
Souvent, par les beaux soirs d'été,

Ma sœur dresse la vaste table
Où l'appétit est invité.

Rude et chaude fut la journée
Sous le grand soleil flamboyant,
Mais de la plaine moissonnée
Les chars reviennent en criant.

Quel bon dîner sous la ramée !
Qu'il est savoureux le pain bis !
La soupe aux choux fume embaumée,
Et le clairet coule en rubis !

Alors vers Dieu levant son verre,
Que chacun veut heurter du sien :
« Mes amis, buvons, dit mon père,
A notre cher « *Parisien* ! »

L'hiver, quand aux bois le vent brame,
Ma chaumière est charmante aussi ;
Devant l'âtre où danse la flamme
En cercle on se presse transi.

Grand'mère de sa voix tremblante,
Au bruit des rouets bourdonnants,
Nous dit quelque histoire effrayante
De gnomes ou de revenants !

*
* *

Telle est la vie humble et facile
En mon foyer tant regretté ;
Toujours le pauvre en cet asile
Trouve le pain de la bonté.

Science et gloire, vain bagage !
Je vous donnerais volontiers
Pour la moindre rose sauvage
Là-bas cueillie en nos sentiers !

Par la paix demeure enchantée,
Phalène attiré par Paris,
Hélas ! pourquoi t'ai-je quittée,
O toi, le plus doux des abris !

Seigneur ! c'est ma seule prière,
Accordez-moi la grâce un jour
D'aller vieillir dans la chaumière
Où j'ai laissé tout mon amour !...

1882.

LA MUSE

SONNET.

Oh ! savez-vous le nom de celle que j'adore,
Moi pauvre prolétaire et rêveur ignoré !
De sa voix douce, ainsi qu'un frisson de mandore,
Elle berce mon cœur d'idéal altéré.

Dans mon triste réduit, comme un rayon d'aurore,
Parfois elle s'arrête en son vol éthéré,
Et près des clairs étangs, je la retrouve encore
Quand en mai dans les bois je m'enfonce enfiévré.

Cette fée enchantant les ombres de ma vie,
Et dont chaque caresse est de larmes suivie,
Charmeresse qui tue en son baiser fatal,

C'est la muse inconstante et cependant fidèle,
Qui viendra, j'en suis sûr m'abriter sous son aile,
Quand mes yeux s'éteindront un jour — à l'hôpital !

Mars 1883.

NOTE SUR UN SCEAU INÉDIT

DU

CARDINAL DE GRANVELLE

Par M. Jules GAUTHIER

VICE-PRÉSIDENT.

(Séance du 5 juillet 1883.)

La popularité bien légitime qui s'attache en Franche-Comté au nom des Granvelle est tellement grande, que tout document sorti de leur plume, tout édifice bâti par leurs soins, tout objet leur ayant appartenu revêt un caractère historique. Malgré l'anéantissement de tant de constructions ou de meubles précieux dont ils avaient, durant cinquante années, enrichi leurs domaines franc-comtois, il reste encore dans leur pays, outre les œuvres d'art heureusement recueillies par les musées, mainte trace de leur passage et de leur libéralité. Ces traces et ces monuments, exposés à périr, devraient être soigneusement recherchés, signalés et décrits, en même temps qu'un recueil particulier grouperait tous les documents purement locaux ou privés émanés du cardinal ou du chancelier son père et négligés à raison par les éditeurs de la *Correspondance politique de Granvelle*. L'initiative d'une pareille publication reviendrait naturellement à l'Académie ; elle faciliterait singulièrement la tâche de ceux qui, tôt ou tard, quand l'Académie royale de Belgique aura terminé l'édition des *Lettres* du cardinal, quand Besançon aura érigé sa statue (1), consacreront à la mémoire des Gran-

(1) Le vrai fondateur de la bibliothèque de Besançon, Charles Weiss

velle une œuvre historique digne de leur renommée. En attendant, et comme contribution à ce futur *Recueil*, j'ai jugé utile de grouper la description et le croquis de quelques sceaux du chancelier et de sa famille, dans cette *Note*, suggérée par l'heureuse rencontre, aux Archives de la Haute-Saône, d'un grand sceau inédit du fameux cardinal.

Le sceau cardinalice d'Antoine Perrenot, beaucoup plus simple que nombre d'objets du même genre gravés par les orfèvres romains ou florentins de la Renaissance[1], n'est illustré d'aucune figure, mais porte simplement les armoiries si connues : *d'argent à trois bandes de sable au chef cousu d'Empire* (qui est *d'or à l'aigle à deux têtes éployées de sable*), sommées d'une croix archiépiscopale et du chapeau de cardinal, dont les cordons enlacés supportent chacun dix glands ou houppes symétriquement disposés en pyramide. Au dessous un cartouche oblong, terminé à chaque extrémité par une triple queue d'aronde, porte la fameuse devise : DVRATE, et sert de nœud à deux branches, l'une d'olivier, l'autre de palmier, qui s'épanouissent en demi-couronne et encadrent la partie inférieure des armoiries. Autour du sceau dont la forme est circulaire et dont le diamètre ne mesure pas moins de 77 millimètres, sur un large bandeau compris entre des moulures saillantes, se déroule la légende suivante : S ★ ANT : PERRENOT ★ GRANVELLANI : S : R : E : PRESB : CARD : ARCHIEPI : MECHLINIENSIS ★ (*Sigillum Antonii Perrenot Granvellani sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyteri cardinalis archiepiscopi Mechliniensis*).

Ce sceau, dont la facture italienne ressort du type de l'é-

---

président honoraire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, a légué en mourant, à la ville de Besançon, 30,000 francs pour l'érection d'une statue de Granvelle, aujourd'hui terminée par l'habile ciseau du sculpteur Jean Petit, ancien pensionnaire de l'Académie.

(1) V. *Mém. des antiquaires de France*, t. XLII, p. 156-168, un mé-

cusson et des caractères, aussi bien que de l'ornementation générale, est apposé à un acte du 15 décembre 1571, passé à Naples et dont le texte est publié à la suite de cette *Note* (document n° II). L'année 1561 ayant vu la double promotion d'Antoine Perrenot au cardinalat d'abord, puis à l'archevêché de Malines, c'est à cette date qu'il faut attribuer provisoirement la gravure du petit monument, jusqu'ici inédit, dont un croquis complétera la description (n° 1 de la pl.). A l'appui de l'origine italienne du sceau du cardinal, j'ai intentionnellement rapproché de sa reproduction l'écusson cardinalice gravé sur le beau reliquaire de saint Laurent, rapporté de Rome et donné par le prélat à l'église d'Ornans, berceau de sa famille (1).

Nommé archevêque de Besançon en 1584, Granvelle dut, à l'occasion de cette nouvelle dignité, renouveler ou compléter son matériel de sceaux ; je ne connais jusqu'ici de cette rénovation qu'un type assez modeste, déjà reproduit dans mon *Inventaire des sceaux des archevêques de Besançon* (pl. VIII, n° 59) (2), et dont le champ porte les armoiries ci-dessus décrites, avec la légende : ✠ ANT · PERRENOT · S · R · E · CARD · GRANV · EPS · SAB · ARCHEPS · BISV · (*Antonius Perrenot sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis Granvellanus episcopus Sabinensis archiepiscopus Bisun-*

---

moire de M. J.-B. Giraud sur le sceau du cardinal de Ferrare gravé par B. Cellini.

(1) Ce reliquaire se compose d'un coffret en bronze doré sur la face duquel est un médaillon laissant voir un ossement de saint Laurent, tandis que du côté opposé sont gravées les armes du donateur ; au dessus est le buste du saint, en même métal, le représentant à mi-corps, vêtu d'une dalmatique, tenant de la gauche un évangéliaire, de la droite un gril, emblème de son supplice. Le coffret, fermé par une serrure, s'ouvre en dessous au moyen d'une porte mobile sur laquelle on lit en capitales romaines ces mots : ★ ANT ★ PERRENOT ★ S ★ R ★ ★ E ★ PBR ★ CARDINALIS ★ GRANVELLANVS ★ DD ★ (dono dedit), et plus bas la devise ★ DVRATE ★

(2) V. Dom Lévêque, *Mém. pour servir à l'histoire de Granvelle*, II, 147.

tinus). Mais le grand sceau archiépiscopal d'Antoine Perrenot nous manque, outre plusieurs sceaux de ses bénéfices comtois : Luxeuil, Saint-Vincent de Besançon, etc., et les signets de sa correspondance dont il serait pourtant intéressant de réunir les empreintes et de publier le dessin.

En attendant que l'on comble cette lacune, je compléterai la planche qui accompagne cette note au moyen de quatre petits sceaux anépigraphes, dont le chancelier Nicolas Perrenot et Nicole Bonvalot sa femme, auteurs du cardinal, se servaient pour clore leurs missives, et du cachet employé par Thomas Perrenot, un de leurs enfants.

Les trois signets du chancelier sont simplement armoriés, au type du blason des Perrenot, tel que l'anoblissement de Pierre Perrenot obtenu le 20 avril 1524 avait permis de l'établir, en substituant au chef : *de sable à trois croissants d'argent mis en fasce* (1), le chef : *cousu d'Empire* que j'ai déjà cité plus haut. Le plus ancien des trois, datant de 1537, a 17 millim. de diamètre, est bordé d'un filet saillant et contient un écu en forme de targe sans aucun accessoire (n° 2 de la pl.). Le second, déjà employé par le chancelier en 1548, a 26 millim. de diamètre, est bordé d'un filet et reproduit les armoiries des Perrenot sommées d'un casque couronné ayant pour cimier une hure de sanglier vue de profil et adextrée; autour du casque se développent et s'enchevêtrent des lambrequins (n° 5 de la pl.). Le troisième cachet ne diffère du précédent que par son diamètre de 24 millim., et de légères différences dans la forme de l'écu, ou la disposition du timbre (n° 4 de la pl.).

Le cachet de la femme du chancelier, Nicole Bonvalot, porte ses armes telles qu'elles se voient encore sculptées avec celles du cardinal sur les voûtes de l'église d'Ornans. Ces

(1) Le type n° 2 est apposé à une lettre du chancelier, datée de Barcelone le 9 mars 1537 (B. 209. *Arch. du Doubs*); le n° 3 à une missive du 25 septembre 1548 (B. 210, *ib.*); le n° 4 à une correspondance du 21 février 1550 (B. 211, *ib.*)

armes, mi-parties PERRENOT DE GRANVELLE au 1er, BONVALOT au 2° (qui est *d'argent à 3 jumelles de gueules*), sont inscrites dans un écu losangé entouré de rinceaux ; ce signet de forme circulaire mesure 16 millim. de diamètre et a pour bordure un filet (1).

Quant au sceau de Thomas Perrenot, seigneur de Chantonnay (1514-1575), je le trouve apposé à une lettre fort curieuse adressée, durant une ambassade en France, à la reine Catherine de Médicis (2); il ressemble beaucoup au sceau du chancelier reproduit sous le n° 3, à part une légère variante dans la position du timbre, la hure étant mise en pal au lieu d'être posée de profil. Le sceau de Thomas a 25 millim. de diamètre, est bordé d'un filet et représente les armes de sa maison entourées de lambrequins, sommées d'un casque avec couronne et cimier : une hure de sanglier.

J'arrêterai ici cette note sur les sceaux du cardinal et de sa famille, en souhaitant de voir compléter un jour par quelque érudit comtois la série dont j'ai groupé les premiers éléments.

---

(1) Signet apposé à une lettre de Nicole Bonvalot, datée de Besançon le 16 avril 1537 (B. 209, *Arch. du Doubs*).

(2) Datée de Moret le 22 avril 1561. (Nouv. acquisit. *Arch. du Doubs.*)

DOCUMENTS

I

Lettre du chancelier Nicolas Perrenot adressée au parlement de Dole. — Ratisbonne 27 mars 1541.

A Messieurs les président et conseilliers en la court de parlement a Dole.

Messieurs,

Ce courrier passe en France et seront ces deux motz seullement pour certiffier la réception de voz lectres du XIXe du mois passé, ensemble les pièces y joinctes, sur lesquelles pour les continuelz et importans affaires l'Empereur n'a peu encores entendre combien qu'il n'aye tenu par souvenance et ramentenance et tiendray main qu'en aiez responce le plustot qu'il sera possible.

L'on est après pour faire commencement de la diette ceste sepmaine et l'on espère de faire quelque bien pour le service de Dieu moyennant son ayde, et publicque de la chrestienté.

L'on a icy traicté le mariage d'entre monsieur le marquis du Pont et ma dame la duchesse vesve de Millan avec quatre ambassadeurs de monseigneur le duc de Lorrainne que pour ce il avoit icy envoyé exprés, lesquelx ont fait instance pour le vuydange du différend des limittes d'entre le conté et ladicte Lorrainne, dont je vous ay voulentiers adverty afin que dressez de vostre coustel ce que y conviendra.

Pour la haste la fin sera avec mes très affectueux recommandations a voz bonnes souvenances, priant le Créateur que mes seigneurs vous doint vos désirs.

De Regenspurg ce XXVIIe de mars 1540.

L'entièrement vostre bon confrère

N. Perrenot.

(Receues le septième d'avril avant Pasques XV^cXL.)

(Original sur papier scellé d'un signet armorié (n° 2 de la pl.), série B. Correspondance du parlement. *Arch. du Doubs.*)

II

Lettres du cardinal de Granvelle conférant à frère Etienne de La Borde *la chapelle de Saint-Jean-Baptiste en l'église abbatiale de Luxeuil, vacante par le décès du vicaire-général* Siméon Perrot. — Naples, 15 décembre 1571.

Antonius miseratione divina tituli *sancti Petri ad vincula* S. R. E. presbyter cardinalis Granvellanus, archiepiscopus mechliniensis, abbas seu perpetuus commendatarius abbatie seu monasterii sancti Petri de Luxovio bisuntinensis diocesis, etc., etc., dilecto nobis in Christo filio fratri Stephano de La Borde presbytero dictique nostri monasterii religioso, salutem in Domino.

Religionis zelus, vitæ ac morum honestas aliaque laudabilia probitatis et virtutum merita, quibus apud nos fide digno commendaris testimonio, nos inducunt ut ad te dexteram nostræ liberalitatis extendamus. Cum itaque capellania sub invocatione sancti Joannis Baptistæ in eodem nostro monasterio sancti Petri, per obitum quondam reverendi Simeonis Perrot illius novissimi possessoris de mense julii ultime preterito defuncti seu alias, vacaverit et vacet ad presens, ejusque collatio, provisio et quevis alia dispositio quotiescumque vacat nobis spectent et pertineant spectareque et pertinere dignoscantur; nos tibi premissorum tuorum meritorum intuitu specialem gratiam facere volentes, et ne diutiùs in prejudicium divini cultus rectore destituatur predictam capellaniam sive pretacto sive alio quovis modo vacantem cum omnibus suis juribus, pertinentiis et dependentiis omnibus melioribus modo, jure ac forma quibus melius potuimus et debuimus, possumusque et debemus, in Dei nomine contulimus et donavimus, conferimusque et donamus, per presentes instituentes te fratrem Stephanum de La Borde dictæ capellaniæ verum rectorem. Quocirca priori dicti nostri monasterii vel uni religiosorum si dictus prior absit committimus et mandamus ut vices nostras in hoc gerendo juramenta in similibus requisita et prestari solita a te recipiat, teque in corporalem, realem et actualem possessionem dictæ capellaniæ et annexorum juriumque pertinentiarum et dependentiarum predictorum ponat et inducat et inductum auctoritate nostra defendat in contrarium facientes nonobstantibus quibuscumque.

In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium presentes litteras manu nostra subscriptas, per secretarium nostrum infrascriptum etiam subscribi sigillique nostri jussimus et fecimus appensione communiri.

Datum Napoli die decima quinta decembris, anno a Nativitate Domini millesimo quingentesimo septuagesimo primo, pontificatus vero

sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Pii divina providentia papæ quinti anno sexto,

(*Signé* :) Ant., card. Granvellanus.

Mandato ejusdem illustrissimi et reverendissimi cardinalis.

C. J. de Chessaigne.

Original sur parchemin, scellé sur papier sur double queue. *Arch. de la Haute-Saône*, H. 691. (Fonds de Luxeuil.)



GRAND SCEAU DU CARDINAL DE GRANVELLE. 1771. (1)
PETITS SCEAUX OU SIGNETS DE NICOLAS PERRENOT son père (2.3.4)
DE NICOLE BONVALOT sa mère (5), DE THOMAS PERRENOT DE CHANTONNAY son frère (6),
ARMOIRIES DU CARDINAL GRAVÉES SUR LE RELIQUAIRE DE ST LAURENT D'ORNANS (7)

LES

LIBERTÉS PUBLIQUES EN FRANCHE-COMTÉ

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. VUILLERMOZ

ASSOCIÉ RÉSIDANT.

(Séance du 29 janvier 1883.)

Messieurs,

Dans l'impuissance où je suis de vous apporter un travail personnel, et de justifier ainsi l'extrême bienveillance qui me vaut l'honneur inespéré d'appartenir à votre Compagnie, j'essaierai du moins d'obéir à l'usage en vous entretenant de l'œuvre récente d'un de vos confrères les plus vénérés, cette œuvre d'autant plus digne d'une religieuse attention qu'elle s'achevait à peine avec sa noble vie ; j'ai nommé l'ouvrage de M. le président Clerc, intitulé : « *Histoire des Etats-généraux et des libertés publiques en Franche-Comté.* »

Il m'a semblé qu'en abritant mon insuffisance sous un nom cher à l'Académie, et en substituant à ma faible voix un écho de celle que naguère encore vous entouriez de vos admirations et de vos respects, je paraîtrais peut-être moins indigne des sentiments d'indulgente sympathie qui m'ont attiré vos suffrages.

Notre province s'appelle d'un nom qui la caractérise, car il est inséparable du souvenir de ses antiques libertés et il les associe, pour ainsi dire sans transition, aux gloires plus hautes de la grande famille française.

Depuis longtemps déjà cette grande histoire avait séduit votre savant confrère, et c'est à la retracer qu'il a consacré son dernier effort ; en touchant à son œuvre, je ne saurais, bien

entendu, lui emprunter les qualités qui la feront vivre; puissé-je du moins ne pas trop en dénaturer le caractère et la portée.

Quand un peuple, par ses vertus et son génie, se montre digne de la liberté, il sait faire sortir de son sein des institutions propres à lui en assurer le bienfait ; c'est ainsi que nos ancêtres, « gens de gaillarde fierté, comme dit Gollut, et de « furieuse résolution, » trouvèrent en eux le principe de leur indépendance, et du jour où le progrès des temps eut mis en lumière ces assemblées publiques qui sont comme l'organisme d'une nation civilisée, elles apparurent riches déjà de l'héritage du passé et puissamment armées pour en défendre le dépôt et le transmettre intact aux générations à venir ; aussi M. le président Clerc a-t-il compris que l'histoire des libertés publiques en Franche-Comté était inséparable de celle des Etats-généraux de la province.

La constitution de notre Bourgogne n'était pas écrite : l'éminent auteur n'en énumère pas moins quelques-unes de ces franchises qui faisaient battre le cœur de nos aïeux et qui, à défaut de charte, se transmettaient pieusement de père en fils et de siècle en siècle au milieu du respect des générations ; c'était le don gratuit excluant tout impôt forcé, le serment du prince à son avènement, le pouvoir de juger renfermé dans les limites de la province, la présence d'un compatriote dans les conseils privés du souverain, les grandes charges publiques réservées aux hommes du pays; fiers privilèges qui se sont développés ou amoindris suivant les circonstances, mais dont le principe était tellement enraciné dans nos mœurs que son origine semble se perdre dans les ombres de la plus haute antiquité.

M. le président Clerc n'a pas cru devoir cependant s'aventurer jusque dans les profondeurs un peu ténébreuses de notre histoire ; ses scrupules d'érudit l'ont arrêté au point où la nuit règne encore sur les mouvements de notre existence politique, et sans méconnaître, dans plusieurs documents

éclairés par ses patientes recherches, la trace d'une incontestable antériorité, il a fixé à la fin du quatorzième siècle la limite extrême du champ si vaste encore ouvert à ses consciencieuses investigations.

C'est en 1382 en effet que, pour la première fois, les bourgeois des bonnes villes, déjà préparés aux honneurs de la vie publique par la renaissance des libertés municipales, furent appelés officiellement à délibérer avec la noblesse et le clergé sur les intérêts généraux de la province : les deux Bourgognes venaient de passer sous le sceptre du duc Philippe-le-Hardi, et l'un des premiers actes du nouveau souverain avait été de doter notre Comté de l'institution des états-généraux qui florissait déjà dans le duché de Bourgogne. Gardons-nous cependant d'attribuer cette création à des vues d'émancipation ou de progrès dans le sens de nos idées modernes ; le prince qui, sous la bannière de France, venait d'écraser la révolte des communes flamandes, aurait malaisément, ce semble, accueilli de pareilles aspirations ; en convoquant les états, il n'avait sans doute d'autre but que de se ménager de plus abondants subsides, et le peuple lui-même, loin de bénir le nouveau pouvoir conféré à ses représentants, n'y voyait que le surcroît de charges qui pouvait en résulter ; mais il est de l'essence des institutions utiles de grandir sous l'œil de Dieu en fécondant les germes semés par sa Providence, et l'assemblée des états allait bientôt devenir la première garantie de notre indépendance nationale.

Réunis à des intervalles plus ou moins éloignés sous Philippe-le-Hardi et sous Jean-sans-Peur son successeur, les états-généraux durent multiplier leurs sessions sous le règne de Philippe-le-Bon, « ce puissant duc d'Occident qui tenait » grand estat approchant de l'estat de Roy » et dont le luxe ruineux, soit en paix, soit en guerre, imposait à ses peuples des sacrifices sans cesse renaissants. Nos députés votaient, tout en les modérant, les dons requis au nom du souverain, mais ils ne se séparaient jamais sans réclamer de justes com-

pensations au profit de la province, ou sans faire entendre des remontrances quelquefois sévères : aucune des grandes calamités du règne ne les a laissés muets ou insensibles. Fallait-il résister au penchant funeste qui, au souvenir du sang versé à Montereau, entraînait le prince dans une alliance de plus en plus étroite avec l'Angleterre? Convenait-il de mettre un terme à l'abus des emprunts forcés ou de réprimer les exactions des officiers de finances ? Etait-ce la famine ou la peste qui décimait les populations et qui appelait des mesures de préservation et de salut? Y avait-il nécessité d'arrêter les incursions meurtrières de ces bandes indisciplinées qui, sous le nom significatif d'écorcheurs, désolaient nos campagnes ? Dans toutes ces circonstances, les états se montraient à la hauteur des périls qu'ils s'étaient donné mission de conjurer, et nos archives conservent des traces précieuses de leur sollicitude, de leur dévouement et de leurs efforts.

Le duc Philippe accueillait d'ailleurs les vœux de notre province qu'il voulait forte et glorieuse ; c'est à lui qu'elle doit le nom qui fait son orgueil, c'est lui aussi qui a fondé à Dole l'Université des deux Bourgognes et qui, en ouvrant au Parlement les magnifiques arceaux du château de Frédéric Barberousse, a doté ce corps judiciaire d'une installation digne de ses hautes destinées ; c'est lui enfin qui, en conviant les états à l'examen préalable des coutumes rédigées sur son exprès commandement, les a rendus pour la première fois participants à la puissance souveraine; aussi le bon duc Philippe a-t-il mérité de vivre longtemps sous ce nom, dans la mémoire du peuple, comme un prince ami de ses grandeurs et respectueux de ses libertés.

Son influence se faisait encore sentir sous le règne de son successeur. Malgré les tendances de son esprit dominateur et absolu, Charles-le-Téméraire ne paraît pas avoir méconnu, au moins en principe, nos franchises toujours vaillamment défendues par les états, et si les guerres qui ensanglantèrent

son règne tumultueux eurent trop souvent pour effet d'étouffer les plaintes de nos députés, la province n'en témoigna pas moins son attachement à la maison de Bourgogne, quand, à la mort du Téméraire, le roi de France, devenu souverain du duché, voulut porter la main sur le dernier joyau de l'héritage de la princesse Marie. Le sac de la ville de Dole, où la cave d'enfer conserve encore le souvenir de l'héroïsme de nos pères, restera inscrit dans nos annales comme un témoignage sanglant des dernières résistances de notre patriotisme.

Entrait-il dans les vues de Louis XI de rétablir nos franchises? M le président Clerc ne le pense pas, mais il constate que Charles VIII enfant, sous l'heureuse influence de son chancelier le franc-comtois Guillaume de Rochefort, rendit à Dole son titre de capitale et appela les représentants de la province à siéger dans l'assemblée générale des états français; le mariage du roi avec l'archiduchesse Marguerite, fille de Marie de Bourgogne, allait d'ailleurs sceller notre réunion à la couronne de France, et de toutes parts le pays renaissait à l'espérance, quand un caprice royal vint briser brusquement ces perpectives d'un tranquille avenir. Mais si le quinzième siècle n'a vu que les fiançailles de l'union que le dix-septième siècle devait consommer à jamais, nous laissâmes à notre future patrie un gage d'alliance bien inattendu peut-être. N'est-ce pas en effet un député bourguignon, Philippe de Pot qui, aux états-généraux de Tours, s'inspirant des traditions en honneur dans les deux Bourgognes, revendiqua pour la nation et pour ses élus le droit de saisir, dans certains cas, les rènes du gouvernement, proclamant ainsi, trois siècles d'avance, le principe de la souveraineté nationale qui domine aujourd'hui nos communes destinées.

Cependant la mort de Marie de Bourgogne n'avait pas éteint dans le cœur de Maximilien son époux le souvenir de la Franche-Comté perdue ; profitant de l'atteinte portée au traité d'Arras par la répudiation de la princesse Marguerite,

il pénètre en armes dans notre province, que la paix de Senlis fit passer aux mains de l'archiduc Philippe-le-Beau. Nos pères, qui auraient supporté impatiemment la domination directe de l'empire, accueillirent avec faveur ce fils de Bourgogne qui, en s'éloignant de nos frontières pour monter sur le trône de Castille, allait affermir notre autonomie sans briser le lien à peine renoué de notre antique fidélité.

Philippe-le-Beau trouva la province déjà rendue par l'ordonnance de 1494 « au même estat qu'elle estait et se conduisait sous les ducs Philippe et Charles » ; il n'eut qu'à suivre les traditions de ses aïeux, et quand la mort l'eut surpris, dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa puissance, l'empereur, docile aux conseils de son chancelier Carondelet que la province s'honore de compter parmi ses enfants, se fit un devoir de conserver comme un dépôt l'héritage de Bourgogne et de le transmettre intact à l'archiduchesse Marguerite.

Cette princesse que ses infortunes ont rendue célèbre défendit « sa chère Comté » aussi bien contre le malheur des temps que contre ses propres faiblesses, et avant de s'endormir sous les dentelles de pierres dont l'église de Brou couronne encore son tombeau, elle nous donna un dernier gage de son amour en adjurant celui qu'elle appelait le fils de son adoption de ne jamais se séparer de la Franche-Comté pour « non abolir le nom de la maison de Bourgogne. »

Recueilli pieusement sur les lèvres d'une mourante, ce vœu ne devait pas rester stérile ; Charles-Quint, dont le nom plane encore sur les débris des murailles qu'il éleva autour de nos cités, se plut à honorer notre vieille indépendance ; il voulut que les états ne pussent être convoqués que par lettres individuelles signées de sa main ; il ordonna que le don gratuit fût employé en entier pour le bien de la province, et dans le cours de ses longues guerres de France en Allemagne, il respecta et fit respecter notre précieuse neutralité. Son règne a été comme un premier trait d'union entre notre Comté et la ville libre impériale auxquelles l'avenir réservait une plus

intime communauté d'existence ; Dole et Besançon avaient voué à ce prince une égale reconnaissance, et ses traits gravés sur la pierre de leurs monuments rappelleraient encore aux deux cités le souvenir d'une gloire commune, si les révolutions pouvaient comprendre qu'il n'est pas bon d'effacer le passé quand on veut assurer l'avenir.

Permettez-moi, à ce point de notre histoire, de saluer en passant ces grandes figures de ministres, de magistrats et d'hommes d'état franc-comtois dont les vertus, les talents ou le génie jettent tant d'éclat sur nos fastes provinciaux. C'est à côté des Guillaume de Rochefort et des Carondelet, le président Gattinara qui a trouvé dans vos rangs, et toujours vôtre malgré son éloignement, un éloquent apologiste, les deux Granvelle qui ont porté si haut la gloire de leur nom, les Marmier, les Renard, les Lallemand, plus tard le conseiller Boyvin, ce héros des combats du XVIIe siècle, aussi grand dans la paix que dans la guerre, et tant d'autres que je ne veux pas nommer pour ne pas approcher trop près des grands noms de notre époque, car si j'en approchais, pourrais-je omettre M. le président Clerc lui-même : historien, il a travaillé à la gloire de son pays; magistrat, il a montré, dans le cours d'une longue carrière, que la justice présidait en lui plus encore qu'il ne présidait à la justice. Ces titres, aujourd'hui scellés du sceau de la mort, ne sont-ils donc pas de ceux qui survivent à la tombe et qui gardent une mémoire pour la postérité ?

Charles-Quint venait de s'ensevelir vivant sous les voûtes du monastère de Saint-Just ; le vœu de la princesse Marguerite lui est-il apparu au milieu des pompes de ses funérailles anticipées et l'a-t-il transmis à son successeur? On serait tenté de le croire quand on voit le sombre Philippe II conserver pour notre province les prédilections de son illustre père: s'il favorise le Parlement au détriment des états, l'adversaire des franchises flamandes nous laisse cependant jouir en paix de nos libertés, qu'il entoure même de garanties nou-

velles; et si notre noblesse ne sait pas se prémunir suffisamment contre le vent de révolte qui souffle des Flandres, il semble vouloir éloigner de nos frontières ces foudres terribles qui illuminent encore à travers les siècles sa mémoire tachée de sang.

En s'ouvrant sous le règne d'Albert et d'Isabelle, le xvii[e] siècle nous apporte les premiers grondements de l'orage qui se prépare; au dedans les états s'affaiblissent de plus en plus, au dehors l'ébranlement commence à se faire sentir. Déjà le vainqueur d'Arques et d'Ivry a fait luire à Fontaine-Française l'un des plus brillants éclairs de sa vaillante épée; debout sur notre frontière dévastée, il mesure du regard notre belle province où « l'Espagnol, dit-il, n'est pas chez lui » et l'effet aurait suivi la menace, si le couteau de Ravaillac n'eût suspendu, pour un temps encore, sur nos têtes l'inévitable arrêt du destin.

Les évènements qui se précipitent ne laissent plus guère de place à l'histoire de nos libertés, non que notre esprit d'indépendance ait abdiqué, il emprunte au contraire toutes les voix autorisées ou non pour dominer les bruits du siècle, mais il ne trouve plus à se retremper, comme autrefois, dans des forces vives et puissantes. Ce sera du moins l'honneur de nos pères d'avoir conservé jusqu'au dernier moment et au milieu des plus cruelles épreuves le souci de leur dignité.

Malgré la gloire incomparable du siège de Dole et l'héroïsme de la province tout entière, la guerre de dix ans avait fait de notre pays un désert semé de ruines; la peste et la famine s'étaient ajoutés à nos malheurs; les neuf dixièmes de la population avaient péri, les terres restaient sans culture, les murs de nos places conservaient l'injure irréparée des derniers combats. Sans force au déclin du règne de Philippe IV et sous la minorité de Charles II, l'Espagne, au lieu de seconder nos efforts, semblait nous abandonner à la haine mal dissimulée des ministres flamands; tout conspirait à notre perte, et la trahison des choses, sinon celle des hommes,

suffit à expliquer les faciles triomphes qui, à la fin du siècle, sans ajouter un rayon de plus à la gloire du grand roi, nous firent passer définitivement en sa puissance.

Nos libertés locales pouvaient-elles survivre à cette transformation. Nos pères le crurent, et la première conquête était à peine achevée qu'on les vit accourir à Saint-Germain étonnant la cour par la hardiesse de leurs revendications. Ils les renouvelèrent sous une forme plus solennelle quand la capitulation jurée par le roi leur permit de rappeler au tout puissant monarque que son serment était la condition de leur obéissance, et qu'il devait à sa gloire de respecter entre leurs mains l'héritage qu'ils avaient à transmettre aux générations futures, comme un fidéicommis inviolable et sacré. Mais la voix de nos députés se perdit au milieu des adulations qui entouraient le trône : méconnues par Louis XIV malgré ses promesses, oubliées de ses successeurs, nos libertés ne vécurent depuis l'annexion que dans la mémoire de nos ancêtres, qui ne cessèrent jamais de les revendiquer ; elles s'affirmaient encore à la veille de la révolution, dans les remontrances du parlement de Besançon et jusque dans les cahiers de notre noblesse aux états-généraux de 1789.

Aujourd'hui, la Franche-Comté ne veut plus d'autre gloire que celle de la patrie commune, qu'elle embrasse même d'une nouvelle et plus ardente étreinte, depuis que des revers imprévus l'ont placée au poste d'honneur en confondant sa frontière avec celle de la France ; fidèle plus que jamais aux aspirations qui ont honoré son histoire, elle descend avec confiance dans l'arène des luttes modernes où elle porte la conviction que ce siècle, comme ceux qui l'ont précédé, est en travail de la liberté.

Telle était, n'en doutons pas, la pensée intime de l'homme éminent qui vous parle par ma voix ; elle se dégage non seulement de sa vie que je dois m'abstenir d'envisager, réservée qu'elle est aux accents d'une éloquence seule digne de lui, mais aussi surtout de son cœur si plein de patriotisme et

d'espérance; il semble, en effet, qu'en vous montrant l'édifice de notre passé solidement assis sur le roc de la liberté, il ait voulu affirmer, avant de mourir, sa foi inébranlable dans l'avenir.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

Au discours de réception de M. VUILLERMOZ.

Monsieur,

La modestie est une vertu appréciée à l'Académie comme ailleurs, et c'est sous son égide que vous y entrez. Vous auriez pu y débuter par un travail original et personnel, car vos goûts littéraires, vos préférences pour les études sérieuses, votre science du droit vous en auraient fourni les moyens.

Vous avez préféré entretenir notre Compagnie de l'*Histoire des états-généraux et des libertés publiques en Franche-Comté* que M. le président Clerc venait d'achever à peine, au moment où une implacable maladie est venue éteindre en même temps son intelligence supérieure et sa vie Vous avez voulu, en faisant connaître ce dernier et important ouvrage de notre vénéré doyen, préparer en quelque sorte vos auditeurs à l'éloge que va prononcer tout à l'heure notre éminent confrère, l'éloquent prélat qui fut son ami.

Rendre hommage à un de nos vétérans mort en travaillant est une pensée pieuse et louable, mais à voir le parti que vous avez su tirer de votre sujet, je soupçonne fort qu'elle dissimule un goût prononcé pour les recherches historiques. Je n'en suis pas surpris, Monsieur, car la plupart des membres de la magistrature et du barreau qui ont appartenu à notre Compagnie ont cultivé avec prédilection l'histoire de notre province, et ont extrait de nos archives quelques matériaux qui ont leur place marquée dans l'histoire générale de notre pays.

Si telle est votre destinée, Monsieur, l'Académie comptera

un historien de plus et elle bénéficiera de vos recherches. Mais quelle que soit la voie réservée à votre activité, elle sait ce qu'elle peut attendre d'un homme honorable dont la vie se résume dans ces deux mots : le travail et la dignité.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. TIVIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 19 juillet 1883.)

MESSIEURS,

L'Académie fait alterner les concours d'éloquence avec ceux de poésie ; c'est donc à un ouvrage en vers qu'elle a promis, cette année, l'une des récompenses dont elle dispose. Respectueuse de cette liberté dont l'imagination surtout a besoin pour prendre un facile essor, elle n'exige des concurrents que le choix d'un sujet se rattachant de quelque manière aux souvenirs et aux sites de la Franche-Comté. La première question qui s'impose au rapporteur est celle de savoir comment cette prescription a été comprise et observée.

Quelques compositions d'un genre familier nous paraissent l'avoir plutôt éludée que suivie. Dans la première, l'auteur se promène sur les bords du Doubs à l'heure du crépuscule, ensuite sur la montagne où il admire tour à tour la puissante frondaison des chênes et leur aspect fantastique pendant l'hiver. Sa rêverie ne manque pas de charme, ses vers ont de l'élégance et du nombre ; mais ni les différentes phases de la végétation, ni les soupirs de la brise et les frissons du feuillage au déclin du jour ne sont des accidents particuliers à la Franche-Comté. Qu'un écrivain célèbre ait peint le spectacle d'une belle nuit dans les déserts du nou-

veau monde, qu'un autre ait exprimé l'intensité du silence et le scintillement inusité des étoiles dans les solitudes de l'Algérie, le choix s'explique, et le tableau se recommande par quelques traits originaux ; mais le soleil se couche en Franche-Comté comme partout ailleurs ; l'auteur a tort d'y chercher des mystères. Il en est surtout dont il aurait pu se dispenser de nous faire confidence, au risque de faire mettre en doute la moralité de ses compatriotes. Une troisième pièce adressée à un peintre (à Courbet peut-être), au sujet d'un tableau qui représente le saut du Doubs, rentrerait davantage dans les conditions requises, mais elle est de trop mince valeur pour y satisfaire.

Les mêmes observations s'appliquent à la pièce intitulée : « *La fête chez nous.* » C'est une *eau-forte*, nous dit le sous-titre, exprimant ainsi la rudesse et les traits heurtés de cette ébauche moins réaliste encore que triviale, et d'un caractère indécis entre la description pittoresque et la charge pure. Arrivons à des genres plus sérieux.

Voici d'abord un barde contemporain de Vercingétorix (appelé *Vercingétor* pour la commodité du vers) qui chante ce héros et le met en scène sur le plateau solitaire où fut Alesia. Ce n'est pas nous qui le chicanerons sur l'emplacement qu'il assigne à ce dernier boulevard de la liberté gauloise, et qui contesterons le rapport du sujet choisi avec l'histoire de la province. Le barde séquanais a bien fait de réveiller les souvenirs de l'indépendance perdue, pour stimuler le courage de ceux qui pourraient avoir à défendre l'indépendance menacée. Cette intention, qui perce à travers toutes les lignes de son manuscrit, communique une certaine chaleur à sa composition. Malheureusement l'ordre y manque. A-t-on voulu décrire le suprême engagement qui décida du sort d'Alesia ? Il est à peine indiqué. S'agit-il de la reddition volontaire et de la mort du héros ? Elles ne sont rappelées qu'incidemment. S'agit-il de la Gaule anéantie, ou de sa résurrection sous une forme nouvelle ? Les deux

idées sont traitées tour à tour sans qu'il soit possible de voir comment on passe de l'une à l'autre. Ajoutons que le héros déclame plus qu'il n'agit, et que l'écrivain ne possède pas sa langue ; il y mêle beaucoup d'incorrections et d'impropriétés. Les entraves de la poésie, disait le sceptique Fontenelle, ne sont devenues des beautés que par le caprice de l'art, « par la seule raison qu'elles gêneront le poète et que l'on sera bien aise de voir comment il s'en tirera. » Le nôtre ne s'en est pas tiré, et le tour de force est manqué. L'Académie, indulgente aux poètes novices, ne peut pas réduire son rôle à couronner de bonnes intentions.

L'auteur du *Chant d'un barde aux ruines d'Alaise* nous a présenté en outre une légende bisontine, intitulée le *Trou d'enfer*. C'est l'histoire d'un jeune seigneur de Montfaucon, qu'une passion brutale entraîne à la poursuite d'une bergère sauvée par l'assistance de la Vierge et le précipice dont elle rejoint d'un bond merveilleux le bord opposé. Mais je me trompe peut-être, car au lieu d'une arcade de rocher brusquement interrompue, il s'agit ensuite d'une fissure qui s'ouvre et se referme sur le ravisseur. Ici encore le narrateur ne s'est pas bien entendu avec lui-même. Surtout il n'a pas su se borner. La rapidité d'allure est nécessaire à ces récits, sur lesquels l'esprit ne peut appuyer sans se détacher de ce qu'il ne croit pas. La naïveté encore est nécessaire aux légendes ; or elle ne consiste pas à employer des archaïsmes démodés ; à dire par exemple : *Prenons sur notre dextre*, pour prenons à droite, à parler de *pastoure* et de *varlet*, à écrire *mantel* au lieu de manteau.

La récente inauguration de la statue de Rouget de Lisle à Lons-le-Saulnier paraît avoir inspiré l'ode animée d'un certain souffle, mais trop maigre de développements, qu'un des concurrents consacre à l'auteur de la *Marseillaise*. Quelques strophes sonnent bien ; d'autres se traînent dans les lieux communs ou prodiguent les termes vagues et affectés dont Rouget de Lisle lui-même ne s'est pas interdit l'emploi. Du

moins il sentait la puissance du rythme ; il en ménageait l'effet. J'en voudrais dire autant de son panégyriste ; mais quand je lis ces mots :

> Aujourd'hui, Rouget de Lisle, on te glorifie,

et encore :

> Nous marchions
> Conduits par l'empire et non par la liberté !

bien que je retrouve la mesure du vers en comptant sur mes doigts, je suis obligé de reconnaître que ce sont là des lignes et non des vers, en dépit des exemples qu'on peut alléguer en faveur de cette insurrection contre l'harmonie.

Voici, pour clore la liste, un poète, ou tout au moins un adepte passionné de l'art des vers, un vaillant serviteur de la muse délaissée, qui ne craint pas, après les anathèmes de Boileau et tant d'avortements lamentables, de tenter encore l'entreprise du poème, ou du moins de la narration épique. Toutefois il a ménagé l'Académie et s'est contenté de lui adresser un fragment de son œuvre inédite, fragment intitulé : le *Labarum*. C'est le récit de l'apparition dont certains historiens ont placé le théâtre sur la route de Mandeure à Besançon, qui fit de Constantin le soldat de la croix figurée sur ses étendards et le vainqueur de Maxence. Encore païen dans le poème, il offre un sacrifice à Jupiter et, pour indiquer que les dieux s'en vont, la victime frappée ne laisse couler que de l'eau sous le couteau du sacrificateur étonné de ce prodige, et surtout de voir qu'elle n'a pas de cœur. — Le cœur joue, dans les pièces qui nous ont été soumises, un rôle assez singulier. Dans le chant du barde, Brutus, perçant la poitrine de César, constate aussi que le cœur en est absent. Ailleurs, dans une pièce dont il nous reste à parler, c'est un vaisseau cuirassé, sous l'armure duquel

> On sent bientôt que bat un cœur plein de bonté.

Ainsi, cet organe vagabond n'est pas où on le cherche, et

il est où on ne le cherche pas. Mettons cette mobilité sur le compte de l'imagination poétique, et reconnaissons d'autre part que celle-ci a bien inspiré l'auteur du *Labarum* dans la scène de la vision merveilleuse. Un peu trop d'éclat peut-être y produit l'éblouissement. Il semble, pour lui emprunter une de ses images, que les brillants accumulés par lui sur le saint étendard (et parmi lesquels figurent à tort des turquoises *roses*) soient venus s'y placer d'eux-mêmes, et comme à l'insu de l'ouvrier. Ajoutons que la description usurpe la place qui manque à la peinture des personnages. Je prends volontiers parti pour Constantin contre Maxence; mais les épithètes d'*héroïque* et de *fougueux* ne suffisent pas à caractériser ces deux champions du paganisme expirant et de la civilisation chrétienne. Il est vrai que l'auteur peut nous renvoyer pour toute réponse à son manuscrit, dont il n'a détaché qu'un fragment.

Ce n'est point un fragment, mais une œuvre complète et bien venue que son ode à Dorothée de Jouffroy. Votre commission vous signale dans cette pièce une bonne facture, un style animé, un développement qui se soutient, une véritable élévation de sentiments et de pensées. Elle n'y trouve à reprendre qu'un peu d'emphase. L'inventeur de l'appareil qui devait transformer la navigation pouvait être loué plus simplement. Il n'était pas besoin de le hisser sur des sommets, de le jucher sur un trône d'or, de lui faire un cortège de tous les grands génies qui se sont illustrés dans la même carrière. En revanche, il était juste de protester avec indignation contre les mépris dont son invention fut l'objet, de le venger du ridicule attaché jadis à ses travaux comme à son nom, d'accuser l'indifférence dont la patrie fut coupable à son égard. Le poète s'en plaint avec raison dans ces termes émus :

Je m'en plains pour la France, infidèle à son rôle,
Sans elle, rien de grand ne se fait ici-bas!
La lumière n'éclot jamais qu'à sa parole,
Le monde pour marcher a besoin de son bras.

Elle est du feu sacré l'immortelle vestale;
Aux autels du génie elle en nourrit l'ardeur,
Et voilà qu'une heure fatale
Sonne sans la trouver à son poste d'honneur.

Et cet instant d'oubli nous a valu la honte
De voir un étranger nous ravir nos secrets.
Patrie, où donc es-tu?... Je regarde, ô mécompte!
Ce n'est pas toi qui tiens les rênes du progrès.
Sur les flots étonnés des fleuves d'Amérique
Son char roule, et la tombe où dormait Washington
Semble rendre à la République
L'illustre citoyen pour embrasser Fulton.

La tombe au contraire s'est scellée sur Jouffroy outragé, ruiné et méconnu. Heureusement, l'heure des réparations sonne tôt ou tard pour ces privilégiés de l'intelligence, et les hommages refusés à Jouffroy vivant ne manqueront pas à sa mémoire. Parmi ces hommages, la pièce que nous vous proposons de couronner fera bonne figure, après avoir subi quelques retouches et rendu, par exemple, au troisième vers de la douzième strophe le pied dont l'absence le fait boîter. Malgré cette tache et quelques autres qui la déparent, mais qu'il est facile de faire disparaître, elle nous a paru digne de vos suffrages. Dussent-ils, comme nous le soupçonnons, s'adresser à un concurrent déjà couronné, nous n'hésitons point à proposer, comme digne du prix dont vous allez disposer, une œuvre où l'habile emploi de la forme métrique s'unit à l'éclat de l'expression, où ni la pensée ni l'âme ne font défaut, qui présente enfin, plus que toutes les autres, le mérite d'être consacrée à l'une des gloires de la province et de la célébrer dignement.

LES

ORIGINES DE LA CHARITÉ

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. l'abbé FAIVRE

ASSOCIÉ RÉSIDANT.

(Séance du 29 janvier 1883.)

MESSIEURS,

La bienfaisance, rayonnement de la charité, reine de la paix, n'a ni couleur ni parti; elle efface toutes les distances.

Dans les plis de son drapeau sont tous ceux qui souffrent et tous ceux qui consolent. Elle honore et embellit la vie; elle ouvre le ciel Elle est votre inséparable compagne, Messieurs; la nommer devant vous, c'est obtenir votre indulgence.

En lui consacrant quelques lignes, je paie une dette envers elle qui m'a préparé une place dans votre illustre compagnie, une autre envers vous, qui, en me la donnant, n'avez écouté que votre générosité.

C'est d'elle encore que me vient la confiance, quand j'ose élever la voix devant cette assistance d'élite.

I

L'antiquité païenne connut l'esclave; elle ne donna jamais au pauvre le doux nom de frère ou d'ami. Elle eut parfois des élans d'humanité, maïs l'égoïsme fut la loi. Le besoin de sécurité dans la fortune et le plaisir inspiraient le législateur.

La Grèce, plus que Rome, tendit la main aux classes né-

cessiteuses. A coté de son immoral triobole (1), qui favorisait la fainéantise et le désordre, de son vil théorique exploité par les sycophantes, Athènes avait des libéralités pour ses soldats blessés, des distributions de secours, des bains, des chauffoirs publics pour les pauvres. Plus puissante et plus redoutée, Rome portait, attachée à son sein, une lèpre hideuse, le paupérisme. L'indigence et le prolétarisme étaient en insurrection périodique; pour l'étouffer, les terres conquises, celles de la royauté ou de l'Etat, les lois agraires, somptuaires, les confiscations, la colonisation, tour à tour employées, furent impuissantes. Le riche et le pauvre restèrent séparés par des haines violentes; il y eut des séditions, des massacres. La plaie béante du paupérisme allait toujours s'élargissant.

La loi frumentaire donna à la multitude le pain sans le travail. Les maîtres du monde firent, par leurs distributions de vivres, d'argent, de mobilier, de vêtements et les spectacles, un peuple insatiable de plaisir. Aux fêtes du triomphe succédait ce cri légendaire : *panem et circenses*, du pain et des amusements. Au temps de Jules César, le rôle des alimentés en comptait 320,000 sur une population de 450,000 âmes. Les distributions, dit Appien, avaient attiré à Rome tous les fainéants, tous les mendiants, tous les séditieux de l'Italie. C'est du reste le sort habituel des grandes villes. L'assistance publique n'était pas exempte de vil trafic, tant de la part de ceux qui donnaient que de ceux qui recevaient. Les largesses payaient souvent les voix dans les élec-

---

(1) *Triobole,* salaire du peuple. — Le peuple quitta tout travail utile; le triobole lui suffisait; d'une obole, ce salaire arriva à trois; il était payé par l'Etat à 6,000 citoyens d'Athènes chaque fois qu'ils assistaient à l'assemblée pour délibérer sur les affaires de l'Etat et juger les procès.

Le théorique donnait droit à la participation aux fêtes; il était aux fêtes ce que le triobole était aux jours ouvrables. Le triobole donnait du pain, le théorique le spectacle.

Ainsi le citoyen d'Athènes recevait de l'Etat, en secours, le nécessaire et le superflu.

tions. Des souvenirs de bienfaisance se rattachent néanmoins à quelques noms : l'histoire nous conserve ceux des Numa-Pompilius, des Tullius-Hostilius, des Servius-Tullius, des Aurélien, des Trajan, des Antonin, des Pline; mais la liste est bientôt épuisée.

Laissons l'ère payenne : l'éclat de l'art, des lettres, les fleurs de la poésie, la grandeur des aventures, ne rachèteraient pas l'absence de la charité; je n'en trouve ni le nom, ni les caractères sur les colonnes des Propylées ou les rochers du Capitole.

Les hommes peuvent se combattre, mais ils étaient faits pour s'aimer. L'étonnement fut grand chez le Grec et le Romain quand ils entendirent ce mot tombé du Calvaire : « Aimez-vous comme je vous aime. » Nos études ne nous l'ont pas fait cueillir sur les lèvres des Socrate, des Platon, des Aristote, des Cicéron, des Sénèque. La sagesse antique faisait châtier l'esclave, le plaignait rarement. Elle ne brisa jamais ses chaînes.

II.

Dieu est auteur de la bienfaisance et de ses instruments. Charité par essence (1), il fit l'homme à son image, être de charité. Faire du bien à ses semblables est une loi primordiale et la source des plus pures jouissances. L'amour, loi du temps, est le bonheur de l'éternité. Sous l'ancienne loi, il y eut de sincères amis de la douleur : les noms d'Abraham et de Tobie restent bénis.

La charité est surtout évangélique (2) : Jésus-Christ nous l'a rendue. Il s'est donné par amour ; ses disciples se donneront par amour. Le pauvre ne sera plus ni délaissé ni méprisé.

Sous ce nom de pauvre nous comprenons tout être humain

---

(1) Deus charitas est. (*Ep. I. Joan.*, ch. IV, v. 16.)
(2) Hoc est præceptum meum. (*Ev. Joan.*, ch. XV, v. 12.)

dans les privations, dans la souffrance. Des rêves, des pensées généreuses ne détruiront jamais la réalité de la misère : l'héroïsme de la résignation et l'héroïsme de la charité auront toujours leur champ d'exercice.

Un homme accomplit sa destinée par la patience, l'autre par sa libéralité. Le chrétien donne son or et sa personne; les catacombes conservent bien des secrets. Le jour où la charité monta éclatante avec la croix sur un trône, elle descendit dans la loi humaine ; celle-ci en fut imprégnée. Le pauvre en obtint protection, respect, assistance. La loi était charitable, elle le fut avec sagesse ; elle comprit le droit et le devoir d'être sévère en même temps que libérale, son amour pour le pauvre ne lui fit pas oublier le repos de la société. Elle mit une distinction entre l'homme dont la bonne volonté, le courage sont impuissants devant l'infortune, et celui qui, trop lâche pour porter la loi du travail, veut tirer son pain d'une prière hypocrite ou d'une menace. Si le premier est digne de compassion, le second mérite la peine réservée à la fainéantise et au vagabondage. En admettant cette distinction, la loi humaine copie la loi évangélique, qui avait apporté la prudence dans ses largesses.

La première organisation de la charité remonte aux apôtres ; ils établirent les sept diacres pour recevoir les dons des fidèles et les distribuer aux indigents. Saint Paul leur donna cette règle : « Rien à celui qui se refuse au travail, rien, pas même du pain (1). — Le pain doit être le fruit de nos sueurs (2). » Charlemagne ne parle pas autrement : « Que personne ne donne l'aumône au pauvre qui refuse de travailler de ses mains (3). » Saint Paul donnait l'exemple avec le précepte : pour n'être pas à charge aux peuples qu'il évangélisait, et pour augmenter le trésor des pauvres, il exerçait un métier.

---

(1) Si quis non vult operari, nec manducet. II Thess., ch. III, v. 10.
(2) In sudore vultus tui vesceris pane. Gen., ch. III, v. 19.
(3) Charlemagne, *Capitulaires*.

Les vrais pauvres eurent leur patrimoine ; l'Eglise l'avait créé, elle en conserva longtemps l'administration; le prince chrétien lui fit un devoir de cette charge : « L'Eglise est tenue, proclame-t-il, de nourrir les pauvres; les prêtres tiendront des tables auxquels ils seront admis; les évêques doivent subvenir à leurs besoins, les monastères leur doivent l'asile et l'entretien, l'autorité civile veillera elle-même à l'accomplissement de ces devoirs (1). »

Charlemagne n'innovait pas, il consacrait le passé. Jusque-là la société civile ne s'était guère occupée des pauvres; bientôt elle sera associée à l'exercice de la charité, et enfin elle en expulsera ceux qui l'avaient créée. C'est le sort des bienfaiteurs de l'humanité; Jésus-Christ n'en aura point d'autre. L'Eglise l'a mérité en prodiguant la science, en civilisant le monde, en protégeant les arts, en couvrant la terre de monuments, témoins, jusque dans leurs ruines, de sa fécondité et de sa puissance.

La charité chrétienne ne connaissait pas de frontières. L'an 41, une grande famine s'étend sur toute la terre; les chrétiens d'Antioche s'émeuvent, se cotisent, quêtent et envoient des sommes considérables aux frères de Jérusalem, misérables entre tous les autres. A la fin du IVe siècle, à Edesse, sur les bords de l'Euphrate, la persécution sévit : les évêques, les prêtres sont exilés; les pauvres, qui recevaient d'eux leur subsistance, sont délaissés; la famine fait d'innombrables victimes. Saint Ephrem sort de sa solitude, sollicite la charité des chrétiens; les pauvres sont sauvés; ils ont du pain. Les Chrysostôme, les Jean d'Alexandrie, les Vincent de Paul, pour ne prendre que quelques noms dans cette légion de héros de la charité, sont de la race de saint Ephrem. Ils savaient donner et se livrer. Ces deux choses sont nécessaires à la charité ; l'or ne suffit pas, il faut le cœur; la caisse de l'Etat ne le connaît point ; elle a l'or, elle

(1) Charlemagne, *Capitulaires*.

n'a pas le dévouement, et le dévouement est indispensable. Quand la haine a retiré la sœur de la charité d'auprès du vieillard de nos hospices, la sœur hospitalière du chevet du malade dans nos hôpitaux, bientôt le vide dans la caisse et les cris des malheureux ont rappelé ces servantes, ces économes incomparables du pauvre.

A ceux qui accusent l'Eglise d'imprévoyance dans sa charité et lui attribuent l'envahissement de la misère, rappelons les règles auxquelles elle a toujours été fidèle. « Il est besoin, disait déjà saint Jérôme, d'une étude attentive pour reconnaître le vrai pauvre, auquel seul il faut donner. Ce n'est pas celui qui est couvert d'habits déchirés, qui porte sur son visage et sur son corps les signes extérieurs du besoin. Rien n'annonce, parmi tout cet appareil, qu'il ne soit pas plongé dans les vices plutôt que dans la pauvreté. » Saint Jérôme veut que l'on n'exclue de l'assistance ni les juifs, ni les païens, nos frères dans l'humanité ; seulement, l'honnête pauvre, toutes choses égales, doit être préféré au malhonnête homme. Saint Basile enseigne que ceux qui veulent donner aux pauvres feront bien de prendre, pour intermédiaires de leurs largesses, ceux qui ont habituellement soin des pauvres et qui les connaissent. « Celui, dit-il, qui donne à un vrai pauvre donne à Dieu. Celui qui donne à des vagabonds, à des débauchés, jette son argent aux chiens. Gardez-vous, ajoute-t-il, de répandre vos charités parmi ceux qui font retentir des chants lamentables pour attendrir les femmes et les tromper ; gardez-vous de ceux qui contrefont des dislocations de membres et des ulcères pour faire fleurir leur commerce de mendicité. Les aumônes qu'on leur fait ne servent qu'à nourrir leurs vices et à perpétuer leurs fourberies. Les seuls qui méritent l'exercice de la charité dans sa plénitude, sont ceux qui supportent avec patience et douceur leurs incommodités et leurs misères. »

Comme nous le voyons, les chants lamentables, les dislocations de membres ne sont pas d'aujourd'hui, et nos pères

ne s'y laissaient pas prendre. « Il y a une avidité insatiable dans ceux qui demandent, dit à son tour saint Ambroise ; les uns demandent, quoique jeunes et vigoureux ; d'autres demandent, ce sont des débauchés ; d'autres demandent, et ce sont des vagabonds qui viennent engloutir la subsistance des vrais pauvres. Ils ne se contentent pas de peu, ils sont insatiables... Prenez garde que la part des nécessiteux ne soit la proie des fourbes et des intrigants. »

Dirions-nous mieux après quatorze cents ans?

L'Eglise est aussi prudente que généreuse ; il est bon de le répéter. Ecoutons encore le saint archevêque de Milan : « La faible voix du malheur, ajoute-t-il, crie plus haut aux oreilles d'un sage dispensateur des secours que la voix du mendiant. Combattez l'impudence de toutes vos forces. Allez au-devant des malheureux qui ne viennent pas au-devant de vous, allez chercher celui que sa pudeur porte à cacher sa pauvreté ; que le malade, qui ne peut se faire entendre à vos oreilles, se fasse entendre à votre cœur. Beaucoup d'évêques ont d'autant plus d'argent qu'ils en donnent davantage. D'où cela vient-il ? De ce qu'ils comprennent la charité et de ce que, les sachant équitables distributeurs d'aumônes, chacun leur confie les siennes, car nul ne donne qui ne veuille que ce qu'il donne serve à ceux qui sont réellement pauvres. »

On avait le registre des familles assistées. Le pauvre, obligé de se déplacer, obtenait de l'évêque un billet d'hospitalité. L'évêque était le refuge de tous les misérables ; comptable de la bienfaisance, il donnait parce qu'il recevait. Tout aux misérables, lui, ses biens et ceux qu'il recevait, il ne pouvait acquérir pour lui-même. Les biens qui lui arrivaient par une voie quelconque, donations entre vifs ou testamentaires, appartenaient aux pauvres de plein droit. Et ainsi les administrateurs s'incorporaient au domaine des pauvres : c'était le père avec droit de succession pour ses enfants. Quand plus tard, au lieu de remédier à quelques abus, on enleva ses biens au clergé, on dépouilla les pauvres.

Les pauvres gagneront toujours à l'accord des pouvoirs civils et religieux. L'union fait la force, même dans la charité.

Veut-on une idée des largesses de la charité chrétienne? Saint Jean Chrysostôme nous rappelle que, de son temps, la seule église d'Antioche pourvoyait chaque jour à l'entretien de trois mille veuves ou vierges consacrées, en plus des étrangers, des malades, des invalides qu'elle ne laissait pas dans le besoin. Si les riches tenaient trop serrés les cordons de leurs bourses, les évêques employaient les insinuations, les avertissements et même les stratagèmes.

Saint Macaire était inspecteur de l'hôpital d'Alexandrie ; il connaissait une femme riche et avare ; il n'avait rien pu en obtenir. Il lui dit un jour qu'une occasion très favorable lui était offerte d'acquérir pour cinq cents pièces d'argent un assortiment de pierres précieuses. La dame lui remet la somme. Il l'emploie sans délai pour son hôpital, appelle la dame et, lui montrant ses malades soulagés, lui dit : Voilà vos joyaux. La dame comprit la leçon, la reçut avec reconnaissance et devint une bienfaitrice de la maison de charité. Si tous les avares finissaient ainsi !

La charité ne se bornait pas à des distributions de pain, d'argent, de vêtements, à l'hospitalité ; elle prenait encore la cause du faible et du pauvre devant les grands. Elle devançait de bien des siècles notre assistance judiciaire. Nos bruyantes créations ne sont souvent qu'un plagiat. Saint Jean Chrysostôme se constitue le défenseur éloquent et intrépide du faible contre la terrible impératrice Eudoxie qui, marchant sur les traces d'Achab, voulait se faire adjuger les vignes de pauvres veuves. Saint Epiphane, saint Augustin s'inscrivent aussi contre des usurpateurs puissants et font rendre justice à des pauvres. Les évèques obtenaient des empereurs chrétiens des défenseurs attitrés des classes souffrantes contre la puissance et les vexations des riches. Le concile de Tours prononce l'excommunication contre les

spoliateurs des biens des pauvres et contre les oppresseurs de leurs personnes.

Les siècles de foi furent donc des siècles de bienfaisance.

Tant que le pauvre conserve l'esprit de l'Evangile (1), il se refuse aux vils expédients que cet esprit condamne ; il ne se fait vagabond qu'en cessant d'être chrétien. Alors commence le danger public : la société est contrainte de se défendre pour sa sécurité. La lutte entre le mauvais pauvre, le faux ouvrier et la société a été une des plus acharnées, des plus difficiles. Elle subsiste toujours. Chasser Dieu de la bienfaisance n'est ni la paix, ni la gloire, ni la prospérité, ni la liberté. Divine dans sa source, discrète dans son exercice, sublime dans son action, féconde dans ses fruits, modeste dans son triomphe, la bienfaisance, donnons-lui son vrai nom, la charité chrétienne mérite la reconnaissance de l'humanité, le respect de l'histoire, la liberté sur son chemin et le noble rang que la France lui avait laissé dans ses lois et ses institutions.

---

(1) Pauperes evangelisantur. (*Ev. Luc,* ch. VII, v. 12.)

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

Au discours de réception de M. l'abbé FAIVRE.

Monsieur,

L'actualité d'une étude sur la bienfaisance est de tous les temps et de tous les lieux ; car, malgré les transformations survenues dans les institutions humaines et dans les mœurs, malgré les réformateurs et leurs panacées, les motifs et les occasions d'exercer la charité sont aussi fréquents que jamais. Cependant ce mot est un peu démodé de nos jours ; on veut lui substituer celui de fraternité, comme s'il exprimait un sentiment différent et même supérieur au premier. On ne remarque pas qu'en faisant de la fraternité un devoir patriotique, on aboutit forcément à restreindre ses applications et à lui assigner des limites.

Comme la fraternité, la charité qui préconise aussi le patriotisme repose sur l'amour du prochain ; mais, ainsi que vous le rappelez judicieusement, elle procède d'un principe religieux qui ne connaît point de frontières et qui enseigne à tous les peuples que tous les hommes, sans exception, sont frères. C'est grâce à cette vocation illimitée de la charité qu'elle a combattu pour abolir l'esclavage, pour adoucir le code pénal de tous les peuples et qu'elle a ouvert, partout, des asiles et des hospices aux orphelins et aux vieillards que la bienfaisance officielle serait impuissante à secourir.

Ce sont là des bienfaits qu'on semble méconnaître, mais le souvenir ne s'en effacera jamais, et on finira par reconnaître avec vous que les pauvres ont tout à gagner à l'accord des pouvoirs civils et religieux.

La charité ne s'exerce pas seulement à l'égard des indi-

gents, et vous l'avez bien prouvé, Monsieur, dans les consolations et dans les conseils que vous avez prodigués aux prisonniers qui ont constitué, pendant plus de quarante ans, une partie de votre clientèle.

Vous l'avez prouvé encore en 1845, en ouvrant, sous le nom de l'œuvre de Saint-Joseph, la première école d'horlogerie à Besançon. A une époque où l'apprentissage de cette belle profession était trop onéreux pour beaucoup de familles, votre charité seule vous a inspiré, pendant plusieurs années consécutives, les moyens d'en faciliter l'accès à un grand nombre de jeunes gens qui occupent aujourd'hui une situation honorable dans l'industrie franc-comtoise. C'est à dater de l'œuvre de Saint-Joseph, j'aime à le constater ici, que, d'origine étrangère, l'horlogerie est devenue vraiment française.

Tout en donnant avec vous, Monsieur, au rôle de la charité toute l'extension possible, il y a dans votre discours un point qui m'a trouvé en divergence avec vous ; c'est celui où vous invoquez celle de vos nouveaux confrères. Vos études sur les prisons et sur la charité, votre dévouement au bien public vous donnent droit à un sentiment d'un autre ordre qui se traduira, soyez-en sûr, par une sincère et cordiale confraternité.

L'ABBAYE
DE MONT-SAINTE-MARIE
ET SES MONUMENTS

PAR

MM. le chanoine **SUCHET** et Jules **GAUTHIER**

MEMBRES RÉSIDANTS.

(Séance du 17 mai 1883.)

Saint Bernard mourut en 1153. Son influence sur la vie monastique dans notre province avait été considérable. De son vivant, douze abbayes cisterciennes furent fondées par ses disciples dans le Comté de Bourgogne (1). Ces religieux y remirent en honneur l'agriculture, et fécondèrent de vastes terrains jusque là déserts. Les grands seigneurs, qui possé-

---

(1) *Abbayes de la filiation de Morimond.* (D'après l'*Histoire de Morimond*, par M. l'abbé Dubois.)

1119, Bellevaux, 1re fille de Morimond. — Fondateurs : Anséric, archevêque, et Rainaud, comte de Bourgogne.

1130, Theuley, 6e fille de Morimond. — Fondatenrs : les sires de Mirebeau et de Vergy.

1132, Lieucroissant, 7e fille de Morimond. — Fondateurs : Ansério, archevêque ; Simon, comte de La Roche-en-Montagne ; Thierry, comte de Montbéliard ; Thiébaud, sire de Rougemont.

1132, Rosières, 2e fille de Bellevaux. — Fondateur : Gauthier III, sire de Salins.

1133, Bithaine, 9e fille de Morimond. — Fondateurs : Raymond et Amedey de Faucogney.

1133, Clairefontaine, 10e fille de Morimond. — Fondateurs : les sires de Jonvelle et Etienne, comte de Bourgogne.

1133, La Charité, 3e fille de Bellevaux. — Fondateurs : Alayda de Traves et Etienne, comte de Bourgogne.

daient ces domaines incultes, n'avaient d'ardeur que pour le métier des armes. Mais quand ils virent les institutions monastiques refleurir sous l'inspiration de l'abbé de Clairvaux, ils abandonnèrent à ses disciples de vastes espaces qui se couvrirent bientôt de riches moissons et de troupeaux nombreux.

« On voit alors naître et prospérer tout à la fois Bellevaux, Buillon et la Grâce-Dieu sous le patronage des Montfaucon ; Rosières reçoit sa dotation des sires de Salins. La Charité mérite les faveurs des Chalon ; Lieucroissant celles des comtes de Montbéliard et de la Roche ; Theuley, si cher aux preux de Vergy, donne asile à leurs dépouilles mortelles : la maison de Faucogney, comble Bithaine de ses bienfaits ; Anséric, archevêque de Besançon, ne se montre pas moins généreux envers Balerne ; Rainaud III, comte de Bourgogne, épuise ses revenus avec une magnifique imprévoyance en faveur d'Acey, de Clairefontaine et de Cherlieu. Les princes et les évêques ne se lassent pas d'enrichir les enfants de Saint-Bernard, comme pour élever leur fortune à la hauteur de leurs pieux mérites (1). »

Ces monastères furent tous élevés dans l'espace de 20 ans, entre les années 1119 et 1139. Ils prospéraient depuis plus de soixante ans, lorsqu'à la fin du douzième siècle, la dernière de nos abbayes cisterciennes, celle de Mont-Sainte-

---

1139, La Grâce-Dieu, fille unique de La Charité. — Fondateurs : Richard II de Montfaucon et les sires de Vercel et d'Orsans.

Abbayes de la filiation de Clairvaux.

1126, Balerne, fille de Clairvaux. — Fondateur : Anséric, archevêque.
1127, Cherlieu, fille de Clairvaux. — Fondateur : Rainaud III, comte de Bourgogne.
1133, Buillon, fille de Clairvaux. — Fondateurs ; les sires de Chenecey, Richard de Montfaucon et Anséric, archevêque.
1136, Acey, fille de Clairvaux. — Fondateurs : Rainaud III, comte de Bourgogne, et Anséric, archevêque.

(1) *Vie des Saints de Franche-Comté :* introduction, p. XVII.

Marie, fut fondée par Gaucher IV, sire de Salins, dans cette vallée pittoresque et sauvage où s'étend le beau lac de Saint-Point.

I

Dès le onzième siècle d'importants défrichements avaient déjà été accomplis dans les hautes montagues du Doubs. En l'an 1077 saint Simon de Crépy pénétrait, la hache à la main, dans les immenses forêts qui couvraient le Noirmont. Il y fondait un établissement religieux et agricole sous le nom de Motte ou maison des champs. Ce fut l'origine du village de Mouthe, bâti à la source du Doubs.

Dans les premières années du siècle suivant, vers l'an 1110 quelques religieux du monastère de Romain-Mouthier en Suisse, vinrent s'établir dans la région voisine de Mouthe, dans les environs du lac de Saint-Point. Ils y formèrent plusieurs établissements dans les lieux désignés sous les noms de Damvauthier, vallée de Tlen et Mont-du-Fourg. Ces religieux y bâtirent des cellules, et défrichèrent les terrains vacants et sans maître qui, selon la coutume du Jura, appartenaient au premier occupant (1).

Un de ces centres agricoles, l'ermitage du Mont-du-Fourg, fut, sur la fin du douzième siècle, l'origine de la célèbre abbaye de Mont-Sainte-Marie. Cet ermitage avait d'abord été occupé par quelques frères convers, qui vivaient sous la direction d'un chapelain. Ils partageaient leur temps entre le travail et la prière, sans appartenir à aucun ordre religieux déterminé. Vers la fin du douzième siècle, leur dernier chapelain, Etienne, moine de Buillon, leur fit adopter la règle de Citeaux. Ce fut le prélude de la grande transformation qu'allait bientôt subir la modeste colonie du Mont-du-Fourg.

---

(1) *Histoire des sires de Salins*, t. I, p. 36, aux preuves.

C'était le temps où les princes et les peuples s'enthousiasmaient pour les guerres saintes. Gaucher IV, sire de Salins, avait pris une part brillante à la troisième croisade, et avait heureusement échappé aux maux de la guerre. Revenu au comté de Bourgogne en l'an 1193, il voulut témoigner sa reconnaissance à Dieu par des œuvres pies. Gollut raconte que Gaucher « osat bien renter trois abbayes en un jour. Car » le matin il pourveut Rosières ; à midi, il fournit Goille ; » et à vespres, il dotat Mont-saincte-Marie, et les bastit com- » modément. »

Ce n'est là qu'une légende. Heureusement nous avons des documents plus certains dans la charte de fondation datée de 1199 (1). Par cet acte, Gaucher transforma en une grande abbaye l'humble ermitage du Mont-du-Fourg, qui fut appelé dès lors le monastère de Mont-Sainte-Marie, l'abbé Henri en fut le premier supérieur. En 1201 le pape Innocent III approuva la fondation de l'abbaye et confirma ses libertés et franchises. Les religieux quittèrent peu à peu leur désert primitif, et le nouveau monastère fut bâti, à quelque distance de l'ermitage, dans le frais vallon qui s'étend entre le lac de Saint-Point et celui de Remoray.

Protégée par les sires de Salins et les princes de Chalon-Arlay, l'abbaye prit bientôt de grands développements. Les religieux furent mis en possession de toutes les terres qui s'étendaient à *une grande lieue* autour du monastère. On vit selon l'expression de la Bible, la solitude fleurir et le désert devenir fécond. On éleva de nombreuses métairies sur les terres monastiques, et on y bâtit les cinq villages qui couvrent encore aujourd'hui ces campagnes (2). Les abbés acqui-

---

(1) *Histoire des sires de Salins*, t. I, p. 92, aux preuves.

(2) Labergement, Remoray, Fourcatier, Maison-Neuve et Saint-Antoine. Ces villages, avec ceux de Vaux, Le Brey, Touillon et Loutelet, formèrent la paroisse de Villamont, fondée sous le vocable de saint Théodule, sur la fin du XIIIe siècle, pour les besoins spirituels de ces localités. L'église paroissiale de cette circonscription était bâtie au

rent de nouveaux domaines, qui s'accrurent encore par les libéralités des princes de Chalon, à tel point qu'on disait, avec un peu d'exagération, que les religieux pouvaient marcher pendant sept heures, depuis la frontière du Comté jusqu'à Salins, sans cesser d'être sur leurs propriétés.

L'enceinte où fut bâti le monastère comprenait des terrains de culture, des jardins, des vergers. Au centre de l'enclos s'élevèrent successivement les différentes constructions de l'abbaye, avec un vaste cloître ayant 148 mètres de développement et soutenu par trente-deux colonnes (1). L'église située au midi, était, comme toutes les églises cisterciennes, dédiée à la glorieuse Vierge Marie. Sa construction, commencée vers le milieu du treizième siècle, s'acheva au commencement du siècle suivant. Cet édifice, par ses vastes proportions, par la pureté de son style, par les nombreuses statues et les monuments qui la décoraient, pouvait rivaliser avec les plus belles églises du même ordre, qu'on admirait à Cherlieu, à Acey, à Rosières.

Pendant plus de deux siècles, les princes de Chalon choisirent ce lieu sacré pour leur sépulture. La plupart reposaient sous des pierres tumulaires, qui formaient le pavé de la chapelle. « Six d'entre eux avaient des statues, chefs-d'œuvre d'artistes italiens. Ils étaient représentés couchés et revêtus de leurs habits de cérémonie, ayant près de leur tête des lions, symbole de la force, et à leurs pieds des chiens, symbole de la fidélité. On voyait sur les faces de ces monuments les armoiries de ces morts illustres (2). »

Aujourd'hui il ne reste plùs rien de cette grande basilique. Les ruines mêmes ont disparu. La charrue passe sur les sépultures des princes de Chalon. La révolution a dispersé

---

sud-ouest du monastère, au lieu où s'élève encore aujourd'hui une chapelle de saint Théodule. (Voyez Barthelet, *Recherches sur Mont-Sainte-Marie,* p. 51.)

(1) Barthelet, p. 35.

(2) Barthelet, p. 42.

leurs restes et les pierres de leurs tombeaux ont été brisées comme d'inutiles débris.

Quand cette œuvre de destruction s'est accomplie, les ruines morales avaient déjà précédé, dans le monastère, les ruines matérielles. En 1789, Mont-Sainte-Marie était une des plus riches abbayes de la Franche-Comté. Ses revenus s'élevaient à 24,000 liv. dont la plus grande partie était payée, comme dotation, à l'abbé commendataire. Le reste servait à l'entretien des six religieux que l'abbaye comptait encore à cette époque. Ces biens furent confisqués par la Révolution, et quand les six moines restants furent mis en demeure de choisir entre le monde et la vie religieuse, tous prirent le parti de renoncer à leur état (1).

Les richesses mobilières de l'église furent mises à la disposition du district de Pontarlier, qui envoya à la Monnaie de Paris les objets d'or et d'argent, reliquaires, vases sacrés, etc., « derniers hochets de la superstition. » Le reste fut vendu àl'encan, et dispersé dans le voisinage où l'on en retrouve à peine quelques débris. C'est ainsi que les stalles du chœur se voient actuellement dans l'église de Mouthe. Les manuscrits, réduits à une vingtaine, sont conservés dans la bibliothèque de Pontarlier (2). Les archives de l'abbaye, encore très complètes, se trouvent dans le dépôt départemental du Doubs. Le retable de l'autel orne l'église de Mignovillard, etc. Quelques-unes des statues qui avaient orné le vestibule ou les chapelles de cette église, furent enlevées par les Suisses lors de l'invasion de 1815, et figurent, dit-on, dans les musées de Genève. Un sculpteur de Pontarlier, M. Favier, a recueilli plus tard une des pierres tumulaires qui formaient le pavé de l'église abbatiale. C'est celle de

---

(1) L'abbé commendataire avait 15.500 liv. et les religieux 8,000 liv. (Voy. Sauzay, *Histoire de la persécution religieuse*, t. I et III.)

(2) V. Bibl. de l'Ecole des chartes, t. XLIV, une *Notice sur les manuscrits de la bibliothèque publique de Pontarlier*, par M. Jules Gauthier.

Guillaume de la Baume-Montrevel, un des chevaliers franc-comtois morts à la bataille de Granson en 1476 (Pl. II).

Le monastère avec l'enclos fut adjugé pour la somme de 12,000 liv. à Pierre-Joseph Battandier, de Pontarlier, qui fit démolir tous les bâtiments et en vendit les matériaux (1). Ainsi disparut cette antique demeure des enfants de Saint-Bernard. Quand on visite ces lieux, aujourd'hui complètement tranformés, rien ne peut guider l'archéologue pour refaire, par la pensée, la vaste enceinte où se développaient les bâtiments de l'abbaye. Heureusement nous avons retrouvé un plan tracé au siècle dernier, au moyen duquel on peut se faire une juste idée de ce qu'était ce grand établissement. C'est ce plan que nous venons vous soumettre, en vous signalant d'abord les principaux personnages qui ont vécu sous ces cloîtres, prié dans ce sanctuaire ou reposé sous les tombeaux de cette église.

Deux documents surtout nous intéressent, parce qu'ils résument toute l'histoire de Mont-Sainte-Marie. C'est d'abord le nécrologe des princes de Chalon, ensevelis dans leur chapelle qui était construite à droite du chœur. C'est ensuite la liste des abbés qui ont gouverné ce monastère de 1199 à 1790 (2).

La chapelle des Chalon remontait aux premières années du XIVe siècle. Elle avait été ajoutée au corps de l'église dont elle différait un peu par le caractère et le style. Dans moins d'un siècle, de 1310 à 1400, onze princes ou princesses de cette grande famille ont été ensevelis dans les caveaux de Mont-sainte-Marie (3). « Le monnment des princes de Châ-

---

(1) Barthelet, p. 157.

(2) Pièces justificatives n° I.

(3) En 1310, Jean de Chalon;
1322, Hugues de Chalon;
1330, Jean de Chalon;
1347, Béatrix de Vienne;
1350, Marguerite de Mello;

lon, dit Gilbert Cousin, fait d'une pierre ressemblant à du marbre, est orné de très grandes statues. Je ne sache pas avoir rien vu de plus beau, de plus élégant, ou de plus grandiose (1). »

Les funérailles de ces grands seigneurs prenaient quelquefois le caractère d'un deuil public. Telles furent celles de Jean de Chalon Arlay II, mort de la peste au château d'Arguel en 1362. Son corps fut transféré à Mont-Sainte-Marie, pour y être inhumé auprès des membres de sa famille. Ce fut un grand deuil pour la noblesse comtoise, dont il avait obstinément défendu les privilèges contre le duc de Bourgogne. Les paysans se souvenaient aussi que, par ses chartes de franchise, il avait attiré dans les montagnes de nombreux habitants, et favorisé le développement de l'agriculture. Ils accoururent de tous côtés aux obsèques de ce prince qui avait déclaré, en supprimant la mainmorte, « qu'il regardait à l'avenir pour que ces lieux fussent mieux habités (2). »

Jean de Chalon II fut un des plus grands personnages de cette famille. Il avait les sentiments généreux du chevalier, l'orgueil du grand seigneur, et surtout la valeur farouche et indomptable de l'homme de guerre.

Il n'avait que dix-sept ans quand son père mourut, (1322) lui laissant une grande fortune qu'il allait prodiguer dans une lutte implacable contre Eudes IV, duc de Bourgogne et

---

1362, Jean de Chalon;
1367, Louis de Chalon;
1388, Hugues de Chalon;
1397, Henri de Chalon;
1400, Hugues de Chalon.

Voir la li te complète dans Gilbert Cousin, dans Barthelet et dans les *Inscriptions cisterciennes* n° 196. (Bulletin de l'Académie de Besançon, 1882.)

(1) Marmoreo quodam lapide, grandioribus statuis altius extructum, quo non facile dixerim unquam me aliud vidisse aut pulchrius, aut elegantius, aut majus. (Gilb. Cognatus, *Descriptio Burgund.*)

(2) Franchises de Rochejean en 1350.

souverain du Comté. Nous allons esquisser les principaux traits de cette lutte.

Le duc Eudes avait déplu aux seigneurs comtois en laissant voir qu'il voulait les soumettre à son pouvoir absolu. « Il leur donna, dit Gollut, un bailly général ou gouverneur (messire Guy de Villefrancon), lequel mania les affaires superbement et sans porter respect aux barons et aux grands seigneurs. »

Un jour ce terrible bailli fit saisir, au nom du duc, les hommes et le bétail de Jean de Chalon (1335). Aussitôt celui-ci appelle aux armes les seigneurs et les vassaux mécontents, et, sans plus tarder, les confédérés ouvrent la lutte. Salins et la maison forte de Pontarlier furent brûlés. Tous les lieux favorables au parti bourguignon sont ravagés : « Partout, dit un contemporain, les ennemis du duc boutoient les feux en Comtey (1). »

Eudes ne pouvait laisser ses partisans sans défense. Il rassemble ses troupes, s'avance jusqu'aux portes de Besançon. Le 17 août 1336 les deux partis se rencontrent. L'armée du duc était nombreuse et soutenue par 9,000 cavaliers.

Jean de Chalon, à la tête des confédérés et de la milice de Besançon, donnait l'exemple de la valeur. Mais ses hommes, enveloppés dans un pli de terrain par les troupes ducales, furent taillés en pièces. Mille citoyens périrent sur ce triste champ de bataille, qui porte encore aujourd'hui le nom de combe du malheur ou de *Malecombe*.

Jean de Chalon, la rage dans le cœur, fut obligé d'accepter la médiation du roi Philippe de France qui imposa de rudes conditions aux confédérés. Le baron d'Arlay subit un mois de captivité dans les prisons du Louvre. Il était trop fier pour supporter cette humiliation sans une arrière-pensée de vengeance. Aussi, quelques années après (1342), ayant

---

(1) GOLLUT, liv. VIII, ch, II. — CHEVALIER, t. I, p. 174. — Ed. CLERC, t. II, p. 37, etc.

refait ses forces, il recommença contre le Duc une guerre aussi terrible qu'auparavant. Malgré l'appui des Bisontins, il subit plusieurs échecs qui l'obligèrent à se rejeter dans les montagnes, où il poursuivit une guerre de châteaux.

En 1346 le duc de Bourgogne avait assisté à la désastreuse bataille de Crécy. Ce malheur public toucha peu Jean de Chalon. Il vit au contraire, dans l'abaissement de son ennemi une occasion de relever sa puissance, et se hâta de recommencer son impitoyable lutte contre le Duc. Il vendit plusieurs seigneuries pour refaire ses finances épuisées. Il reforma la confédération des barons comtois, toujours impatients du joug, et leur obtint l'argent et l'appui des Anglais.

Une fois en mesure de recommencer leurs agressions, les confédérés se mettent en campagne. Dans les montagnes du Jura, dans les vallées du Doubs et de la Saône, ils enlèvent les châteaux, brûlent les villages, et désolent partout les terres fidèles au duc de Bourgogne.

Eudes épuisé se sent incapable de résister à son terrible ennemi. C'est lui maintenant qui est obligé de demander la trève. Elle est consentie et doit s'étendre du mois de mai 1347, jusqu'au mois de septembre. La ligue des seigneurs triomphait. Mais ces guerres, désastreuses pour les deux partis, n'avaient procuré au pays que des calamités.

La peste vint se joindre à tous ces maux. Le duc Eudes IV fut emporté par le fléau au mois d'avril 1349. Le baron d'Arlay songea alors à assurer les avantages qu'il avait obtenus par son dernier triomphe. Il obtint de Jeanne de Boulogne, régente du duché de Bourgogne, un traité qui maintenait en faveur de la noblesse comtoise, « toutes bonnes coustumes, libertés et franchises. »

Jean de Chalon fit alors trève de combats, pour accomplir des œuvres plus utiles. Il favorisa la culture et le défrichement des forêts. « Considérant, dit-il, le prouffit et utilité de nous et de nos hommes mainmortables, » il accorda des franchises à un grand nombre de villages de ses seigneuries.

Il fut, dans les montagnes, un des plus grands promoteurs de cette mesure libérale, aussi avantageuse aux intérêts du seigneur que profitable au bien des sujets.

Jusqu'à sa mort, il travailla à maintenir, contre les ducs de Bourgogne, les antiques franchises féodales de la noblesse comtoise. Dans ses loisirs, il se plaisait à faire de grandes chasses dans ses vastes forêts, et il conviait à ces jeux, image de la guerre, les grands seigneurs du royaume.

Après le honteux traité de Brétigny (1360), Jean de Chalon eut à se défendre contre les Grandes Compagnies qui dévastaient le comté de Bourgogne. C'est au milieu de ces luttes qu'il fut frappé de la peste, au château d'Arguel. Il expira, à l'âge de 57 ans, entre les bras de ses enfants, le 25 février 1362.

Il avait été, comme tous les membres de sa famille, un des grands bienfaiteurs de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie. Quand on y transporta ses restes mortels, « les montagnards remplissaient l'abbaye, l'église et les avenues, et tous disaient avec respect : « Si avions poure pays, plein de déserts et de montaignes, manquant de tout, fors que de bestes sauvaiges : mais le grand sire de Chalons nous a donné libertés et franchises (1). »

Son nom figure sur la liste mortuaire déjà mentionnée, et qui comprend tous les princes de Châlon inhumés à Mont-Sainte-Marie. Mais ses restes, comme ceux des autres seigneurs de sa famille, sont mêlés aujourd'hui à la poussière des champs où se promène la charrue.

Pulvis es et in pulverem reverteris.

J'ai dit qu'après le nécrologe des princes de Chalon, le second document qui nous intéresse relativement à Mont-Sainte-Marie est la liste des abbés.

Malgré la rareté des documents, nous pouvons constater

(1) Ed. Clerc, t. II, p. 131.

quelques-unes des industries qu'ils ont favorisées dans les montagnes. Ce sont eux qui, dès l'origine, y ont introduit l'exploitation de la térébenthine. Ils avaient pour cela, construit un four à poix, et c'est de cette industrie que leur premier établissement prit le nom de Mont-du-Fourg, *mons de Furno.*

Plus tard, quand ils défrichèrent les vastes forêts que leur avait cédées le sire de Salins, ils songèrent à tirer parti des bois coupés, qui étaient réduits en charbon. C'est vers cette époque ancienne qu'il faut faire remonter l'établissement des forges de Rochejean, dont les religieux étaient seigneurs dès le XIV[e] siècle. L'abbé de Sainte-Marie avait droit de tirer des mines de fer dans tout le territoire de Saint-Antoine, et nous voyons qu'au XV[e] siècle les habitants du pays allaient abattre du bois au Noirmont et à la Joux pour en faire du charbon destiné à alimenter les forges (1).

Dès l'an 1245, avec l'approbation de Guillaume, archevêque de Besançon, les religieux fondèrent des villages avec des églises dont ils avaient la dîme. Ils formèrent successivement, dans toute l'étendue de leurs propriétés, les établissements industriels qui caractérisent encore aujourd'hui la région des montagnes, scieries, moulins, usines, pêcheries, etc. Ils construisirent des ponts, exploitèrent des carrières, et ouvrirent, pour l'exploitation des forêts, ces chemins rustiques où l'on voit encore aujourd'hui des ornières de 15 à 20 centimètres de profondeur dans le roc.

Dans l'intérieur du monastère, plusieurs religieux s'appliquaient à copier des manuscrits qu'ils ornaient de miniatures. La bibliothèque de Pontarlier possède encore une vingtaine de ces manuscrits sur vélin, provenant de Mont-Sainte-Marie, et qui sont d'une assez belle écriture gothique, des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles. A côté des ouvrages liturgiques, on trouve, parmi ces manuscrits, une vie de Saint-

---

(1) *Annales de Rochejean,* par Loye, p. 81 et passim.

Bernard, un Saint-Grégoire de Tours, et l'Encyclopédie d'Isidore de Séville connue sous le nom d'*Etymologies.*

Mais le grand œuvre des abbés de Mont-Sainte-Marie fut la construction et l'ornementation de leur belle église. Commencée dès l'origine du monastère, elle portait la trace des modifications qu'elle subit du XIIIe au XVIIe siècle

Les fondations et munificences faites par les Chalon, pour réparer ou embellir l'église « où la benoiste Vierge Marie est dévotement servie, » sont mentionnées dans les années 1338, 1365, 1366, 1368. Cet édifice est atteint par un incendie en 1429. Le pape Eugène IV accorde une bulle d'indulgence pour tous ceux qui aideront les religieux à réparer ce désastre.

Pendant la guerre des Suisses contre Charles-le-Téméraire, l'abbaye subit des dévastations, qui sont réparées sous le gouvernement florissant de l'abbé Jean de Frasne, mort en 1509.

Au seizième siècle, c'est un grand personnage politique, Louis de Vers, qui gouverne Mont-Sainte-Marie. On lui doit un grand nombre des objets d'art qui ornent l'église. Car il put l'embellir, grâce aux dons généreux que Philibert de Chalon fit à cette abbaye. Ce prélat mourut en 1553, et sa tombe, conservée jusqu'à nos jours, le représente avec tous les insignes de sa dignité abbatiale.

Après lui, l'église et l'abbaye subirent de nouveaux désastres, surtout pendant la guerre des Suédois. Un document contemporain nous montre cette église dépouillée « de ses sanctuaires, habillements d'autels et reliques ». Après la guerre, l'abbé Durand s'efforça de la remettre en son premier état. « Il fut, pendant ces temps difficiles, une vraie providence pour l'abbaye. » Après une carrière bien remplie, il mourut en 1658 et fut inhumé dans l'église du monastère (1).

C'est pendant son administration, en 1624, que fut rédigée

---

(1) BARTHELET, p. 124.

une description de l'église et du monastère, qu'on retrouve dans le terrier de Mont-Sainte-Marie (1). Nous la citerons, en terminant, comme un document utile pour nous aider à reconnaître les différentes parties du plan que nous reproduisons, et qui, dans la seconde partie de ce travail, nous permettra de reconstituer, au moins en description, l'abbaye et ses cloîtres tels qu'ils existaient encore il y a moins de cent années.

II

Entre Mouthe et Pontarlier, le Doubs, qui n'est encore qu'un ruisseau, confond un instant ses eaux avec celles de deux lacs de dimensions considérables mais inégales, le lac supérieur (2) de Remoray, le lac inférieur de Saint-Point qu'il relie l'un à l'autre. Un pont de bois couvert, franchissant entre ces deux lacs la rivière naissante, marque le centre de l'ancienne terre abbatiale du Mont-Sainte-Marie, devenue sous la Révolution la municipalité du Mont-des-Lacs et depuis la commune des Granges-Sainte-Marie. L'abbaye n'est pas loin ; dès qu'on a traversé le pont pour passer sur la rive gauche, on aperçoit, se détachant sur les pentes verdâtres d'un cirque de collines semées de métairies et couronnées de sapins, la masse grisâtre des quelques bâtiments qui survivent : l'ancienne porterie devenue une ferme, le quartier abbatial occupé par une tannerie, l'infirmerie transformée en maison forestière. Les murs en pierres sèches qui ferment les pâtures et dessinent l'enclos du vieux monastère sont semés de voussures et de chapiteaux, derniers vestiges

(1) Barthelet, p. 36.

(2) Le lac de Remoray, appelé dans les plus vieux textes *lacus superior*, avait retenu longtemps de cette appellation le nom de *Lac Savoureux*, de même que Colombier-Fontaine (canton de Pont-de-Roide) nommé au XIIe siècle *Columbeyr Superior* fut appelé aux XIIIe et XIVe siècles *Colombier Savoreux* ou *Savoureux*.

de l'église, dont l'emplacement même est ignoré maintenant des plus vieux habitants du pays. Mais à droite du quartier abbatial, haut bâtiment qui date du xvie siècle et fut modernisé au xviiie, une tour ronde dont la toiture pointue vient de s'effondrer et qui garde au dessus de sa porte en accolade la date de 1551, sert à jalonner la place où s'ouvrait le portail de l'église tourné au Nord-Ouest. Faites le tour de ce bâtiment, et sur sa façade Sud vous verrez encore le profil, ou plutôt les formerets de sept travées du cloître qui s'appuyait contre elle, et vous retrouverez sculptées sur une pierre bleuâtre les armes de la vieille abbaye cistercienne : *parti d'or à la bande de gueules* qui est SALINS, et *d'azur billeté d'or au lion de même* qui est BOURGOGNE-COMTÉ. Quelques tombes (1), des chapiteaux, des tronçons de colonnettes, quelques pans de mur à fleur de terre, voilà, avec ce que nous venons de décrire, tout ce qui reste visible du plus riche monastère des montagnes du Doubs. Heureusement que pour suppléer à l'insuffisance de ces ruines, nous avons et nous reproduisons dans ce travail un beau plan de l'abbaye levé avec précision au milieu du dernier siècle (2), au moment où des réparations soigneuses venaient de faire disparaître les outrages des ans et des guerres. Grâce à lui, grâce à certains documents inconnus jusqu'ici des historiens, la description complète de l'abbaye du Mont-Sainte-Marie devient possible et l'on peut, remettant toutes choses détruites ou semées çà et là en leur place réelle, restituer la physionomie du vieux cloître cistercien qui fut si longtemps la nécropole des princes de Chalon-Arlay. Nous suivrons pour guide dans cette restitution sommaire le plan déjà cité, dressé vers 1773, et les procès-verbaux de visite de l'abbaye rédigés par les soins du parlement de Franche-

---

(1) V. Les *Inscriptions cisterciennes*, n°s 193-199. (Bulletin de l'Académie de 1882.)

(2) Plan coté L, 9, n° 73, Anc. inv. des plans. *Arch. du Doubs*; Pl. I.

Comté au milieu du xviie siècle et à la fin du xviiie (1); de la sorte nous espérons retrouver au complet, telle qu'elle était à cette dernière date, la disposition et la distribution des bâtiments claustraux, l'architecture et la décoration de l'église abbatiale.



Tournée au Nord-Est du côté de Pontarlier, l'entrée principale de l'enclos du Mont-Sainte-Marie est un bâtiment rectangulaire percé de part en part d'un couloir voûté, surmonté à l'extérieur d'un « cabinet » ou niche saillante abritant une statue de la Vierge, flanqué pour la défense de deux tourelles rondes surmontées de toitures aiguës. Cette porterie contient une grange, une écurie et quelques pièces d'habitation du portier; après l'avoir franchi, une courte avenue côtoyant le ruisseau venant de Vaux et Chantegrue, qui plus bas, avant de se jeter dans le Doubs, fait mouvoir un moulin et une « rasse » ou scierie situés dans l'enclos même, conduit à l'entrée d'une seconde enceinte protégée à droite par une tourelle ronde (du xvie siècle) plantée à l'angle des deux quartiers des religieux et de l'abbé, ce dernier faisant face au Nord, celui des religieux regardant le Levant. La façade du logis des religieux, de style Louis XIV, qu'on aperçoit en franchissant la seconde enceinte, a deux étages; le rez-de-chaussée est percé de quinze fenêtres et de deux portes; la porte du vestibule, surmontée d'un fronton rectangulaire, donne accès à droite au bûcher suivi d'une cuisine, du réfectoire, de la dépense ou chambre de la procure, enfin des caves ayant une porte sur la cour d'entrée; à gauche au dortoir composé de cinq chambres de religieux, de deux chambres de domestiques. Au premier étage, auquel deux escaliers, l'un de bois à l'extrémité sud, l'autre de pierre au nord près

(1) Procès-verbaux de visite des abbayes franc-comtoises. Série B, Parlement. *Arch. du Doubs.*

de la cuisine, donnent accès, sont disposés, en partant de la gauche, l'infirmerie et ses annexes, consistant en huit pièces, prenant jour sur la façade intérieure du côté du parterre et desservis par un long corridor, la salle des archives et les greniers à blé voûtés à bonnets. Le côté Est du cloître appuie son couloir à ce bâtiment principal que flanquent deux ailes inégales, l'une au Nord : le quartier abbatial et le logis des hôtes, l'autre au Sud, contenant la chambre du four, deux caveaux et la salle du chapitre, dont quatre piliers massifs placés au centre supportent les voûtes, et qui prend jour sur un joli parterre soigneusement dessiné dont un jet-d'eau central anime les plates-bandes (1) (le relâchement des religieux vient de le convertir en serre chaude). Au premier étage est un dortoir divisé en six cellules, muni d'un double escalier, l'un descendant à l'église du côté du Sud-Ouest. Contre ce corps de logis, rebâti vers 1692 sur l'emplacement de l'ancien quartier des hôtes (2) et surmonté d'un petit clocheton, s'appuie le côté Sud du cloître, la galerie Ouest côtoyant l'église, la galerie Nord s'adossant à la façade intérieure du quartier abbatial. Ce quartier (3), flanqué de deux tourelles rondes et symétriques dont nous avons déjà parlé (l'une qui protège la seconde porterie, l'autre, *la tour de la prison* datant de 1551 et subsistant encore), est percé au rez-de-chaussée de deux portes et de neuf fenêtres; la porte principale, regardant le Nord, ouvre sur un vestibule et un grand escalier de pierre, à droite est le logement du concierge, à gauche sont trois chambres d'hôtes. L'étage unique qui surmonte le rez-de-chaussée contient le logis de l'abbé : une bibliothèque, une chapelle particulière, six chambres à coucher, un cabinet de toilette et une chambre de domestique. Tous ces bâtiments,

---

(1) Procès-verbal de visite de 1785.

(2) Le bâtiment du Chapitre mesurait 88 pieds de long, le logis des religieux, auquel il était adossé, 252 pieds 6 pouces.

(3) Long de 147 pieds 8 pouces.

à quelques exceptions près, ont été relevés de leurs ruines de 1650 à 1760 par les abbés commendataires Gabriel Durand, Ignace et Ernest de Bette de Leyden, Louis du Ban et Jean-Claude Boisot. Sans nous arrêter à décrire leurs dépendances et à parcourir l'immense enclos qui les environne, parterres, potagers, pièces d'eau, avec tous les accessoires des jardins à la française et les plantations que permet la rigueur du climat, nous avons hâte d'aborder la partie ancienne et particulièrement intéressante du monastère, l'église et le cloître quadrangulaire qui s'attache à son flanc gauche et forme le centre des constructions.

Longue de 177 pieds (59 mètres) dans œuvre, large de 78 (26 mètres) à la croisée du transept, l'église de Mont-Sainte-Marie, dont l'ensemble révèle la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe, a son abside tournée au Midi, son porche ouvert au Nord. Une porte unique, dont le cintre à double redent est soutenu de chaque côté de deux colonnettes, donne accès à la nef principale ; le pignon de cette façade bâtie en retrait sur le quartier abbatial contre lequel elle se heurte est percé d'une seule et étroite fenêtre ogivale ; au dessus une rose multilobée éclaire les combles. Descendons six marches de pierre, franchissons le seuil, nous sommes dans la grande nef, large de 24 pieds (8 mèt.), tandis que les nefs collatérales ne mesurent que 13 pieds (4 mèt. 33). Sept travées précèdent le carré du transept, au delà duquel est un sanctuaire de deux travées terminé par un chevet rectangulaire. Les murs de la nef, supportés par des piliers carrés avec colonnettes engagées sur chaque face, sont partagés en trois étages. A l'étage inférieur, des arcatures en tiers-point mettent en communication chaque travée de la nef avec le collatéral ; le second étage, compris entre deux bandeaux légèrement saillants, est aveugle ; enfin l'étage supérieur, amorti en arc ogival par les formerets des voûtes, est éclairé d'une fenêtre également en tiers-point et sans meneaux. La nef latérale gauche, contre laquelle est appuyée la galerie

Ouest du cloître, est sans fenêtres, six baies pareilles à celles de la grande nef éclairent le collatéral droit. Les bras du transept comptent chacun deux travées, sur chacun d'eux s'ouvrent parallèlement au sanctuaire deux chapelles; dans le bras gauche un escalier de pierre conduit à la sacristie située au premier étage du corps de logis du Chapitre. Dans le bras droit prolongé s'ouvre, par une immense arcade, l'entrée de la chapelle funéraire des Chalon, composée de deux larges travées, éclairée de trois fenêtres ogivales, ayant son chevet parallèle à celui de la grande nef. Toute l'église est uniformément voûtée en croisée d'ogives, la nef principale ayant environ 17 mètres de hauteur sous clef, mais les chapelles latérales étant beaucoup moins hautes, y compris la chapelle des Chalon achevée au xve siècle et consacrée le 6 juin 1459. Les chapiteaux des colonnettes qui supportent les retombées des voûtes généralement ornés de feuillages, capricieusement contournés et surmontés d'un large tailloir avec gorge et redent inférieur, montrant çà et là, mêlés à leurs acanthes, quelques têtes humaines formant saillie; l'un d'eux porte sculptés six écussons de bienfaiteurs de l'abbaye, parmi lesquels je remarque les armoiries des Arbois, des Usier, des Pontarlier (1). Sur le carré du transept est planté un modeste clocher de bois surmonté d'une flèche élevée, avec croix, coq et arêtiers en fer blanc; dans ce clocher est un beffroi muni de trois médiocres cloches et une horloge dont le cadran regarde le sanctuaire de l'église. On parvient à cette tour par une viorbe placée dans une petite chapelle carrée ouvrant par deux portes sur la septième travée du collatéral droit et sur la chapelle des Chalon, et dédiée à saint

---

(1) Ce chapiteau, encore visible récemment à Labergement-Sainte-Marie, porte disposés sur ses quatre faces les six écus suivants : 1° *de à... une jumelle de...* (Arbois ou du Vernois); 2° *de... à sept pals de...* (Usier); 3° *de... à trois cotices de...* (?); 4° *de... au pal de...* (Neuchatel); 5° *de... au sautoir de...* (Pontarlier); et 6° *de... au chevron de...* (?). V. les pl.

Michel et aux Trois-Rois. Extérieurement de hauts contreforts et des arcs-boutants consolident les murs et contre-balancent la poussée des voûtes, on en peut compter dix-sept sur le plan de 1773, non compris ceux perdus dans les murs du quartier abbatial, du cloître et du chapitre. Vingt-quatre grandes fenêtres, de dimensions inégales, excepté celles du transept et des nefs, donnent jour aux diverses parties de l'édifice, outre quelques baies moins importantes ; elles sont garnies de vitraux sertis de plomb, quelques-uns, particulièrement dans la chapelle de Chalon et les chapelles du transept, ornés de figures et d'armoiries. Ajoutons, pour compléter cette description architectonique, que le dallage des nefs et les tombes d'abbés ou de seigneurs qui y sont encastrées ont disparu dès longtemps sous un plancher qui masque tous les soubassements des piliers. Seule la deuxième chapelle de droite, dédiée à saint Nicolas, a un pavé apparent qu'on soulève pour l'inhumation des religieux ; dans la chapelle des Chalon deux longues dalles munies de boucles couvrent l'escalier du charnier. Après avoir parcouru l'église du Mont-Sainte-Marie, dont l'église contemporaine de Chissey (Jura) pourrait jusqu'à un certain point compléter l'idée au point de vue du style, et avant d'aborder le détail de sa décoration, entrons un instant dans le cloître dont nous connaissons déjà l'emplacement et dans lequel nous conduit une porte percée dans la septième travée du collatéral gauche (première avant le transept), et enfilant directement le couloir Sud. Ce cloître est barlong : deux couloirs (ceux du Nord et du Sud) mesurent 72 pieds (ou 24 mètres), deux (ceux de l'Est et de l'Ouest) 88 pieds (37 mètres 33), sur une commune largeur de 9 pieds (3 mètres) ; chaque couloir comprend sept travées voûtées en croisée d'ogives, ce qui en tenant compte des travées d'angle communes à deux couloirs, représente vingt-six bonnets, travées ou compartiments. Du côté extérieur, les murs du cloître sont constitués au Sud par les murailles du chapitre, au Nord par celle du quartier abbatial, au Levant

par celle du quartier des religieux, au Couchant enfin par l'église. Du côté du préau ou parterre intérieur, seize contreforts appuient ses parois, percées dans chaque travée de trois baies en tiers-point, celle du milieu plus haute que celles qui l'accostent, soutenues par des pilastres et des colonnettes reposant sur une banquette de pierre s'ouvrant çà et là par le prolongement jusqu'au sol de la baie centrale, pour donner accès au préau. Vu la rigueur du climat, toutes ces baies ont été fermées de fenêtres ou portes vitrées. Des culs de lampe ornés de feuillages soutiennent les nervures des voûtes, du côté du quartier abbatial; entre les deux portes qui lui donnent accès sur le couloir Nord, se voient les armoiries de l'abbaye sculptées au temps de Louis de Vers, l'un des prélats les plus éminents qui aient gouverné Mont-Sainte-Marie (1). Pour achever cette description, qu'on aurait le droit de trouver fastidieuse, si elle n'était une patiente restitution de ce qui n'est plus, j'indiquerai ce fait caractéristique que tous les pignons des principaux bâtiments voisins du cloître sont régulièrement percés de trois grandes baies ogivales, deux petites au rez-de-chaussée, une grande au premier étage, éclairant ici le logis abbatial, là le chapitre, ailleurs le noviciat ou le logis des hôtes, et conservant, même en 1790, à ces quartiers entièrement remaniés, le plan et l'aspect général d'un monastère du XIIIe siècle. De tous les bâtiments de l'abbaye, le plus intéressant, l'église, est aussi malgré tous les désastres qui l'ont assailli : incendies, pillages, abandon pendant des années entières, enlèvement des toitures, celui qui a le moins souffert dans son architecture, sa décoration, son mobilier. Nous en avons vu le plan, il nous reste à consacrer quelques pages à décrire ses monuments

(1) Voir un jeton de Louis de Vers de 1550 sur lequel les armoiries de Mont-Sainte-Marie sont reproduites, identiques à celles du cloître. (Fouray, *Jetons, médailles et méreaux de Franche-Comté*, 1873, p. 44 et pl. 27, n° 3.)

et quelques-uns des meubles précieux dont trente-trois abbés successifs s'étaient complu à l'enrichir.

Un retable en stuc et bois doré avec gradins et tabernacle, une croix et six chandeliers, quatre reliquaires dont deux dorés, deux argentés, occupent le fond du sanctuaire, éclairé d'une large fenêtre à meneaux. Derrière ce retable de médiocre hauteur, car il n'atteint pas le seuil de la fenêtre, se dressent cinq statues de bois peintes et dorées : la Vierge tenant l'enfant Jésus, saint Pierre avec sa clef, saint Paul avec son épée et deux saints évêques dans lesquels nous reconnaîtrions volontiers saint Théodule portant un cœur sur un livre et saint Blaise (?) Ces statues sont hautes de 4 pieds (1 mètre 35) et faisaient jadis partie d'un retable (1) dont les volets, que nous retrouverons tout à l'heure, ont été déplacés. A droite et à gauche de l'autel, sur des culs de lampe, trois belles statues représentent saint Benoît, saint Bernard et Moïse tenant les tables de la Loi; quatre tableaux sont appendus aux parois, l'un voisin de l'autel est une *Décollation de saint Jean-Baptiste,* les deux autres, débris du retable dont nous venons de parler, méritent de nous arrêter un ins-

---

(1) « Au dessus de l'autel est un beau tableau où il y at en reliefz l'image de la glorieuse Vierge et celles de S. Pierre et S. Paul et deux autres saincts le tout doré. Et pour la fermeture sont deux tableaux l'un représentant l'Adoration des Roys et l'autre le coronnement de la Vierge. » (Invent. de 1658. — B. Parlement.) — « Une châsse de bois ouverte en forme de retable... de deux portes servant à le fermer, peintes avec de la dorure, représentant l'Adoration des Trois Roys et le Couronnement de la Vierge. » (Invent. de 1698. — B. Parlement.) — « Derrière led. autel (principal) il y a un enfoncement renfermant cinq statues de bois doré de quatre pieds de hauteur chacune, l'une représentant la Vierge et les autres S. Pierre, S. Paul et deux pontifes... A droite en entrant audit sanctuaire un tableau de l'Adoration des Trois Rois et, au dessus de la boiserie revestissant le pilier à gauche, un autre représentant le Couronnement de la Vierge. » (Inv. de 1768. — B. Parlement.)

(2) V. planche III le croquis des statues de saint Pierre et de saint Théodule (?), aujourd'hui conservées avec les trois autres statues et les deux volets peints dans l'église de Mignovillard (Jura).

tant. Ce sont de grands panneaux de sapin, maintenus dans des cadres de chêne fort simples, hauts de 2 mètres 20, larges de 1 mètre 40, peints sur chaque face par un pinceau allemand de la première moitié du XVI[e] siècle. Quand ils étaient fixés à la caisse du retable, les volets étant ouverts, le premier qui se présentait à gauche était l'*Adoration des Mages.* Sous l'arcade d'une maison en ruine à travers laquelle s'aperçoit un paysage à l'Albert Durer : montagnes bleuâtres, vieux châteaux, villes fermées, et que domine une brillante étoile, la Vierge est assise; sa chevelure inonde ses épaules; sa tête, d'une vulgarité réaliste, émerge d'un nimbe d'or gaufré; à ses genoux un roi à longue barbe, vêtu d'hermine et de pourpre par dessus son armure, lui offre une coupe d'or dans laquelle l'enfant Jésus, également nimbé, plonge ses mains mignonnes. Derrière ce premier roi, le roi noir vêtu comme un seigneur de la cour de Maximilien, tient de la droite sa toque déchiquetée, de la gauche une coupe d'or en forme d'olifant fixé sur un pied. Il porte un riche collier sur sa poitrine comme le troisième roi qui, la tête couverte d'un chapeau à houppes d'or, s'efface au second plan tenant un drageoir d'or à côtes. En regard et sur le second panneau ouvert s'étale le *Couronnement de la Vierge*. Adossés à une riche architecture de marbre et d'or dont le dessin rappelle les profils des accotoirs de stalles, Dieu le fils, demi-nu, avec les saints stigmates figurés sur les mains et les pieds, les épaules couvertes d'un riche manteau et la tête nimbée, assis en regard de Dieu le père coiffé de la tiare impériale et vêtu d'une ample et sombre draperie, soutient avec lui une couronne sur la tête nimbée de la Vierge, agenouillée, en riche costume de cour, sur les nuages amoncelés à leurs pieds. Tous deux tiennent, qui de la gauche, qui de la droite, une boule crucigère; au dessus d'eux et sur la tête de la Vierge plane un Saint-Esprit nimbé. Quatre petits anges vêtus, deux d'entre eux coiffés de bérets, voltigent, deux au dessus, deux au dessous, jouant l'un de la flûte, l'autre du tambour, le

troisième de la viole, le quatrième du violon. Rien de plus original que cette composition dessinée avec l'ampleur, la raideur et la précision de l'école germanique du premier quart du XVIe siècle et à laquelle il ne manque pour être un vrai chef-d'œuvre que la suavité idéale que seuls les Italiens savaient alors donner à leurs créations. Fermons les volets, aussitôt apparaissent, grandeur nature, quatre saints debout nimbés d'or, deux sur chaque panneau. Au revers de l'*Adoration des mages*, saint Roch, accosté de son chien, vêtu d'un long manteau qui recouvre sa tunique, chaussé de guêtres et de grosses bottines, appuyé sur un bâton ferré, montre à un ange la plaie de sa cuisse droite sur laquelle celui-ci verse du baume; tandis qu'à sa gauche saint Sébastien, demi-nu quoique drapé dans une sorte de manteau, laisse voir son torse et sa jambe droite plantés de flèches. — Derrière le *Couronnement* sont deux saints évêques, l'un portant une chape violette, supportant une église de ses deux bras dont l'un étreint une crosse (peut-être saint Blaise ou saint Urbain?), l'autre vêtu d'une chape rouge, tenant une crosse et lisant dans un livre, tandis qu'à ses pieds une femme en costume du peuple lui offre un coq (serait-ce saint Bernard ou saint Gall?). Toutes ces figures, par nous retrouvées il y a 15 ans, dans l'église de Mignovillard, belles encore et presque intactes sous un vernis de poussière, sont des plus belles d'allure et des plus magistrales que l'art de la Renaissance ait laissées dans nos régions. Un seul prélat, Louis de Vers, dont nous signalerons encore plusieurs fois les traces en achevant la visite de l'église, a pu faire à Mont-Sainte-Marie ce cadeau princier; nous le lui attribuons en nous basant sur l'âge du tableau et la date de la prélature de son donateur supposé (1509-1553), non moins que sur la fortune et la libéralité de ce donateur.

Une boiserie de chêne entoure le sanctuaire à l'entrée duquel sont déjà quatre stalles sculptées complétant, avec les stalles des religieux disposées dans le transept un chiffre total

de soixante-six sièges, avec dossiers élevés de 8 pieds au rang supérieur, et simples dorsaux au rang inférieur. Fort simples, ces stalles qui portent la date de 1553 n'ont d'autre décoration que des motifs d'architecture, portails, etc. (1). Serait-ce un dernier don de Louis de Vers, mort, nous le savons, le 5 décembre 1553, et inhumé dans sa chère abbaye (2). Sans franchir immédiatement la balustrade qui isole le chœur de la partie de la nef réservée aux sujets de l'abbaye, et contre laquelle s'appuient deux petits autels avec tableaux représentant, celui de gauche saint Roch et saint Sébastien, celui de droite saint Urbain et saint Bernard, mentionnons sept tableaux de *saint Benoît, de saint Bernard,* de *Jésus crucifié*, de la *Nativité*, de la *Flagellation*, des *Attributs de la Passion* et de la *Sainte Famille*, disposés sur sept des huit piliers du chœur, et entrons dans les chapelles qui ouvrent sur le bras droit du transept. La première, qui fait face au collatéral droit est dédiée à Notre-Dame de Pitié dont la statue décore l'autel, accostée de consoles portant quatre statues de divers saints en pierre, d'un tableau de saint Jacques et de deux tableaux d'*Attributs de la Passion*. La seconde, contiguë à la précédente, est dédiée à saint Nicolas. Un grand Christ de bois brut, quatre tableaux *de saint Nicolas, du Sauveur, de la Vierge* et *de la Confrérie du Rosaire*, constituent avec l'autel tout son mobilier. Du transept, passons sous la grande arcade qui le fait communiquer avec la *Chapelle des princes de Chalon*, et pénétrons dans cette annexe ajoutée au XIVe-XVe siècles au plan primitif de l'édifice. Trois hautes verrières à personnages, fort endommagées par les ans, l'éclairent, une au Sud derrière l'autel, deux à l'Ouest. C'est entre ces dernières qu'est placé, faisant face au tran-

(1) Il existe encore dans l'église de Mouthe une partie de ces stalles achetées pendant la Révolution (28 stalles seulement).

(2) V. *Inscriptions cisterciennes*, n° 196. (Bulletin de l'Académie de Besançon, 1882.)

sept, le monument funéraire des princes de Chalon, derrière lequel se lit une sorte de nécrologe des morts illustres qu'il abrite (1) :

« C'est dans la face méridionale de lad. chapelle que se trouvent les mausolées des comtes de Chalon sur lesquels sont étendues quatre figures principales de grandeur naturelle qui, comme tout ce qui compose ledit mausolée, paraît être en pierres blanches du pays, et dans tous les côtés qui ne sont pas appuyés contre ledit mur on y voit tout à l'entour des petites figures d'environ un pied de hauteur, et au dessus dudit mausolée on a placé un tableau contenant la description des noms de la plus grande partie des comtes de ladite famille morts depuis 1267 (2). »

L'autel est orné d'un retable en bois sculpté avec quatre colonnes, deux de bois sculpté, deux de marbre blanc, et sur chacune des quatre colonnes sont des figures d'anges ou de génies en albâtre hautes de 2 pieds et demi (80 centimètres), l'une porte un faisceau de verges et s'appuie sur un écusson aux armes de Vers (*un sautoir chargé en cœur d'une coquille*), l'autre soutient une colonne (3) ; les autres portent divers attributs. L'érection de ces colonnes et de ces statues fait honneur à Louis de Vers qui les a revêtues de ses armoiries. Elles étaient primitivement placées dans le sanctuaire aux côtés du retable peint dont nous lui avons attribué le don. Quatre tableaux des *Apôtres* décorent les murs de la chapelle, dont l'autel, peint aux armes de Chalon, est séparé par une balustrade de la partie réunie aux tombeaux ; on y remarque un bas-relief de Notre-Dame et une châsse de bois

(1) V. *Inscriptions cisterciennes*, n° 193. (Bulletin de l'Académie de Besançon, 1882.)

(2) Visite de 1768. *Arch. du Doubs*. série B.

(3) Ces deux premières statues, dont la facture décèle quelque main italienne du milieu du XVIe siècle, existent encore, mutilées il est vrai, dans l'oratoire de saint Théodule près de l'abbaye.

(4) Visite de 1692.

doré ; au dessus de l'arcade ouvrant sur le transept est un beau Christ de grandeur naturelle.

La chapelle de saint Michel et des Trois-Rois, bâtie au bas de la chapelle des Chalon à la base de l'escalier du clocher, a pour tableau d'autel une représentation sur toile de ses saints patrons, outre quelques figures peintes d'apôtres et de saints.

Les deux chapelles du transept gauche sont dédiées, la plus voisine du sanctuaire, à *sainte Anne*, la suivante, voisine des sacristies, à *Tous les saints*. Dans la chapelle de sainte Anne est un autel de bois doré avec reliquaire ; sur des consoles des statues d'albâtre polychrome représentent la Vierge, sainte Barbe, saint Pierre et saint Sébastien ; la statue de sainte Barbe porte sur le socle les armoiries de Louis de Vers supportées par deux lions (1) ; contre le mur gauche de cette chapelle est appuyé le mausolée en pierre du pays de l'abbé Guillaume de Vautravers, mort le 22 avril 1589, représentant ce prélat crossé et mitré étendu sur un lit funèbre; au dessus du tombeau dont nous avons publié déjà l'inscription plaquée contre le mur (2), sont trois statues en pierre de saint Antoine et de deux génies allégoriques. La chapelle de *Tous les saints*, dont le chevet, au lieu d'être droit comme celui des trois autres chapelles absidales, est semi-circulaire et percé de trois étroites baies, possède un retable d'albâtre et de marbres du pays polychromes, encadrant un tableau de saint Bernard prêchant en présence de la Trinité. Trois statues de pierre, notamment une du Sauveur, ornent cette chapelle sur le mur de laquelle se lit l'inscription de l'abbé Gabriel Durand, mort en 1658 (3).

A la troisième travée de la grande nef, une balustrade

---

(1) Cette statuette, haute de 45 centim. et qui doit, comme la plupart des autres statues d'albâtre ses voisines sortir des ateliers célèbres de Saint-Claude et de Salins, existe encore et appartient à Mme Chevassu, de Poligny, propriétaire de Grange-Neuve, près de Mont-Sainte-Marie.

(2 et 3) V. les *Inscriptions cisterciennes* nos 197 et 199.

isole complétement la partie de l'église réservée aux religieux de celle accordée aux fidèles; au dessus est placé un Christ de bois accosté de la Vierge et de saint Jean et contre elle s'appuient, du côté de la porte, deux autels dédiés l'un à saint Hubert, l'autre à saint Loup. Dans la tribune de l'orgue, appuyée au mur de façade, est enfin un dernier autel dédié à la Vierge et à saint Bernard. Un orgue délabré relégué dans le collatéral droit, une chaire de noyer en simple menuiserie et quelques bancs constituent tout le mobilier de cette partie de l'édifice. Pour achever notre tâche, il nous resterait à citer maints ornements anciens que la sacristie de Mont-Sainte-Marie contenait encore en 1790, avec quelques vases sacrés ou reliquaires précieux échappés, avec les monuments que nous venons de décrire, aux guerres du xve et du xviie siècle qui mirent à feu et à sang nos montagnes; nous en renverrons la description, extraite des visites de 1658-1785, aux pièces justificatives de cé travail, dont les limites, primitivement bornées à la simple légende du plan de 1773 que l'Académie désirait reproduire, sont déjà trop étendues. Malgré la concision des formules employées par les parlementaires des derniers siècles qui, dans leurs visites, en dressèrent l'inventaire, les archéologues pourront y relever d'intéressantes mentions, et peut-être y retrouver l'origine d'objets qui auraient survécu aux destructions du dernier siècle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Liste des abbés de Mont-Sainte-Marie.

1.	Henri, « mort évêque de Troye-la-Grande ».........	1199-12..
2.	Etienne......................................	
3.	Hugues......................................	1224-....
4.	Pierre......................................	1243-1250
5.	Jean de Baume................................	
6.	Eudes ou Odon................................	1261-....
7.	Nicolas......................................	1264-1266
8.	Jacques I de Mièges...........................	1270-1288
9.	Girard......................................	1280-....
10	Jacques II..................................	1295-1305
11.	Guillaume I de Bannans........................	1307-1310
12.	Ponce......................................	1311-....
13.	Jacques III de La Rivière......................	1311-1322
14.	Guillaume de Nozeroy..........................	1332-1344
15.	Aimé de Vaux.................................	1357-1370
16.	Guillaume de Lile ou de Loulle..................	1371-1389
17.	Jean de Pontarlier............................	1390-....
18.	Jean Bonnet de Levier.........................	....-1437
19.	Guillaume de Moustier.........................	1439-....
20.	Daniel de Chaussin............................	1443-1479
21.	Antoine de Berghes............................	1480-1483
22.	Jean de Frasne...............................	1484-1509
23.	Louis de Vers................................	1509-1553
24.	Guillaume de Mandre..........................	1553-1565
25.	Guillaume de Vautravers........................	1565-1589
26.	Philibert Charreton............................	1590-1619
27.	Gabriel Durand...............................	1619-1658
28.	Ignace-François-Paul de Bette de Leyden.........	1658-1677
29.	Eugène-Ernest de Bette de Leyden................	1677-1692
30.	Louis II du Ban de La Feuillée..................	1692-1699
31.	Jean-Claude Boisot............................	1699-1768
32.	Jean-Jacques de Farjonnel d'Hauterive............	1768-1785
33.	N... de Bourgevin-Vialard de Montigny...........	1785-1790

II

Certificat de sépulture de divers princes de la maison de Chalon, inhumés dans leur chapelle à droite du transept de l'église abbatiale de Mont-Sainte-Marie, donné par l'abbé Jean BONNET *de Levier et son Chapitre assemblé.* — (16 février 1437.)

In nomine Domini. amen. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis pateat evidenter et sit notum quod anno Domini millesimo quatercentesimo et tricesimo sexto, die vero decima sexta mensis februarii hora circa meridiem, indictione decima quinta pontifficatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri Eugenii divina providentia pape quarti, anno ejusdem sexto, în abbacia Montis Sancte Marie ordinis Cisterciensis bisuntine dyocesis, in capitulo ejusdem abbacie; in presencia nostrorum notariorum subscriptorum et testium infra nominatorum personaliter constituti et ad hoc specialiter venientes reverendus in Christo pater frater Johannes Boneti de Leviaco abbas ipsius abbacie Montis Sancte Marie et venerabiles et religiosi viri dompnus Petrus dictus Caffo, prior, dompnus Petrus de Cheseriez sub prior, Bertrandus dictus de Bussy porterius predicte abbacie, dompni Guillelmus dictus Verran de civitate cabilonensi, Amedeus dictus Grantgier, Petrus dictus Germex, Nicolaus dictus Marchandet, Johannes dictus de Montfort et Johannes dictus de La Planée, omnes religiosi et monachi abbacie predicte et eorum quilibet in solidum tam conjunctim quam divisim et tam per modum congregacionis et conventus quam alias debite.

Qui quidem reverendus in Christo pater et religiosi predicti capitulantes et capitulum eorumdem tenentes, pro suis negotiis tractandis certifficaverunt, asseruerunt et in suis conscienciis periculoque animarum suarum affirmaverunt, secundum que ab antiquis eorum predecessoribus audierunt sepe et sepius narrare in suisque tabulis, registris fundacionibus capellarum et anniversariorum donacionibus, redditibus in scriptis reperierunt et prout alias potuerunt ad veritatem infourmari fore verum : quod in eorum ecclesia sunt inhumati in quadam capella a parte dextra chori ipsius ecclesia quorumdam nobilis memorie corpora, scilicet dominorum domini Hugonis de Cabilone qui obiit anno Domini millesimo quatercentesimo et vicesimo secundo pridie nonas decembris et quondam nobilis domine domine Beatricis de Viennesio ejus uxoris que obiit anno Domini millesimo tercentesimo et quadragesimo septimo idus junii. Item dominorum Johannis et Hugonis de Cabilone fratrum quondam liberorum dictorum quondam conjugum, qui dictus Hugo obiit anno Domini millesimo CCC^mo et tricesimo, decimo kalendas junii et predictus dominus Johannes obiit anno Domini millesimo CCC^mc et sexagesimo primo, tertio nonas martii. Item dominorum Hugonis et Ludovici de Cabilone

fratrum liberorum quondam dicti domini Johannes de Cabilone qui dominus Ludovicus obiit ultra mare anno Domini millesimo CCC^{mo} et sexagesimo septimo, octavo idus decembris, et predictus dominus Hugo obiit anno Domini millesimo CCC^{mo} octuagesimo octavo, pridie kalendàs décembris. Item quondam domini Johannis de Cabilone quondam principis Auraice et domini de Arlato quondam filii predicti domini Ludovici, genitoris illustris et potentis principis domini Ludovici de Cabilone principis Auraice et domini de Arlato moderno, qui obiit anno Domini millesimo que tercentesimo et decimo octavo, die secundà mensis septembris, ipsique abbacie contulerunt quamplurimos redditus et bona. De quibus omnibus et singulis discretus vir Vienetus dictus Vannol, procurator et procuratoris nomine ipsius illustris et potentis principis domini Ludovici de Cabilone, petiit a nobis notariis publicis subscriptis sibi fieri publicum instrumentum unum vel plurima ejusdem substancie et tenoris. In cujus rei testimonium predicti abbas et conventus eorum sigillorum munimine et appensione hoc presens publicum instrumentum fecerunt communiri. Acta fuerunt hoc anno, die, loco, indictione et pontifficatu supradictis presentibus ibidem nobili viro Yvoneto Fellini castellano Joignie, Perreneto dicto Garnier de Nosereto et Johanne dicto Fournier, testibus ad premissa vocatis et rogatis,

Et ego Henricus Vignerii de Claravalle in montana, bisuntine dyocesis auctoritate imperiali notarius publicus curieque archiepiscopalis bisuntine juratus predictis certifficacioni, assercioni et in omnibus aliis et singulis premissis dum sic ut premittitur agerentur et fierent una cum prenominatis testibus et notario publico subscripto presens fui, eas et ea sic fieri et audivi, indeque hoc presens publicum instrumentum cum prefato notario publico recepi, meaque propria manu scripsi et grossavi et in hanc publicam formam redegi, signoque et subscripcioni meis solitis signavi, in robur et testimonium omnium et singulorum premissorum ad hec per dictum procuratorem sufficienter requisitorum et rogatorum.

Et ego Guillelmus Marchiandet, presbyter, canonicus ecclesie collegiate de Nosereto, auctoritate imperiali publicus curieque bisuntine juratus, predictis certifficacioni, assercioni et omnibus aliis et singulis premissis dum ut premictitur agerentur et fierent una cum prenominatis testibus et notario publico supra scripto presens fui, eas et ea sic fieri vidi et audivi, indeque hoc presens publicum instrumentum cum predicto notario publico supra scripto recepi suaque propria manu scriptum grossatum et in hanc publicam formam redactum hec me propria manu mea subscripsi, signoque meo subscriptione meis solutis signavi in robur et testimonium omnium premissorum ad hoc per dictum procuratorem sufficienter requisitus et rogatus.

(Original sur parchemin auquel pendent, à demi brisés, les sceaux sur cire verte de l'abbé Jean Bonnet et de l'abbaye du Mont-Sainte-Marie. *Arch. du Doubs*, fonds Chalon, E. 1329.)

III

Extrait d'un procès-verbal de visite de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie dressé par Claude-François Moréal, *conseiller et avocat fiscal au parlement de Dole, et d'Etienne* Dagay, *procureur général, assistés du greffier Claude-François* Bonnefoy, *après la mort de l'abbé dom Gabriel* Durand. — (30 juin-17 juillet 1658)

1. *Premièrement*, estant entrez en l'église dud. Mont Sainte Marie dédiée à la glorieuse Vierge Marie, et ayant commancé par la visitte du grand autel y estant, nous avons veu sur recluy un tabernacle d'or au devant duquel est un *Eéce homo* et dedans une boëtte d'argent en forme de coupe dans laquelle repose le Saint Sacrement de l'autel; estant led. ciboire couvert d'un voile de velours rouge plain sur lequel il y a un passement d'or et d'argent.

2. Au devant dud. tabernacle est un crucifix d'ivoire et un petit vase de terre à mettre des fleurs, et aux deux coings dud. autel deux autres vases de terre.

3. Encor sur le mesme autel est un bras de bois doré dans lequel il y a plusieurs reliques.

4. *Item*, une ange de bois doré; de plus six chandeliers de mesme bois doré; quatre coussins de tafetas figuré; deux nappes dont l'une est en double.

5. Au devant dud. autel est un cadre de bois dans lequel il y a un devant d'autel de velour rouge assorty d'une croix à fond d'argent.

6. Aux deux coings sur l'autel sont deux images l'une de Nostre Seigneur, l'autre de la Vierge en chascun desquels il y a la représentation de S. Bernard.

7. Au dessus de l'autel est un beau tableau ou il y at en reliefz l'image de la glorieuse Vierge et celles de S. Pierre et S. Paul, et deux autres sainctz le tout doré, et pour la fermeture sont deux tableaux l'un représentant l'Adoration des Roys, et l'autre le Coronnement de la Vierge.

8. Au devant dud. autel sont deux grands chandeliers de bois, une lampe de leton.

9. Au dernier dud. autel et à costé est une table de bois de chesne, une petite clochette que l'on sonne à l'élévation du Saint Sacrement. Et sur lad. table s'est treuvé un devant d'autel de fils figuré blanc et rouge avec le voile du tabernacle de mesme estoffe.

10. Dans une garde-robe qui est derrier led. grand autel s'est treuvé un drap de mort uniz et a demy usé. Deux chefz de bois en relief dorez et peints dans lesquelz il n'y a point de reliques... un viez *domino* à consacrer les evesques estant de vieille broderie...

11. Dans le cœur de l'église il y a deux misselz de nouvelle impression [et divers livres de chant sur papier ou vélin]...

12. Dans led. cœur il y a deux poupitres de bois, l'un devant led grand autel et l'autre au bas des formes.

13. Ayant passé en la chappelle estant à la droitte du grand autel appellée *la chappelle de Nostre Dame de Pitié*, s'y est treuvé un devant d'autel de damas blanc, un viez tapis estant sur led. autel; une nappe de toille assortie de lassis; une aultre devant d'autel de camelot blanc estant sur led. autel, assortis de passement et franges de lainnes rouges et jaunes; un petit crucifix d'ivoire; deux chandeliers de bois; et à costé dud. autel deux autres chandeliers de bois plus grand.

14. En la *chappelle de saint Désiré* (1) s'est treuvé une chappe de viez dammas rouge et les parements de panne violette où sont les armes du fut seigneur abbé de Vautravers [1565-1589]. Sur l'autel il y a un tabernacle doré sans aucunes reliques. Et derrier iceluy est un crucifix en peinture.

15. En la *chappelle des princes de Chalon*, est un devant d'autel de bois peinturé où sont les armes de la maison de Chalon. Sur led. devant d'autel est un viez devant d'autel rouge tout deschiré servant de tapis, et dessous iceluy sont trois nappes; deux chandeliers argentez; une petite clochette; et sur une image de Nostre Dame en reliefs estant a costé dud. autel sont deux voiles l'un d'iceux de toille d'argent deschiré, et l'autre de finne toile assorty de grandes pointes de filetz.

16. A main droitte dud. autel est nne armoire de bois de nouhier, au dessus de laquelle sont les armes de fut M[r] l'abbé Durand [1619-1658], laquelle ayant esté ouverte il ne s'y est rencontré que de viez reliquaires de bois propres à mettre des reliques. Au bas dud. autel est un grand chandelier de bois. Au dessus dud. autel est un crucifix en reliefz avec les images de Nostre Dame et saint Jean aussy en reliefz doré.

17. En la *chappelle des Trois-Roys*, s'est treuvé le devant de l'autel de bois peint; sur led. autel deux nappes dont l'une est en double; une croix de bois doré, et un crucifix de bois estant au devant; un chandelier de cuivre et un de bois; un voile de tabernacle servant de parement sur led. autel estant d'armoisin rouge assorty de franges de soye rouge; un *Agnus* assorty de broderies et canitelles estant au milieu dud. autel.

18. A costez dud. autel sont deux images scavoir un crucifix et une Nostre Dame Libératrixe; aux costez sont deux tables servant de crédances sur lesquelles il y a des assortiments de lassis, et des voiles de camelot blancs assortis de franges de lainne; et une petite clochette pour sonner à l'élévation. Sur led. autel il y at aussy un carré.

19. En la *chappelle de saint Blaise* il y at un tableau où est représenté led. saint et celuy de saint Loup; et est un devant d'autel de bois peint; a costé dud. autel et sur un vieux coffre est une image représentant Nostre Dame de Pitié.

---

(1) Devenue au XVIII[e] siècle chapelle de saint Nicolas.

20. En la *chappclle de saint Nicolas* où est led. tableau représentant led. saint; et au dessus un crucifix en peinture dont le cadre est rompu; sur l'autel il y at une vieille chappe de lainne grise servant de tapis; le devant d'autel est de bois peint A costé est un confessional de bois, et sur iceluy l'image de saint Nicolas en reliefz.

21. Et une autre chappelle où est le tableau de saint Humbert, il y at un devant d'autel de bois peint.

22. Sous le jubé (1) sont deux autelz sur lesquelz il y a deux tableaux l'un représentant l'image de saint Bernard et saint Urbain, le devant d'autelz éstant de bois; et sur autre autel est représenté saint Roch et saint Sébastien, le devant d'autel estant aussy de bois et les autelz desd. deux chapelles couverts de meschants tapis.

23. Au devant dudit jubé sont deux tableaux l'un représentant Nostre Seigneur attaché au pilier, et l'autre un *Ecce homo*, les armes du fut s^r abbé Durand estans dans lesd. deux tableaux.

24. Sur le jubé est un autre autel le devant duquel est de bois peint, et sur iceluy un meschant tapis de trillis, avec une grande image représentant la descente de la croix.

25. Au milieu de lad. église sont trois sièges de bois de nouhier.

26. En la *chappelle de sainte Anne* où est un viez tableau représentant lad. sainte s'est treuvé sur l'autel de lad. chappelle un crucifix de bois; et une chappe de damas blanc avec de viez paremens de satin à fleurs, sur laquelle chappe sont les armes du fut abbé Durand.

27. Item s'est retreuvé en lad. chappelle une image de Nostre Dame tenant le petit Jésus sans cadre.

28. En *la chappelle de tous les Saints* il y a un tableau qui les représente, s'est treuvé au devant un drap de mort; au devant dud. autel est un mesme drap de mort et à l'entour de lad. chapelle est un autre drap le tout servant au deuil dud. sieur abbé Durand.

29. Souz led. drap servant de devant autel il y en a un de satin a ramage où sont les armes dud. sieur Durand; sur led. autel il y a deux nappes dont l'une est en double; il y a aussy un marbre: une vielle chappe servant de tapis; un carré; un crucifix argenté; deux mains de bois peintes où sont des reliques; deux chandeliers d'estain; et un petit poupitre de bois servant pour mettre le missel.

30. Sur led. autel et a costé droit il y at une peinture assortie de cadre représentant l'Annonciation Nostre Dame. Au bas de lad. chappelle sont deux sièges de bois.

Estant passé à la sacristie d'embas de lad. église avons retreuvé en icelle ce que s'ensuyt :

31. Scavoir une croix de cuivre servant pour porter a la procession ; quatre calix d'argent assortis de platines.

32. Deux images scavoir un *Exce homo* et l'autre l'image de Nostre Dame tenant Nostre Seigneur embrassé.

---

(1) Par ce mot *jubé*, je crois qu'il faut entendre ici la tribune adossée au mur de façade principale de l'église.

33. Un ostensoir de cuivre;... [des chapes, chasubles et autres ornements];

34. Une autre chasuble de damas blanc, la croix de laquelle est d'un passement d'or, et au bas de lad. chasuble sont les armes du fut sieur révérend abbé Durand, lad. chasuble assortie de ses manipule et estole...

35. Deux chappes de trippes de velour noir avec les bordures de satin blanc sur le milieu desquelles chappes sont les armes de fut mons l'abbé de Vautravers [1565-1589]...

36. Une chappe de toille d'or les bordures de laquelle sont de damas blanc avec quelques figures d'or avec les armes des princes de la maison de Chalon.

37. Deux devant d'autel de velour rouge a fond d'or au milieu d'un desquelz est un crucifix et à l'autre l'Annonciation Nostre Dame....

38 Une chasuble avec les deux tuniques de damas a fond vert à petitz ramages blanc les croix et bordures estans de velour rouge à ramages à fond d'argent, et sur icelles sont les armes de Mr l'abbé Charreton [1590-1619], s'estant recogneu que les passemens qui estoient dessus avoient esté décousuz; et nous a remonstré le sieur sacristain que c'estoient les butefey [boute-feux] de Joux qui les avoient osté. [Suivent une foule d'ornements, dalmatiques, couvre-calices, armoriés ou non]...

39. *Item.* La crosse d'argent du Rd abbé de Mont Sainte Marie sur laquelle sont les armes de fut monsieur l'abbé Charreton, laquelle crosse se démonte et s'enferme dans un estuit de cuir bouilly.

40. Une mitre de damas blanc ornée de broderie d'or et argent.

41. *Item.* Une autre mitre de velour bleu ornée de passemens d'or, et sur laquelle sont diverses plaques.

42. *Item.* Un ciboire d'argent et en plusieurs endroitz d'iceluy est doré, au dessus duquel est une lunette pour y mettre le Saint Sacrement, servant ordinairement pour le jour et octave de la Feste-Dieu.

43. Un grand reliquaire d'argent avec son pied armoyé des armes de fut Mr l'abbé Durand dans lequel reliquaire sont les reliques de l'espaule de saint Jaque.

44. Un autre reliquaire d'argent doré avec son pied où il y a un cristal remply de diverses reliques.

45. Un petit reliquaire de cuivre doré dans lequel est enfermé une partie d'une coste de saint Urbain.

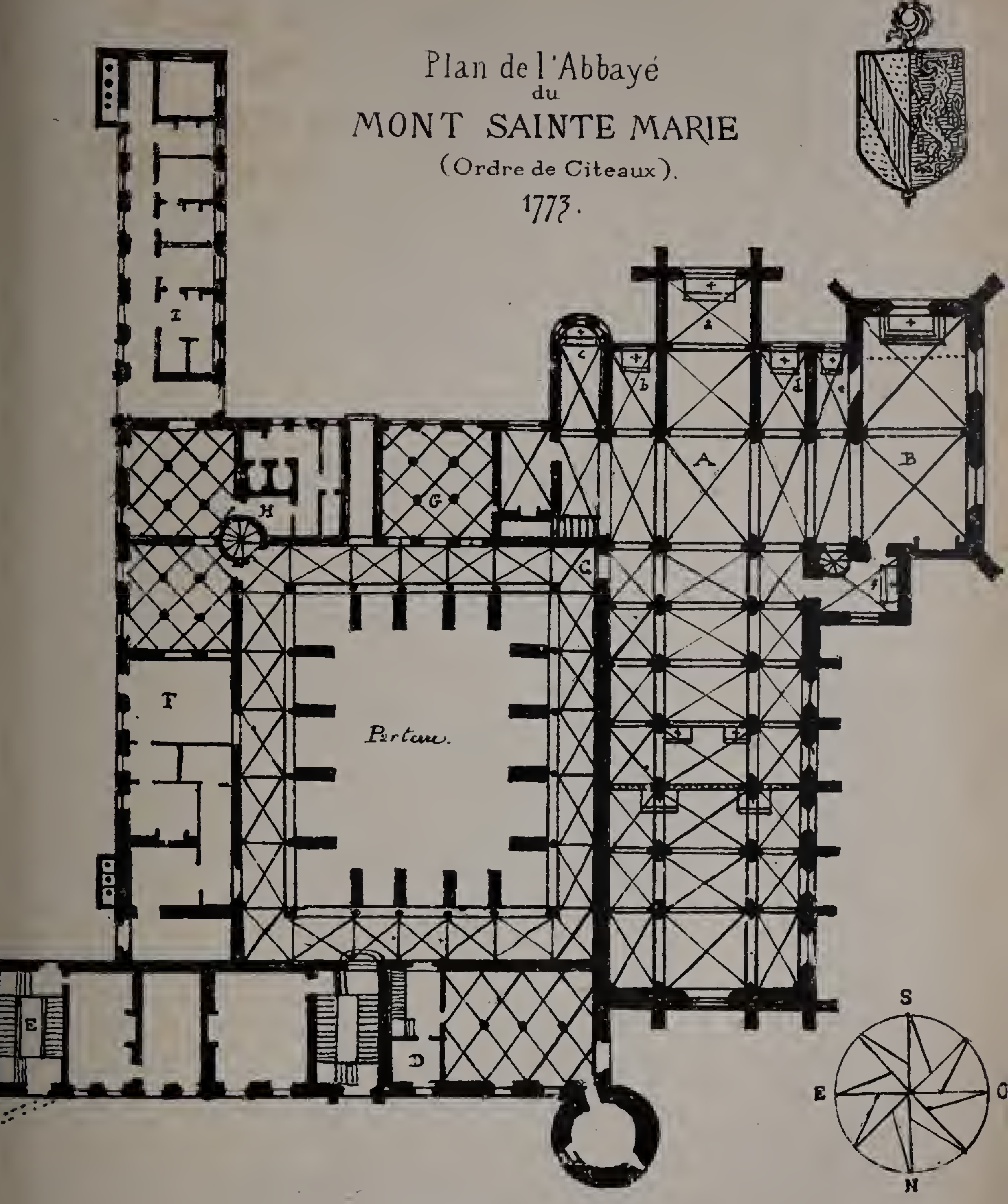
46. Un coffret d'ivoire armé de cuivre dans lequel sont plusieurs paquets de reliques.

47. Un autre coffret de cuivre sur lequel sont trois cristaux, et dans iceluy sont pareillement enfermez plusieurs paquets de reliques.

48. *Item.* Un autre coffret d'ivoire rompu au bout ayant une serrure de cuivre dans lequel il y a grand nombre de paquets de reliques.

49. Une paix en broderie où il y a un pain de Rome et des reliques.

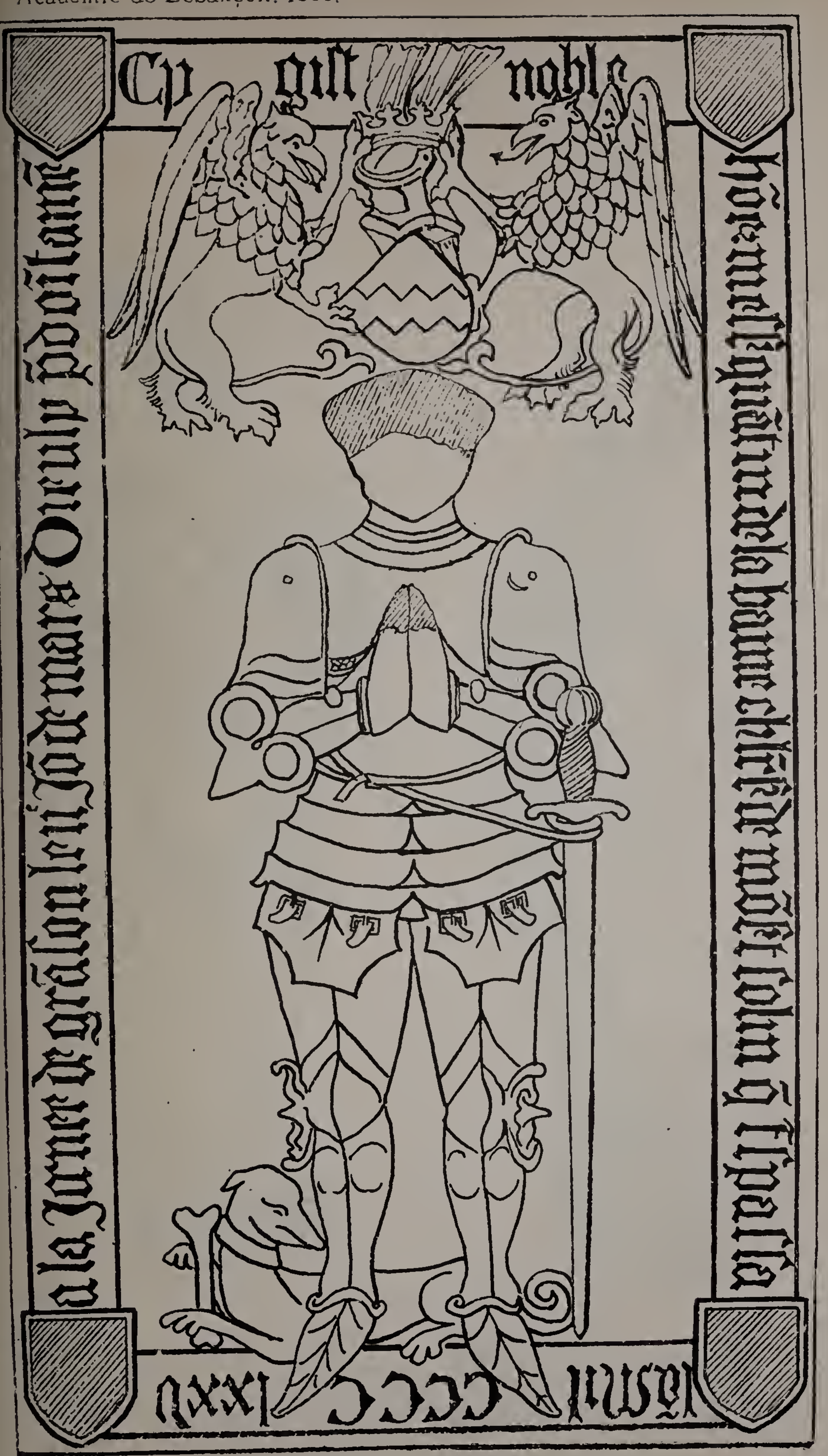
50. Une boitte de satin blanc en broderie de fleurs dans laquelle est la relique de saint Roland.



LÉGENDE

A. *Eglise.*
B. *Chapelle des CHALON.*
C. *Cloitre.*
D. *Quartier abbatial.*
E. *Quartier des hôtes.*
F. *Quartier des religieux.*
G. *Chapitre.*
H. *Four, cuisines, e*

I. *Infirmerie.*
a. *Maître Autel.*
b. *Chap. Ste Anne.*
c. *Chap. de tous les Saints.*
d. *Chap. de N.-D. de Pitié.*
e. *Chap. St-Nicolas.*
f. *Chap St-Michel.*



MONT-SAINTE-MARIE. – TOMBE DE QUENTIN DE LA BAUME S^r DE MONT-S-SORLIN,

TUÉ À GRANSON LE 2 MARS 1476.

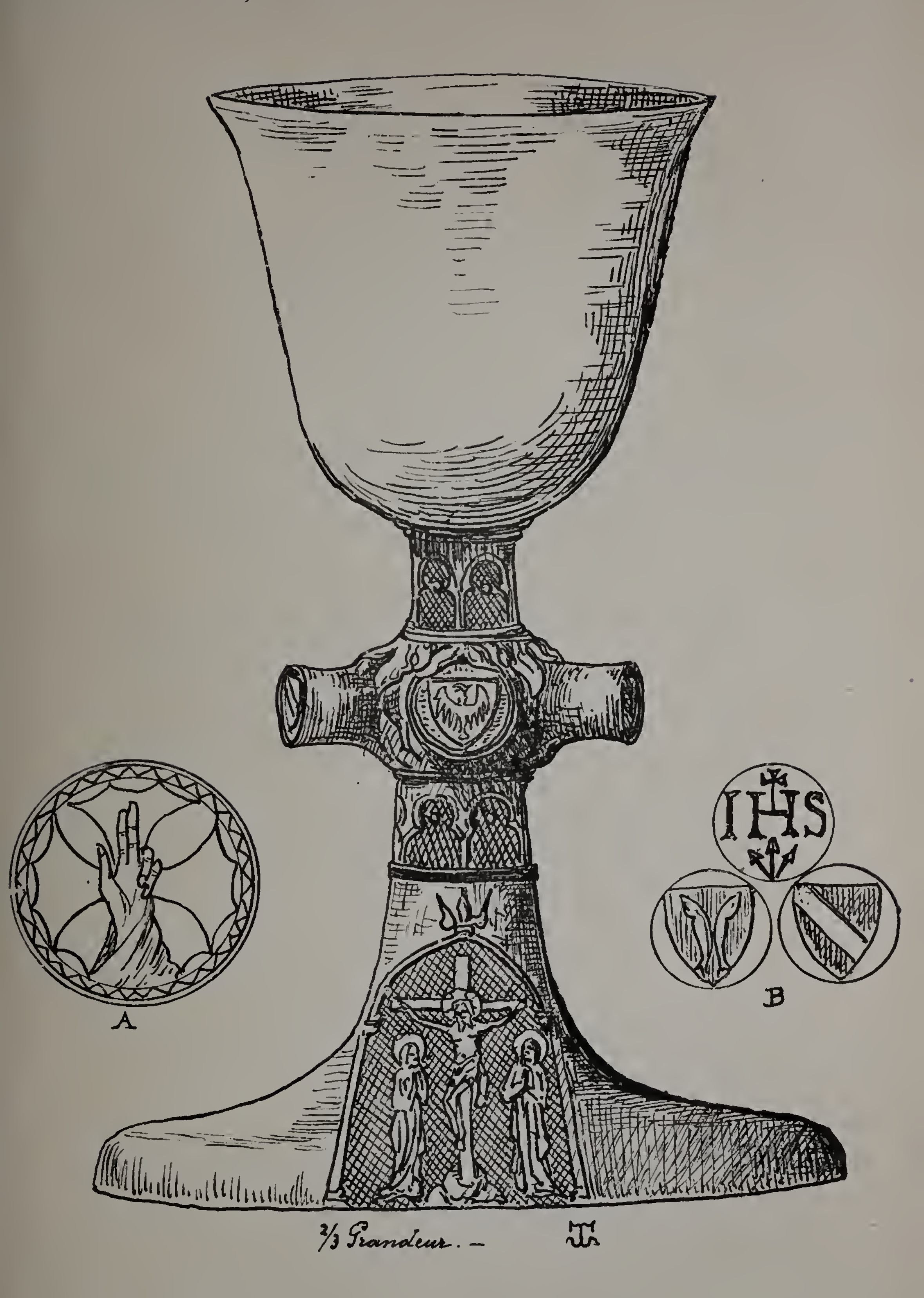
(Aujourd'hui à l'Hôtel de Ville de Pontarlier).

MONT SAINTE MARIE. – STATUES DE S.T PIERRE ET DE S.T THÉODULE (?)

FAISANT PARTIE DU TRIPTYQUE DE L'ABBAYE.

(Aujourd'hui église de Mignovillars (Jura)).

(XVI.e siècle)



CALICE AVEC ÉMAUX ET GRAVURES

PROVENANT DE L'ABBAYE DU MONT-SAINTE-MARIE.

(Fin du XIVe siècle)

A. Fond de la Patène. - B. Cabochons émaillés.

51. *Item.* Une boitte de sapin rougie ou il y a plusieurs reliques et entre autre celle de saint Jean Tholosat.

52. *Item.* Le chef de saint Pierre martir avec plusieurs autres reliques enveloppées dans de l'estoffe de soye.

53. Plus deux autres groz paquets de reliques s'estant retrouvez dans un estuit de mittre.

(Visite de 1658. — Série B. Parlement. *Arch. du Doubs.*)

IV

Extrait du procés-verbal de visite dressé par Gabriel Boisot, *procureur général. et Pierre* Sarragoz, *avocat général au parlement de Besançon, assistés du greffier Cl.-Ant.* Labet, *après la mort de l'abbé Eugène-Ernest* de Bette, *marquis de Leyde.* (24 septembre — 2 octobre 1692.)

..... Dez la sacristie ayans passé dans une chambre haute voutée servant d'archives, nous y avons trouvé ainsi que dans un cabinet aussi à voute estant au joignant.

1. Six grands chandeliers d'argent de la hauteur d'environ deux pieds chacun cizelés et a trois pieds armoyés aux armes dud. feu s[r] abbé de Leyden.

2. Une grosse lampe d'argent aussi cizelée avec ses chaines, couverts et cercle d'argent propre à mettre la lampe de verre, laquelle lampe d'argent peut avoir environ un pied et demy de largeur, sur laquelle sont pareillement gravées les armes dud. fut sieur abbé de Leyde ; lesquels chandeliers et lampe ont esté donnés à ladite église par led. s[r] abbé de Leyde suivant qu'il nous a esté avéré par lesd. s[rs] prieur et sacristain.

3. Item s'est retreuvé un encensoir d'argent garny de deux chaines et d'un pommeau cizelé.

4. Plus une navette d'argent aussi cizelé, avec une petite cuiller d'argent pour y prendre l'encens; lesd. encensoir et navette armoyés aux armes de lad. abbaye, et de dom Melchior Chenevière religieux profès en icelle, qui les auroit donné à l'église de Mont Sainte Marie suivant qu'il nous a esté pareillement avéré comme dessus.

5, Et deux burettes d'argent avec un petit plat aussi d'argent fait en ovale, le tout cizelé, chargé des armes de lad, abbaye; et au milieu dud. plat s'est treuvée gravée la figure de Notre Dame Libératrice, lesquels burette et plat ainsi que le ciboire d'argent où reposent les hosties de communion, et la boitte où sont les saintes huiles ont esté faits aux frais des sieurs prieurs et religieux de lad. abbaye il y a quelques années selon que nous en ont assuré lesd. sieurs prieur et sacristain.

6. Plus s'est trouvé avec ladite argenterie une maison-Dieu de bois

doré et azuré pour poser le Saint Sacrement, soutenue par quatre piliers, dont les deux premiers sont ornés de deux anges dorés tenant chacun en mains un petit chandelier, au bas de laquelle maison-Dieu sont les armes du fut s[r] abbé de Vers [1509-1553].

(Visite de 1692. — Série B. Parlement. *Arch. du Doubs.*)

V

Note sur un calice du XIV[e] *siècle provenant de MONT-SAINTE-MARIE*

L'obligeance d'un ami nous permet de reproduire à la fin de ce travail un beau calice du XIV[e] siècle, à coupe d'argent, à pied de laiton doré, orné d'une gravure du *Crucifiement*, à pommeau décoré de six cabochons armoriés en émail. Ces cabochons reproduisent 3 fois les armes de VIENNE, 1 fois celles de CHALON et de MONTBÉLIARD-MONTFAUCON, enfin le monogramme IHS. La provenance de ce vase sacré étant certaine, son attribution à la Chapelle de Chalon devient vraisemblable : il aurait été donné à cette nécropole de famille par Marguerite de Vienne, veuve de Louis de Chalon-Arguel, Hugues de Chalon-Arlay II, son beau-frère, et Marguerite de Chalon, femme d'Etienne de Montbéliard, sa belle-sœur, à la fin du XIV[e] siècle, ce qui concorde avec le style du calice.

DE

L'INÉGALITÉ DES CONDITIONS

Par M. J. MICHEL

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 27 décembre 1883.)

Serions-nous destinés à ne plus voir bientôt de différence dans les conditions sociales des générations humaines, et le siècle, donnant chaque jour une force nouvelle à son enseignement, aurait-il désormais la prérogative de ne plus fournir que des sujets d'élite pour les services que le pays réclame?

Il faut le reconnaître, la moindre école de village fait aujourd'hui des savants. Quel élève des anciennes écoles pourrait, en ce moment, obtenir les brevets de capacité si recherchés? Le fils du cultivateur résout des problèmes devant lesquels pâliraient les docteurs de l'ancien régime. Et qu'est-ce que le présent en vue des programmes et des espérances de l'avenir?

La jeune fille elle-même, que l'on croyait exempte des rudes labeurs de l'étude, quitte l'aiguille et le fuseau pour aborder les côtés pleins d'aspérités de la science. Les plus petits participent au mouvement, et sur tous les points du territoire, vous ne voyez plus qu'une jeunesse courbée sur les livres pour savoir. C'est l'ordre. La loi le prescrit de six ans à treize ans révolus.

Nous ne critiquons ni la science ni les savants. Le noble élan pour l'étude donné aux moindres d'entre nous, comme aux plus élevés, ne peut qu'agrandir l'intelligence et faire connaître le vrai sens des choses; mais il ne faudrait point, pour ce bénéfice, entamer ou détruire l'inégalité de condi-

tions que notre nature rend obligatoire. C'est là une loi qui nous est propre, une loi absolue, dont on ne pourrait poursuivre l'abrogation sans produire de vrais désastres dans notre organisation sociale.

L'homme est né pour vivre avec ses semblables. S'il ne trouvait point près de lui, au seuil de l'existence, une main amie pour le recevoir, une mère pour lui distribuer avec mesure une nourriture appropriée à ses fragiles organes, des bras pour le réchauffer et une tendresse de tous les instants pour écarter le péril, ce frêle rejeton, à peine né, n'aurait-il pas disparu le lendemain ?

Et ces soins doivent s'étendre jusqu'au delà de l'adolescence, pour que l'être qui vient de recevoir le jour puisse, à son tour, se suffire à lui-même et venir en aide à ses semblables.

Quel serait le sort de l'homme, s'il était isolé, lorsqu'il est dans la détresse, lorsque la maladie le frappe, ou que la vieillesse arrive ? Les besoins impérieux qu'éprouve sans cesse la nature humaine pourraient-ils être satisfaits si chacun ne se prêtait pas un mutuel appui ?

C'est dans une société ainsi faite que l'inégalité des conditions s'est manifestée avec la même évidence que la nature sociable de l'homme.

Il a fallu, dès les premiers jours de la création, trouver l'aliment qu'une nature inexorable exigeait. L'homme a dû prendre d'abord ce qui lui a paru propre à apaiser sa faim. Il a cueilli le fruit mûr de l'arbre qu'il a rencontré sur sa route, et cultivé ensuite la terre pour la rendre féconde. La prudence lui a conseillé de protéger ses jours et d'assurer le lendemain. Il s'est construit un abri pour lui, pour les membres de sa famille naissante et pour les produits de son travail. Bientôt après il a remplacé les feuilles d'arbre et la peau des bêtes dont il se servait pour couvrir sa nudité, par des habits mieux en rapport avec sa nature. C'est alors qu'il a filé la toison de ses brebis et qu'il a fait, avec une laine

douce et soyeuse, un tissu précieux pour les membres les plus délicats. Avec le chanvre et le lin, il a obtenu une toile souple et brillante pour les besoins nouveaux qui se révélaient à lui. Il a pu garantir sa tête contre les ardeurs d'un soleil brûlant ou contre les intempéries des saisons, et ses pieds contre les pierres du chemin ou la ronce des champs.

Avec le fer qu'il a trouvé sur le sol ou dans les entrailles de la terre, il a façonné des armes pour l'attaque et pour la défense, en même temps qu'il inventait d'autres instruments pour les usages de la vie domestique.

Mais celui qui cultivait la terre n'a pas tardé à comprendre qu'il ne pouvait lui-même conduire paître ses troupeaux.

Celui qui transformait une hutte faite avec des branches d'arbre et des roseaux en une maison construite avec des pierres ou des briques cuites au four, ne pouvait à la fois tenir à la main la truelle du maçon et le manche de la charrue.

Celui qui forgeait et façonnait le fer ne pouvait en même temps filer et tisser la laine et le lin, pas plus que labourer et semer pour couvrir ses guérets, quelques mois après, d'abondantes moissons.

Les familles s'étant multipliées, les nations se sont formées. L'autorité du chef de famille n'a plus suffi pour maintenir l'ordre au sein de sa nombreuse postérité. Une autorité plus indépendante et mieux armée a dû s'établir pour y veiller. Il y avait le dedans et le dehors du nouvel état à mettre à l'abri de l'ennemi, pour la conservation d'intérêts sacrés. Dès ce moment, il a fallu trouver les hommes du gouvernement, les hommes de guerre, ceux qui devaient faire les lois, ceux qui auraient la mission de les faire observer et pourvoir à toutes les charges créées pour le bien commun.

La civilisation, en se développant, a fait naître le luxe des habits et des ameublements. Tous les objets dont se sert l'homme ont été portés au dernier degré de perfectionne-

ment. La mer même a été traversée pour aller chercher les produits des continents lointains, autant pour accroître le bien-être des personnes et la richesse des nations que pour satisfaire des goûts plus raffinés.

Les hommes se sont partagé, chacun selon ses aptitudes ou sa position, ces mille professions diverses, toutes reconnues nécessaires pour servir les intérêts privés aussi bien que les intérêts et la grandeur des Etats.

C'est ainsi que les sociétés, jusqu'ici, ont pu se suffire et prospérer, et qu'elles se suffisent et prospèrent encore aujourd'hui.

Mais serait-il prudent de laisser disparaître, sous prétexte de progrès, de science ou de littérature, cette différence dans les emplois et dans les travaux, venue par la force des circonstances et par des nécessités impérieuses, dépendantes de notre nature?

Celui qui gouverne un peuple ou qui remplit une mission officielle dans le vaste domaine d'un Etat, le législateur qui fait les lois, le magistrat qui rend la justice, le médecin qui visite les malades, le soldat qui sert son pays, le prêtre qui exerce un ministère divin, l'instituteur qui enseigne à la jeunesse les premières notions des choses ou les secrets de la science, peuvent-ils aller cultiver la terre pour récolter, quelques mois après, le grain qui doit leur servir d'aliment, devenir cordonniers pour n'aller point pieds nus, ou chapeliers s'ils veulent abriter leurs têtes? Seront-ils tailleurs d'habits, s'ils veulent être vêtus; maçons, s'ils veulent avoir une maison; serruriers, s'ils veulent qu'elle soit fermée et à l'abri des voleurs? Faut-il qu'ils fassent eux-mêmes cuire leur pain et qu'ils préparent les mets qui doivent paraître sur leurs tables? Les Cincinnatus passant de la charrue à la dictature, et de la dictature à la charrue, ne sont plus de notre époque.

En dehors de toutes les autres conditions, il faut donc qu'il y ait des hommes qui cultivent la terre, qui mènent paître

les troupeaux et en recueillent la toison, qui filent et tissent la laine, le chanvre et le coton, qui bâtissent les maisons, qui soient tailleurs d'habits et chapeliers, qui fabriquent, pour résumer en un mot la nomenclature des professions et des métiers, les objets divers si variés dont la vie domestique a un si pressant et si continuel besoin.

L'enseignement actuel n'est-il pas un obstacle à cette répartition si nécessaire des forces humaines? Ceux qui en sont pénétrés se regardent-ils comme justement à leur place dans la modeste position où ils se trouvent? S'ils peuvent croire sans témérité qu'ils sont aussi savants que les fonctionnaires du canton ou du département, ne voudront-ils pas quitter le hoyau pour l'habit brodé?

En 1848, n'avons-nous pas vu surgir un nombre surprenant de candidats pour la représentation nationale? Ils venaient de fort loin, mais ils n'étaient pas meilleurs que ceux qui étaient plus connus. Chaque département avait six ou sept mandats à donner. Pour une position à prendre, n'y avait-il pas cent concurrents? Chacun semblait s'être réveillé avec le don de faire les lois et de gouverner les peuples. L'ambition était à son comble.

Il y a eu, dans l'administration des postes, en ce temps-là, un certain nombre d'emplois à distribuer. Quarante mille demandes arrivèrent au gouvernement. Plusieurs solliciteurs furent pourvus, mais que sont devenus ceux qui ne le furent point?

Nous avons vu, à cette même époque, un ouvrier devenir membre du gouvernement provisoire, mais, dans ce même moment, un million d'autres mouraient de faim.

Le commis voyageur d'un marchand de vin, Caussidière, se constitua lui-même préfet de police, et il faisait, selon son expression, de l'ordre avec le désordre; caractérisant ainsi à merveille, sans s'en douter, la situation étrange où était notre pays. Il avait saisi au vol, sinon la fortune, du moins les honneurs; mais combien de jours a duré cette faveur

inespérée du sort, et combien de commis voyageurs ont pu sortir comme lui, seulement un moment, de leur condition?

Et nous parlons d'une époque écoulée depuis trente ans. L'enseignement n'était qu'à son début. Il est arrivé, à l'heure présente, à un haut degré de perfectionnement, quoiqu'il doive progresser encore. L'enfant du peuple peut désormais aspirer à tout et tout entreprendre, ayant une instruction en rapport avec les espérances que la nature de ses études lui suggère. Le résultat de l'enseignement actuel a dépassé l'attente du législateur; mais où placer tant d'élèves si pleins de science et si désireux de l'appliquer? Y a-t-il une position pour eux dans notre organisation sociale? Chacun d'eux sachant qu'il peut être l'égal de celui qui sait le plus autour de lui, ne voudra-t-il pas d'abord être plus que son père qui sait moins, et avoir ensuite sa part des emplois, ayant même mérite ou du moins même savoir que ceux qui les tiennent?

Le savoir est certain, mais là où il y a mille candidats qui ont ce titre, il n'y a qu'une position pour les satisfaire. Si un d'eux obtient ce qu'il demande, que deviendront ceux qui seront délaissés?

Et ce qui aggrave encore la situation, pendant que les savants se multiplient chaque jour, les postes lucratifs pour les récompenser restent ce qu'ils étaient ou ne se multiplient guère, quelque désir qu'on en ait, tant ils sont déjà en grand nombre!

L'étude des arts, des sciences et des belles-lettres écarte l'enfant des travaux pénibles, surtout du travail des champs, soit que l'assistance prolongée de l'élève sur les bancs de l'école provoque cet éloignement, soit que la nature de l'enseignement s'y oppose.

Ce qu'il y a de périlleux en ces conjonctures, c'est que la terre reste privée des bras qui lui étaient destinés pour une culture nécessaire, et que ceux qui la quittent, ne sachant quelle position prendre, se livrent imprudemment, si l'occasion devient propice, à tous les hasards des révolutions ou

s'associent à des entreprises funestes dans l'espoir d'un sort meilleur.

En 1848, à une époque où les idées de socialisme avaient moins de prosélytes dans la classe laborieuse que de nos jours, il y a eu des manifestations alarmantes pour la sécurité publique, sur tous les points du territoire.

A Paris, les insurgés de Juin, désireux de s'arroger la fortune et le bien-être sans coup férir, au détriment des légitimes possesseurs du capital et du sol, n'ont-ils pas engagé contre la société une bataille sanglante, qui a duré trois jours et de laquelle ils ont failli sortir victorieux? N'aurions-nous pas eu à subir avec eux toutes les horreurs de l'anarchie?

Dans le Midi, aux environs de Marseille, en ce même temps, dans une commune de quatorze cents âmes, on a vu tous les préliminaires du partage des biens. Chacun des preneurs ou des voleurs avait placé des jalons sur les propriétés d'un homme riche et bienfaisant, pour marquer la part qu'il avait choisie. Combien de communes, à l'exemple de celle des Bouches-du-Rhône, auraient eu à subir les mêmes préliminaires et, à la fin, le pillage, si l'ordre n'eût pas été bientôt fortement rétabli!

Il y a quelques mois, la classe laborieuse n'a-t-elle pas accompli en diverses contrées des actes d'une nature aussi criminelle? Quels griefs étaient formulés par leurs auteurs pour les justifier? On ne distinguait guère dans leurs paroles et dans leurs manifestes qu'une sorte de haine aveugle contre ceux qui possèdent.

Qui n'a pas le souvenir douloureux des orgies, des incendies et des assassinats de la Commune?

N'est-ce pas le mécontentement secret du sort qui leur est fait qui pousse tant d'ouvriers à faire partie de ces sociétés, autrefois secrètes, de noms différents, mais dont la pensée dominante est de partager ou de mettre en commun le capital et les terres des vrais propriétaires?

Les élèves, en si grand nombre, qui sortent chaque année des écoles primaires, n'ont pas assurément des idées et des projets d'un tel caractère; mais ne pouvant acquérir une position en rapport avec les goûts nouveaux que l'étude fait naître, ne seront-ils pas un jour, à l'exemple d'autres hommes dans la même détresse, comme à l'état de guerre avec une société qui ne peut, quelque heureusement disposée qu'elle soit, leur donner ce qu'ils réclament?

La science est un merveilleux aliment pour l'esprit. En éclairant les hommes, on élève leurs idées et on les pousse vers les plus noblés aspirations; mais serait-ce les aimer, les servir et les favoriser, que d'exciter en eux une ambition qu'on ne pourrait satisfaire, et de provoquer les espérances d'un avenir brillant, s'ils devaient être réduits à casser des pierres sur la route ou à faire les terrassements des nouveaux chemins de fer?

Il y a près de vingt-cinq millions de Français appliqués à la culture de la terre, et ce nombre n'est pas trop élevé pour mettre en valeur notre sol et en tirer de riches récoltes. Mais si par le développement donné à l'enseignement, une partie de la génération nouvelle quittait les champs pour les villes, qui fournirait le pain à la nation? Qui continuerait les diverses industries agricoles dont les produits forment le complément indispensable de l'alimentation publique?

Le déplacement des conditions n'est-il pas malheureusement déjà commencé? N'y a-t-il pas en ce moment grande peine à trouver des fermiers? Ne voit-on pas, dans toutes les régions de la France, des domaines en friche faute de mains qui veuillent les cultiver? Les bras ne deviennent-ils pas chaque jour plus rares dans les campagnes?

Même avec ses bienfaits, l'enseignement obligatoire renferme évidemment un grand et redoutable problème.

Avec un enseignement qui donne à tout homme les mêmes notions et les mêmes goûts, comment faire admettre la différence dans les travaux et dans les positions, lorsqu'il semble

que pour quelques-uns il y a plus de profits, plus de jouissance et plus d'honneur que pour le plus grand nombre, quoique avec un mérite et un savoir semblables ?

Voilà le point difficile dans la situation présente. Il s'agit de maintenir en paix, en bonne harmonie, en parfaite concorde, l'un près de l'autre, des hommes de même nature et de même origine, dont l'existence doit être si différente et qui peuvent croire avoir un égal droit à la répartition des faveurs que la société distribue.

Le législateur, en déclarant l'enseignement obligatoire, n'a pas songé aux désirs immodérés qui allaient se produire au sein de la génération actuelle et des générations nouvelles, ni aux terribles écarts qui pourraient survenir si quelque crise sociale arrivait. Et qui peut répondre de l'avenir dans un pays travaillé par des intérêts si contraires et par des ambitions si opposées, avec des passions si vives et sans aucun frein religieux ?

Celui qui ne possède rien, qui est réduit à un travail souvent pénible et dont chaque jour est marqué par des épreuves, est partout à côté de l'homme qui possède et dont la vie semble avoir tous les charmes que la richesse procure. Or, avec les idées d'ambition et de jouissances que l'enseignement actuel fait germer dans les esprits, des comparaisons sur le sort différent de chacun, empreintes d'une grande amertume, doivent inévitablement agiter le travailleur.

De quel argument se servir pour calmer les impatientes ardeurs d'un ouvrier mécontent ? Est-il possible de lui persuader que le bonheur, la vraie gloire, la solide grandeur, consistent dans l'accomplissement du devoir, quelle que soit la condition où l'on se trouve ?

Cette doctrine, si elle n'était pas acceptée comme venant d'une autorité souveraine, n'est guère de nature à exercer une impression décisive sur celui dont le sort est précaire et auquel les enseignements nouveaux ont fait entrevoir à bref délai le bien-être, la fortune et même les honneurs.

Il ne faut pas des espérances chimériques, d'une réalisation impossible, pour faire supporter les inégales destinées que la naissance et les circonstances nous imposent.

Il y a pour ceux qui gouvernent les peuples l'impérieuse obligation de faire évanouir toutes ces convoitises venues d'une fausse appréciation des choses, et d'obtenir que chacun se contente de la part que les événements de la vie lui ont faite, si l'on ne veut pas courir les risques d'une affreuse commotion sociale!

Mais les faibles humains peuvent-ils se flatter de déterminer ce changement profond dans l'état des esprits, avec les excitations contraires qui les entraînent? Leur force ne va pas jusque-là, croyons-nous, tant la compensation devrait être grande pour faire accepter toutes les difficultés d'une vie sans aucune autre perspective en ce monde que le travail et la souffrance. Un Dieu seul pourrait y suffire, et c'est précisément de lui qu'on s'est le moins occupé, lorsqu'il s'est agi des progrès de l'humanité par l'enseignement obligatoire!

L'âme humaine ne périt point en se séparant du corps. Elle est simple et indivisible. Il serait inexplicable qu'en arrivant au seuil de l'éternité, ayant été libre dans tous les actes de la vie, elle ne reçût pas le prix attaché par la divinité à la vertu, si elle en a pratiqué les enseignements, ou le châtiment annoncé contre celui qui a commis le crime ou accompli l'iniquité.

Mahomet, un des imposteurs les plus renommés dont parle l'histoire, n'a pas craint, pour exciter le fanatisme de ses partisans, de faire intervenir les récompenses d'une autre vie, en les formulant d'après les instincts grossiers des hommes de son temps. Il n'y avait, dans les paroles du séducteur, que de mensongères inventions, mais elles n'ont pas moins exercé une action puissante sur ses soldats.

Ne devrait-on pas l'imiter, non pour tromper les peuples sur la nature de l'autre vie, mais pour leur révéler les incomparables promesses du vrai Dieu?

Ici, au moins, la récompense est plus qu'à la hauteur des peines endurées. La toute-puissance divine légitime toutes les espérances. Il faudrait en convaincre le travailleur, et on n'y a pas même songé. On ne lui parle point de Dieu, et ce maître souverain semble être pour lui comme n'existant pas. Tout indique cependant que la solution du problème social, juste sujet d'alarme même pour les moins clairvoyants, est là et non ailleurs.

NOTE

SUR

LE PAYS DES ATTUARIENS

Par M. le docteur J. MEYNIER

MEMBRE HONORAIRE.

(Séance du 20 décembre 1883.)

Le pays des Attuariens doit son nom à une nation germanique, les Hattwar ou Hasswar, que Constance Chlore y cantonna au IVe siècle pour le repeupler. Il était occupé précédemment par les Lingons.

Il paraît avoir eu pour limites, dans l'origine : au nord-ouest, le plateau de Langres, et au sud-est la Saône ; au nord-est, la ligne de partage des eaux de la Saône et du Vannon (*Venna*), et au sud-ouest, la ligne de partage des eaux de la Tille et du Suzon d'abord, puis de la Bèze (*Besua*) et de la Tille. Il comprenait donc, du nord-est au sud-ouest, les bassins du Vannon supérieur (jusqu'à Roche), du Salon, de la Vingeanne, de la Bèze et de la Tille supérieure (en amont d'Arc-sur-Tille). Il était donc très topographique, comme la plupart des divisions gallo-romaines (1).

Démembré à une époque indécise, le pays des Attuariens ou Attouar a formé trois tronçons principaux qui sont devenus, à l'époque féodale, le comté champenois de Montsaugeon, le comté franc-comtois de Champlitte, et le marquisat bourguignon de Mirebeau.

---

(1) Comitatus Attuariorum inter comitatum Cavallonensem, comitatum Amaiit et comitatum Lingonensem, en 939. (*Annales de Saint-Bertin.*)

Les localités les plus anciennement connues du *Pagus Attuariorum* ou *Attuarensis* (*Attoariorum*, *Attoarensis*) sont : Vars, le *Varcia* de la carte Théodosienne (IIIe siècle) (1), Champagne, *Campania*, Champlitte, *Campus Litorum*, *Litensis* (IVe siècle), Feurg, *Furtum*, Poyans, *Podiens* (Ve siècle), Orville, *Orba villa*, Renève, *Rionova* (614) (2), Bèze, *Besua*, Arçon, *Arcum*, Autrey, *Altriacum*, Bouhans, *Bodingæ*, Jancigny, *Gensoniacum*, Neuvelle-sur-Bèze, *Nova villa*, Noiron-sur-Bèze, *Nerona*, Oisilly, *Auxiliacum*, Talmay, *Talamarum*, Trochères, *Tres casæ*, etc. (630) (3); Blagny, *Blandoniacum*, Fley, *Flexus*, Lux, *Lucus*, Sacquenay, *Sagoniacum*, Viévignes, *Vedis vineæ*, Vonges, *Voguntiæ* (721) (4), Bourguignon-les-Morey, *Burgundiones* (767), Mirebeau, *Mirabellum* (801), Colonge, *Coloniæ villa*, Ecuelle, *Schola*, Velet, *Villarium* (815) (5), Belleneuve, *Bella nova* (830) (6), Aubigny, *Albiniacum*, Montigny, *Montaniacum*, Occey, *Occiacum* (870) (7), Pontailler (rive droite), *Pontiliacus* (873); Chazeul, *Casotum* (883) (8); Saulles, *Sallæ* (886) (9); Fouvent, *Fons vennæ* (990), Arceau, *Arcellum* (1015), Nantilly, *Lentuliacum* (1055) (10),

---

(1) V. les *Notitiæ Galliarum*.

(2) Donations d'Amalgaire, comte des Attuariens, à l'abbaye de Bèze. — V. la *Chronique de Bèze*.

(3) Testament de Vidrad en faveur de l'abbaye de Flavigny. — V. le *Recueil* de Pérard.

(4) V. la *Chronique de Bèze*.

(5) Donation d'Albéric, évêque de Langres, à l'abbaye de Bèze. — V. la *Chronique de Bèze* et la *Gallia christiana*.

(6) Donation d'Amalric et de Beschade à l'Eglise de Langres. — V. la *Gallia christiana*.

(7) Donation de Geilon, évêque de Langres, à l'abbaye de Bèze. — V. la *Chronique de Bèze* et la *Gallia chrisliana*.

(8) Chartes de Charles-le-Gros ratifiant les donations de l'évêque Dodon à l'Eglise de Langres. — V. la *Gallia christiana*.

(9) Donation de Gibuin de Beaumont et de sa nièce Ermengarde à l'abbaye de Bèze. — V. la *Chronique de Bèze*.

(10) Donation de Robert I de Bourgogne, évêque de Langres, à l'abbaye de Bèze. — V. la *Gallia christiana* et la *Chronique de Bèze*.

Maatz, *Majascum* (1090) [1], Aumonières, *Eleemosinariæ* (1098), Champagny-sur-Vingeanne, Is-sur-Tille (1101) [2], Belmont, *Bellus mons* (1101) [3], Arc-sous-Gray, *Arcus, Arcuatus* (1114), Coublans, *Confluens* (1115), Tanay, *Tanetum* (1118) [4], Mantoche, *Mentusca* (1119) [5], Attricourt, *Alberti curtis*, Verfontaine, *Viridis fons* (1120) [6], Dampierre-sur-Salon, *Domna petra super Sagonam* (1127) [7], Dommarien, *Domnus Marinus*, les deux Saint-Broing, *Domnus Benignus* (1141) [8]; Sussy, *Subsidium* (1141) [9], Essertenne, *Sertum* (1147) [10], Selongey, *Solengiacum* (1160) [11], Oyrières, *Horreriæ* (1170) [12], Auvet, *Altum vadum* (1175, etc.

Les trois *pagelli* ou *turmæ* qui subdivisaient le *Pagus Attuariorum*, et qui paraissent avoir eu pour chefs-lieux Montsaugeon, *Mons Salionis*, Fouvent-le-Château, *Fons Vennæ*, et Mirebeau, *Mirabellum*, formèrent trois doyennés après l'établissement de la hiérarchie chrétienne dans les Gaules. Avant le démembrement de l'ancien évêché de Langres et la création de celui de Dijon en 1731, ces doyennés

---

(1) Charte de Robert I de Bourgogne, évêque de Langres, confirmant les donations faites à l'abbaye de Molesmes.

(2) Charte de Robert I de Bourgogne, évêque de Langres, en faveur de l'abbaye de Bèze. — V. la *Gallia christiana* et la *Chronique de Bèze.*

(3) Donation de Joceran de Brancion, évêque de Langres, à l'abbaye de Bèze. V. *ibid,*

(4) V. la *Chronique de Bèze.*

(5) V. *ibid.*

(6) V. *ibid.*

(7) V. *ibid.*

(8) Charte de Godefroy de Rochetaillée, évêque de Langres, fondant le prieuré de Lussy. — V. *Gallia christiana.*

(9) V. la *Chronique de Bèze.*

(10) Donation de Godefroy de Rochetaillée, évêque de Langres, à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. — V. la *Gallia christiana.*

(11) Bulle d'Alexandre III ratifiant les donations de Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, à son Eglise. — V. la *Gallia christiana.*

(12) V. la *Chronique de Bèze.*

portaient les noms de Grancey, Fouvent-la-Ville et Bèze. Ils faisaient partie de l'archidiaconé du Dijonnais.

Le doyenné de Grancey comprenait : Barjon, Boussenois, Beneuvre, Bure, Chaignay, Chalancey, Courtivron, Crecey, Diénay, Echalot, Epagny, Esnoms, Essarois, Fraignot, Frénois, Gémeaux, Grancey-le-Château, Hauteville, Isômes, Is-sur-Tille, Lamargelle, Léry, Marey-sur-Tille, Minot, Montmoyen, Montsaugeon, Musseau, Occey, Poinson-les-Grancey, Pranthoy, Rivières-les-Fosses, Rochefort, Saint-Broing-les-Moines, Salèves, Saulx-le-Duc, Savigny, Selongey, Tharsul, Thil-Chatel, Vaillant, Vernot. Après la formation du diocèse de Dijon, Chalancey, Esnoms, Grancey, Isômes, Montsaugeon, Musseau, Occey, Poinson, Pranthoy, Rivières, Rochefort et Vaillant entrèrent, avec sept paroisses de l'ancien doyenné de Bèze, dans la composition d'un nouveau doyenné de Grancey, qui resta au diocèse de Langres. Les autres paroisses formèrent le doyenné dijonnais d'Is-sur-Tille.

Le doyenné de Fouvent-la-Ville comprenait les paroisses suivantes : Arc-sous-Gray, Autet, Bourguignon-les-Morey, Champlitte, Chargey-les-Autrey, Coublans, Courtesoult-et-Gâtey, Dampierre-sur-Salon, Denèvre, Frânois-les-Champlitte, Fouvent-la-Ville, Fouvent-le-Château, Genevrières, Gilley, Grenant, Leffond, Mont-le-Frânois, Montarlot, Montot, Montureux-sur-Saône, Oyrières, Riaucourt, Rigny, Roche-sur-Vannon, Saint-Andoche, Savoyeux, Suaucourt et Vereux. En 1731, Bourguignon-les-Morey, Coublans, les deux Fouvent, Genevrières, Gilley, Grenant, Roche-sur-Vannon, Saint-Andoche et Suaucourt formèrent le nouveau doyenné langrois de Fouvent. Les autres paroisses passèrent au nouveau doyenné de Bèze et au diocèse de Dijon.

Enfin, le doyenné de Bèze comprenait : Autrey, Beaumont, Bèze, Dampierre-sur-Vingeanne, Feurg-et-Aveset, Lux, Mantoche, Nantilly-et-Bouhans, Noiron-sur-Bèze, Percey-le-Grand, Poyans, Saint-Seine-sur-Vingeanne, Spoy,

Véronnes-les-Grandes et Viévignes, qui entrèrent en 1731 dans la composition du nouveau doyenné de Bèze, Arceau, Belleneuve, Bèze, Bézonotte, Brognon, Champagne, Cheuges, Drambon, Flacey, Jancigny, Magny-Saint-Médard, Maxilly-sur-Saône, Mirebeau, Mitreuil, Montmançon, Mornay, Oisilly, Pontaillier-sur-Saône, Renève, Saint-Julien, Saint-Léger, Saint-Sauveur, Talmay, Tanay et Trochères, qui formèrent, à cette époque, le doyenné dijonnais de Mirebeau ; et enfin, Chazeul, Cusey, Fontaine-Française, Montigny-sur-Vingeanne, Percey-le-Petit, Sacquenay, Saint-Maurice-sur-Vingeanne, qui furent incorporés au nouveau doyenné de Grancey et restèrent ainsi au diocèse de Langres.

COMBIEN J'AIMERAIS BESANÇON!

POÉSIE

Par M. Jules SAUZAY

MEMBRE HONORAIRE.

(Séance du 19 juillet 1883.)

Combien j'aimerais Besançon!
Que je serais heureux d'y vivre!
Si la fauvette et le pinson
Avec nos bois pouvaient m'y suivre;

Si j'y trouvais leurs doux concerts,
Au lieu de ces sabbats d'artistes
Où l'on massacre cinq vieux airs,
Et d'où les gens sortent si tristes;

Si son bandeau sombre et cruel
De rocs et de forts laissait presque
Apercevoir un coin du ciel,
Au fond de ce trou pittoresque;

Si le Doubs par plus d'agrément
Y payait ses méfaits si graves,
Et n'amenait trop fréquemment
Plus d'eau que de vin dans les caves;

Si, dans ses *trages* et ses cours,
Certaine odeur nauséabonde
Ne faisait rêver tous les jours
D'aller vivre où vit moins de monde;

Si l'on ne trouvait encore pis,
Quand, tout affamé de verdure,
On va chercher vers ses glacis
Une atmosphère un peu plus pure ;

Si nos gothiques bâtiments,
Trop fidèles aux vieilles modes,
Ne cachaient d'affreux campements,
Au moins aussi chers qu'incommodes ;

Si l'on ne comptait au moins huit
Ou dix cafés sur vingt boutiques,
Et l'on n'était pas, chaque nuit,
Réveillé par des cris bachiques ;

Si, dans ses squares, sur ses quais,
Cette fureur de toujours boire
Ne multipliait à l'excès
Certain kiosque obligatoire ;

Si de gros tonneaux dégoûtants,
N'ayant que le nom d'hermétique,
N'encombraient pas la rue en tout temps
Avec une impudeur cynique ;

Si de ses trottoirs trop mesquins
Sans cesse il ne fallait descendre
Pour laisser place à des faquins,
Tout prêts à vous faire une esclandre ;

Si la fin d'un bruit trop connu
Et les barrières disparues
Dénotaient qu'on est parvenu
A finir de paver ses rues ;

Si, malgré tous les ornements
Que peut fournir l'architecture,
Sa couronne de monuments
Ne faisait si triste figure ;

Témoin cet immense pâté,
Cette cathédrale à deux têtes,
Où l'on ne sait de quel côté
Tourner ses dévotes requêtes.

Ce grand mur noir, morne et sans jour,
Qui décore l'Hôtel de ville
Et par surcroit, le fond de cour
Où la justice a son asile ;

Enfin, tout près du pont de fer,
Cette inénarrable caserne,
Où le génie a dit hier
Le dernier mot de l'art moderne.

Si ses jardins, loin de fleurer
La rose ou même la tulipe,
Ne gardaient, pour nous écœurer,
Une éternelle odeur de pipe ;

Si ses fêtes et ses plaisirs,
Où l'on s'étouffe, où l'on se pile,
Faisaient naître d'autres désirs
Que d'être chez soi bien tranquille ;

Si, pour maint divertissement
Dont bien des gens ne goûtent guère,
L'octroi rognait moins largement
Sur leur plus humble nécessaire ;

Si l'essaim de jeunes beautés
Et les fleurs qui parent Granvelle
Avaient des airs moins apprêtés
Et plus de grâce naturelle ;

Si l'étalage des beaux-arts
Qui brille dans le voisinage
Offrait parfois moins d'épinards,
Sous prétexte de paysage ;

Si l'on rencontrait plus de goût
Au sein des classes dirigeantes
(Qui ne dirigent rien du tout)
Pour les jouissances savantes ;

Si le beau sexe y parlait moins
Des festons ou des nœuds qu'il change,
Et le sexe fort de ses soins
Pour ce qu'il boit, pour ce qu'il mange ;

Si l'étranger y prodiguait
Un peu moins ses douteux services,
Si partout on ne coudoyait
Tant d'Allemands et tant de Suisses ;

Si ses journaux tous les matins,
Dans leurs effroyables rengaines,
Ne nous montraient les Bisontins
Perpétrant des vols par douzaines ;

Si tous les mois quelque assassin
N'y donnait trop sujet de croire
Que trouver un séjour plus sain
N'est pas du tout la mer à boire ;

Si l'on n'était mis en émoi,
A chaque instant de la journée,
Par le tocsin semant l'effroi
Pour quelque feu de cheminée ;

Si l'on pouvait vivre gaiement
Avec la perspective austère
D'être en hachis à tout moment
Réduit par une poudrière ;

Si, malgré tant d'ordres pompeux
Fulminés par la préfecture,
On n'était pas cerné de gueux
Tout en descendant de voiture ;

Si l'on n'était jusqu'aux greniers
Traqué par de faux virtuoses
Dont on paierait bien volontiers
Deux sous de plus les bouches closes ;

Si tant de sonneurs sans remords,
N'y cassaient toutes les oreilles
Bien moins pour honorer les morts
Que pour fêter quelques bouteilles ;

Si l'on inventait un ressort
Deux fois digne de tous éloges,
Qui pût enfin mettre d'accord
Ses horlogers et ses horloges ;

S'il ne fallait partir si tôt
Se tirer de mainte bagarre,
Courir si loin, grimper si haut,
Pour parvenir jusqu'à sa gare ;

Si la marée en arrivant
N'avait une telle apparence
Que Vatel en l'apercevant
N'en eût pas moins percé sa panse ;

Si, pour comble de tous les maux,
La fameuse usine de Roche,
Avec ses produits infernaux,
En revanche, n'était trop proche ;

Si l'on trouvait à s'assurer
Contre ces ennuis et mille autres
Qu'avec vous j'ai dû dévorer
Pour mes péchés et pour les vôtres.

A part cela, je le proclame,
Dussé-je encourir le soupçon
De lui faire un peu de réclame,
Combien j'aimerais Besançon !

NOTES ICONOGRAPHIQUES

SUR

LE SAINT-SUAIRE DE BESANÇON

Par M. Jules GAUTHIER

VICE-PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance du 15 mars 1883.)

Pour se faire une idée exacte de la popularité extraordinaire et de la vénération universelle dont jouissait au dernier siècle le *Saint-Suaire* de Besançon, il faut avoir interrogé les derniers survivants de la génération disparue qui formait, entre notre temps et l'ancien Régime, le lien vivant de la tradition. Il faut avoir vu chez eux, suspendues à la place d'honneur, les images peintes, brodées ou gravées de cette relique fameuse que les Bisontins vénéraient comme le *palladium* de leur cité, et leur avoir entendu raconter avec une intime conviction la merveilleuse légende des guérisons, des faveurs étonnantes obtenues en l'invoquant. Leurs récits, rapprochés de ceux que nous ont légués les historiens du Saint-Suaire : Gollut, François d'Orival, J.-J. Chifflet, Dunod (1) et des traces innombrables laissées dans nos archives par son pèlerinage, permettraient de reconstituer sous son véritable jour l'histoire d'une dévotion populaire,

---

(1) Gollut, *Mémoires de la République séquanaise*, l. I, c. XXVI ; — Fr. d'Orival, *Le Sainct Suaire de Besançon, antiquité, miracles et vénération d'iceluy*, 1610 (ms. orig. des Arch. du Doubs) ; — J.-J. Chifflet, *De linteis sepulchralibus Christi Servatoris crisis historica*, Anvers, 1624 (Une seconde édition, qui paraît rarissime, a été donnée à Anvers en 1688; les Archives du Doubs en possèdent un exemplaire) ; — Dunod, *Histoire de l'Eglise de Besançon*, 1750 (t. I, 401-425).

qui eut sur les destinées religieuses et politiques de la province une influence considérable. Pour être complète, l'histoire du Saint-Suaire, traitée avec ce respect dont on se départit trop souvent en face des croyances religieuses, devrait embrasser non-seulement la question de l'origine du monument qui fut l'une des gloires de nos cathédrales, et l'exposé minutieux du progrès et du développement incroyable de son culte au moment où la Réforme tentait d'envahir le pays, mais encore épuiser la liste des personnages célèbres qui de 1523 à 1792 lui apportèrent le tribut de leur vénération.

Pour nos ancêtres, le *Saint-Suaire* fut toujours une relique absolument authentique de la Passion; pour nos historiens, suppléant par induction au silence des textes, c'était un don de l'empereur Théodose envoyé à Besançon avec le bras de saint Etienne; enfin pour l'école critique du XVIII[e] siècle dont Bergier résuma les conclusions dans son *Dictionnaire théologique*, il n'était, comme les autres suaires conservés dans diverses églises, que l'accessoire du drame liturgique de la Résurrection représenté durant tout le moyen-âge à la solennité de Pâques. Tant que le Saint-Suaire fut déposé dans le riche sanctuaire que la piété des croyants lui avait élevé successivement dans les cathédrales de Saint-Etienne et de Saint-Jean, le moindre doute sur son authenticité, exprimé même moins nettement que ne le formula Bergier, aurait paru aussi injurieux pour le patriotisme que pour la foi. Sans aborder ce débat, auquel la destruction du Saint-Suaire, transformé en charpie sur les ordres de la Convention (1), enlève son principal élément de critique et d'intérêt, je constaterai seulement que la première mention du Saint-Suaire,

(1) Le 24 mai 1794. (*Vie des Saints de Franche-Comté*, t. IV, p. 518, notice sur le Saint-Suaire, par M. l'abbé Suchet). M. le comte Riant, de l'Institut, dont le nom fait autorité en matière d'érudition, m'écrivait récemment que le Saint-Suaire de Besançon était vraisemblablement enfoui dans une collection privée d'Angleterre, avec les procès-verbaux originaux de la Convention qu'il y a lui-même consultés.

trouvée dans la série si complète des registres du chapitre métropolitain, l'indique expressément comme devant être montré au peuple durant la célébration du mystère de la Résurrection, dont on rétablissait à Saint-Etienne, sur des données rapportées de Dijon, l'usage négligé depuis quelque temps dans notre métropole (1).

Les registres capitulaires que je viens de mentionner contiennent jour par jour l'histoire du pèlerinage et de la dévotion du Saint-Suaire, résumée à grands traits déjà par les historiens. On peut y suivre le progrès constant du respect profond qu'il inspire ; y trouver l'indication de tous les vœux qui lui sont adressés au jour des calamités publiques par Besançon, Dole, Salins, Baume, Dijon et d'autres villes de

---

(1) Voici les intéressantes délibérations capitulaires relatives à cette première mention du Saint-Suaire.

18 mars 1523. — ... Pro quodam misterio Resurrectionis in proximo festo Resurrectionis domini ludendo, si temporis oportunitas affuerit, prout hodie relatum extitit, mittatur do. Garnerii capituli sumptibus apud Divionem ad predictum misterium recuperandum...

27 mars 1523. — ... In proximo Resurrectionis Domini nostri festo fiat misterium Resurrectionis in ecclesia sancti Stephani hora consueta, juxta formam regestri super hoc visi et correcti, ostendendo sudarium seu sindonem ostendi consuetum, prout moris est a cetero, in scrinio noviter per fabriciarium sancti Stephani fieri faciendo et cum tribus seris et clavibus clavidendo ; qui fabriciarius oblaciones a cetero ex illo provenientes recipere habeat de illis matriculario dicti sancti Stephani juxta discretionem dominorum donendo et de quo sudario minima fiat ostensio, nisi vocatis duobus aut tribus dominis canonicis. (*Délibérations du Chapitre métropolitain*, reg. P, f° 215 et 216 r°. Arch. du Doubs). Au bas de cette délibération originale est écrite, de la main de l'historien du Saint-Suaire, l'archidiacre François d'Orival, cette note qui dissimule mal son embarras en présence du plus ancien texte mentionnant le Suaire de Besançon. « Nota qu'en tous les tomes des actes capitulaires que seullement commencent depuis l'an 1436 (1412) (et aultres au chapitre n'y a de présent plus anciains) ne se treuvera que le S. Suaire fut accoustumé d'estre monstré en publique, mais bien en particulier pour entendre cest texte : « *ostendi consuetum* (scavoir particulièrement) *sed non in publico, nisi tempore D. Prothadii, et priusquam templum conflagraret nec alibi aliter reperietur.* »

la province ou des provinces voisines; y relever la liste des dons précieux faits à son sanctuaire, à commencer par la cité de cire que Besançon lui offre au XVIe siècle jusqu'au tableau (encore conservé) représentant la même ville, que son syndic y va suspendre en 1615; depuis le drapeau du comte de Hornes, repris à Tunis et voué au Saint-Suaire par un officier de la suite de Charles-Quint, jusqu'aux ornements somptueux donnés par le duc Charles de Lorraine et Béatrix de Cusance. Grâce à eux, on retrouve dans ses moindres détails les annales complètes du culte du Saint-Suaire et de la confrérie qui s'établit en son honneur.

Enfin si l'on aborde la liste des pèlerins, à côté de ces foules de 30,000 personnes qui se pressent et s'écrasent annuellement aux jours d'ostension publique du Saint-Suaire, c'est-à-dire le jour de Pâques et le jour de l'Ascension, on rencontre sollicitant la faveur de toucher et de baiser la sainte relique bien des personnages illustres. Citons seulement la duchesse Marguerite de Parme (1580), le cardinal de Sienne (1589), le maréchal de Tavannes (1592), le cardinal-archiduc Albert (1599), le maréchal de Biron (1602), saint François de Sales (1609), sainte Jeanne de Chantal (1626), le prince de Condé (1626), la duchesse de Lorraine (1633) et son époux le duc Charles IV (1634), Louis XIV et la reine Marie-Thérèse (1674-1683), etc. Pendant trois siècles il n'est guère d'étranger de distinction allant de France en Italie ou en Allemagne qui ait traversé le comté de Bourgogne sans apporter à Besançon l'hommage de sa dévotion au Saint-Suaire, et le chapitre dut à plusieurs reprises restreindre cette faveur exceptionnelle, finalement réservée aux princes d'Eglise, aux princes de race royale et à leurs ambassadeurs (1).

(1) 8 août 1523. — ... Ut sanctum sudarium in ecclesia sancti Stephani existens devotissime venerari et ostendi in futurum possit et valeat, cum honore et reverencia debitis a cetero, de illo fiat solum

Quoique quatre-vingt-dix ans soient écoulés depuis la destruction ou tout au moins la disparition du Saint-Suaire, son souvenir n'est point encore perdu en Franche-Comté; sa dévotion subsiste encore dans quelques familles, mais ses images, détruites insensiblement par ignorance plus que par indifférence, disparaissent avec les vieilles maisons et les vieilles races qui les gardaient pieusement. En attendant que quelque érudit entreprenne d'écrire avec le développement qu'elle comporte l'histoire de son culte et de ses pèlerins, nous croyons apporter à cette œuvre quelques informations utiles en groupant dans ces Notes iconographiques quelques renseignements inédits sur les représentations peintes ou gravées du Saint-Suaire de Besançon, et en dressant le catalogue descriptif des gravures et des médailles de piété provenant de son pèlerinage, qu'il nous a été permis de voir ou de recueillir.

I

Il n'est guère de sanctuaire célèbre, de pèlerinage fréquenté du XIV[e] au XVI[e] siècle qui n'ait eu ses *enseignes*, c'est-à-dire des images de plomb ou d'étain représentant plus ou moins finement la statue, la figure ou la châsse du saint qui était l'objet de la vénération publique; les pèlerins les emportaient, après leur avoir fait toucher la relique miraculeuse, comme marque apparente de leur pieux voyage et des

---

ostensio diebus festorum Resurrectionis Domini Nostri Jhesu Christi Ascensionis ejusdem Domini et Inventionis sancti Stephani cujuslibet anni et non ultra, nisi favore et contemplatione magnarum et egregiarum personarum hoc procederet, in quo casu fiat cum conclusione seu congregatione capitulari super hoc fienda et non alias. (*Délib. du Chapitre*, reg. P, fol. 236 v[e].)

9 août 1681. — Deinceps observabitur statutum alias pro ostensionibus sanctissimæ Syndonis extraordinariis editum, in quo fit mentio personarum et earum dignitatum quibus ostensio prædicta conceditur, scilicet episcopis, generalibus ordinum, legatis, ducibus, marescallis et principibus. (Rec. analytique des délib. capit. *Arch. du Doubs*.)

faveurs qu'ils espéraient en rapporter. On a formé des recueils considérables de ces plombs historiés représentant l'image célèbre de saint Jacques de Compostelle ou de saint Denis, de la sainte Chemise de Chartres, du saint Voult de Lucques, des madones et des châsses les plus renommées de France, d'Allemagne et d'Italie (1). D'une époque un peu lointaine, c'est-à-dire des xve-xvie siècles, nous ne connaissons pour la Franche-Comté, en dehors des ampoules de pèlerinage anonymes, en plomb ou en étain (2), que des boutons ou enseignes à l'honneur de saint Claude, de Notre-Dame de Montroland, des saints Ferréol et Ferjeux (3). Au xviie siècle les gravures et les médailles des Vierges miraculeuses de Gray, de Montroland, des Jacobins de Besançon, de Consolation, de Notre-Dame du Mont de Thoraise, de la Libératrice de Salins, apparaissent et abondent, multipliées par le burin de quelques orfèvres ou graveurs bisontins, dolois ou salinois. C'est à ce moment que paraissent et se distribuent, certainement à nombreux exemplaires, malgré la rareté des types qui survivent, les premières représentations gravées du Saint-Suaire de Besançon.

Avait-on attendu jusqu'à cette date, postérieure d'un siècle à l'établissement du pèlerinage du Saint-Suaire, pour reproduire par le crayon ou le pinceau cette précieuse relique? Non, car dès 1573, à la demande d'un bisontin Etienne Gallet, une copie du Saint-Suaire avait été exécutée sur l'ordre du Chapitre pour le roi d'Espagne Philippe II, et remise avec une adresse libellée par le fameux Lulle, vicaire général de Claude de La Baume, à un religieux du nom de Laurent Grillet, familier de l'Escurial (4). L'artiste chargé de cette

(1) V. notamment Forgeais, *Plombs historiés trouvés dans la Seine*, 5 vol. in-8, 1858-1866.

(2) V. mon *Etude sur les ampoules de consécration*, Bull. de l'Acad. de Besançon, 1876-1877.

(3) V. Fouray, *Jetons et méreaux franc-comtois*, in-8, 1864.

(4) 1573, 15 avril. — Effigies sacrosancti Sudarii ad supplicationem

copie était un bisontin, Pierre d'Argent, fils et petit-fils de pauvres peintres plus souvent employés au métier de plâtriers qu'à la production d'œuvres d'art, protégé du cardinal de Granvelle qui l'avait attaché à sa maison et conduit en Flandres et en Italie. Grâce à cette protection et à ces voyages, Pierre d'Argent avait acquis une certaine habileté dans la confection des portraits et des tableaux d'église (1), et sa réputation d'artiste émérite, affirmée par le cardinal son protecteur (2), mentionnée avec éloges par ses contemporains (3), lui avait valu de nombreuses commandes en Bresse, en Suisse, à plus forte raison dans son propre pays. La première copie du Saint-Suaire peinte à l'huile par Pierre d'Argent, celle destinée à Philippe II, qui en aurait, dit-on, fait la demande, fut donc exécutée en 1573, dans la chapelle des Carondelet, en présence des chanoines Symard et de Santans. S'il faut en croire Jean-Jacques Chifflet, ce ne fut pas sans une émotion profonde et un éblouissement qui ne cessa qu'après la célébration d'une messe, que d'Argent put fixer sur une toile de même dimension que le *Suaire* original la reproduction destinée au monarque des Espa-

---

Stephani Gallet civis conceditur fratri Laurentio Grillet religioso apud invictissimum et serenissimum regem Hispaniarum catolicum benemerito, ad predictum fratrem Laurentium nomine capituli ipsam effigium dicto invictissimo regi presentandam, cum litteris capituli sibi scribendis, ad quas minutandum R. dominus Lullus commissus est. Onus autem picture committetur dominis clavistis sicut fuit capitulariter deliberatum. (*Délib. capitul.*, reg. U, fol. 245 r°)

(1) V. les Inventaires du palais Granvelle et des objets d'art de Gauthiot d'Ancier, publiés par M. A. CASTAN, dans les *Mémoires de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1866 et 1879.

(2) Lettre du cardinal adressée le 2 août 1575 au prieur de Brou. J. BAUX, *Histoire de l'église de Brou*, pièces justific., p. 501.

(3 et 1) « Philippus II... postulat a canonicis... ut exemplar docta manu exceptum ad se quamprimum transmittant. Regiæ voluntati extra moram obsequi cupientes Mystæ sacri, pictorem peritissimum accersunt, qui sacræ iconis linteo impressæ exemplar ordiatur : quod cum primum luminibus accensis ab eo cœptum fassus est se fulgorem a linteo micantem oculis vix pati posse ; modo brevior et angustior

gnes [1]. Quand la duchesse de Parme traversa Besançon en 1580, en allant prendre le gouvernement des Pays-Bas, le cardinal Claude de La Baume commanda au peintre une nouvelle copie du Saint-Suaire offerte comme cadeau de bienvenue à la Gouvernante; le prélat fut si content de ce travail qu'il le paya douze écus d'or [2].

Douze ans plus tard, pour répondre au désir exprimé par le frère du cardinal de Granvelle, Frédéric Perrenot, baron de Renaix et seigneur de Champagney, le Chapitre autorisait Pierre d'Argent à reproduire une troisième fois le Saint-Suaire [3]. Il profita de cette circonstance et de la liberté qu'il eut de copier l'image sainte, dans la sacristie de la cathédrale Saint-Etienne, pour faire à son propre usage un modèle en papier de la grandeur exacte de la figure du Christ, et après avoir expédié en Flandres la copie destinée à Frédéric Perrenot, il continua à peindre de semblables reproductions du

---

imago, modo longior et latior ipsi visa; sanguineæ notæ quandoque rubicundiores, alias pallidiores observatæ; donec per salutare Sacrificium pacato Numine divino, discussaque oculorum caligine, imaginem Christi penicillo subtili adumbravit, quæ deinde in Hispaniam ad Regem missa. Pictor ille *ab Argento* cognominatus... (J.-J. Chifflet, *De linteis sepulchralibus*, 80.)

(2) V. *Pièce justificative.*

(3) 1592, 8 août. — Reverendus dominus Franciscus de Grandmont voce reverendi domini Luxeu proposuit et declaravit sibi significatum fuisse litteris ad eum parte nobilis ac potentes domini Friderici Perenot, barronis de Renatis et Aspremont et domini temporalis de Champaigney conscriptis, capitulariter lectis, eumdem dominum de Champaigney per unum a dominis de capitulo pie ac devote expetere nimirum sacrosancti Sudarii una cum ipsius Redemptoris nostri effigie in eo expressa exemplar seu lignearem picturam, a vero prothothypo ope et industria cujusdam experti pictoris desumptam et in aliud novum ac honestum sudarium depictum, sibi suis fieri sumptibus et concedi. Quod ei benigne annuerunt effati domini capitulantes, hoc modo tamen fiat in ecclesia presentibus ibidem et circumstantibus duobus ejusdem ecclesie dominis canonicis; quibus ut supra per Reverendum dominum archidiaconum auditis, eisdem dominis de capitulo nomine ipsius potentis domini de Champagney maximas egit gratias. (*Délib. capitul.*, reg. X, fol. 460 r° et v°.)

Saint-Suaire qu'il livra, sans recourir au modèle, au P. Jacques Prévost, premier recteur du collège de Besançon, au P. Cochard, second recteur du même collège, enfin à un ecclésiastique, Philippe Chifflet. Deux autres exemplaires par lui présentés, au jour de l'Ascension 1608, aux chapelains chargés de faire toucher au Saint-Suaire les objets de piété apportés par le populaire, provoquèrent l'attention du Chapitre; on informa l'archevêque et l'on retint provisoirement les copies suspectes. Sur l'ordre de Ferdinand de Rye, une enquête est ouverte. On va chercher dans sa maison, « près de la ruelle de la maison de ville, » Pierre d'Argent auquel le procureur fiscal de l'archevêché, Pierre Chevroton, prieur de Sirod, fait subir le minutieux interrogatoire reproduit plus loin et dont nous venons de résumer les termes. Malgré la précaution prise par le peintre d'inscrire au bas de ses copies la mention justificative : EX PROTHOTYPO BISUNTINENSI, le Chapitre ému de l'ostension publique et presque solennelle de ces copies qui se faisait « rière le diocèse et lieux circonvoysins... en chappelles et maisons particulières », (notamment dans la chapelle du château de Saint-Loup-les-Gray appartenant au comte de Saint-Amour), ordonna la destruction du poncif conservé par Pierre d'Argent et de toutes les copies par lui faites qu'il serait possible de recouvrer. Le jugement accepté par d'Argent, déclarant formellement « que s'il eust pensé faire mal ou causer quelques abus ou erreurs il n'eust faict lesd. exemplaires, pour respect, proufit ou chose que ce soit », fut rendu le 6 juin 1608; le 19 août, en présence de nombreux témoins et du peintre qu'on indemnisa d'ailleurs, on procéda à la destruction du poncif en papier et de trois copies sur toile préalablement lavées et soigneusement effacées (1). Pierre d'Argent s'était engagé à ne plus peindre de semblables images, et si l'on en retrouve quelqu'une sortie de son pinceau, soit

(1) V. *Pièce justificative.*

en Espagne, soit en Flandres, ce sont celles dont nous avons constaté plus haut la commande, et dont l'une, quatorze ans plus tard, au dire de Jean-Jacques Chifflet, se voyait à Anvers chez le margrave Henri de Varick (1).

Les mesures énergiques prises en 1608 par le Chapitre de Besançon pour empêcher des *fac-simile* trop exacts de causer des confusions préjudiciables, et la prohibition par lui édictée d'en peindre à l'avenir de semblables, ne s'appliquaient point aux images de dimension réduite, que la piété des pèlerins du Saint-Suaire se disputait déjà et faisait toucher aux jours d'ostension solennelle à la relique exposée à leur vénération. Dès 1624, l'historien Jean-Jacques Chifflet vantait l'efficacité de ces pieuses figures (*imagunculæ... prototypi contactu sanctificatæ*) pour combattre et guérir les « maladies causées par quelque maléfice », et racontait un miracle obtenu à Mézières par le contact d'une image de ce genre (2). Nous avons comme plus ancien monument de ce genre, un méreau, déjà connu, mais que nous reproduisons d'après un *Recueil de jetons franc-comtois* édité en 1864, portant d'un côté le Saint-Suaire porté et développé par un roi (?) accosté de deux personnages nimbés; au revers est un bourdon mis en pal. Ce type dut être inspiré par les enseignes de pèlerinage du Saint-Suaire de Turin, dont on connaît le séjour en Franche-Comté, dans la ville de Saint-Hippolyte, de 1418 à 1453 et qui fut dans la suite, à Chambéry puis à Turin, l'objet d'un culte assidu de la part des princes et du peuple de Savoie (3).

---

(1) *De Linteis*, édit. de 1624, p. 80.

(2) *De Linteis*, édit. de 1624, p. 84-86.

(3) A. Forgeais, dans ses *Plombs historiés* (4e série, 105), a attribué à tort à Besançon une enseigne de pèlerinage en plomb par lui reproduite, et trouvée en 1855 au Pont au Change, à Paris. Cet objet représente un suaire étendu, supporté par deux personnages vêtus de chapes, et portant l'empreinte antérieure et postérieure du corps du Christ. Des deux côtés sont des contreforts ajourés, au bas un médaillon circulaire contenant un tombeau vide, sur lequel est plantée une croix qui supporte une couronne. A côté de ce tombeau deux

Dans le roi qui montre le Suaire bisontin et dans les personnages nimbés qui l'aident à le développer, j'inclinerais à reconnaître Théodose, son donateur supposé, et les saints Etienne et Jean, patrons des deux cathédrales. Ce ne doit pas être aux méreaux de ce genre que Chifflet fait allusion en parlant de ces images que les Pères Jésuites de Besançon répandaient de son temps dans les maisons de leur ordre et dont l'attouchement produisait de merveilleux résultats, mais bien à la figure du Saint-Suaire imprimée en bistre rougeâtre sur un lambeau de toile damassée, que nous donnons dans la pl. III (n° 1). Cette gravure rentre exactement dans sa définition et coïncide parfaitement comme date et comme aspect avec la plus ancienne reproduction gravée du Saint-Suaire que nous connaissions, celle qu'il publia dans son *De Linteis* (1). L'image en question, point de départ d'une série iconographique considérable, était vraisemblablement sortie du burin d'un modeste orfèvre bisontin, Jean de Loisy, qui, encouragé par son succès et par sa vente, reproduisit ce premier type dans un cadre plus développé, en faisant intervenir autour du Suaire bisontin tous les personnages des Sépulcres du XVIe siècle. On connaît la disposition de ces groupes de statues dont Chaumont et Saint-Mihiel gardent de si magnifiques spécimens : la Vierge entourée des saintes femmes, appuyée sur le bras de saint Jean, contemplant, plongée dans une douleur amère, le corps de son divin Fils étendu sur un linceul dont Joseph d'Arimathie et Nicodème tiennent les extrémités. Ce fut cette scène que Jean de Loisy

---

écus, à gauche CHARNY (trois écussons posés deux et un), à droite trois quintefeuilles posées deux et une dans une bordure (?). L'inspection du suaire a double empreinte (celui de Besançon n'en ayant qu'une, celle antérieure), et de l'écu de la maison de Charny, prouve l'erreur de Forgeais et restitue sans conteste au Saint-Suaire de Turin l'enseigne en question datant du XVIe siècle. Une semblable méprise a été commise par FOURAY dans ses *Méreaux franc-comtois*, pl. XIV, n° 1.

(1) V. plus loin le Catalogue des images du Saint-Suaire, n° 1.

interpréta naïvement dans deux gravures rarissimes décrites en détail dans notre catalogue, et datées de 1634, qui furent tirées sur toile et sur soie, en couleur noire, avec insertion dans le linceul étendu et montré sur le premier plan par Joseph et Nicodème, de l'image du Christ tirée en bistre sanguinolent.

Ce premier type, mis en circulation au début d'une guerre terrible qui devait anéantir la prospérité de la Franche-Comté et faire périr sept dixièmes de ses habitants, dut avoir grand succès; son apparition précéda de bien peu la suppression momentanée du pèlerinage, motivée par la crainte de contagion ou de surprise qu'il aurait pu favoriser. Quand la Guerre de Dix Ans eut cessé, quand le pèlerinage bisontin vit revenir ses fidèles, Jean de Loisy, encore vivant en 1644, avait succombé soit à la maladie, soit à la misère; mais son frère cadet, Pierre de Loisy, dont le burin s'était assoupli naguère en Italie, dont l'industrie avait durant les guerres approvisionné de poudre et d'armes toutes les places fortes de la province, reprit avec les occupations plus paisibles d'orfèvre l'imagerie religieuse créée par son frère. Au lieu de reproduire constamment dans les cuivres qu'il burina pour le Saint-Suaire la scène du Sépulcre, qu'il grava cependant plusieurs fois avec une supériorité incontestable sur Jean de Loisy (1), il y traduisit naïvement la scène de l'ostension solennelle de la Relique, montrée au peuple sur un théâtre par l'archevêque de Besançon, assisté de deux chanoines. Il représenta ces personnages, le prélat mitré, les chanoines vêtus comme lui d'aubes et de chapes, debout sous des draperies et sur un pavé de mosaïque, tenant étendu le Suaire précédemment déployé par Joseph et Nicodème. Cette idée, en germe dans une médaille du Saint-Suaire gravée en 1627 et que nous reproduisons, sur laquelle un prélat mitré développait seul le linceul miraculeux, parut excel-

---

(1) Nos 8 et 10 de l'*Iconographie*.

lente ; l'orfèvre-graveur multiplia les exemplaires de sa planche et en agrémenta la composition toujours uniforme par des encadrements variés : bordures de lauriers, de fleurs de toute sorte, scènes mystiques disposées en médaillons, etc., en inscrivant toujours à la base de ces images l'oraison indulgenciée par le pape Clément VIII que récitaient les fidèles pèlerins. La première de ces gravures au type archiépiscopal semble dater de Claude d'Achey, si l'on en croit la physionomie du prélat, l'un des protecteurs de l'artiste qui grava son portrait, ses armoiries, ses sceaux et lui dédia un ouvrage (1) ; d'autres, exécutées sous les successeurs de M. d'Achey, soit par Pierre de Loisy, soit par des continuateurs de sa tradition, s'ingénièrent à reproduire les traits de Charles de Gorrevod, d'Antoine-Pierre et de François-Joseph de Grammont. Mais dès 1658, pour éviter des contrefaçons de son œuvre et s'assurer le débit exclusif de ses images de pèlerinage, Pierre de Loisy, lié par des parentés ou des amitiés nombreuses au corps municipal des co-gouverneurs de Besançon, en obtint un privilège exclusif de fabriquer et de vendre des gravures sur le territoire de la cité impériale. Ce privilège paralysa temporairement l'industrie des imitateurs qui, comme Pierre-Mathieu Arbilleur ou d'autres artistes, avaient contrefait en les copiant servilement les types de Jean et de Pierre de Loisy (2). Mais quand ce dernier mourut, vers 1668, laissant son burin mais non son privilège à Claude-Joseph de Loisy son fils, la production de semblables images ou de variantes originales entra dans le domaine public, et la fabrication, soit des gravures, soit des médailles jetées annuellement en circulation augmenta dans une grande proportion. On en trouvera la liste au catalogue détaillé qui termine ce travail ; mentionnons cependant ra-

---

(1) « Le tableau de la Croix représenté dans les cérémonies de la sainte messe » [v. 1650], réédité en 1684.

(2) Nos 5 et 11 de l'*Iconographie*.

pidement quelques types particuliers dûs aux imitateurs, la plupart anonymes, de l'imagerie de Pierre de Loisy. L'un, exécuté dans des dimensions exceptionnelles par le graveur Claude Labet, développa la composition primitive, en complétant la décoration architectonique du théâtre de l'ostension, au moyen de balustrades et de vases de fleurs, en joignant deux enfants de chœur porteurs de cierges au prélat et aux assistants, enfin en donnant à la figure de l'archevêque Antoine-Pierre I et de ses chanoines l'aspect de véritables portraits (1). D'autres substituèrent aux ecclésiastiques porteurs du Saint-Suaire des anges debout ou agenouillés, à l'archevêque une *Mater dolorosa* (2); d'autres entourèrent l'image du Suaire, dégagée de tout personnage, d'un cadre de fleurs ou de groupes d'instruments de la Passion, qui donnèrent l'idée de ces tableaux brodés du Saint-Suaire dont nous parlerons en finissant. Enfin les dernières images gravées, semblables dans leur simplicité à la première qui inaugure notre série (3), se bornèrent à reproduire pour le populaire, aux moindres frais d'art et d'argent, la figure du Christ tirée en encre rougeâtre, sur laquelle on estampillait les Cinq Plaies au carmin ou au vermillon. Quand la Révolution ferma le pèlerinage et emporta pour jamais loin de Besançon la relique si vénérée qui en était l'objet, il existait en réserve chez les marchands d'objets pieux ou les tireurs de taille-douce des milliers de ces types d'une exécution au dessous de la médiocrité, dont nous reproduisons un type à titre de curiosité. Sans comprendre dans la série des enseignes de pèlerinage la reproduction du Saint-Suaire gravée en 1624 dans les Flandres pour le *De Linteis* de J.-J. Chifflet, celle dont Claude-Joseph de Loisy illustra le frontispice du bréviaire bisontin de 1673 et qui fut agrandie par le dessi-

---

(1) N° 13 de l'*Iconographie*.
(2) N° 21 de l'*Iconographie*, reprod. pl. II, n° 1.
(3) V. n°s 2 et 24 de l'*Iconographie*, reprod. pl. III, n°s 1 et 2.

nateur Fouquet et le graveur F. Landry, pour le missel d'Antoine-Pierre I de Grammont en 1694 (1), nous devons les mentionner toutefois avant d'arriver aux médailles et aux suaires brodés ou peints dont nous devons parler en terminant cette étude.

Vraisemblablement sorties des mêmes ateliers d'orfèvres-graveurs qui produisaient les gravures tirées sur tabis ou sur toile, les médailles d'argent, de laiton ou de plomb fabriquées depuis la fin du XVIe siècle offrent naturellement des types identiques, mais sensiblement atténués. L'évêque, seul ou entouré de chanoines, développe le Suaire au droit de toutes ces médailles, à l'exception d'une seule, la plus ancienne, où son office est rempli par un roi accosté de deux personnages nimbés (2). Quant aux revers, ils varient; le plus ancien porte un bourdon de pèlerin; d'autres du XVIIe siècle présentent l'image de la Vierge, de Notre-Dame de Gray, du Saint-Sacrement porté par deux anges; enfin toute une série frappée à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe siècle est frappée à l'effigie de saint Hubert, guérisseur de la rage (3). Les médailles les plus modernes, fondues dans des matrices de bronze dont on connaît un exemplaire, ont pour revers constant le Christ en croix sur la montagne du Calvaire, entouré d'infirmes et de prisonniers suppliants (4).

Une série d'images du Saint-Suaire que nous n'avons pas cru devoir inventorier dans cette étude iconographique, mais qui doit au moins y être mentionnée, est celle des broderies et peintures analogues aux enseignes gravées précédemment décrites, comme disposition, sinon comme exécution. Durant 150 ans, la confection de ces pieuses images destinées d'ordinaire à être offertes par le Chapitre à de

---

(1) Nos 1, 14 et 15 de l'*Iconographie*.
(2) No 29 de l'*Iconographie*, pl. IV, no 1.
(3) Nos 36-39 de l'*Iconographie*, pl. IV, no 6.
(4) Nos 40-44 de l'*Iconographie*, pl. IV, nos 7 et 8.

grands personnages, par les religieuses à leurs parents ou amis, occupa à Besançon les loisirs des couvents de femmes, particulièrement des Annonciades, des Carmélites et des Clarisses vouées à une vie purement contemplative. Qui n'a vu suspendues encore dans quelque vieux foyer ces images naïves du Saint-Suaire imprimées sur soie au moyen d'un poncif ou d'une planche en taille douce, laborieusement entourées d'ornements d'or et de soie. Leur dessin, tracé en soies de toutes couleurs, mêlées de paillettes et de galons d'or ou d'argent, représente tantôt la scène classique de l'ostension solennelle faite par un prélat et des chanoines, tantôt des encadrements formés de couronnes d'épines entrelacées de guirlandes de fleurs, tantôt des compositions surchargées de dorures et de couleurs éclatantes, comme les reposoirs du Jeudi-Saint ou de la Fête-Dieu. On ne fabriquait point encore de ces riches images dans la première moitié du XVII[e] siècle, et quand le Chapitre de Besançon voulut se ménager la protection d'Anne d'Autriche, ce fut une copie du Saint-Suaire peinte sur simple toile blanche, qu'il lui fit porter par le chartreux Jacques Brisegeon (1); au

---

(1) 1645, 17 mai. — Et cum ad supradictorum omnium [il s'agit de difficultés relatives aux revenus du Chapitre dans la paroisse de Seurre en Bourgogne] faciliorem consecutionem oportunum videatur pro singulari devotione reginæ Galliarum, invictissimi Hispaniarum regis sororis germanæ, erga SS. Sudarium, illius delineationem ad illam transmittere, domini clavistæ cum effato D. Millet ad id commissi fuerunt qui in delineanda dicta effigie procurabunt dimensiones aliquantum inæquales pro observanda ab originali differentia determinari. (*Délib. capit.*, reg. CC, fol. 50 r°.) — 1645, 20 octobre. R. Grey [l'archidiacre de Gray] iturus Salinas curam suscipiet defferendi in dicto loco exemplar Sanctissimi Sindonis quod domini per magistrum Joannem Maillet in mappa linea depingere fecerunt, et in manibus patris Jacobi Brisegeon religiosi chartusiani reponet, ad illud reginæ Franciæ nomine capituli præsentandum... (*Ib.*, fol. 58 v°.) — 1645, 23 et 25 octobre. Cura relicta fuit D. Boitouset diligenter inquirendi utrum pictor Bauldot exemplaria Sanctissime Sindonis similis longitudinis et latitudinis depinxerit et vendiderit et accepto super hoc ab eo jurejurando. (*Ib.*, fol. 59 r°.) — 1646, 2 mai. Item lectæ fuerunt litteræ

contraire, en 1683, il offrit à la reine Marie-Thérèse, dans la visite dont elle honora avec Louis XIV la cathédrale de Saint-Jean, deux riches écharpes de soie blanche et rouge portant l'image du Saint-Suaire. Les images, souvent remarquables, brodées sur soie par la patiente aiguille des religieuses franc-comtoises, ont laissé dans les familles et les collections de la province trop de traces pour n'être pas citées, sinon décrites, dans cette notice.

Disons-en autant des livres ou plaquettes de piété que la dévotion au Saint-Suaire fit naître et publier aux derniers siècles et même encore dans celui où nous vivons, puisque la Confrérie qui porte son nom subsiste et siège encore à l'hôpital Saint-Jacques de Besançon; toute courte qu'elle soit, leur bibliographie dépasserait notre cadre et trouvera naturellement sa place dans l'Histoire du pèlerinage et du culte du Saint-Suaire de Besançon à laquelle cette étude pourra fournir quelques matériaux inédits.

II

Nous donnons ici, bien persuadés d'avance que de nombreux types qui nous sont restés inconnus viendront un jour la compléter, la liste des gravures et médailles de pèlerinage du Saint-Suaire qu'il nous a été possible de recueillir (1).

---

patris Brisegeon et comitis de Nogent et abbatissæ Vallis Gratie, super copia SS. Sudarii ad Reginam Franciæ transmissa, continentes plures gratiarum actiones ex parte dictæ reginæ; quæ quidem litteræ in manibus dicti domini Millet remanserunt. (*Ib.*, fol. 73 r°.)

(1) Voici, d'après Dunod (*Hist. de l'Eglise*, I, 412), la description du Saint-Suaire original de Besançon : « Long de huit pieds, large de quatre, le corps de Jésus-Christ y est peint d'un jaune pâle, également imprimé des deux côtés..., sans voile sur les reins, et couvert en place de ce voile par les mains croisées et abbatues..., de manière que l'on y voit distinctement les plaies de l'une et de l'autre. »

ICONOGRAPHIE DU SAINT-SUAIRE.

1° *Gravures.*

1. — 1624. — Gravure sur cuivre, haute de 168 mill., large de 320; tirée sur papier, en regard de la page 199 du *De Linteis* de Jean-Jacques Chifflet, *Anvers, Balth. Moret.*

Dans cette planche, non signée, sont reproduits parallèlement le Saint-Suaire de Besançon et celui de Turin ; celui de Besançon avec la légende *S. Sudarium Bisuntinum*, figuré sur une draperie haute de 88 mill., large de 176. La même planche existe encore dans l'édition du *De Linteis* de 1688, en regard de la page 113. Elle a été gravée à nouveau sans grand changement sur une planche haute de 31 cent., large de 15, contenant les deux suaires dans un ouvrage (?) publié à Rome en 1722, format in-fol., dans lequel elle figure sous le n° 25, en regard de la page 117 du tome I. (Gravure détachée. *Arch. du Doubs.*)

2. — V. 1630. — Grav. sur cuivre, haute de 23 mill,, large de 130; tirée sur toile damassée.

Figure du Saint-Suaire dépouillée de tout accessoire : corps assez bien modelé, figure expressive, mains jointes sur le bas du torse, muscles et côtes indiqués par des traits saillants sur le fond pointillé qui imite l'aspect des chairs, cinq plaies indiquées à la sanguine. Aucune légende; planche tirée à l'encre bistre. Cette image, que nous croyons le prototype des images de piété représentant le Saint-Suaire, nous paraît due au burin de Jean de Loisy qui signa les planches nos 3 et 4 ci-après. V. pl. III, n° 1. (*Arch. du Doubs.*)

3. — 1634. — Grav. sur cuivre, haute de 227 mill., large de 300; tirée sur soie blanche.

Sept personnages disposés comme ils le sont dans les *Saints-Sépulcres* des xve-xvie siècles : Joseph d'Arimathie et Nicodème tenant étendu le suaire sur lequel est peinte ou tirée en bistre jaunâtre l'empreinte du corps du Christ; les cinq plaies figurées à la sanguine. Derrière se tient debout la Vierge, accostée de trois saintes femmes et de saint Jean. Expression de douleur assez im-

parfaitement rendue, dessin médiocre, sans perspective, fond uniformément haché, ombres mal portées. Détail : tous les pieds des personnages sont visibles, ceux de saint Jean seuls sont nus.

Au dessus de la planche sont gravés ces mots : ACCEPERVNT · CORPVS · IESV · ET · LIGAVERVNT · ILLVD · LINTEIS · CVM · AROMATIBVS · SICVT · MOS · EST · IVDEIS · SEPELIRE · *Ioan.*

Sous les pieds des personnages on lit : *Vray Effigie du Sainct Suaire de Besançon Représenté par Jean de Loysi*, 1634. (Arch. du Doubs.)

4. — 1634. — Grav. sur cuivre, haute de 283 mill., large de 430; tirée sur toile damassée.

Même disposition que le n° 3 dont elle est la reproduction exacte mais exécutée à plus grande échelle ; faible amélioration de la perspective et des ombres ; l'empreinte du corps du Christ résulte d'un second tirage obtenu au moyen d'une planche spéciale. Le dessin de cette seconde planche est assez habilement tracé, le corps est modelé finement et rappelle d'une façon frappante la gravure anonyme n° 2 par l'identité de la facture et la teinte de l'encre employée.

Au dessus cette inscription : ACCEPERVNT · CORP^{s} · IESV · ET · LIGAVERVNT · ILLVD · LINTEIS · CVM : AROMATIBVS · SICVT · MOS · EST · IVDEIS · SEPELIRE · Au dessous cette légende : *Vray Effigie du Sainct Suaire de Besançon Représenté par Jean de Loysi f.* 1634. (Arch. du Doubs.)

5. — V. 1650. — Grav. sur cuivre, haute de 210 mill., large de 275; tirée sur soie blanche.

Type copié presque servilement, mais par un burin très médiocre, sur les gravures de Jean de Loisy de 1634. Sept figures, dont Joseph d'Arimathie coiffé d'un turban sur la gauche, et Nicodème la tête coiffée d'un béret sur la droite, tenant étendu le Saint-Suaire dont l'effigie couleur saumâtre est le produit d'une planche spéciale. Derrière, la Vierge est debout accostée de trois saintes femmes et de saint Jean. Toute la composition est enfermée dans un cadre à bordure laurée très grossière. Sous les personnages on lit : *Clément* 8 *concède à tous ceux qui diront la suivante oraison la délivrance d'une âme du purgatoire*, et la signature :

Pierre Mathieu Arbilleur feci. Au dessus, dans un cartouche inséré dans la bordure, ce titre : REPRESENTATION DV · TRES · S · SVAIRE · DE · NOSTRE · SEIGNEVR · IESVS · CHRIST · DE · BESANÇON.

Dans la bordure inférieure deux cartouches ovales symétriquement disposés contiennent l'oraison suivante : (1) ORAISON. *Seigneur qui nous aves laissé des marques de vostre passion et des tesmoignages de vostre amour au sacré suaire dans lequel vostre prétieux corps fut envelopé lors que Joseph* — (2) *l'eust descendu de la croix faittes nous la grace par le mérite de vostre mort et en considération de ce linge adorable qui a servis a vostre Sépulture que au iour de la résurrection nous soyons fait participant de la gloire ou vous regnes. Amen.* (Coll. de M. d'Hotelans, au château de Thoraise.)

6. — V. 1650. — Grav. sur cuivre, haute de 138 mill., large de 220; tirée sur soie blanche.

Dans un cadre rectangulaire formé de feuilles d'acanthe noires et blanches serties extérieurement d'un bandeau, l'image du Christ grossièrement figurée, tirée en bistre avec plaies ajoutées au carmin (planche spéciale haute de 16 mill. sur 130); autour de ce cadre intérieur une large bordure semée de roses, d'œillets, de pensées, de tulipes assez élégamment disposés en rinceaux sur les quatre faces. Au bas entre les fleurs cette légende : *Représentation du précieux Sainct Suaire de Nostre Seigneur.* (Arch. du Doubs)

7. — V. 1650. — Grav. sur cuivre, haute de 20 centimètres, large de 28; tirée sur soie jaune.

Le sujet principal : un archevêque mitré, debout sur un pavé incrusté de losanges et de cercles, portant la barbe et les moustaches longues, vêtu d'une chape, comme les deux chanoines barbus qui l'aident à développer le Saint-Suaire, est serti d'un cadre enchâssant 12 sujets inscrits dans des ovales. Notons que la figure du Christ, sur le suaire, est tirée à l'encre noire comme la gravure elle-même, et est simplement rehaussée de plaies au carmin. Voici les sujets représentés dans les douze médaillons entourant cette composition assez finement tracée et gravée. Quatre médaillons sont disposés sur la partie supérieure du cadre : (1) *La résurrection des morts*, (2) *le Saint-Esprit rayonnant sur la Jérusalem céleste*,

(3) *le Christ apparaissant sur les nuées,* (4) *le Christ jugeant les âmes.* Sur le côté gauche les médaillons (5) et (6) reproduisent *la Nativité* et *le Christ en croix.* Sur le côté droit deux médaillons (7) et (8) caractérisent *la Confession* et *la Communion.* Enfin sur la base du cadre sont les quatre derniers médaillons : (9) *la Descente du Saint-Esprit,* (10) *la Résurrection,* (11) *l'Ascension,* (12) *saint Jean-Baptiste délivrant les âmes du Purgatoire.* Au dessous de l'estampe, sur une seule ligne, est écrit : *Représentation du précieux Sainct Suaire de Nostre Seigneur Jesus Christ estant en la citez de Besaçon. — Petrus de Loysi fe.* Le type que nous venons de décrire, remarquable par la netteté de sa facture, nous paraît la première gravure au type archiépiscopal qui soit sortie de l'atelier de Pierre de Loisy, et nous croyons pouvoir le dater approximativement de 1650 en tenant compte de la figure de l'archevêque représenté qui nous semble celle de Claude d'Achey (1637-1654), l'un des protecteurs de l'artiste. (Coll. de M. d'Hotelans, au château de Thoraise, et de M. Lieffroy, à Besançon.)

8. — V. 1658. — Grav. sur cuivre, haute de 194 mill., large de 258; tirée sur soie blanche.

Dans un cadre rectangulaire composé de feuilles d'acanthe semées régulièrement de fleurons quadrifoliés, se tient, debout sur un carrelage, la Vierge les mains jointes entre sainte Madeleine et une autre sainte femme. Aux extrémités Joseph d'Arimathie et Nicodème tiennent étendu le Saint-Suaire, sur lequel est imprimée en jaune bistre l'effigie du Christ, dont les plaies sont figurées au carmin. Tous les personnages ont les pieds nus. Au bas, à gauche la signature : *De Loisy fe. com. pri.* Au dessus dans un cartouche oblong inséré dans le cadre : REPRESENTATION DV S. SVAIRE DE BESANÇON. Au bas, dans deux cartouches symétriquement placés dans la bordure, cette prière : ORAISON. *O Dieu qui dans le S. Suaire auquel vostre tres sacré corps estant osté de la croix fustes enveloppé par Joseph vous avez laissé les marques de vostre passion concedé misericordieusement que par vostre mort et sepulture nous puissions arriver à la gloire de la résurrection qui vivez et regnez avec Dieu le Père en unité du S. Esprit. Amen.* (Arch. du Doubs.)

9. — [1658-1662]. — Grav. sur cuivre, haute de 214 mill., large de 272; tirée sur soie blanche.

Cadre rectangulaire tressé de feuilles d'acanthe avec fleurons aux angles et au milieu des bandeaux.

Debout sur un carrelage en damier, un archevêque mitré portant l'aube et la chape, assisté de deux chanoines barbus vêtus également d'aubes et de chapes, développe le Saint-Suaire, imprimé en jaune au moyen d'une plaque spéciale (134 mill. de longueur sur 41 de hauteur), avec plaies figurées au carmin. Au dessus est une draperie qui retombe sur les flancs du tableau. Sur le carrelage on lit : *P. de Loisy fe. et ex. com. privilegio.*

(L'archevêque représenté serait, d'après la date approximative, soit Charles de Gorrevod (1654-1659), soit Jacques Fauche (1659-1662). Au dessous cette prière : ORAISON AV S. SVAIRE. O DIEV *qui dans le Sainct Suaire au quel vostre tres sacré corps estant osté de la Croix fut enveloppé par Ioseph vous avez laissez les marques de vostre passion concedé misericordieusement que par vostre mort et sépulture nous puissions arriver a la gloire de la resurrection qui vivez et regnez avec Dieu le pere en unité du Sainct Esprit. Amen. Le pape Clement* 8 *a concedé que lors qu'on dira ladite oraison on délivre une ame du purgatoire.* (Arch. du Doubs.)

10. — V. 1660. — Grav. sur cuivre, haute de 192 mill., large de 252; tirée sur toile damassée.

Planche exécutée par Pierre de Loisy d'après le type gravé en 1634 par Jean de Loisy (nos 3 et 4). La Vierge debout dans l'attitude du recueillement plus que de la douleur, la tête entourée de rayons lumineux, joint les mains, en contemplant l'image de son fils sur le suaire que tiennent étendu Nicodème et Joseph d'Arimathie. A droite de la Vierge, debout comme elle et pieds nus, est sainte Madeleine, les cheveux épars, portant un vase à parfums; à sa gauche une sainte femme voilée, à figure mélancolique et gracieuse, ayant les mains jointes. Joseph d'Arimathie placé à droite du spectateur (contrairement à tous les types précédemment énumérés qui le présentent toujours à gauche), a la tête enturbannée d'une sorte de chaperon, ses longs cheveux sont rejetés sur ses épaules, une longue barbe ondoie sur sa poitrine. Sa figure

intelligente et énergique, vraie tête d'étude qui n'a rien des types de convention, doit être un portrait, et j'aimerais à y voir celui du graveur bisontin qui se serait complu, dans l'œuvre vraiment distinguée que je viens de décrire, à laisser ses traits à la postérité? Au point de vue artistique, cette gravure, l'une des plus belles qui soient sorties de l'atelier de Pierre de Loisy le Jeune, est la plus remarquable de la série iconographique du Saint-Suaire de Besançon. Au bas est la signature : *A Besançon ché Pierre de Loisy graveur avec privilege.* Au dessus un bandeau étroit porte ce texte : ACCEPERVNT CORP^S JESV ET LIGAVERVNT ILLVD CVM AROMATIBVS SICVT MOS EST INDEIS (*sic*) SEPELIRE. *Joan.* 19. Enfin à la partie inférieure comprise dans le cadre, composé d'un bandeau noir entre deux filets, qui enserre la composition, l'oraison suivante : *Oraison du précieux S. Suaire de Nostre Seigneur Jesus Christ estant osté de la Croix fut envelopé par Joseph vous avez laissé les marques de Vostre saincte Passion, concédez misericordieusement que par vostre Mort et Sépulture nous puissions arriver a la gloire de la Résurrection Qui vivez et régnez avec Dieu le Père en unité du Saint Esprit par tous les siècles des siècles. Amen. En disant* [*cela on delivre*] *une ame du Purgat.* (Arch. du Doubs.)

11. — V. 1660. — Grav. sur cuivre, haute de 23 cent., large de 27; tirée sur soie blanche.

Cette gravure anonyme, qui paraît une contrefaçon de la planche de Pierre de Loisy nº 9, lui ressemble par son encadrement en feuilles d'acanthe avec rosaces disposées aux angles et au milieu des bandeaux de la bordure, par la disposition des personnages, leur physionomie, le détail de leurs costumes, le tirage en bistre de la figure du Christ. Au bas et hors cadre cette légende disposée sur trois lignes : ORAISON · AV · S · SVAIRE · O DIEV *qui dans le saint suaire auquel vostre tres sacré corps estant osté de la Croix fut envelope par Joseph vous que laises les marques de vostre passion concede misericordieusement que par uostre mort et sepultur nous puission arriver a la gloire de la resurrection qui uiue et régne avec Dieu le pere en unite du saint esprit. Amen. Le Pape Clement* 8 *concede que lors . qu'on . dira . oraison . on délivre une âme ptoire.* (Arch. du Doubs.)

12. — V. 1658. — Grav. sur cuivre, haute de 116 mill.; large de 170; tirée sur soie blanche.

Dans un encadrement de roses, d'œillets, de pensées, que déborde seule la tête mitrée de l'archevêque (Charles de Gorrevod ?), la scène traditionnelle du prélat assisté de deux chanoines; tous les personnages sont barbus, vêtus de soutanes, d'aubes ou surplis et de chapes; une draperie décore le fond; sur le sol pavé en échiquier, on lit ces mots : *avec Privilege Petrus de Loisy.* Au bas et hors cadre le commencement de l'oraison commune : *ORaison. Sauveur du monde Puis qu'il vous a pleust imprimer en vostre Suaire la figure de vostre St^e humanité.* (Arch. du Doubs. Reproduite pl. I.)

13. — [1662-1698]. — Grav. sur cuivre, haute de 450 mill., large de 585; tirée sur toile damassée.

Un archevêque debout (figure anguleuse, légère moustache), vêtu d'une aube et d'une chape à orfrois et fermail, la tête ceinte d'une mitre, soutient, accosté de deux chanoines (vêtus de surplis et de chapes), le Saint-Suaire développé. Sous leurs pieds est un pavé en damier fleuronné; derrière eux se profile une balustrade à hauteur d'appui et quatre colonnes à demi cachées par une draperie qui encadre toute la partie supérieure du tableau et s'attache à ses deux flancs; sur la balustrade deux vases de fleurs, derrière l'archevêque deux choriaux portant des chandeliers avec cierges allumés; sur le premier plan à droite et à gauche deux vases à parfums avec fumées tourbillonnantes. Au bas un cartouche elliptique avec cette prière : O DIEV PITOIABLE QVI DANS LE SAINCT SVAIRE AVQVEL VOSTRE SACRÉ CORPS ESTANT OSTÉ DE LA CROIX FVT ENVELOPÉ PAR IOSEPH VOUS Y AVES LAISSÉ LES MARQVES DE VOSTRE SAINCTE PASSION CONSÉDÉ NOVS MISERICORDIEVSEMENT QVE PAR VOSTRE MORT ET SEPVLTVRE NOVS PVISSIONS ARRIVER A LA GLOIRE DE LA RESVRRECTION. AMEN.

Au dessous la signature : *Claude Labet f.* . Enfin tout au bas et entre cadre le titre : REPRESANTACIONS · DV · S · SVAIRE · DE · BESANÇON. (*Arch. du Doubs.*)

14. — 1673. — Grav. sur cuivre, haute de 124 mill., large de 72; tirée sur papier.

Au frontispice du bréviaire de Besançon, édité en 1673 par Antoine-Pierre I de Grammont, il existe une composition de Claude-Joseph de Loisy, comprenant un fond d'architecture couronné d'une corniche sur laquelle deux anges debout tiennent développé et montrent le Saint-Suaire, au milieu de rayons lumineux. Au dessous, des deux côtés d'une draperie portant le titre du livre : BREVIARIVM BISVNTINVM *Illmi ac Rmi D. Domini Antonii Petri* DE GRAMMONT *Archiepiscopi Bisuntini S. R. J. Principis jussu editum et recognitum*, se tiennent debout les quatre protecteurs de la métropole, à gauche saint Jean et saint Ferréol, à droite saint Etienne et saint Ferjeux en costumes d'apôtre, de prêtre ou de diacre. Au bas de ce groupe, du côté gauche, la signature : *G. Io. De Loisy. Sc. Bi.* Le soubassement qui supporte cette plate-forme est divisé en trois compartiments, à gauche les armes de l'archevêque sommées du chapeau à six glands et de la crosse, à droite les armes du Chapitre métropolitain, au milieu ces mots : *uacuit* VESONTIONE *Apud* C. *et* L. RIGOINE *Bibliopolas*, 1673.

Cette gravure, retouchée et gâtée en vue d'un remaniement d'inscription et de date, figure dans une nouvelle édition du bréviaire bisontin de 1691 : VESONTIONE *Apud Ludo* RIGOINE *Regis Tipog. editio novissima* 1691. (Arch. du Doubs.)

15. — 1694. — Grav. sur cuivre, haute de 32 cent., large de 22; tirée sur papier.

En tête du missel édité en 1694 par l'archevêque de Besançon Antoine-Pierre de Grammont et le Chapitre métropolitain, figure une reproduction, exactement agrandie, de la vignette placée par Claude-Joseph de Loisy en tête des bréviaires de 1673-1691, œuvre commune du dessinateur Fouquet (*Fouquet deli.* au bas, à gauche) et du graveur Landry (*F. Landry fecit,* à droite). La draperie médiane porte ce titre : MISSALE BISUNTINUM *de novo recognitum et Illustrissimi ac Reverendissimi domini* ANTONII. PETRI. DE GRAMMONT *Archiepiscopi Bisuntini S. R. Imperii Principis* JUSSU EDITUM. Le soubassement supporte l'indication : VESUNTIONE *Typis et*

Sumptibus Rigoinorum *Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi necnon Capituli Bisuntini Typographorum,* 1694. (Grav. détachée. *Arch. du Doubs.*)

16. — xviie siècle (fin). — Grav. sur cuivre, haute de 75 mill., large de 220 ; tirée sur soie jaune.

Composition analogue aux précédentes, archevêque mitré, imberbe, entre deux chanoines (également sans barbe) coiffés de calottes, vêtus de chapes. Draperies sur leur tête, carreaux fleuronnés sous leurs pieds. Corps du Christ tiré en noir comme le reste. Un cadre lauré entoure la scène assez grossièrement traitée. Au dessous, disposée sur quatre lignes, l'oraison : *Seigneur qui nous avez laissé....... regnés a toute éternité. Amen.* (Arch. du Doubs.)

17. — xviie siècle (fin). — Grav. sur cuivre, haute de 114 mill., large de 140; tirée sur soie verte.

Type d'archevêque entre deux chanoines, analogue aux précédents ; l'archevêque paraît être Antoine-Pierre de Grammont, les deux chanoines imberbes sont coiffés de calottes. Cette image grossière est le produit d'un burin naïf et anonyme. Le corps du Christ est tiré en noir comme la planche entière ; un cadre formé d'un quadruple trait enserre la composition et la prière déjà reproduite disposée sur cinq lignes : O Dieu qui dans le Saint Suaite auquel votre sacré corps... . Amen. (*Arch. du Doubs.*)

18. — xviie siècle (fin). — Grav. sur cuivre, haute de 190 mill., large de 245 ; tirée sur soie blanche.

Un cadre semé de roses et d'œillets, enserre trois médaillons-sujets : un au dessus, un ange vu de buste développant le Voile de sainte Véronique ; un à gauche, un ange portant une colonne et une flèche ; le dernier à droite, un autre buste d'ange portant la croix ; enfin deux cartouches sur le bandeau de base portant l'oraison connue : *O Dieu qüi dans le S. Suaire.... la résurrection Amen* (disposée sur quatre lignes). La composition est analogue à celles qui précédent comme accessoires, sol carrelé et draperies, et comme personnages, l'archevêque mitré (ressemblant à Antoine-Pierre I) et deux chanoines barbus, sans calottes ; la figure

du Christ est gravée et tirée comme toute la planche en couleur noire. (*Arch. du Doubs.*)

18 bis. — xviie siècle (fin). — Gravure sur cuivre, haute de 225 mill. large de 290; tirée sur soie blanche.

Dans un cadre analogue au précédent comme disposition de la bordure et des trois médaillons-sujets (à cette différence près qu'un ange porte l'échelle au lieu d'une colonne), mais décoré aux angles de têtes d'anges, est reproduite la scène du Saint-Sépulcre d'après les types 3, 4 et 10.

Au bas l'inscription habituelle : ORAISON. *O Dieu qui dans le S. Suaire. .. resurrection. Amen.* (Musée d'Angers, n° 2906. Je dois à l'obligeance d'un éminent confrère, M. Godard-Faultrier, conservateur du Musée d'Angers, les éléments descriptifs de cette gravure, que j'avais remarquée dès 1873 dans le riche dépôt qu'il administre.)

19. — xviie siècle (fin). — Grav. sur cuivre comprenant plusieurs sujets, tirée sur un ruban long de 40 cent. sur 46 mill. de haut; soie blanche.

En commençant par la gauche, ce ruban porte : 1° une oraison [SEIGNEVR] · QVI · DANS · LE · SAINCT · SVAIRE ·..... AVQVEL · VOSTRE SACRÉ · CORPS · [DESCENDV ·] DE · LA · CROIX · FVT · ENVELOPÉ · [Y · AVEZ ·] LAISSÉ · LES · MARQVES · DE · VOSTRE · SAINCTE · PASSION · CONCEDEZ · NOVS · MISERICORDIEVSEMENT · QVE · PAR · VOSTRE · MORT · ET · SEPVLTVRE · NOVS · PVISSIONS · ARRIVER · A · LA · GLOIRE · DE · LA · RESVRRECTION · AMEN; 2° Un fleuron posé de droite à gauche portant les sigles IHS entourés de rinceaux; 3° dans un encadrement de tulipes et de roses, l'image du Saint-Suaire longue de 52 millim.; 4° la *sainte Face* couronnée d'épines, de Lucques, entourée d'un cadre de rinceaux; 5° un nouveau *Suaire* montré par deux anges agenouillés, figure longue de 67 mill. (*Arch. du Doubs.* Don de feu M. Pierre Marnotte. V. la fig. 5e reprod. pl. II, n° 3.)

19 bis. — xviie-xviiie siècles. — Grav. sur cuivre, haute de 55 mill., large de 223.

Figure du Christ tirée en bistre noirâtre, imprimée au centre d'un très bel encadrement brodé, fleurs et insignes de la Passion

dans des écussons sommés de couronnes de marquis, tressés de soie et de galons d'or et d'argent. (*Coll. de* M. A. Lieffroy.)

19 ter. — xviie-xviiie siècles. — Grav. sur cuivre, haute de 40 mill., large de 140.

Semblable figure tirée en bistre rougeâtre au centre d'une merveilleuse broderie (haute de 34 cent., large de 49) reproduisant en soies multicolores le type des n°s 3 et 4 du catalogue. (*Collect. de* M. A. Lieffroy.)

20. — xviiie siècle. — Grav. sur cuivre, haute de 56 mill., large de 67; tirée sur papier.

Grossière réduction du type archiépiscopal; prélat debout vêtu de chape ainsi que ses deux acolytes, tenant déployé le Saint-Suaire. Au dessus de la scène, courtines drapées avec gros glands pendants; au dessous ces mots : *Représentation du S. Suaire.* (*Arch. du Doubs.* V. pl. II, n° 2.)

21. — xviiie siècle. — Grav. sur cuivre, haute de 32 mill., large de 50; tirée sur soie jaune.

Sur un pavé en échiquier, derrière l'image du Saint-Suaire soutenue et développée par deux anges, une *Mater dolorosa* (ou peut-être une religieuse ? la tête couverte d'un voile) gémit et tient les bras croisés sur sa poitrine. Au dessus d'elle des tentures suspendues; au dessous ces mots : *Représentation du* S. Suaire. (*Arch. du Doubs.* V. pl. II, n° 1.)

22. — xviiie siècle. — Grav. sur bois, haute de 42 mill., large de 44; tirée sur les deux faces de la couverture d'un livret intitulé : *Oraisons très dévotes pour honorer le St Suaire de Notre Seigneur Jésus-Christ. Besançon, chez Jean Cl. Bogillot.* (s. d. plaq. in-48 de 16 p.)

Devant une double arcade qui doit reproduire intentionnellement les ouvertures du clocher de Saint-Jean, debout sur un pavé en échiquier, l'archevêque, assisté de deux chanoines vêtus comme lui de chapes, montre le Saint-Suaire; dans chacune des deux arcades brillent sur des chandeliers deux cierges allumés. (*Arch. du Doubs.*)

23. — xviiie siècle. — Grav. sur cuivre, haute de 113 mill., large de 155; tirée sur soie.

Dans un encadrement rectangulaire sont groupés tous les instruments de la Passion. Au centre la croix, au pied de laquelle est assis un ange accoudé sur un livre scellé. Autour l'échelle, la torche, la lance, l'éponge emmanchée mise en sautoir. A droite, la colonne, le coq, les dés, les trente deniers; à gauche la lanterne, la robe sans couture, le voile de sainte Véronique, etc. Sur le tout, tiré en jaune rosé sur un emplacement réservé, l'empreinte du corps du Christ, avec les cinq plaies ajoutés au carmin.

Au dessous cette légende : *Seigneur qui nous aves laissé les marques de vostre passion..... ou vous regnes a tout eternité.* (Arch. du Doubs.)

24. — Fin du xviiie siècle. — Grav. sur cuivre, planche à triple image, (chaque figure mesurant 68 mill. sur 14); tirée sur papier.

La figure du Christ dépouillée de tout accessoire, tirée en bistre rougeâtre, rehaussée à la plume de cinq plaies au carmin. Provient de la fabrication de M. Fanfarnau. (*Arch. du Doubs*; Reprod. pl. III, no 2.)

25. — Fin du xviiie siècle. — Grav. sur cuivre, planche divisée en 24 compartiments, chacun d'eux contenant une réduction de la figure qui précède, haute de 14 mill., large de 4; tirée sur papier.

Même disposition et tirage, moins les retouches au carmin. Même provenance. (*Arch. du Doubs.*)

26. — Fin du xviiie siècle. — Grav. sur cuivre, planche divisée en 12 compartiments, chacun d'eux contenant une réduction de la figure qui précède, haute de 23 mill., large de 5 à 6; tirée sur papier.

Même disposition et tirage, moins les retouches au carmin. Même provenance. (*Arch. du Doubs.*)

27. — xviiie siècle. — Grav. sur cuivre, large de 58 mill., haute de 13; tirée sur soie.

Image du Saint-Suaire tirée en carmin, avec plaies vermillon ajoutées au pinceau, servant à estamper le centre des ornements

en broderies de soie et d'or, exécutées dans les couvents de femmes de Besançon. (*Arch. du Doubs.*)

27 bis. — XVIIIe siècle. — Grav. sur cuivre, large de 11 mill., haute de 23; tirée sur papier.

Image analogue, corps du Christ couvert de hachures losangées, détails de la figure, de la barbe, de la chevelure et des mains assez finement traités. (Encadrée dans une jolie découpure sur papier blanc. Coll. de M. A. Lieffroy.)

28. — XVIIIe siècle. — Grav. sur cuivre, large de 44 mill., haute de 11; tirée sur soie.

Type analogue comme facture, tirage et emploi. (*Arch. du Doubs.*)

2° *Médailles.*

29. — XVIe-XVIIe siècle. — Jeton laiton, rond, de 25 mill. de diamètre.

Dr. Un roi? accosté de deux personnages nimbés, montre le Saint-Suaire.

Rev. Un bourdon de pèlerin mis en pal. (Fouray, *Méreaux de Franche-Comté,* pl. XI, n° 2. V. notre pl. IV, n° 1.)

30. — 1627. — Méd. d'argent ovale, haute de 18 mill., large de 14, avec anneau et trois saillies symétriques sur la tranche, une au bas, deux sur les flancs.

Dr. Un évêque montrant le Saint-Suaire. Lég. : S · SVAIRE · A · BESANÇON. A l'exergue la date : 1627.

Rev. Une vierge couronnée et nimbée tenant l'Enfant Jésus, portant un sceptre et foulant aux pieds un croissant; autour d'elle six têtes d'anges ailées. (Fouray, *Méreaux,* pl. X, n° 1. V. notre pl. IV, n° 2.)

31. — XVIIe siècle. — Méd. argent, ovale, haute de 22 mill., large de 19, munie d'anneau et de trois saillies sur la tranche,

Dr. Un archevêque montrant le Saint-Suaire. Lég. : S · SVAIRE · DE · BESANÇON.

Rev. Une Notre-Dame debout couronnée et nimbée tenant un

sceptre et portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche. Autour : ✠ SANCTA ✠ MARIA ✠. (*Ib.*, pl. X, n° 2.)

32. — XVIIe siècle. — Méd. arg., haute de 15 mill., large de 13, munie d'anneau et de trois saillies pointues.

Dr. Un archevêque mitré et vêtu d'une chape développe le Saint-Suaire. Autour : · S · SVAIRE · DE BESANÇON.

Rev. Une Notre-Dame nimbée, les pieds sur un croissant, tenant l'Enfant Jésus, portant un sceptre de la main droite. REFVGIVM PECCATORVM. (Chapelet d'une religieuse du Saint-Esprit, communiqué par M. Raoul Ordinaire. V. notre pl. IV, n° 3.)

33. — XVIIe siècle. — Méd. laiton jaune, ovale, haute de 24 mill., large de 20, avec anneau.

Dr. Un archevêque mitré, assisté de deux chanoines vêtus de chapes comme lui, tient le Saint-Suaire développé. Au dessus d'eux plane une tête d'ange ailée. Lég. entre deux filets : EFFIGIE DV S. SVAIRE A BESANÇON.

Rev. Deux anges agenouillés supportent un ostensoir flamboyant contenant le Saint-Sacrement. Lég. : LOVÉ · SOIT · LE · TRES · SAINT · SACREMENT · DE · LAVT[EL]. (*Arch. du Doubs.* V. pl. IV, n° 5.)

34. — XVIIe siècle. — Méd. ronde, de 20 mill. de diamètre.

Dr. Un évêque montrant le Saint-Suaire, la tête du Christ exceptionnellement tournée à gauche. Lég. : S · SVAIRE · DE · BESANÇON.

Rev. Une Notre-Dame couronnée debout sur un croissant, portant l'Enfant Jésus et tenant un sceptre de la main gauche. Autour : NOSTRE · DAME · DE · GREE · O · RA. (FOURAY, pl. X, n° 3. Reprod. dans notre pl. IV, n° 4.)

35. — XVIIe siècle. — Méd. laiton, ovale, haute de 19 millim., large de 16.

Dr. Un évêque montrant le Suaire. Lég. : S · SVAIRE · DE · BESANÇON.

Rev. Une Notre-Dame nimbée, debout, portant l'Enfant Jésus et tenant un sceptre de la main droite. NOSTRE · DAME · DE · GREE · ORA. (*Ib.*, pl. X, n° 4.)

36. — XVII[e] siècle (fin). — Méd. ronde, de 38 mill. de diamètre.

Dr. Un évêque mitré, accompagné de deux chanoines portant des cierges, développe le Saint-Suaire ; le sol est carrelé en damier, des draperies pendent au dessus et sur les côtés. Sans lég. (Ce type est analogue comme disposition et contemporain comme date de la grande gravure décrite sous le n° 13.)

Rev. La chasse de saint Hubert, avec un ange apparaissant et tenant uné petite draperie. A l'exergue : S. HUBERT P. P. N. (*Ib.*, pl. XII, n° 2. V. notre pl. IV, n° 6.)

37. — XVII[e]-XVIII[e] siècle. — Méd. ovale, haute de 23 millim., large de 21.

Dr. Un évêque montrant le Saint-Suaire, debout sous une draperie. Sans légende.

Rev. La chasse de saint Hubert, avec l'ange qui lui apparaît. A l'exergue : S. HUBERT P. P. N. (*Ib.*, XII, n° 4.)

38. — XVIII[e] siècle. — Méd. ovale, haute de 22 mill., large de 19.

Dr. Type à l'archevêque accosté de deux chanoines, réduction du n° 36. A l'exergue : S. SUAIRE.

Rev. Chasse de saint Hubert, tournée du côté gauche. Lég. entre deux filets : SAINT HUBERT PRIEZ ROUR NOUS. (*Ib.*, pl. XII, n° 2.)

39. — XVIII[e] siècle. — Méd. ovale, haute de 24 mill., large de 22.

Dr. L'archevêque et deux chanoines montrant le Suaire. Sans légende.

Rev. La chasse de saint Hubert tournée à droite. Lég. : S. H. (*Ib.*, pl. XII, n° 1.)

40. — XVIII[e] siècle. — Méd. ovale, haute de 25 mill., large de 23, bordée d'une torsade.

Dr. Même sujet. A l'exergue : S. SUAIRE.

Rev. Le Christ en croix, à ses pieds sont agenouillés un paralytique avec ses béquilles, un prisonnier avec ses fers. Autour : CALVAIRE DE JÉRUSALEM. (Matrice en cuivre, en deux parties, *Arch. du Doubs*. V. pl. IV, n° 8.)

41. — XVIIIᵉ siècle. — Méd. ovale, haute de 27 mill., large de 23.

Dr. Type presque identique au précédent, sauf adjonction aux côtés de l'archevêque d'une crosse et d'une croix.

Rev. Pareil au précédent, mais sorti d'un moule différent. (FOURAY, pl. XI, nº 3.)

42. — XVIIIᵉ siècle. — Méd. ovale, haute de 27 mill., large de 22, bordée d'un filet.

Dr. Type analogue au droit du nº 40. A l'exergue : S. SUAIRE.

Rev. Type semblable au revers du même nº 40, mais sans lég. (*Ib.*, pl. XI, nº 4.)

43. — XVIIIᵉ siècle. — Méd. ovale, étain, haute de 27 mill., large de 22, bordée d'une torsade.

Dr. Type identique au droit du nº 40, mais sans légende.

Rev. Type identique au revers du nº 42. (*Arch. du Doubs.* Voir notre pl. IV, nº 7.)

44. — XVIIIᵉ siècle. — Méd. ovale, laiton, haute de 26 mill., large de 21.

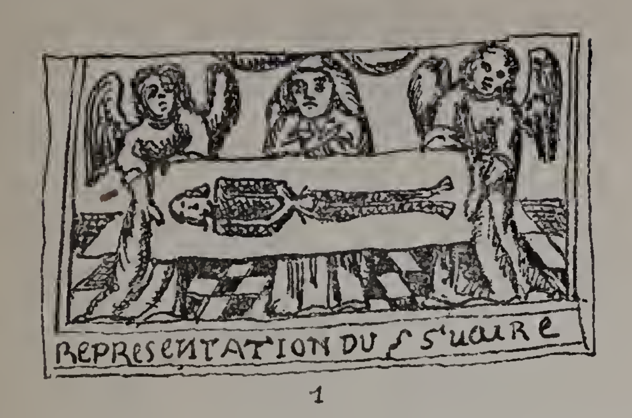
Dr. Trois anges debout montrent un suaire à double empreinte (faces antérieure et postérieure). Autour : LE · VERIT · POR · DV · S · SVAIRE · DE · BESANÇON (ce dernier mot à l'exergue).

Rev. Buste de saint Claude mitré et accosté de la croix archiépiscopale. SANCTVS CLAVDIVS.

(Cette médaille, publiée par FOURAY, pl. XI, nº 1, n'appartient pas à la fabrication locale, car le type du suaire attribué par le graveur à Besançon est celui du Suaire de Turin.)



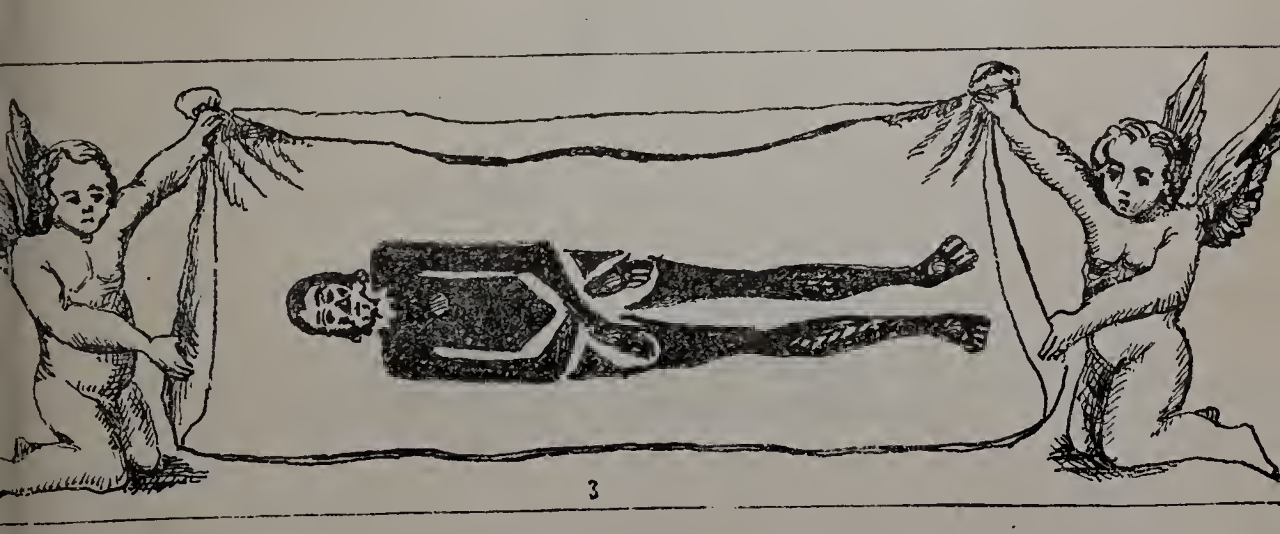
IMAGE DE PELERINAGE DU SAINT-SUAIRE DE BESANÇON, (tirée sur soie blanche) *Gravée par Pierre de Loisy-v-1660.*



1



2



3

IMAGES POPULAIRES DU SAINT-SUAIRE,
XVIIe-XVIIIe siècles.
1. 3 (*tirées sur soie*) : 2 (*tirée sur papier*).



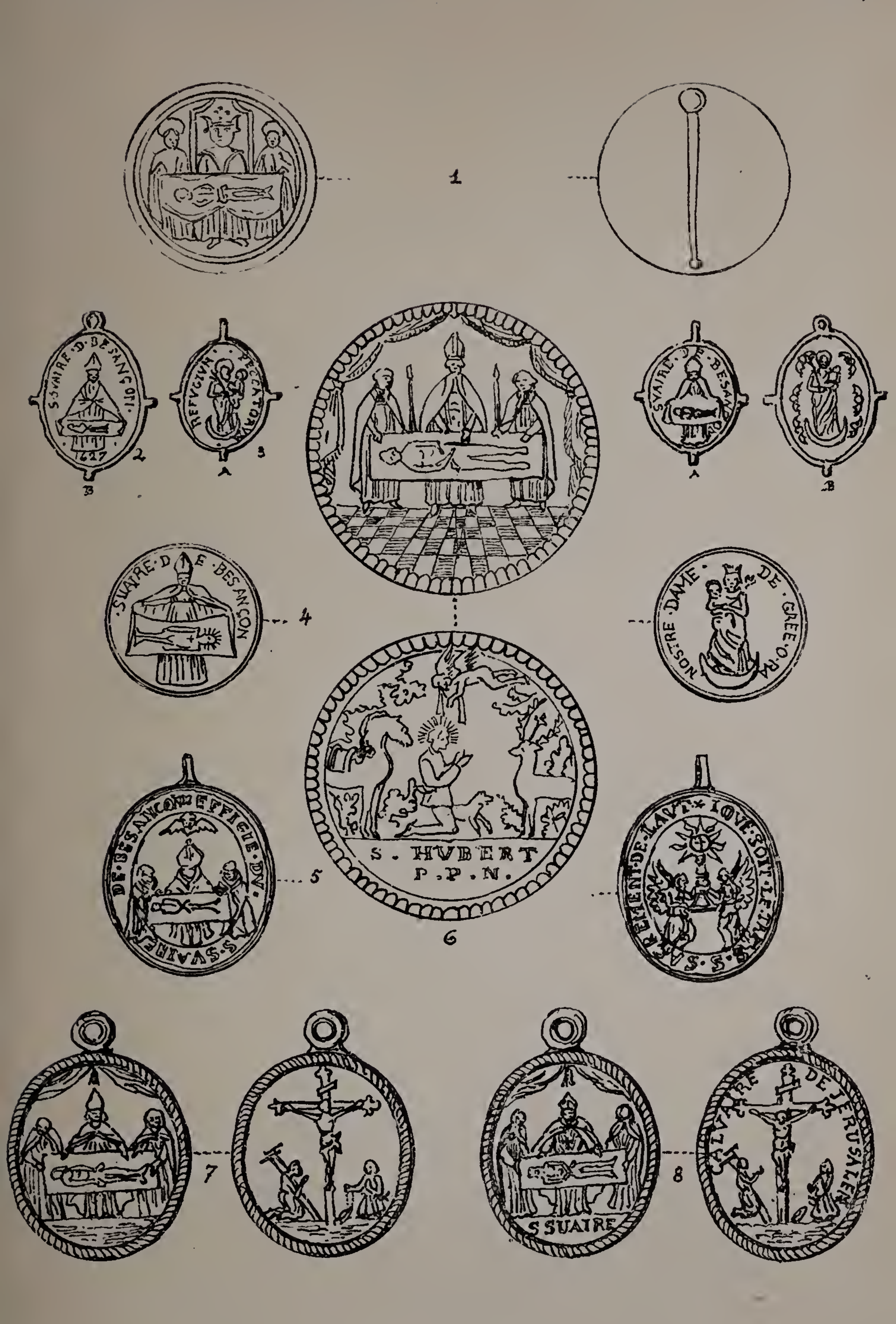
1



2

IMAGES POPULAIRES DU SAINT-SUAIRE.

1. Type le plus ancien tiré sur toile v. 1630.
2. Type le plus récent tiré sur papier v. 1790.



MÉDAILLES DE DÉVOTION AU SAINT - SUAIRE,

XVIe -XVIIe -XVIIIe Siècles.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Enquête faite par le Chapitre métropolitain de Besançon sur les reproductions du Saint-Suaire peintes, grandeur de l'original, par Pierre et Charles d'Argent, peintres bisontins.

(*Finalement ces artistes sont condamnés et consentent à détruire toutes les copies de ce genre restées entre leurs mains et s'engagent à ne produire désormais aucune reproduction du Saint-Suaire.*)

(28 mai — 20 août 1608.)

I. — Mercurii, 28 maii 1608.

Copiæ sanctissimi Sudarii delendæ.

. . . .

DD. Regnaud et Martin convenient Petrum d'Argent et fratrem ejus cives Bisuntinos, eosque monebunt parte capituli ut desinant depingere imagines sanctissimi Sudarii, et restituere habeant copias jam depictas et in diversis locis dispersas ; præsentabiturque supplex libellus illustrissimo ac reverendissimo archiepiscopo sive ejus R. vicario generali, ad cogendum illustrem comitem a S^{to} Amore revocandi copiam dicti S^{mi} Sudarii, quam habet in suo castro de sancto Lupo, cum prohibitione fienda injungenda curato seu capellano dicti loci : ne deinceps ostendere audeat publice dictum exemplar. Quibus Petro et Carolo d'Argent persolventur copiæ in manibus D. Antonii Brime existentes, ne pariant scandalum in fide catholica.

II. — Mercurii quarta junii 1608.

Super lavatione copiarum Sanctissimi Sudarii.

. . . .

Venerabilis D. Portier vicarius generalis retulit representasse consilio archiepiscopali resolutionem capituli quantum ad copias sanctissimi Sudarii factas, quod decrevit scribendum esse reverendissimo archiepiscopo attenta rei gravitate, qui scripsit eidem domino esse retrahendas omnes copias sub pœna excommunicationis in contrave-

nientes. Item ordinandum Petro et Carolo d'Argent pictoribus ne deinceps depingant hujusmodi exemplaria pro quacumque persona, etiam in dignitate constituta; quo audito, iterum deputati sunt domini Regnauld et Martin ad inhibendum dictis d'Argent sub pœna excommunicationis parte illustrissimi archiepiscopi prædicti, ut a dictis copiis cessent. Qui domini ab ipsis retrahent omnes copias per eos factas cum exemplari, etiam illam factam pro domina de Domprel, quæ coram ipsa lavabitur ac illi restituetur illa quibus operam ipsorum satisfacient de bursa capituli. . . . .

III. — Jovis duodecima junii 1608.

Relatio repetitionis exemplarium Sanctissimi Sudarii.

. . . . D. Portier vicarius generalis retulit interpellasse cum domino procuratore generali archiepiscopatus magistrum Petrum d'Argent pictorem, et illi ordinasse sub pœna excommunicationis illi exemplar ac copias sancti Sudarii per eum factas tradere; qui d'Argent dicto domino restituit exemplar in papyro, ac promisit illi nullam amplius copiam velle facere; ac declaravit alias jam fecisse tres copias : unam pro Rege Hispaniarum, alteram pro duchessa Parmæ, et tertiam pro nobili quondam domino de Champagné; nunc vero fecisse septem copias videlicet : tres pro Jesuistis, quartam pro D. Chifflet præsbitero, quartam pro nobili D. Ferdinando Bereur, sextam et septimam pro domina de Domprel, quas duas ultimas D. Regnauld capitulariter obtulit; et quantum ad alias tres colatas Jesuistis, dictus D. Portier retulit patrem rectorem Jesuistarum illi promisisse patrem Jacobum Prevost eas secum tulisse, et daturum operam ut reducantur; pro aliis vero, ipse D. ordinabit repetitionem. De quibus omnibus sic actis dictus D. procurator conficiet unum instrumentum seu actum, cujus copia inseretur actibus capituli ad perpetuam rei memoriam. Onusque relinquitur dominis Bourdenet, Regnauld et Portier lacerandi dictum exemplar, ac lavandi dictas ultimas coram personis nobilibus prout ipsi judicabunt, item dictum d'Argent solvendi.

IV. — Mercurii 18 junii 1608.

24 franci [dati] Petro d'Argent.

. . . . . . Audito D. Regnauld cura ei relinquitur excusandi capitulum erga dominam de Domprel, eo quod non possit ei tradere copias sancti Sudarii per Petrum d'Argent ad ejus requisitionem factas, propter decretum R^mi^ domini archiepiscopi interventum; cui d'Argent conceditur somma viginti quatuor francorum pro suis laboribus per dominos clavistas solvenda quibus allocabitur. . . . .

V. — Mercurii 13 augusti 1608.

Copiæ Sancti Sudarii abluendæ.

. . . . Dni Portier et Regnauld retulerunt se quamprimum delenda esse exemplaria Sancti Sudarii in manibus dicti domini Regnauld existentia et abluenda, cum illo quod habet D. Chifflet, si habere possunt, ita ut nihil vestigii remanere possit, prout ante resolutum fuit; ac tradent copiam processus verbalis domini Chevroton procuratoris fiscalis super dictis exemplaribus factis, ut inscribatur in actis capitularibus. . . . .

VI. — Mercurii 20 augusti 1608.

Relatio lavationis copiarum sanctæ Syndonis.

. . . . . . D. Portier cum dominis Regnauld et de Bosco retulit, heri, in domo D. Chevroton procuratoris fiscalis officialitatis, lavasse tres copias Sancti Sudarii a Petro d'Argent depictas, ita ut in illis nihil vestigii remansit; item dimisisse illas in plures partes ut omne dubium tollatur, in presentia dominorum Joannis Morelot et Claudii Antonii Buson advocatorum fiscalium prout fusius continetur in processu verbali per dictum D. procuratorem conscripto cujus tenor sequitur de verbo ad verbum.

« Je Pierre Chevroton, prestre prieur commendataire de Syrod, procureur fiscal et général de l'Archevêché de Besançon, suyvant l'ordonnance à moy faicte par messieurs du Conseil archiépiscopal d'Illustrissime et révérendissime seigneur messire Ferdinande de Longvy dit de Rye, archevesque dudit Besançon, prince du St Empire, mesmes en suyte des rescriptions dudit illustrissime et révérendissime seigneur addressées auxd. seigneurs de son conseil veues et leutes en icelluy ce jourdhuy jour de feste monseigneur St Claude, sixiesme du moys de jun de l'an courant mil six cents et huict, concernant les advertissements que ledit Illustrissime et Révérendissime seigneur auroit eu que rière son diocèse et lieu circonvoysin, dez peu d'années ença, l'on faisoit ostension et veoir en chappelles et maisons particulières certains exemplaires retirez et peintz sur le vray original du très précieux et sacré suayre de Nostre Sauveur et rédempteur Jésus Christ, duquel l'église métropolitaine monseigneur St Estienne de ladite cité est honorée et décorée, de mesme longueur forme et largeur et sur linges approchans à celuy dudit précieux et sacré suayre et que l'on disoit estre dépeintz et extraictz par maître Pierre d'Argent, citoyen dudit Besançon, peintre. Me suis à tel effet exprès transporté au logis et maison où réside ledit Pierre d'Argent rière ladite cité et proche la ruelle de la maison de ville, lequel illec ayant appréhendy ay cité d'office et requis de par serment me

déclarer quelz et combien d'exemplaires il avoit retiré et dépeint dudit très précieux St Suayre, et ou telz exemplaires seroient distribuez pourquoy et de quelle auctorité, afin cy après pourveoir et remédier aux abus et erreurs qui se commettoient à ce regard. Lequel Pierre d'Argent, après le serment sur ce par luy presté corporellement sur et aux saintz évangiles de Dieu estantz en mes mains, m'a dit et déclaré fort librement en présence de révérend et vénérable de messire Philibert Portier, prestre chantre en ladite église métropolitaine dudit Besançon, seigneur prébendier de Dampierre et vicaire général dudit Illustrissime et révérendissime seigneur et de vénérable messire Hugues Portier aussi prestre docteur en sainte théologie et doyen en l'église collégiale monseigneur St Michiel de Salins, estre eagé d'environ soixante et treize ans, souvenant de cinquante de bonne souvenance et qu'il estoit bien mémoratif d'avoir faict et dépeint dix exemplaires tant sur le vray original dudit très précieux St Suayre, que sur un portraict par luy retiré en papier où, commodément et à loysir, de la longueur forme et largeur d'iceluy et le plus approchant ledit vray original dudit très précieux St Suayre qu'il avoit peu, et lequel portraict en papier il a déclaré avoir encor rière luy; mais que toutesfoys pour recognoistre que ce n'estoient qu'exemplaires et retraictz prins sur le vray original, il avoit mis et despeint à un desd. exemplaires telz mots : EX PROTHOTYPO BISUNTINENSI, et sur ce plan, diligemment et exactement par moy interrogué, de spécifier et déclarer en quel temps il auroit faict lesdits exemplaires. et où et à qui il les auroit distribué, m'a dit, respondu et déclaré ce que s'ensuyt.

Scavoir que le premier des susdits exemplaires fut par luy ledit Pierre d'Argent retiré, environ l'an mil cinq centz septante deux, par permission de messieurs les révérend et vénérables lors doyen et chanoines de l'insigne chapitre dudit Besançon, et du temps que fut monsieur Lullus estoit vicaire général, à la réquisition de fut et de bonne mémoire Philippe par la grâce de Dieu Roy d'Espagne duc et conte de Bourgongne, qui de ce par lettres en avoit prié lesdits révérend et vénérables seigneurs; et fut extraict tel premier exemplaire en présence de furent messieurs Symard et de Santans lors chanoines de ladite église métropolitaine à ce commis. Et fut prins tel premier exemplaire en la chappelle dite de Carondelet, construite en ladite église monsieur St Estienne, sur ledit vray original dudit précieux St Suayre, porté en ladite chappelle à tel effect par lesdits sieurs commis; et lequel premier exemplaire il laissa ès mains desdits révérend et vénérables seigneurs qui l'envoyarent à sadite Majesté en Espagne, n'estant iceluy d'Argent souvenant de ce qu'il receut pour ses peines ny par qui il fut salarié.

Le second exemplaire fut par luy ledit d'Argent extraict sur le vray original en lad. chappelle dicte de Carondelet et en présence des susd. commis Symard et de Santans, en l'an mil cinq cens septante huict, par permission aussi desd. R^d et vénérables s^rs doyen et chanoines dud. insigne chapitre. Et fut ce à la réquisition et prière de fut Illus^me

et Rme seigneur messire Claude de la Baume, lors cardinal et archevesque dud. Besançon, lequel seigneur archevesque en feit don et présent à feue ma dame la duchesse de Palme passant par ceste cité allant pour gouvernante aux Pays-Bas; et de quoy iceluy d'Argent eut et receut pour ses peines dud. Illusme Cardinal la somme de douze escuz d'or soleil.

Le tier fut par luy led. d'Argent extraict et despeint en l'an mil cinq centz huictante huict, en la sacristie de lad. Eglise monsr St Estienne, par permission dud. Rd et vénérables seigneurs doyen et chanoines et en présence de fut vénérable messire Léonard le Clerc chanoine et co-prébendier de Bonnay, avec un autre sr chanoine dont il n'est bonnement souvenant; estoit ce à la réquisition de fut lors vivant monsr de Champagney frère du fut sr Illusme et Révérme Cardinal de Granvelle, lequel tier exemplaire fut envoyé comme il croit par lesd. Rd et vénérable doyen et chanoines aud. sr de Champagney en Flandres où pour lors il résidoit. Et receut ledit d'Argent du sr Odard, agent et facteur dud. sr de Champagné, la somme de douze escuz d'or au soleil pour ses peines. Et lors et au mesme temps que luy led. Pierre d'Argent feit led. tier exemplaire, comme il eut fort belle commodité de veoir et remarquer led. vray original dud. très précieux St Suayre, il feit par mesme contexte le portraict en papier dont cy dessus est faicte mention, et duquel et sur lequel iceluy d'Argent a depuis faict sept autres exemplaires dud. très précieux Suayre, cinq desquelz sont estez par luy distribuez, scavoir l'un, sont environ douze ans, au R. Père Jacques Prévost premier recteur du collége des R Pères Jésuistes de ceste cité, qui seulement luy fornit le linge et auquel il céda sa peine gratuitement; encor deux autres exemplaires sont environ neuf ans au révérend père Cossard lors second recteur dud. collége, qui de mesme fornit le linge et auquel il quitta ses peines et peintures gratis; ne scachant, sur ce interrogué, où lesd. R. Pères Prévost et Cossard ont envoyé mis ou transporté lesd. trois exemples, ny qu'ilz en ont faict.

Le quatriesme, icelluy d'Argent le vendit pour la somme de six escuz a vénérable personne messire Philippe Chifflet, prestre citoyen dud. Besançon, qu'il croit l'avoir encor dans sa maison.

Le cinquième pareillement fut vendu par led. d'Argent aud. sr Chifflet, pour mesme pris de six escuz, outre quoy il avoit fourny les linges; lequel sr Chifflet luy dit que cestoit pour monsr Bereur de Dole auquel il croit iceluy Chifflet l'a envoyé.

Et quant aux autres deux exemplaires par luy led. d'Argent dépeints et extraictz sont environ six sepmaines, ce sont les deux qu'il pleut à messieurs lesd. rd et vénérables dudit insigne chapitre se retenir dernièrement au jour du dymanche après la feste Ascension Nre Seigneur, dix-huictième de may dud. présent an mil six centz et huict, qu'il les avoit présenté pour faire toucher aud. très précieux et sacré Suayre lors que tel jour ainsi que de coustume l'on le monstroit au peuple, affermant de plus par reiterez sermentz n'en avoir faict des-

peint ou distribué que les dix cy dessus dénombrez et spécifiez et dont il estoit très bien souvenant. Et a dit de plus led. d'Argent que s'il eust pensé faire mal ou causer quelques abus ou erreurs, il n'eust faict lesd. susd. exemplaires pour respect, proufit ou chose que soit, m'ayants à la première réquisition promptement rendu led. exemplaire et portraict en papier luy restant, à fin de s'abstenir à l'advenir d'en faire d'avantage et pour lever tous soupçons à ce regard. Lequel exemplaire je led. Chevroton ay mis à la mesme heure et instant ès mains dud. R. s[r] Portier vicaire général, pour le rompre lors que l'on effaceroit et laveroit lesd. deux exemplaires retenuz par lesd. révérend et vénérables seigneurs dud. insigne chapitre, et qu'il estoit statué par messieurs dud. conseil archiépiscopal par ordonnance dud. Illus[me] et Révér[me] seigneur archevesque.

En signe de vérité de quoy, j'ay escrit et soubscrit le présent verbal et déposition de ma main et faict soubsigner par led. Pierre d'Argent, en lad. cité led. sixième jun an susdit six centz et huict. *Signé :* P. Chevroton, P. d'Argent.

Et depuis en lad. cité Impériale de Besançon, le dix neufième aost du susd. 1608, en suyte de la volonté de mond. seig[r] Illus[me] et Révér[me] archevesque et délibérations de messieurs de sond. conseil archiépiscopal et desd. R. et vénérables dud. Insigne Chapitre, se sont assemblez, en la maison de je procureur fiscal et général susd. size en la rue du Cloz dud. Besançon, lesdits R[d] s[r] messire Philibert Portier prestre chanoine prébendier de Dampierre et vicaire général en lad. archevesché, vénérables s[rs] messires Estienne Regnauld aussi prestre chanoine et prébendier de S[t] Hilayre, Jean Camu *de Bosco* aussi prestre chanoine et prébendier de Villeneufve, procureur dud. insigne chapitre, et messire Jean Rolet prestre co-secrétaire commis de la part dud. chapitre, comme aussi nobles et sages messire Jean Morelot docteur ès drois premier advocat fiscal en lad. archevesché et régale dud. Illus[me] et Révér[me] Seigneur en lad. cité, Claude Antoine Buzon aussi docteur ès drois advocat fiscal en lad. archevesché et co-gouverneur en lad. cité, Bon Monnier notaire commis du secrétaire de la Chambre archiépiscopale et secrétaire aud. Conseil de mond. Illus[me] et révér[me] seigneur, commis de sa part. Lesquelz ainsi assemblez, en présence de messires Charles du Chasne prestre chappellain et familier en l'église parochiale S[t] Jean Baptiste, Claude du Molin de Vuillaffans soubs diacre et led. Pierre d'Argent et autres, ont faict rompre et mettre en pièce led. exemplaire en papier. Et quant aux deux exemplaires sur linges cy dessus ramanteuz, ils sont estez avec eau chaude et savon plusieurs foys lavez et les effigies dud. précieux suayre effacez. Et bien qu'il y restoit bien peu d'apparence de peinture, si est ce que l'on a mis encor en pièce lesd. linges afin d'en effacer entièrement la mémoire et en lever tout soupçon. Encor estantz lesd. s[rs] ainsi assemblez ont faict appeller auprès d'eux led. vénérable messire Philippe Chifflet, lequel ensuyte de la déposition dud. Pierre d'Argent ils auroient sceu avoir en main un desd. exemplaires sur linge, qu'iceluy s[r] Chif-

flot a promptement apporté et déclaré l'avoir heu dud. Pierre d'Argent, pour le pris de six escuz d'or qu'il demandoit luy estre restituez; moyennant quoy il se contentoit il fut pareillement effacé et rompu. A quoy quant au regard de lad. restitution desd. six escuz lesd. sieurs ont respondu l'on auroit esgard et ont à l'instant faict mettre en pièce, laver et effacer la peinture, et tellement qu'il n'y a resté auxd. trois exemplaires sur linges rien d'entier ny apparence de figure dud. précieux St Suayre, comme de mesme a esté faict sur celuy en papier.

En signe et vérité de quoy lesd. s^rs^ et susd. tesmoins ont soubscrit le présent verbal et acte en lad. cité de Besançon et maison susd., le dix neufième d'aost mil six centz et huict heure de quatre après midy dud. jour.

Ainsi signé sur ledit verbal P. Portier vic. gén., E. Regnauld, J. de Bosco, P. Chevroton, J. Morelot, C. Ant. Buzon, J. Rolet, P. Chifflet, C. du Chasne, C. du Molin, P. d'Argent et B. Monnier.

(*Archives du Doubs*. Délibérations du grand chapitre métropolitain de Besançon. Reg. Z. f°s 280 v°, 281 r°, 282 r° et v°, 288 et 289 v°.)

PIÈCE

DONT L'ACADÉMIE A AUTORISÉ L'IMPRESSION

DOROTHÉE DE JOUFFROY

ODE COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON
EN 1883

Par M. Auguste CIZEL.

Connaissez-vous ce fou qui pretend faire
accorder le feu et l'eau?... (1).

Oui, nous le connaissons, cet insensé sublime!
Oui, de ses longs labeurs l'univers sait le prix,
Et nos cœurs resteront sans pitié pour le crime,
Des sots qui l'ont broyé sous le poids du mépris...
Ignorants et jaloux, dans leur commune rage,
A son ardent génie ont prodigué l'affront,
Puisant aux égouts de l'outrage
La fange à pleines mains pour en salir son front!...

Mais l'éponge du temps a lavé la souillure;
La gloire — ce soleil aux feux éblouissants —
A mis un nimbe d'or autour de ta figure,
O martyr, et je viens te brûler mon encens!
Des vœux de ton pays ma muse est l'interprète
En enchâssant ton nom dans ses vers — humble écrin —
Pendant que l'art ému s'apprête
A l'écrire au grand jour dans un livre d'airain!

---

(1) Mot historique. C'est en ces termes qu'on parlait de Jouffroy à Paris, même à la Cour. Voir : *Une découverte en Franche-Comté,* par M. le comte Sylvestre de Jouffroy d'Abbans, page 34.

Besançon se prépare à venger ta mémoire,
En t'offrant les honneurs qui te sont si bien dus...
Le sceptique à ton œuvre est obligé de croire;
S'il reste des railleurs ils seront confondus...
Et l'heure n'est pas loin où devant ton image
L'amour nous groupera comme aux pieds d'un autel,
Pour t'apporter un libre hommage,
Et saluer Jouffroy sur son trône immortel!...

Que de temps il fallut pour te rendre justice!
Tout un siècle a passé sans briser en ta main
La coupe où jusqu'au fiel — ineffable supplice!
Tu bus — breuvage amer — le poison du dédain...
Et la France incrédule a, durant cent années,
Vu la vapeur courir sur les routes des flots
Sans adoucir tes destinée,
Sans t'acclamer ainsi qu'on acclame un héros!...

Pourtant, c'est bien à toi que les flancs du navire
Doivent, pour le guider à travers l'Océan,
Cette aile au fier essor dont le monde osa rire,
Et qui donne à son vol un si rapide élan!
Il part, et l'œil à peine en peut suivre la trace;
Le courroux des autans stimule son ardeur;
Il n'est plus de temps, plus d'espace,
Et l'abîme pour lui n'a plus de profondeur!...

De la voile, avant toi, la nef était l'esclave:
Gigantesque cadavre incapable d'effort,
Et tour à tour, levier puissant ou rude entrave,
Le caprice du vent décidait de son sort!
Et quand la brise, au fond de l'antre noir d'Eole
Se lamentait en vain, pleurant sa liberté,
Qu'importaient voilure et boussole?...
Le vaisseau restait là, dans l'immobilité!...

On eût dit sur les flots une immense momie,
Debout, plongeant au ciel son grand front pavoisé;
Mais tu pris en pitié la cruelle anémie
Dont souffrait trop souvent ce corps paralysé...
Tu te penchas sur lui comme Dieu sur Lazare,
Et — remède étonnant! — pour guérir sa torpeur,
D'une main qui semblait barbare,
Tu mis dans sa poitrine une âme : la vapeur!

O miracle! soudain le géant se ranime;
Il respire, et la vie en ses larges poumons
Circule, et le voilà qui danse sur l'abîme,
Et c'est en vain sur lui que nous nous alarmons!
Regardez!... Sur les mers il bondit, il s'élance,
Bravant les froids dédains de Neptune endormi,
Comme sa superbe insolence...
Le flot est son esclave, ou plutôt son ami!

Le navire a perdu ses lenteurs indolentes,
Il n'est plus le captif du vent, brutal vainqueur;
Un nouveau sang ruisselle en ses veines brûlantes,
Et bout comme une lave au foyer de son cœur!
Et ses membres, nourris par la sève féconde
Qui trempe les ressorts de leur agilité,
Plongent dans les airs et dans l'onde
L'immortelle verdeur de leur riche santé!...

N'étais-tu pas heureux plus qu'un roi sur un trône,
Le jour où le bateau qu'avait créé ta main,
O Jouffroy, s'est dressé sur les eaux de la Saône, (1)
Et comme en se jouant s'est ouvert un chemin?...
Les foules étaient là, saluant le miracle,
Suivant d'un œil ému ce fier Léviathan
Qui triomphait de tout obstacle,
Comme s'il avait eu la force d'un Titan!...

(1) Le 15 juillet 1783, de Lyon à l'île Barbe, le courant fut remonté plusieurs fois en présence de plus de 10,000 personnes.

Et, sans être ébloui, tu regardais, modeste,
Ton œuvre enfin debout, étalant ton succès,
Et semblant dire : « Où donc est celui qui conteste
L'immense pas que vient de faire le progrès ? »
Et pourtant, ce jour là, la patrie incrédule
Ferma, pour ne rien voir, obstinément les yeux,
Appelant d'un nom ridicule (1)
Le héros que la Grèce eût mis au rang des Dieux !

Et, presque à la même heure, ô cruelle ironie !
Près de toi frémissaient d'universels bravos...
Mais ils ne fêtaient pas, hélas ! ton fier génie !
Ce n'était pas ton nom que chantaient les échos !
La France applaudissait d'aventureux Icares (2)
A qui l'espace ouvrait ses périlleux déserts,
Et comblait d'honneurs les plus rares
Les deux aiglons nouveaux qui montaient dans les airs !

Je vous salue ensemble, ô chercheurs intrépides,
Affolés par l'amour des fières libertés,
Inventeurs immortels des deux ailes rapides
Qui jettent l'homme au sein de deux immensités !...
Mais la patrie à tous devait le même hommage,
Et pourquoi, du banquet de ses riches faveurs
A-t-elle exclu — sanglant outrage ! —
Un de ces trois géants, un de ces trois sauveurs !. .

Oh ! je suis révolté d'une telle injustice !
Je m'en plains pour Jouffroy dont le cœur généreux
A saigné sous le dard aigu du sacrifice,
Sans qu'un baume ait coulé sur ses maux douloureux !

---

(1) Jouffroy la Pompe, surnom donné au grand savant. et qui lui resta dans son pays. Voir : *Une découverte en Franche-Comté*, page 34.

(2) Le frères Montgolfier, qui firent à Lyon — presque à la même époque — leurs premiers essais de navigation aérienne. Cette ville leur accorda des *lettres de bourgeoisie*.

Il est traité par tous comme un enfant prodigue,
En rêves insensés gaspillant temps et biens...
Et contre lui chacun se ligue.,.
O crime ! Il est trahi — comme un dieu — par les siens ! (1)

Je m'en plains pour la France infidèle à son rôle !
Sans elle rien de grand ne se fait ici-bas ;
La lumière n'éclôt jamais qu'à sa parole ;
Le monde pour marcher a besoin de son bras !
Elle est du feu sacré l'immortelle Vestale ;
Aux autels du génie elle en nourrit l'ardeur,
Et voilà qu'une heure fatale
Sonne, sans la trouver à son poste d'honneur !

Et cet instant d'oubli nous a valu la honte
De voir un étranger nous ravir nos secrets...
Patrie, où donc es-tu ? Je regarde... O mécompte !
Ce n'est pas toi qui tiens les rênes du progrès...
Sur les flots étonnés des fleuves d'Amérique,
Son char roule, et la tombe où dormait Washington
Semble rendre à la République
L'illustre citoyen pour embrasser Fulton ! (2)

Mais pourquoi des regrets amers?... Pourquoi des larmes?...
Au soir de la victoire, à l'ombre du drapeau,
Plaint-on le général mort en tenant ses armes...?
Triste, va-t-on verser des pleurs sur son tombeau ?
Quand le laurier s'entasse en gerbes abondantes,
Qu'importe que l'armée ait un instant faibli,
Et fait des marches imprudentes...
Les torts, grâce au succès, s'effacent dans l'oubli !

Oui, c'est ton seul triomphe, ô savant, qui m'inspire.
Je ne veux plus gémir sur tes sombres douleurs,

---

(1) Voir : *Une découverte en Franche-Comté*, page 34.
(2) Le 8 août 1807, Fulton lançait avec succès son premier bateau à vapeur sur la rivière de l'Est (Amérique).

Et je mets en lambeaux le crêpe de ma lyre;
La muse en souriant te couronne de fleurs!
Tu n'es plus à ses yeux l'honneur d'une patrie,
La gloire d'un pays à jamais fier de toi,
Car la voix des peuples me crie :
« Pour notre enfant commun nous réclamons Jouffroy! »

L'astre de ton génie illumine la terre,
Et j'applaudis de cœur à cette adoption...
Le monde est aujourd'hui ton humble tributaire;
Je comprends qu'il s'unisse à notre ovation!
Les mains des continents se joignent sur les ondes,
De bienfaits précieux se comblant tour à tour,
Et, glissant sur les mers profondes,
Le vaisseau n'est entre eux qu'un messager d'amour!

Parfois il se revêt d'une étrange cuirasse,
Met sa robe de fer et ceint ses flancs d'acier,
Puis il part, invincible, emportant la menace,
Et du droit outragé se fait le justicier!...
Mais son courroux s'apaise, et sous sa lourde armure,
On sent bientôt que bat un cœur plein de bonté,
Et quand il a vengé l'injure,
Il devient plus clément qu'il n'était irrité!

Non! Dieu n'a pas voulu qu'il profite à la haine!
L'aile de la vapeur groupe en un seul essaim
Tous les membres épars de la famille humaine;
Le ciel en la créant n'eut pas d'autre dessein!
Et je vois s'embrasser sous sa large envergure
Les peuples qu'isolaient mille obstacles divers,
Et nous donner ainsi l'augure
De l'éternelle paix qu'appelle l'univers!

Ton génie, ô Jouffroy, s'éprit de ce beau rêve,
Et ce n'est pas en vain que ton corps s'est brisé

Sous le poids effrayant de tes labeurs sans trève...
Le voilà sous nos yeux enfin réalisé!...
Tu fus du plan divin l'architecte sublime,
Le Très-Haut t'a choisi pour collaborateur,
Et tu fis un pont sur l'abîme...
Salut, salut trois fois au nouveau créateur!

Et comme un aiguillon dont la pointe stimule,
Ton exemple excita l'ardeur des grands esprits,
Et soudain se leva ton plus insigne émule
Pour complèter ton œuvre en en doublant le prix!
Oui, la locomotive est la sœur du navire;
Oui, la terre a sa reine et l'océan son roi...
Et je rapproche sur ma lyre
Le nom de Stephenson de celui de Jouffroy!...

Ah! quand donc verrons-nous le marbre que réclame
Notre reconnaissance attardée! Il est temps
Qu'un burin tout puissant nous rende jusqu'à l'âme
Le héros qui dompta les flots et les autans!...
Debout, géant, debout! Au Thabor de la gloire
Monte, et va moissonner ta part de verts lauriers,
Sur ces fiers sommets où l'Histoire
Met la main des savants dans la main des guerriers.

C'est là que la science assemble sa famille.
Tout un groupe immortel de frères et d'aïeux
T'y dresse un trône d'or sur lequel ton nom brille...
Caus, Papin, Watt, Fulton te font place auprès d'eux!
Debout! A la Comté la France s'est unie
Pour déchirer enfin le linceul où tu dors,
Et ressusciter ton génie...
Debout, Jouffroy, debout! Le tombeau s'ouvre... Sors!..

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1883)

I

ACADÉMICIENS TITULAIRES.

1° Directeurs Académiciens-nés.

1. Mgr l'Archevêque de Besançon (S. G. Mgr FOULON).
2. M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général WOLFF).
3. M. le premier président de la Cour d'appel (M. CHAUFFOUR).
4. M. le préfet du département du Doubs (M. LEVAILLANT).

2° Académicien-né.

5. M. le maire de la ville de Besançon (M. DELAVELLE).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

6. TRIPARD, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent, 33 (24 août 1844), *doyen de la Compagnie.*
7. BLANC, C. ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (24 août 1850).
8. DRUHEN aîné (le docteur), ✻, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855).
9. LAURENS (Paul), ✻, membre du conseil municipal, rue de la Préfecture, 14 (24 août 1850).
10. TERRIER DE LORAY (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).
11. SANDERET DE VALONNE (le docteur), ✻, ancien directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (30 janvier 1862).
12. SUCHET (le chanoine), archiprêtre, curé de la basilique de Saint-Jean, rue du Clos, 21 (21 janvier 1863).

MM.

13. Castan (Auguste), ☸, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Grande-Rue, 86 (28 janvier 1864).
14. Vaulchier (le comte Charles de), ancien député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867), *Secrétaire perpétuel.*
15. Baille (Edouard), artiste peintre, Grande-Rue, 67 (27 août 1867).
16. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, membre du Conseil général du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
17. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
18. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, à la Mouillère (28 janvier 1870).
19. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).
20. Marquiset (Léon), avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 4 (29 janvier 1872).
21. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée des antiquités, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).
22. Bergier (le chanoine), rue du Chapitre, 11 (24 août 1872).
23. Carrau (Ludovic), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, place Saint-Amour, 3 (25 août 1875).
24. Tivier (Henri), ☸, professeur de littérature française et doyen à la Faculté des Lettres, rue de la Citadelle, 1 (27 janvier 1876), *Président annuel.*
25. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres, rue du Mont-Saint-Marie, 2 (27 janvier 1876), *Secrétaire-adjoint, archiviste.*
26. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
27. Saint-Ginest (Etienne), architecte du département, rue Granvelle, 28 (31 juillet 1877).
28. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts-et-chaussées, rue Battant, 102 (27 juillet 1878).
29. Piépape (le commandant Léonce de), ☸, chef d'état-major de la 14e division, rue Charles Nodier, 26 (27 juillet 1878), *Vice-président annuel.*

MM.

30. SOULTRAIT (le comte DE), ✠, trésorier-payeur général, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, rue Charles Nodier, 12 (30 juillet 1879).

II

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM.

1. CHATELET (l'abbé), ancien curé de Cussey-sur-l'Ognon, à l'hôpital Saint-Jacques (28 juillet 1880).
2. COUTENOT (le docteur), ✠, médecin en chef des hospices civils, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).
3. MAIROT (Gustave), banquier, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881), *Trésorier de la Compagnie.*
4. VUILLERMOZ, bâtonnier de l'ordre des avocats, rue Morand, 9 (28 juillet 1881).
5. GUICHARD, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 20 (25 janvier 1882).
6. MICHEL, ancien rédacteur en chef de l'*Union franc-comtoise,* Grande-Rue, 14 (25 janvier 1882).
7. JOUFFROY (le marquis Sylvestre DE), rue du Clos, 16 (20 juillet 1882).
8. FAIVRE (l'abbé), ✠, ancien aumônier des prisons, à Trey-Saint-Claude (20 juillet 1882).
9. ISENBART (Emile), artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
10. . . . .

III

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

1° Anciens titulaires.

MM.

1. PARANDIER, C. ✠, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Ecuries d'Artois, 46, à Paris (28 janvier 1831).

MM.

2. Person, ⁂, ancien doyen, ancien professeur de physique à la Faculté des sciences, rue de Maubeuge, 18, à Paris (24 août 1845).
3. Besson (Mgr), évèque de Nîmes (30 août 1847).
4. Weil, ⁂, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1864).
5. Sauzay (Jules), à Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
6. Pioche (l'abbé), à Dole (28 janvier 1867).
7. Labrune (le docteur), à Dole (28 août 1868).
8. Vernis, ⁂, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Rennes, 106, à Paris (29 janvier 1872).
9. Chotard, ⁂, professeur d'histoire et doyen à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand (25 août 1873).
10. Cardon de Sandrans (le baron), C. ⁂, ancien préfet du Doubs, avenue de la Tour-Maubourg, 21, à Paris (27 janvier 1874).
11. Gérard (Jules), recteur de l'Académie de Grenoble (25 août 1874).
12. Mignot (Edouard), ⁂, chef de bataillon au 11e régiment d'infanterie, à Lyon (25 août 1875).
13. Reboul, ⁂, professeur de chimie et doyen à la Faculté des Sciences, à Marseille (25 août 1875).
14. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue de la Faisanderie, 24, à Paris (27 janvier 1876).
15. Saint-Loup (Louis), professeur de mathématiques et doyen à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand (27 juillet 1878).
16. Meynier (Joseph), ⁂, médecin-major de 1re classe au 109e régiment d'infanterie, a Chaumont (27 juillet 1879).
17. Aumale (Mgr Henri d'Orléans, duc d'), G. C. ⁂, de l'Académie Française, ancien commandant du 7e corps d'armée, à Chantilly et rue de l'Elysée, 4, à Paris (29 juillet 1880).

2° Membres honoraires (1).

1. BIGANDET (Mgr), ✵, évêque de Ramatha, vicaire apostolique en Birmanie (27 janvier 1853).
2. DÉY, ancien directeur des domaines, à Château-Thierry (28 janvier 1854).
3. MIGNARD, homme de lettres, à Dijon (24 août 1859).
4. BONAPARTE (le prince Louis-Lucien), G. C. ✵, à Londres (28 janvier 1865).
5. CONEGLIANO (le duc DE), ✵, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
6. GÉRANDO (le baron DE), ✵, premier président honoraire, boulevard Saint-Michel, 113, à Paris (24 août 1868).
7. SEGUIN, ✵, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
8. DREYSS, ✵, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Grenoble (27 janvier 1874).
9. ROZIÈRE (Eugène DE), O. ✵, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 juillet 1878).
10. SERVAUX, O. ✵, sous-directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Courcelles, 1, à Paris (27 juillet 1878).
11. PERRIER (Frédéric), O. ✵, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, boulevard Magenta, 137, à Paris (28 juillet 1880).
12. JACQUINET, O. ✵, ancien recteur, inspecteur général honoraire, boulevard Montparnasse, 84, à Paris (28 juillet 1880).
13. MÉRODE (le comte DE), sénateur du Doubs, rue Saint-Guillaume, 14, à Paris (28 juillet 1881).

---

(1) Le nombre de ces membres doit être ramené, par voie d'extinction, à dix. (Réglement intérieur, art. 3.)

IV

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ.

MM.

1. HUGO (le vicomte Victor) G. C. ✻, de l'Académie Française, avenue Victor-Hugo, 50, à Paris (24 août 1827).
2. MARMIER (Xavier), O. ✻, de l'Académie Française, place Saint-Thomas d'Aquin, 1, à Paris (24 août 1839).
3. RICHARD (l'abbé), ancien curé de Dambelin, correspondant du Comité des Travaux historiques, à Baume-les-Dames (24 août 1842).
4. CIRCOURT (le comte Albert DE), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (28 janvier 1846).
5. RONCHAUD (Louis DE), ✻, directeur des Musées du Louvre, à Paris (30 novembre 1848).
6. VIEILLE (Jules), ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (24 août 1853).
7. BERGERET (le docteur), à Arbois (26 août 1856).
8. GRENIER (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
9. PETIT (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
10. TOUBIN (Charles), ancien professeur d'histoire au lycée d'Alger, à Salins (24 août 1859).
11. PASTEUR (Louis), G. C. ✻, de l'Académie Française et de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (30 janvier 1860).
12. GIGOUX (Jean), O. ✻, artiste peintre, rue de Chateaubriand, 17, Paris (24 août 1861).

14\. GÉROME (Jean-Léon), C. ✻, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).

14\. JACQUENET (Mgr), évêque d'Amiens (28 janvier 1868).

15\. BRULTEY (l'abbé), curé de Saponcourt (Haute-Saône) (24 août 1868).

MM.

16. Fleury-Bergier, ancien juge de paix, à Chassey-les-Montbozon (Haute-Saône) (24 août 1868).
17. Marcou (le docteur), géologue, à Salins (28 janvier 1870).
18. Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
19. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'Ecole des Chartes. ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
20. Reverchon, ❀, ancien député du Jura, à Audincourt (Doubs) (24 août 1872).
21. Hauser, ❀, ancien professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 168, à Paris (24 août 1872).
22. Tournier (Edouard), ❀, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, sous-directeur à l'Ecole des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
23. Bouquet (Jean-Claude), ❀, professeur de calcul différentiel et intégral à la Faculté des sciences, membre de l'Institut (Académie des Sciences), rue Legoff, 1, à Paris (25 août 1873).
24. Beuvain de Beauséjour (l'abbé Paul), curé de Luxeuil (Haute-Saône) (25 août 1875).
25. Dumont (Albert), O. ❀, membre de l'Académie des Inscriptions, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, rue du Regard, 6, à Paris (25 août 1875).
26. Gainet (l'abbé), curé de Traves (Haute-Saône) (25 août 1875).
27. Baille (Charles), banquier, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).
28. Villequez, ❀, professeur et doyen à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).
29. Prost (Bernard), rédacteur au ministère de l'intérieur (bureau des archives), avenue Bosquet, 4, à Paris (31 juillet 1877).
30. Giacomotti (Félix-Henri), ❀, artiste peintre, rue de Vaugirard, 39, à Paris (27 juin 1878).

MM.

31. Becquet (Just), ✠, statuaire, rue Denfert-Rochereau, 39, à Paris (27 juin 1878).
32. Valfrey (Jules), O. ✠, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue de Rivoli, 180, à Paris (29 juillet 1879).
33. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
34. Rambaud (Alfred), ✠, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
35. Robert (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques et archives, Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
36. Bouchey (l'abbé), curé de Bonnétage (Doubs) (25 janvier 1882).
37. Tuefferd, juge au tribunal de Montbéliard (25 janvier 1882).
38. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
39. Vaulchier (le marquis de), ✠, au château du Deschaux (Jura) (20 juillet 1882).
40. Rapin (Alexandre), artiste peintre, 52, rue de Bourgogne, à Paris (20 juillet 1882).

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ.

MM.

1. Mallard, archéologue et dessinateur, rue Buffon, 13, à Dijon (24 août 1845).
2. Braun, O. ✠, ancien président du consistoire luthérien, à Montbéliard (24 août 1849).
3. Junca, ✠, ancien archiviste du Jura, rédacteur du *National,* à Paris (28 janvier 1865).
4. Dalloz (Edouard), O. ✠, ancien député, rue Vanneau, 18, à Paris (23 août 1866).

MM.

5. D'Arbois de Jubainville, ☙, ancien archiviste de l'Aube, professeur de langue celtique au Collège de France, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
6. Champin, ☙, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).
7. Leclerc (François), archéologue et naturaliste, à Seurre (Côte-d'Or) (26 août 1872).
8. Barthélemy (le comte Edouard de), ☙, rue de Las Cases, 22, à Paris (25 août 1873).
9. Beaune (Henri), ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).
10. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
11. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
12. Beaurepaire (de), ☙, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Rouen (29 août 1875).
13. Tuetey (Alexandre), archiviste aux archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (31 juillet 1877).
14. Garnier (Joseph), ☙, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
15. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
16. Revillout (Charles), ☙, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier (29 juillet 1879).
17. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
18. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
19. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1880).
20. Bouthillier (l'abbé), curé de Coulanges-les-Nevers (20 juillet 1882).

VI

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM.

1. GACHARD, directeur général des archives royales de Belgique, à Bruxelles (11 mars 1841).
2. KOHLER (Xavier), président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation, à Porentruy (28 janvier 1855).
3. CANTU (César), ⁂, à Milan (28 janvier 1864).
4. LIAGRE, lieutenant-général, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).
5. ROSSI (J.-B. DE), ⁂, à Rome (Piazza dell' Ara-Cœli) (27 juin 1878).
6. GREMAUD (l'abbé), bibliothécaire cantonal, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).
7. ANZIANI (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1880).
8. ARNETH (le chevalier D'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).
9. BONHOTE, bibliothécaire cantonal, à Neuchâtel (Suisse) (20 juillet 1882).
10. DAGUET (Alexandre), professeur, à Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1883).
11. WAUTERS (Alphonse), archiviste de la ville de Bruxelles, à Bruxelles (29 janvier 1883).
12. VUY (Jules), vice-président de l'Institut national genevois, à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883).
13. KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), ancien ministre, à Bruxelles et à Saint-Michel-lez-Bruges (29 janvier 1883).
14. MONTET (Albert DE), à Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
15. BRUNHOFER, archiviste, à Aarau (Suisse) (19 juillet 1883).
16. VAUTREY (l'abbé), curé-doyen de Délémont (canton de Berne) (19 juillet 1883).

17—20. . . . .

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1883.

Associé résidant.

MARQUISET (Camille), artiste peintre, rue du Chateur, 14, (25 janvier 1882), *Trésorier de la Compagnie,* décédé à Besançon le 4 avril.

Associé correspondant (classe des Associés correspondants nés dans l'ancienne Franche-Comté).

COUDRIET (l'abbé), curé de Levier (Doubs) (20 juillet 1882), décédé à Levier le 6 septembre.

Associé correspondant (classe des Associés correspondants nés en dehors de l'ancienne Franche-Comté.)

FLEURY (Edouard), à Vorges, près Laon (Aisne) (20 juillet 1882), décédé le 8 juillet.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (121)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain ; Bourg.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

Allier.

Société d'Emulation de l'Allier ; Moulins.

Hautes-Alpes.

Société d'études des Hautes-Alpes.

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de Statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie ; Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie ; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.
Société de lecture de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.

Eure.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure; Evreux.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nîmes.
Comité de l'art chrétien; Nîmes.

Haute-Garonne.

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomathique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etienne.

Haute-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires du Lot; Cahors.

Lozère.

Société d'agriculture de la Lozère; Mende.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.
Société nationale académique de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Haute-Marne.

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.
Académie de Stanislas ; Nancy.

Meuse.

Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'Emulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône
Société Eduenne; Autun.

Haute-Saône.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société générale des prisons; Paris.
Société philotechnique; Paris.
Association scientifique de France; Paris.
Société philomathique; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société hâvraise d'Etudes diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'Emulation des Vosges; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, Strasbourg.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique ; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique ; Bruxelles,

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etats-Unis; New-York.
Institut Smithsonien; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.

SUÈDE

Académie royale des sciences de Stockholm.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porentruy, canton de Berne.
Société d'histoire du canton de Neuchâtel; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève (1883).

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
— universitaire de Besançon.
— de la ville de Baume-les-Dames.
— de la ville de Vesoul.
— de la ville de Pontarlier.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
Archives de la Haute-Saône.

TABLE DES MATIÈRES (1883)

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

BESANÇON, IMPRIMERIE DODIVERS, GRANDE-RUE, 87.

